

2012

ÇAHIER ÉCONOMIQUE

Les mutations économiques et sociales de la société
luxembourgeoise depuis la révolution française

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

113

SAVOIR
POUR AGIR

Impressum

Responsable de la publication

Dr Serge Allegrezza

Auteur

Gérard Trausch

Statec

Institut national de la statistique
et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Téléphone

247-84219

Fax

46 42 89

E-mail

info@statec.etat.lu

Internet

www.statec.lu

Juillet 2012

ISBN 987-2-87988-110-2

La reproduction totale ou partielle de la présente note est autorisée
à condition d'en citer la source.

Crédit photographique: Photothèque de la Ville de Luxembourg, Marie-Louise Schmitz

Conception: Interpub', Luxembourg

Impression: Imprimerie Centrale, Luxembourg

Table des matières

Les mutations économiques et sociales de la société luxembourgeoise depuis la révolution française

Avant-propos	7
Introduction	8
1. La société luxembourgeoise sous le régime français	11
1.1. L'impact du Code civil sur la société	11
1.2. Les structures anciennes	18
1.3. Un régime fait table rase	19
1.4. Dans la perspective de la longue période	21
1.5. Conclusion	25
1.6. Résumé	27
1.7. Annexe : Lectures	29
1.7.1. Locke ou la défense de la propriété	29
1.7.2. Montesquieu et la propriété	29
1.7.3.1. Proudhon ou une critique sévère de la propriété	30
1.7.3.2. Bernard Maris ou la propriété privée comme malheur de l'humanité	30
1.7.4. Portalis, le Code civil et la propriété	30
1.7.5. Le Code Napoléon, part révolutionnaire et part réactionnaire	31
1.7.6. La famille et le Code civil	31
1.7.7. Premier code civil luxembourgeois (1903)	32
1.7.8.1. Paysans et artisans au Luxembourg de l'Ancien régime	32
1.7.8.2. La vie municipale dans la Ville de Luxembourg sous le Régime français	33
1.7.9. Les malheurs du Luxembourg vers le milieu du 17 ^e siècle	33
1.7.10. Portrait du paysan luxembourgeois au 19 ^e siècle	33
1.7.11. La Révolution française et le droit de propriété	33
1.7.12. La détresse au Luxembourg du temps de l'Empire	34
2. Le régime néerlandais	36
2.1. La création du Grand-Duché	36
2.2. La situation du pays	37
2.3. La fin d'un régime	39
2.4. Conclusion	40
2.5. Annexe : Lectures	42
2.5.1. Le Luxembourg économique et social sous le Régime néerlandais	42
2.5.2. Le statut international du Grand-Duché nouvellement créé	42
2.5.3. Guillaume 1 ^{er} , Roi Grand-Duc	43
2.5.4. La situation juridique internationale du Grand-Duché à l'époque néerlandaise	43
2.5.5. Extrait des mémoires d'Emmanuel Servais	44
2.5.6. Le commerce et l'industrie à l'époque du régime néerlandais	44
3. L'indépendance du Luxembourg	46
3.1. La situation du pays	46
3.2. Création et organisation d'un Etat	47
3.3. Un nouveau départ	49
3.3.1. La société civile	49
3.3.2. La vie économique	51
3.4. Quelques mots de conclusion	55
3.5. Annexe : Lectures	56
3.5.1. La révolution de 1848 en Europe	56

3.5.2. La révolution agricole	56
3.5.3. Proto-industrie et démographie selon Franklin Mendels	56
3.5.4. Les anciennes forges sont rivées à un cours d'eau	56
3.5.5. L'agriculture et l'industrie à l'époque de l'indépendance du Grand-Duché	57
3.5.5.1. L'agriculture à l'époque de l'indépendance	57
3.5.5.2. L'industrie à l'époque de l'indépendance	57
3.5.6. Disette et misère au Luxembourg	58
4. Une société préindustrielle	60
4.1. Préindustrialisation ou proto-industrialisation	60
4.2. Un pays en voie de développement	62
4.3. La vie économique	64
4.3.1. Le monde agricole	64
4.3.1.1. Situation de l'agriculture vers le milieu du 19 ^e siècle	64
4.3.1.2. Une agriculture qui avance lentement	66
4.3.2. Le monde industriel et artisanal	74
4.3.2.1. La sidérurgie ancienne	74
4.3.2.2. Autres industries et artisanat	77
4.4. La vie en société	78
4.5. Quelques mots de conclusion	82
4.6. Annexe : Lectures	84
4.6.1. Définition de la proto-industrie : quatre conditions	84
4.6.2. La constitution de 1848	84
4.6.3. Les grands propriétaires face aux défrichements	85
4.6.4. Evolution et stagnation de l'agriculture luxembourgeoise	85
4.6.5. Isolement ou Zollverein	85
4.6.6. La transition démographique I	85
4.6.7. La transition démographique II	86
5. L'industrialisation du Luxembourg	89
5.1. Le concept d'industrialisation	89
5.2. Vers un monde nouveau	90
5.3. Une révolution industrielle spécifique	94
5.4. Passage à l'ère industrielle	100
5.6. La société industrielle	109
5.6.1. Une autre société	109
5.6.2. Vers l'Etat providence	114
5.7. Conclusion	116
5.8. Annexe : Lectures	119
5.8.1. Réflexions sur la notion de révolution	119
5.8.2. La révolution industrielle: le charbon et le fer	119
5.8.3. La diffusion de l'industrialisation	121
5.8.4. Les conditions sociales de l'industrialisation	121
5.8.5. Révolution industrielle, structure sociale et marché	121
5.8.6. Révolution industrielle et société civile luxembourgeoise	121
6. L'entre-deux-guerres, une période transitoire	124
6.1. Rapide tour d'horizon	124
6.2. Une autre interprétation	125
6.3. L'Etat	129
6.4. Urbanisation	132
6.5. Quelques mots de conclusion	135
6.6. Annexe : Lecture	138
6.6.1. Le monde ouvrier et les débuts des syndicats	138
6.6.2. L'entre-deux-guerres, une époque de bouleversements sociaux	138
6.6.3. Dénonciation du Zollverein	141
6.6.4. Souveraineté nationale et sidérurgie	141
6.6.5. La forteresse et le nombre d'habitants	142

7. L'apogée et le déclin de la société industrielle	144
7.1. La reconstruction	144
7.2. Le meilleur de la société industrielle	147
7.2.1. Absence de chômage	149
7.2.2. Extension du domaine social	149
7.2.3. L'ère du fordisme	150
7.2.4. Une société surindustrialisée	152
7.2.5. La société de consommation	154
7.3. La désindustrialisation	155
7.3.1. Les faits	155
7.3.2. Conclusion	159
7.4. Résumé sur le devenir économique et social de la société luxembourgeoise	160
8. La société luxembourgeoise aujourd'hui	163
8.1. La crise du fordisme et les mutations de la société civile	163
8.1.1. Le déclin du fordisme	163
8.1.2. Les mutations de la société civile	164
8.2. La place financière de Luxembourg	174
8.2.1. Première partie : les activités de la place financière	177
8.2.2. Seconde partie : le rôle de la place financière dans l'économie du pays	179
8.3. Crise économique et société civile	180
8.3.1. La crise financière	180
8.3.2. La crise économique et la société civile	184
8.4. Quelques mots rapides en guise de conclusion	194
Notes	204
Annexes statistiques	205

Table des tableaux

Les deux premiers chapitres ne contiennent pas de tableaux.

3. L'indépendance du Luxembourg

Tableau 3.1: Divers démembrements du Luxembourg	46
Tableau 3.2: Production de fonte au Luxembourg en 1841	53

4. Une société préindustrielle

Tableau 4.1: Transition démographique	67
Tableau 4.2: Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et espérance de vie à la naissance (e_0), 1901-1980	67
Tableau 4.3: Croissance démographique et emigration	69
Tableau 4.4: Comparaison entre hauts fourneaux au charbon de bois et au coke	77
Tableau 4.5: Entreprises industrielles/artisanales dans l'arrondissement de Luxembourg en 1861	77

5. L'industrialisation du Luxembourg

Tableau 5.1: Croissance industrielle au cours de la crise 1873/79	95
Tableau 5.2: Production sidérurgique au Luxembourg (jusqu'en 1925)	96
Tableau 5.3: Développement des chemins de fer luxembourgeois	97
Tableau 5.4: Production de fonte et d'acier à deux époques différentes	101
Tableau 5.5: Taux annuel de variation de la production de fonte (en %)	103
Tableau 5.6: Taux de croissance annuel moyen de la production de fonte (en %)	107
Tableau 5.7: Population du Luxembourg et du Zollverein	107
Tableau 5.8: Structure de la population active suivant la position sociale	109
Tableau 5.9: La population active selon les trois secteurs économiques	110
Tableau 5.10: Population totale dans quelques villes industrielles	111
Tableau 5.11: Population active dépendante	111
Tableau 5.13: La protection sociale en Europe	116

6. L'entre-deux-guerres, une période transitoire

Tableau 6.1: « Loi » de Wagner	131
Tableau 6.2: Population de la ville de Luxembourg	132
Tableau 6.3: Population de la Ville selon trois catégories sociales (%)	132
Tableau 6.4: Population active de la Ville (%)	132

7. L'apogée et le déclin de la société industrielle

Tableau 7.1: Subventions payées par l'État	147
Tableau 7.2: Les dépenses de transfert en pour cent des dépenses courantes.	147
Tableau 7.3: Charges fiscales en fonction du revenu national (%)	147
Tableau 7.4: Les trois secteurs économiques selon deux présentations	148

8. La société luxembourgeoise aujourd'hui

Tableau 8.1: Mariages et divorces au Luxembourg (valeurs absolues)	172
Tableau 8.2: Démarrage de la place financière	175
Tableau 8.3: La place financière au 21 ^e siècle	175
Tableau 8.4: Les activités industrielles/financières dans la comparaison européenne	175
Tableau 8.5: Les OPC au Luxembourg	177
Tableau 8.6: Les PSF au Luxembourg	178
Tableau 8.7: Les assurances au Luxembourg	178
Tableau 8.8: Tranches de revenu et recettes fiscales	190

Avant-propos



Les nombreux vestiges historiques de la ville de Luxembourg et au-delà, du Grand-duché toute entier, témoignent de son riche passé. Or, ces témoins du passé ne nous donnent pas d'explications sur les grandes étapes des mutations économiques et sociales de la société luxembourgeoise

jusqu'à nos jours : quel fut le climat social et politique au lendemain de la Révolution française, à une époque où la Ville de Luxembourg ne comptait que 8 500 habitants contre presque 100 000 aujourd'hui ? Quel fut l'accueil réservé à la Révolution française dans cette société catholique traditionnelle et quelles étaient les combats d'idées et les philosophies politiques du moment ? Comment se dissolvaient les structures vécues de l'Ancien Régime dans le capitalisme naissant ? Comment le nouveau Code civil s'imposait-il comme infrastructure juridique du nouvel ordre établi ?

Dans ce cahier économique du STATEC Gérard Trausch nous donne une réponse à toutes ces questions et peint un tableau condensé de l'essentiel à savoir sur l'économie et la société luxembourgeoise en huit étapes, de la Révolution française à la société digitale. Les étapes se suivent logiquement, se lisent comme une série ou une suite de feuillets où chaque chapitre peut se lire indépendamment de l'autre.

Gérard Trausch adopte une approche holistique, en intégrant l'économie, la démographie, les luttes et conditions sociales, l'histoire de la pensée et l'histoire de la culture à l'ensemble de son étude. Il nous familiarise avec le fameux livret ouvrier qui disparaît au moment de la montée en puissance du mouvement syndical et nous explique comment le pays se réveille enfin par la mise en place du réseau de chemin de fer et par les inventions Bessemer et Thomas-Gilchrist relatif à la production d'acier. Du monolithisme sidérurgique nous passons ensuite au monolithisme financier et Gérard Trausch termine son étude par la crise qui secoue aujourd'hui nos économies et nos sociétés.

Cette publication s'insère utilement dans la série des Cahiers économiques du STATEC au moment où celui-ci fête son 50^e anniversaire. Elle vient s'ajouter à deux autres publications du même auteur, qui ont déjà été publiées dans les Cahiers économiques du STATEC (n° 88 et n° 108).

J'aimerais remercier vivement l'auteur pour ce travail précieux qui nous éclaire sur l'enchevêtrement historique de l'économie, du juridique, du politique et du social à travers deux siècles d'histoire du pays. Et je souhaite à tous les lecteurs de passer un agréable moment, qui de plus est très instructif, en parcourant les différentes étapes qui ont fait du Luxembourg sous toutes ses facettes, ce qu'il est aujourd'hui.

Le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
Etienne SCHNEIDER

Introduction

Le présent travail est divisé en huit chapitres dont chacun forme un tout cohérent, c'est-à-dire chaque chapitre est indépendant l'un de l'autre quant à la lecture. Une telle approche implique deux effets. D'abord, quelques répétitions sont inévitables. Puis, un développement présenté dans un chapitre, y est continué au lieu d'être étendu sur plusieurs chapitres, c'est-à-dire sur plusieurs époques. Ainsi, le livret d'ouvriers est introduit en 1803 et ses développements ultérieurs sont appréciés dans le premier chapitre traitant du régime français au Luxembourg. Voilà qui est plus facile pour le lecteur qui n'est pas obligé de rechercher dans les divers chapitres le cheminement dans le temps du livret d'ouvriers.

A la fin des six premiers chapitres figure une annexe intitulée *lectures*. Il s'agit de citations extraites de publications nationales ou internationales, destinées à présenter une position originale d'un auteur et/ou à mieux expliquer le contenu du chapitre en question. Le lecteur intéressé peut s'adresser avec profit à l'une ou l'autre publication qui auront attiré son attention. Retenons encore que ces lectures se composent aussi de textes inédits (extraits), par exemple adresse au Roi Grand-Duc, manifeste d'ouvriers luxembourgeois en 1848, préface de Pierre Ruppert au premier Code civil luxembourgeois de 1903. Tout au long du texte, des citations sont présentées en petits caractères : le lecteur pressé peut les écarter éventuellement sans que la compréhension générale en souffre. Il en est de même du grand nombre de notes en bas de page. Les citations en allemand ne sont pas placées entre guillemets, car le français et l'allemand sont les langues écrites du pays.

Chapitre 1 : La société luxembourgeoise sous le régime français

Ce chapitre traite de la modernité du Luxembourg. Contrairement à l'Ancien régime, l'individu est placé au centre de la nouvelle société. Le Code civil de 1804 est l'instrument de ce nouveau positionnement.

Trois facteurs interviennent : la propriété, la liberté, la famille. C'est à juste titre que l'on parle de *code des propriétaires* à propos du Code civil. La Révolution française a été à l'origine d'un transfert de propriété unique dans l'histoire de France. A cet égard la mentalité des Luxembourgeois n'est pas sans ambiguïté. Ils sont heurtés, sinon choqués, par l'attitude antireligieuse des Autorités françaises, mais n'hésitent guère à acheter des biens nationaux. La liberté exprime sur-

tout l'égalité devant la loi. La bourgeoisie s'appuie sur la liberté de contracter offerte par le Code civil. C'est aussi le point de départ (timide) vers ce qui deviendra plus tard les classes moyennes. La famille est une préoccupation du Code civil. Toutefois, celui-ci se contente plutôt de décrire les relations entre membres de la famille. Retenons d'emblée que la structure de la famille, issue du Code civil de 1804, persiste largement jusqu'au début des années 1970.

Chapitre 2 : Le régime néerlandais

Ce régime est une longue régression politique, économique et sociale. Les nouvelles autorités négligent la particularité du Luxembourg, réduit à une province néerlandaise et exploitée comme un espace colonial. Que les Luxembourgeois rejoignent la Révolution belge de 1830 n'a rien d'étonnant. Ces événements leur évitent d'ailleurs l'introduction du code civil néerlandais prévue pour 1831.

Chapitre 3 : L'indépendance du Luxembourg

A l'époque de l'indépendance le Luxembourg est empêtré dans une situation économique et sociale désastreuse. C'est une période d'apprentissage de cette indépendance, de la construction d'un Etat (par exemple institutions nationales, administration). C'est aussi une période, non de stagnation, mais d'évolution lente.

Chapitre 4 : Une société préindustrielle

C'est *l'industrialisation avant l'industrialisation*.

L'historien Franklin Mendels (1943-1988) a présenté un modèle original de la préindustrialisation. Si la pré-industrie constitue une phase de transformation vers l'industrie moderne, on peut parler de *proto-industrie*. Ou bien celle-ci aboutit à l'industrialisation, comme c'est le cas pour le Luxembourg, ou il y a désindustrialisation. La proto-industrie est toujours vouée à disparaître.

La période préindustrielle (sidérurgie ancienne) est caractérisée par une croissance modérée. Préindustrie et agriculture sont interdépendantes. La sidérurgie ancienne et l'agriculture sont inséparables, car cette industrie est largement dispersée, située sur un cours d'eau et liée à la main-d'œuvre agricole.

Chapitre 5 : L'industrialisation du Luxembourg

Divers concepts de l'industrialisation sont brièvement présentés. On parle de révolution industrielle. Peut-être faut-il aussi parler de révolution des transports, de révolution technique. Au début du 20^e siècle le Luxembourg est un pays « surindustrialisé », au moins par rapport à sa population et à la surface de son territoire. Le Luxembourg peut écouler sa production vers le Zollverein, mais reste exposé à sa politique douanière (par exemple la baisse des tarifs douaniers sur les produits sidérurgiques dans les années 1870 plonge le Luxembourg dans une crise sidérurgique). L'industrialisation a changé la société luxembourgeoise. D'abord, une nouvelle bourgeoisie apparaît, mais c'est aussi et surtout l'émergence du monde ouvrier, qui reste, au moins partiellement, en marge de la société. Entre le début du 20^e siècle et la Première guerre mondiale se met en place le bouclier social, destiné à protéger le monde salarié.

Chapitre 6 : L'entre-deux-guerres, une période transitoire

Le monde salarié et spécialement les ouvriers sont pleinement intégrés dans la société luxembourgeoise. C'est aussi le temps du passage de *l'ordre social d'accès limité* (par exemple droit de vote censitaire) vers *l'ordre social d'accès ouvert*, selon D. C. North, J. J. Wallis et B. R. Weingast. Une conséquence est une plus grande propension des Pouvoirs publics à intervenir dans la vie économique et sociale. Dans la ville de Luxembourg sont incorporées les quatre communes limitrophes : la Ville est devenue le centre urbain administratif et économique du pays.

Chapitre 7 : L'apogée et le déclin de la société industrielle

L'après-guerre est dominé par des problèmes de reconstruction. L'ère du fordisme surgit. Celui-ci repose sur la combinaison de l'organisation du travail et le partage des gains de productivité, garantissant des salaires élevés. Le Luxembourg bascule avec délices dans la société de consommation.

L'année 1974 marque l'apogée de la production d'acier (presque 6,5 millions de tonnes). Dès l'année suivante la crise de la sidérurgie éclate subitement. Le Gouvernement, le patronat et les syndicats (tripartite) arrivent à maîtriser cette crise, non sans mal.

Chapitre 8 : La société luxembourgeoise aujourd'hui

Le temps de la crise commence avec le déclin du fordisme. La crise des *subprimes* aux Etats-Unis devient rapidement une crise monétaire au niveau international et débouche sur une crise économique généralisée. S'y ajoute la mondialisation et une large désindustrialisation de l'Europe. La crise de l'endettement déclenche la crise de l'euro liée en grande partie à un manque flagrant de gouvernance européenne et à une absence de discipline budgétaire. La crise, engagée depuis 2008, est loin d'être terminée, une nouvelle dépression semble s'annoncer. Les développements dans le dernier chapitre ne vont pas au-delà des événements du début de décembre 2011.

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Serge Allegrezza, directeur du Statec et Monsieur Nico Weydert, directeur adjoint, qui ont rendu possible cette publication. Un grand merci à Paul Zahlen (Statec), à Guy Zacharias (Statec), à Arlette Steffen (Statec) et à tous ceux et à toutes celles qui m'ont épaulé dans mon travail.

L'auteur,
Tausch Gérard
docteur en sciences économiques

La naissance de la démocratie. Il y a dans cette définition de la Révolution française un tel poids intellectuel que personne ne peut la refuser, partisans ou adversaires.

Furet/Ozouf, Dictionnaire critique de la Révolution Française,

Paris, 2007, préface

1. La société luxembourgeoise sous le régime français

1.1. L'impact du Code civil sur la société

Le Régime français (1795 – 1814) bouleverse la structure de la société luxembourgeoise. L'année 1795 est une fracture brutale dans l'histoire du Luxembourg : la rupture institutionnelle est complète. Les Luxembourgeois, attachés au Régime autrichien, restent réticents face aux changements (trop) rapides¹ auxquels ils sont confrontés. Les Français, par contre, sont mal informés de la réalité luxembourgeoise. Le Code civil de 1804 est une nouveauté de taille. La bourgeoisie luxembourgeoise perçoit d'ailleurs rapidement les possibilités qu'il lui offre.

Trois aspects interviennent : tous les citoyens sont *égaux en droit* ; la *propriété* et la *famille* sont deux piliers du Code civil. Par ailleurs, égalité, propriété et famille caractérisent notre bourgeoisie.

Pour John Locke (1632 – 1704), « philosophe de la modération² » et représentant de « l'empirisme philosophique³ » anglais, la notion de liberté est intimement liée à la propriété, qui est devenue « dans le Code civil, la pierre angulaire du nouvel ordre social⁴ ».

Locke est le premier à développer une théorie de l'individu *moderne* : la propriété est le socle qui permet à tout individu d'exister ; c'est la théorie lockéenne de l'*appropriation*.

Écoutons quelques passages de Locke⁵ (cf. annexe 1.7.1.), représentant par excellence de « la justification philosophique du droit de propriété⁶ ».

« ... l'homme néanmoins, étant le maître et le propriétaire de sa propre personne, de toutes ses actions, de

tout son travail, a toujours en soi le grand fondement de la *propriété*, ... ».

« ..., le travail, dans le commencement, a donné droit de propriété, ... ».

« ... cette égalité, où sont les hommes naturellement, ... ».

« La liberté, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a été établi par consentement de la communauté, ... ».

Ces quelques citations nous permettent de dresser le « triptyque » suivant : liberté, famille, propriété. Les rédacteurs du Code civil se sont probablement inspirés des écrits de Locke. Ce philosophe insiste – contrairement à T. Hobbes (1588-1679) pour qui l'état de nature est l'absence de règles – sur les droits naturels : « droit à la vie (qui suppose la famille), droit aux libertés, droit de propriété et de résistance à l'oppression⁷ ». Voilà le *pacte social* de Locke. Retenons encore que la notion de propriété selon Locke a une extension bien plus large que la seule détention de biens. Cette notion « vient en un sens se confondre avec celle de droit, entendu comme droit subjectif : elle désigne ce qui est le propre de l'homme, ces droits auxquels il ne peut pas renoncer ou dont il ne peut être privé sans être dépossédé de son humanité même⁸ ». Écoutons la philosophe Catherine Audard⁹ : « Aussi Locke est-il en mesure de justifier le droit de propriété comme dérivant du droit de propriété de soi et du droit de résistance, au nom de la conscience qui est le fidèle écho de la loi de nature et est indépendante des formes changeantes et contingentes du pouvoir politique comme des lois ». ... « Protéger la propriété privée, c'est garantir l'inviolabilité de l'espace privé qui fonde à la fois la sécurité physique et le salut de l'âme ». Enfin, notons une formulation concise du philosophe¹⁰ L. Jaume quant à la notion de propriété selon Locke. « La propriété façonnée par les forces humaines est bien plus qu'un ajout instrumental, elle entre dans l'*individualité* humaine, unissant de

¹ Gilbert Trausch, Aspects et problèmes de la vie municipale sous la République (1795 – 1799), in : *Hémecht*, 1963, 4, p. 449-498.

² Harry Burrows Acton, The enlightenment et ses adversaires, in: Yvon Belaval (dir.), Histoire de la philosophie, II, vol. 2, Paris, 1973, p. 621 et suivantes.

³ Ibid.

⁴ Robert Badinter, « Le plus grand bien ... », Paris, 2004, p.77.

⁵ John Locke, Traité du Gouvernement civil, traduction de David Mazel telle que, revue et corrigée d'après le texte de la cinquième édition de Londres (1728) et publiée à Paris en 1795 (an III de la République), in : Les grands philosophes, vol. 30, présentation de Jean-François Mattéi, Paris, 2008. p. 180 (n°5), p. 197 (n° 22), p. 218 (n° 44, et 45).

⁶ Pierre Dardot (philosophe), Christian Laval (sociologue), La nouvelle raison du monde – Essai sur la société néolibérale, Paris, 2009, p. 81.

⁷ Jean-Jacques Friboulet, Histoire de la pensée économique XVIII^e – XX^e siècles, Zurich, 2004, p. 17.

⁸ Jean-Jacques Kervégan, Les droits de l'homme, in : Denis Kam-bouchner (dir.), Notions de philosophie, II, Paris, 1995, p. 660.

⁹ Catherine Audard, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, 2009, p. 57 et p. 60.

¹⁰ Lucien Jaume, La liberté et la loi – Les origines philosophiques du libéralisme, Paris, 2000, p. 149.

façon intime la propriété des choses et la propriété sur soi-même ».

Selon le sociologue Robert Castel¹¹ – dans une posture lockéenne – « on ne peut pas être propriétaire de sa personne si l'on n'est pas propriétaire de biens ». Et encore. « La possession d'un patrimoine, en l'occurrence la propriété privée, était bien alors le support de la capacité leur (les propriétaires) permettant d'exister pour eux-mêmes, et non comme des dépendants » (au cours de l'Ancien régime par exemple).

Finalement il ne faut pas s'étonner qu'un « des plus grands apports de Locke est (alors) sa théorie de la propriété ...¹² ».

La propriété est considérée comme un droit naturel ; c'est le cas des auteurs de la Déclaration des droits de l'homme¹³. Voilà qui pose problème¹⁴ : comment qualifier de *naturel* un droit (par exemple droit de propriété immobilière) limité à une minorité de citoyens ?

Le Code civil, le Code pénal et le Code de commerce ont profondément imprégné la société luxembourgeoise. Au Luxembourg « le monde d'avant 1914 est un monde forgé par la bourgeoisie pour la bourgeoisie¹⁵ ». Le Code Napoléon a favorisé sinon créé la société bourgeoise du 19^e siècle dans le Grand-Duché.

• • •

Au contraire de Locke, Proudhon fait une critique sévère de la notion de propriété. Le droit de propriété dérive du droit romain¹⁶, qui permet d'user et d'abuser (*ius utendi et abutendi*) de la propriété des choses. L'article 544 est sans ambiguïté : « La propriété est le

droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

Pour Proudhon¹⁷ (cf. annexe 1.7.3.1.) tout le mal de la propriété est dans les abus (*ius abutendi*) de la propriété. « L'absolutisme érigé en idole, l'abus pris pour idéal ; la propriété, en tout et partout déclarée excéntrique, inconditionnée, sans limites, sans frein, sans règles, sans lois, antérieure et supérieure au droit, à la société même : c'était exorbitant, inadmissible, ... ». Et encore. « La propriété, si on la saisit à l'origine, est un principe vicieux en soi et antisocial, mais destiné à devenir, par sa généralisation même et par le concours d'autres institutions, le pivot et le grand ressort de tout le système social ».

Selon Proudhon « la propriété est impossible » ; à l'appui de cette position il formule et développe dix propositions¹⁸. A titre d'exemple notons deux de ces propositions. « La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie et qu'elle ne s'exerce que sur des quantités finies ». Et encore : « La propriété est impossible, parce qu'elle est la négation de l'égalité ».

Proudhon va plus loin, car il s'attaque à la notion de *concurrence* et révèle à cet égard le rôle joué par le Code civil. Le court extrait¹⁹ suivant met en évidence la pensée de Proudhon.

« ... qu'est-ce que la concurrence ? Un duel en champ clos, dans lequel le droit se décide par les armes.

- Qui ment, de l'accusé ou du témoin, disaient nos barbares ancêtres ?
- Qu'on les fasse battre, répond le juge encore plus barbare ; le plus fort aura raison.
- Qui de nous deux vendra des épices au voisin ?
- Qu'on les mette en boutique, s'écrie l'économiste : le plus fin ou le plus fripon sera le plus honnête homme et le meilleur marchand.

¹¹ Robert Castel, Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi ; entretien avec Claudine Haroche sur la construction de l'individu moderne, Paris, 2001, p. 20, p. 34.

¹² Simone Goyard-Fabre et Pierre Demeulenaere, Locke John 1632-1704, in : Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade, Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris, 2005, p. 401.

¹³ Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la *propriété*, la sûreté et la résistance à l'oppression.

¹⁴ P. J. Proudhon – Textes choisis présentés et commentés par Joseph Lajugie, Paris, 1953, p. 74 et suivantes.

¹⁵ Gilbert Trausch, Contributions à l'histoire sociale de la question du Luxembourg, 1914 – 1922, Luxembourg, 1974, p. 116.

¹⁶ Voir à ce sujet : Aldo Schiavone, directeur de l'Institut (italien) de Sciences humaines, IUS – L'invention du droit en Occident, Paris, 2008 (2005), 542 pages (traduit de l'italien par Geneviève et Jean Bouffartigue).

¹⁷ Pierre Joseph Proudhon, Théorie de la propriété, Paris, 1997, p. 203 et p. 208. La présentation est de Chantal Gaillard.

¹⁸ P.-J. Proudhon, Qu'est-ce que la propriété ? Paris, 2009, p. 167-234. Il s'agit de la deuxième édition, publiée en août 1841 ; la première a paru en 1840 (*Les livres qui ont changé le monde*, t. 11, 303 pages, Flammarion).

¹⁹ Ibid. p. 233.

C'est tout l'esprit du Code Napoléon ».

La conclusion de Proudhon n'est pas surprenante : « la propriété, c'est le vol²⁰ ».

Pour Bernard Maris²¹ la propriété privée est à l'origine du malheur humain (cf. annexe 1.7.3.2.).

La propriété est toujours un pilier de notre système social, le travail en est le second et la protection sociale est destinée à pallier leurs abus et insuffisances.

• • •

Le Code civil « demeure, dans la mémoire et l'imagination, la référence juridique principale, le modèle incontournable²² ». Quelles sont les raisons de sa pérennité ?

Le Code civil exprime l'unité politique et juridique de la France²³ et remplace un ensemble « chaotique » de coutumes, de droit écrit, d'ordonnances royales et de droit canonique. Le sociologue Pierre Rosanvallon²⁴ parle de « maquis du droit coutumier ». Le code témoigne d'un zèle codificateur et met en œuvre une rationalisation au sens de Max Weber²⁵. Le code est aussi une manifestation de la fin de la Révolution et signifie l'apaisement des relations sociales. Interviennent encore des raisons pédagogiques et didactiques : un ouvrage concis, bien structuré, une « bible » pour de nombreuses générations d'étudiants. S'y ajoutent des raisons d'ordre sociologique dans les domaines de la liberté, de la propriété et de la famille. Le succès du code est aussi et surtout lié à ses qualités propres.

Le Code civil a permis l'émancipation, puis la domination de la bourgeoisie. Dans ce contexte les classes

moyennes ont probablement autant profité de ce code, en particulier au Luxembourg. La question sera reprise par la suite.

Le code a décomposé la société en individus isolés. P. Rosanvallon²⁶ parle de « collection d'individus ». Le Code civil ne conçoit pas la famille comme entité autonome et organisée, mais il traite des relations individuelles dans le groupe familial. Le mariage « est moins une alliance inter-familiale et plus une aventure inter-individuelle²⁷ ». Les dispositions du Code Napoléon réglementent surtout les relations entre époux et entre parents et enfants. Les solidarités familiales restent limitées à ce groupe restreint (par exemple obligation alimentaire entre ascendants et descendants et leurs conjoints). Le mariage est un contrat, mais aussi un rapport, qui est inégalitaire : l'autorité maritale est la règle dans l'Europe du 19^e siècle.

Contrairement au droit français et surtout contrairement au droit luxembourgeois le droit anglais évolue fortement dans la seconde moitié de ce 19^e siècle. Les *Married Women's Property Acts* (du 9 août 1870 et du 10 août 1882) reconnaissent à la femme mariée la propriété individuelle de ses gains et salaires (avec la capacité à faire les actes juridiques y liés). En 1882 le principe de la propriété séparée des époux se généralise et la femme mariée a la pleine disposition de ses biens propres acquis avant et après le mariage.

Depuis la création du Grand-Duché et tout au long du 19^e siècle la législation sur le mariage a peu changé. Seules quelques lois²⁸ sont intervenues (loi du 23 avril 1827, loi du 26 décembre 1892 et surtout loi du 12 juin 1898). Encore ces lois sont-elles surtout liées à l'état civil, au lieu du mariage et à d'autres aspects formels²⁹.

• • •

Revenons brièvement au « complexe » du Code civil : liberté, famille, propriété. La notion de liberté s'entend dans le sens de liberté individuelle. L'individu est détenteur de cette liberté, en tant que personne hu-

²⁰ Selon l'économiste et chroniqueur au journal *Le Monde* Jean-Marc Daniel « cette phrase a été prononcée pour la première fois en 1782 par Jacques Brissot (1754-1793), un des leaders girondins de la Révolution française. Proudhon se l'approprie et en assure la renommée », in : J.-M. Daniel, *Histoire vivante de la pensée économique – Des crises et des hommes*, Paris, 2010, p. 165. Sur Brissot voir par exemple Furet/Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française – Acteurs*, Paris, 2007, p. 77-99.

²¹ Bernard Maris (économiste, journaliste, professeur d'université), *Marx, ô Marx, pourquoi m'as-tu abandonné ?* Paris, 2010, p. 21.

²² François Ewald (présentation), *Naissance du Code civil*, an VIII – XII, 1800 – 1804, Paris, 1989, p. 10 (introduction).

²³ Gérard Trausch, *A propos du bicentenaire du Code civil*, in : *Luxemburger Wort (Die Warte)* du 25 mars 2004.

²⁴ P. Rosanvallon, *Le modèle politique français – La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, 2004, p. 89.

²⁵ Max Weber, *Wirtschaftsgeschichte – Abriß der universalen Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Berlin, 1991, p. 238-240, p. 302, p.308.

²⁶ P. Rosanvallon, 2004, op. cit. p. 160. Ce sociologue note que cette expression remonte au début du 19^e siècle.

²⁷ Michel Pertué (Université d'Orléans), *Individualisme*, in : Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 2006 (1^e publication en 1989), p. 564.

²⁸ Voir P. Ruppert, *Code civil – Code de procédure civile et lois spéciales*, Luxembourg, 1903, Table chronologique, p. 248-249, Table alphabétique, p. 250-267 et Table des matières, p. 268-276.

²⁹ Les articles suivants du Code civil sont concernés : 45, 57, 63, 65, 73, 74, 75, 76, 148, 155, 160, 162, 164, 165-169, 198, 1394.

maine dotée de droits naturels et non en tant que membre d'un corps social comme dans l'Ancien régime, où chacun est identifié par son appartenance à l'un des trois ordres, noblesse, clergé et tiers (état). « ... les privilèges empêchent l'épanouissement de l'individualisme libéral porté par les idées nouvelles et favorable à l'égalité des droits³⁰ ». On reste dans les parages de J. Locke. Ce n'est pas ici le moment ni l'endroit d'entrer dans le détail des différentes libertés : liberté des cultes (auquel Portalis³¹ est fortement attaché), liberté de presse, etc.

Il y a aussi la liberté comme concept d'ensemble. La liberté ne peut pas être illimitée : la liberté de l'un ne peut empiéter sur celle de l'autre, sinon la vie en société n'est guère possible.

Portalis (1746 – 1807) (cf. annexe 1.7. 4.), rédacteur³² du Code civil, est un ardent défenseur de Montesquieu³³, (cf. annexe 1.7.2.) pour qui l'homme est « fait pour vivre dans la société » ; et encore : « ... le désir de vivre en société est une ... loi naturelle ». En revanche, Portalis est un adversaire résolu de J. J. Rousseau, parce que « l'état de nature » de celui-ci est largement inférieur à « l'état de société » cher à Portalis. Écoutons le professeur Jean-François Niort³⁴ :

« L'optimisme rousseauiste d'une nature humaine

bonne par nature n'est guère de mise dans les travaux préparatoires du Code civil ».

La liberté du Code civil de 1804 s'entend dans le sens d'une absence de privilèges liés à la naissance; aucune discrimination liée à des titres n'est admise. Tous les citoyens sont (théoriquement) égaux devant la loi et devant la justice. Toutefois, une double inégalité est rendue possible, sinon favorisée, par le Code civil: l'inégalité devant la fortune est l'inégalité devant l'instruction. Un sérieux remède à cette dernière est l'obligation scolaire, c'est-à-dire une solide forme de socialisation des jeunes. Cette obligation scolaire (pendant six ans) est tardive: elle date de 1881, elle a été introduite malgré l'opposition des députés conservateurs.

Retenons une égalité inédite devant la loi, en liaison avec les relations entre patronats et ouvriers: *L'article 1871* du Code civil de 1804 et le *livret* d'ouvrier (notions reprises par la suite).

Le mariage et la famille³⁵ sont des préoccupations centrales du Code civil. Celui-ci ne définit pas le mariage³⁶, mais fournit trois éléments d'une définition technique : l'article 144 (L'homme avant dix-huit ans révolus, la femme avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage) ; l'article 146 (Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement) et l'article 165 (Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier civil ...).

Le mariage est à la fois un contrat et une institution. Il est un contrat solennel : ses rites ont autant des effets juridiques que sociaux. Il est différent des autres contrats ; par exemple il ne peut pas être dissous par simple consentement. Il est aussi et surtout une institution très ancienne.

Écoutons Portalis³⁷ quant au mariage :

« Les philosophes observent principalement dans cet acte le rapprochement des deux sexes ; les jurisconsultes n'y voient que le contrat civil ; les canonistes n'y aperçoivent qu'un sacrement, ... ».

³⁰ Jean Bart (historien), L'abolition de la féodalité et des privilèges, ou les illusions de la nuit du 4 août 1789, in : Michel Biard (Université de Rouen – dir.), La révolution française – Une histoire toujours vivante (préface de Michel Vovelle), Paris, décembre 2009, p.247.

³¹ Pour une vue chronologique ramassée sur la vie de Portalis voir par exemple Jean-Luc Chartier, Portalis père du Code civil, Paris, 2004, p. 413-418.

³² Le comité de rédaction du Code civil (instauré le 13 août 1800) se compose de Tronchet, Portalis, Bigot de Préameneu et Malville. Le « discours préliminaire au premier projet de Code civil » est rédigé par Portalis, bien que ce document soit signé par les quatre ; le nom de Portalis figure d'ailleurs en premier. C'est sous ce titre que Michel Massenet publie le discours préliminaire, Paris, 1999 (Editions Confluences), 77 pages.

Ces quatre rédacteurs du code appartiennent à « quatre régions de France différentes dont ils étaient considérés, chacun, représenter les droits locaux : Tronchet, président de la commission, était censé représenter les coutumes, le droit orléano-parisien ; Bigot de Préameneu, ceux de l'Ouest ; Maleville, les coutumes du Sud-Ouest ; Portalis, le système des *pays de droit écrit* » ; Roland Ganghofer (Université de Strasbourg III-Robert Schuman), Code civil des Français, in : Madeleine Ambrière (dir.- Université Paris IV – Sorbonne), Dictionnaire du XIX^e siècle européen, Paris 2007 (1^e édition 1997), p. 272.

³³ Montesquieu, De l'esprit des lois, présentation (soignée) de Laurent Versini, (professeur à la Sorbonne), Paris, 1995, vol. 1, p. 90 et p. 93.

³⁴ J.-F. Niort, Droit, idéologie et politique dans le Code civil français de 1804, in : Le Bicentenaire du Code civil – Une contribution luxembourgeoise, Luxembourg, sans date, probablement 2004, p. 35.

³⁵ Pour une information rapide mais dense voir : Jean-Louis Thireau (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne), Droit de la famille, in : Madeleine Ambrière (dir.), Dictionnaire du XIX^e siècle européen, op. cit. p. 453-456.

³⁶ Jean Carbonnier, Droit civil, tome 2 : La famille, les incapacités, Paris, 1969, 8^e édition, p. 11-13.

³⁷ Discours de Portalis devant le Corps législatif, le 7 mars 1803, in : F. Ewald, 1989, op. cit. p. 170 et suivante.

« Ce contrat n'est pas purement civil, quoi qu'en disent les jurisconsultes ; il a son principe dans la nature, qui a daigné nous associer en ce point au grand ouvrage de la création ; il est inspiré, et souvent commandé par la nature même ».

« Qu'est-ce donc que le mariage en lui-même, et indépendamment de toutes les lois civiles et religieuses ? C'est la société de l'homme et de la femme, qui s'unissent pour perpétuer leur espèce ; pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée ».

Les dispositions du Code civil sur la famille (cf. annexe 1.7.6.) sont nettement réactionnaires, surtout par rapport aux projets de 1792/94. C'est le retour à un ordre familial, que l'on peut qualifier de patriarcal, proche de l'Ancien régime et ceci à deux niveaux.

La *puissance paternelle* est exercée exclusivement par le père de famille (titre IX. De la puissance paternelle, anciens articles 371 à 387). Contentons-nous de citer l'ancien article 373 : Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

Le père de famille peut ordonner la détention de son enfant de moins de 16 ans commencés pour un maximum d'un mois et le président du tribunal d'arrondissement devra, sur demande, délivrer l'ordre d'arrestation (ancien art. 376). De 16 à 21 ans (majorité) le père pourra requérir la détention de son enfant pour six mois au plus, mais le président du tribunal peut refuser (art. 377). Ces dispositions persistent longtemps au Luxembourg : la loi du 2 août 1939 les a abrogées (art. 375 – 383).

Des éléments de droit romain sont repris dans le Code civil de 1804, mais changent de signification. Durkheim³⁸ avance un exemple en 1895. « La règle *is pater est quem justae nuptiae declarant* est matériellement restée dans notre Code, ce qu'elle était dans le vieux droit romain. Mais, tandis qu'alors elle avait pour objet de sauvegarder les droits de propriété du père sur les enfants issus de la femme légitime, c'est bien plutôt le droit des enfants qu'elle protège aujourd'hui ». Concluons avec Durkheim : « ... les mots servent à exprimer des idées nouvelles sans que leur texture change ».

Le Code civil reprend la *suprématie maritale* et l'incapacité juridique de la femme mariée. Notons l'article 213 : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». Cet article sera abrogé par la loi du 12 décembre 1972 (relative aux droits et devoirs des époux). Cette loi insiste sur la responsabilité commune des époux dans « la direction morale et matérielle » de la famille. La loi stipule – entre autres – que « le mariage ne modifie pas la capacité juridique des époux » (dans le nouvel article 216).

Selon le professeur Jean-Louis Halpérin³⁹ (cf. annexe 1.7.5.) les rédacteurs du code de 1804 ont affiché « un anti-féminisme militant ».

L'attitude conservatrice des rédacteurs du code peut être résumée par un extrait du discours préliminaire de Portalis. « L'autorité maritale est fondée sur la nécessité de donner, dans une société de deux individus, la voix pondérative à l'un des associés, et sur la prééminence du sexe auquel cet avantage est attribué ». (...) « Cette autorité est une sorte de magistrature à laquelle il importe surtout, dans les Etats libres, de donner une certaine étendue ». La famille est soumise à la tutelle exorbitante du pouvoir marital et parental.

Le code de 1804 a puisé dans deux sources : dans le droit ancien pour la famille et dans les projets révolutionnaires pour la propriété et les contrats. Selon Jean-François Niort⁴⁰ « c'est la hiérarchie, et non pas l'égalité, qui paraît *naturelle* aux auteurs du Code civil et doit donc inspirer la législation ».

La troisième composante du code de 1804 est la propriété, sa pièce-maîtresse, ce qui a mené à l'expression *code des propriétaires*. Pour les libéraux du 19^e siècle le droit de propriété est une composante centrale de la liberté. L'empreinte de Locke est indéniable.

Le nouveau code consacre la propriété en lui attribuant un caractère *inviolable* et *sacré*.

Écoutons à nouveau Portalis⁴¹. « L'homme, en naissant, n'apporte que des besoins, il est chargé du soin de sa conservation ; il ne saurait exister ni vivre sans consommer : il a donc un droit naturel aux choses nécessaires à sa subsistance et à son entretien ».

³⁸ Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, 2009 (1895), p. 137 et p. 138 (série *Les livres qui ont changé le monde*, t. 7).

³⁹ J.-L. Halpérin, L'Impossible Code Civil, Paris, 1992, p. 281.

⁴⁰ Jean-François Niort, Homo civilis – Contribution à l'histoire du Code civil français, Aix-en-Provence, 2004, p. 155. Ce travail est de loin la meilleure publication sur l'histoire du Code civil français. Cet ouvrage est publié en deux volumes avec pagination continue.

⁴¹ F. Ewald, 1989, op. cit. p. 271-275.

« Il exerce ce droit par l'occupation, par le travail, par l'application raisonnable et juste de ses facultés et de ses forces ».

« En un mot c'est la propriété qui a fondé les sociétés humaines ».

Portalès raisonne en juriste et néglige les conséquences sociales négatives liées à la propriété. « Ce n'est pas non plus au droit de propriété qu'il faut attribuer l'origine de l'inégalité parmi les hommes ».

Les Etats provinciaux⁴² (1816-1830) présentent une approche intéressante de la propriété, du rôle de l'Etat et de celui du propriétaire. « L'Etat assure la durée, la protection, le respect de tous les genres de propriétés, et pour prix de cette assurance, l'Etat ne demande à ceux qui en jouissent que de les conserver, de les garantir de toutes les causes de dégradation et de destruction, proportionnellement à l'intérêt qu'ils y trouvent ». Deux composantes principales ressortent de ce texte. D'abord, le droit de propriété est vigoureusement défendu par l'Etat. En contrepartie le propriétaire doit conserver et entretenir sa propriété et de ce fait contribuer au bien-être général. La citation est extraite d'un contexte lié « au curage des rivières et ruisseaux » : si chaque propriétaire y contribue, cela profite à l'ensemble de la population et non seulement aux propriétaires des berges.

L'introduction du code de 1804 en France, donc aussi au Luxembourg, qui à l'époque forme le département des Forêts, nous mène à des motivations politiques. Résumons.

L'introduction du code civil correspond aussi et surtout à « la volonté politique de Bonaparte de consolider la réconciliation et la paix civile par l'aboutissement des travaux largement avancés au cours des années précédentes⁴³ ».

D'autres motivations politiques⁴⁴ apparaissent : discipliner la population, produire des richesses.

A la famille est assignée la fonction disciplinaire de la population. Cette famille assure l'intégration sociale de ses membres, sous la houlette du « bon père de famille », expression juridique bien connue. La propriété immobilière a un effet stabilisateur sur la famille et est particulièrement protégée par le code, contrairement à la propriété mobilière. C'est le père de famille – si possible propriétaire immobilier – qui en fait jouit pleinement de la liberté accordée par le code. La femme mariée et les enfants sont juridiquement mineurs.

La production de richesses est une autre finalité du code. La propriété – favorisant cette création – chemine comme un fil rouge à travers le code. La libre disposition des biens, dûment codifiée, soutient l'abondance. Même le premier livre du Code civil (des personnes) fait figure d'introduction aux deux autres livres traitant de la propriété, dans le sens que seule dans une famille stable, hiérarchisée, la propriété peut abonder.

Écoutons la sociologue du droit Irène Théry⁴⁵ quant à la modernité introduite par le Régime français.

« ... ce n'est ni la législation révolutionnaire ni celle de l'Empire, mais la *création du mariage civil* qui marque *l'entrée du droit de la famille dans la modernité*. Cette modernité, si elle rompt avec le monde ancien, avec la conception d'un ordre naturel garanti par une vision religieuse de la famille et de l'Etat, n'est pas pour autant univoque. En d'autres termes, la modernité n'est pas une réponse, elle est une autre façon de poser les questions.

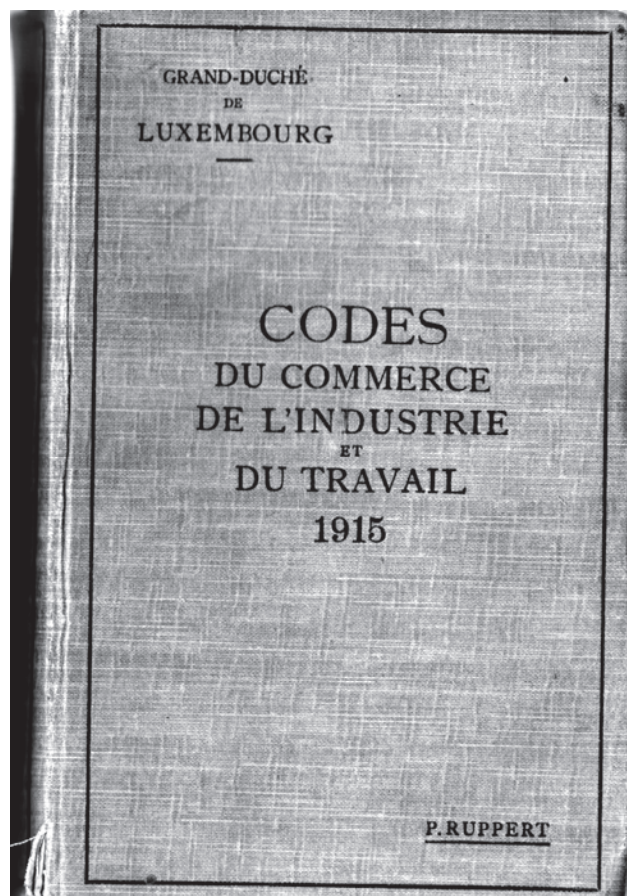
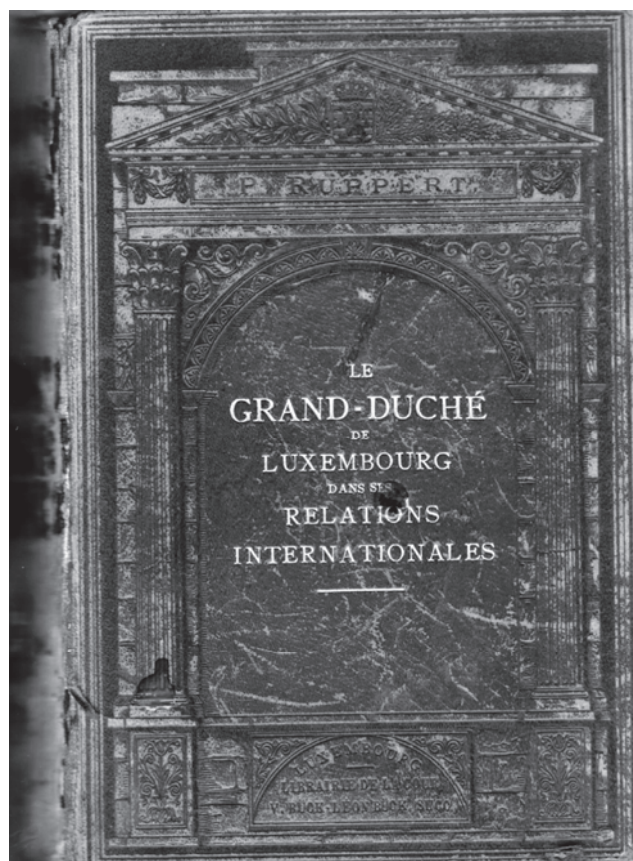
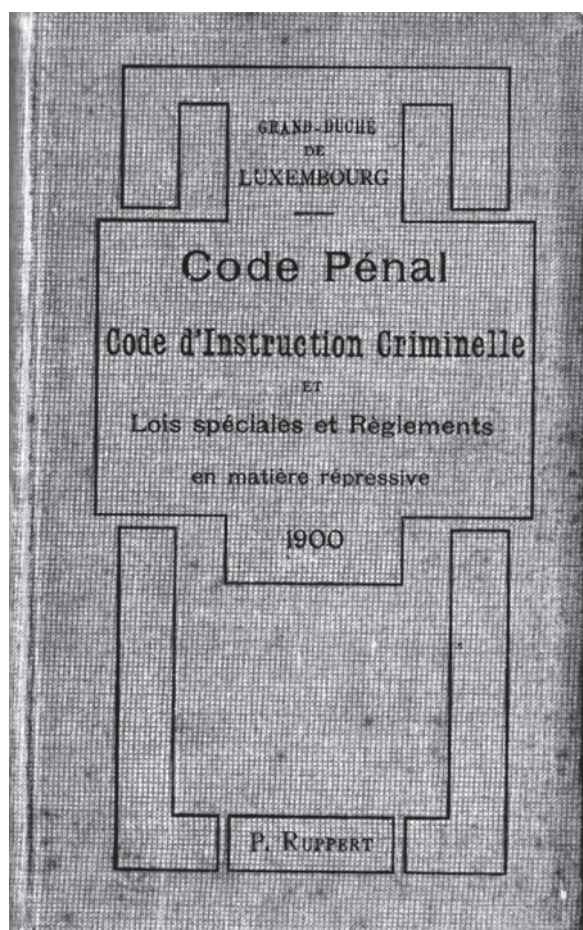
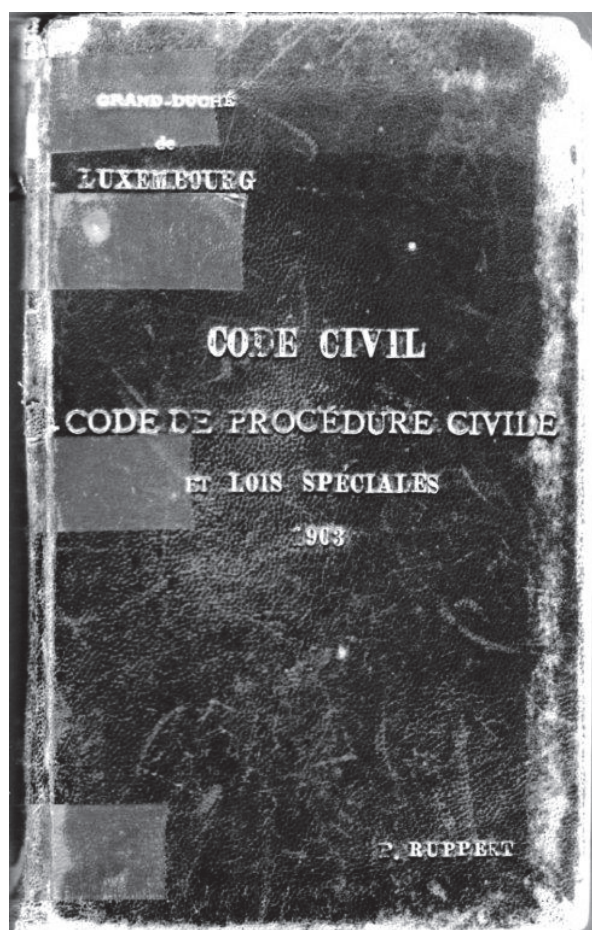
Il faut tenter de prendre la mesure de cet immense espace soudain ouvert à la pensée, à l'action législative, à la décision politique, par la dissociation du contrat civil et du sacrement ».

⁴² Pierre Ruppert, Les Etats provinciaux du Grand-Duché de Luxembourg de 1816- 1830, session de 1816, annexe : exposé de la situation du Grand-Duché sous le rapport de son administration pendant l'année 1816, Luxembourg, 1890, p. 92.

⁴³ Joseph Goy (Centre de recherches historiques, EHESS, Paris), Code civil, in : François Furet et Mona Ozouf, Dictionnaire critique de la révolution française – Institutions et créations, Paris, 2007, p. 142.

⁴⁴ J.-F. Niort, Droit, idéologie et politique dans le Code civil français de 1804, op. cit. p. 39 et suivantes.

⁴⁵ Irène Théry (spécialiste de la famille et de la vie privée), Le dé-mariage – Justice et vie privée, Paris, 1996, p.45.



1.2. Les structures anciennes

L'Ancien régime⁴⁶ est doté d'une grande variété de droits. Les relations entre les diverses communautés et leurs membres (rapports économiques entre paysans et seigneurie, entre curés et fidèles) sont du ressort du droit coutumier. Les édits et ordonnances relèvent du souverain et sont enregistrés par le Conseil provincial. Ils sont obligatoires, c'est-à-dire ils ont force de loi, et s'appliquent à l'ensemble de l'ancien duché de Luxembourg, mais tiennent compte de certains usages et coutumes, devenus en fait des privilèges politiques.

La société – coutumière – de l'époque est corporative et fortement hiérarchisée, donc inégalitaire. Toute la population est répartie en trois Etats : noblesse, clergé, tiers (état). Les deux premiers jouissent de sérieux privilèges (par exemple en matière d'impôt et de juridiction). Le tiers (état) est loin d'être homogène.

Sans entrer dans une analyse de la structure politique de l'époque, retenons deux remarques.

- L'Ancien régime est une société au fonctionnement complexe (cf. annexe 1.7.8.1. et 1.7.8.2.). Le Conseil provincial a des fonctions gouvernementales et judiciaires. Les Etats provinciaux ont des compétences en matière fiscale. Les Etats généraux se réunissent à Bruxelles et les Etats provinciaux y ont des délégués. Depuis la seconde moitié du 15^e siècle la destinée du Luxembourg est liée à celle des Pays-Bas.

Le Luxembourg est la seule province⁴⁷ des Pays-Bas à subsister comme principauté, il le doit à la conjonction de plusieurs facteurs : « aux convenances des Grands et à leurs rivalités (1815, 1839, 1867, 1919), mais aussi au maintien d'un particularisme tenace à travers l'Ancien régime ».

Le Luxembourg de l'époque est une société catholique. Toute la vie sociale est pénétrée de sentiments religieux et la « religion intervient dans la vie quotidienne à un degré difficile à imaginer de nos jours ».

Ce Luxembourg est une société apaisée, le régime jouit d'une certaine popularité ; l'absence de guerre

dans le long terme y a certainement contribué. C'est cette société que les nouvelles Autorités françaises heurtent brutalement avec leurs mesures tranchantes.

- Au duché de Luxembourg, en dehors de l'agriculture, la production est surtout artisanale. Les métiers – dans les villes et gros bourgs – sont obligatoirement organisés en corporations (ou jurandes) regroupant les membres d'une même spécialité. Chacune d'entre elles dispose d'un statut propre et d'une loi spécifique, en fait des privilèges. A ces métiers strictement organisés s'oppose une liberté de travail bien plus large à la campagne. L'agriculture est assimilée à un métier « libre ». Le travail de la terre est davantage considéré comme un « état » que comme une profession. L'abrogation des corporations prive leurs membres d'une certaine protection, bien qu'elles soient devenues – surtout vers la fin de l'Ancien régime – plutôt un carcan limitant leur créativité productive.

Les habitants de la campagne profitent de la solidarité de la communauté villageoise et ceci à deux niveaux.

D'abord, au niveau religieux : dans le cadre paroissial s'exerce la charité chrétienne. Ensuite, l'ensemble des droits collectifs apporte un réel soutien social. Notons les principaux droits en vigueur au Luxembourg : vaine pâture pour le bétail des villageois ; le droit de glanage permet de ramasser les épis tombés lors de la récolte ; le droit de chaumage permet de prendre la paille sur pied après la récolte ; les droits d'usage dans les forêts (bois de chauffage, de construction).

Avec l'avènement du Régime français les solidarités de l'Ancien régime disparaissent d'un seul coup : l'individu est seul et isolé, face au Code civil. La famille est le seul corps intermédiaire entre Etat et population. Les habitants – et c'est bien compréhensible – regardent le nouveau pouvoir sans aménité ; par la suite pointe parfois un certain regret pour un régime doté alors de tous les atouts.

• • •

Quelques mots sur la situation économique et sociale de l'ancien duché. Le pays de l'époque est en fait sous-développé ; divers facteurs y contribuent.

- Les structures rurales sont arriérées : un réseau routier réduit, une région isolée, repliée autant sur elle-même que sur des us et coutumes archaïques.

- Ce duché a une faible densité de population. Seule la ville de Luxembourg affiche une population d'environ 8 500 habitants. Echternach et Arlon tour-

⁴⁶ Pour une information rapide sur la notion d'Ancien régime, voir par exemple Lucien Bély (dir. – Université Paris XII), Dictionnaire de l'Ancien Régime, Paris, 2^e édition, 2003, 3^e tirage, 2006, 1384 pages.

⁴⁷ Les deux citations proviennent de Gilbert Trausch, Le Luxembourg sous l'Ancien régime, Luxembourg, 1993 (3^e éd.), p. 89 et p. 77.

nent autour de 2 000 habitants ; d'autres localités taxées de villes sont en réalité de simples bourgades. Albert Calmes⁴⁸ relève 8 877 habitants pour la ville de Luxembourg. Viennent ensuite, par ordre décroissant Echternach : 2 940 habitants ; Arlon : 2 631 habitants ; Bastogne : 2 242 habitants ; Wiltz : 2 010 habitants. Loin derrière vient Vianden (1 300) habitants, puis Diekirch (1 200 habitants)

- Le Luxembourg est dépourvu d'une bourgeoisie riche, capable de développer le pays, de faire évoluer les structures existantes. De l'ensemble des hommes de la Ville environ 15% sont liés aux corporations que l'historien Gilbert Trausch⁴⁹ qualifie de « misérables », à l'exception des merciers.

- La vie culturelle est restreinte et se limite à la Ville. « Dans les campagnes plus de la moitié des hommes est incapable de signer, pour les femmes il s'agit des trois quarts⁵⁰ ». Depuis le 1^{er} octobre 1603 le Collège⁵¹ des Jésuites, repris par le clergé séculier à la suppression de l'ordre des Jésuites en 1773, offre un enseignement qui n'est guère proche du courant des Lumières. Quant à l'enseignement primaire son niveau est dérisoire.

- Les Ardennes sont une barrière naturelle, il en est de même au nord-est du pays quant à l'Eiffel. S'y ajoute une insuffisance flagrante de routes praticables. Les échanges se réduisent en fait à des transferts campagnards : le petit marché local n'est guère dépassé. Le paysan consomme le plus souvent ce qu'il produit (cf. annexe 1.7.9.). Il ne travaille pas seulement la terre, il doit être aussi artisan : « ... à la fois forgeron et fondeur, maçon, tailleur et cordonnier, charpentier et menuisier⁵² ». Les habitants cohabitent davantage que de vivre ensemble. Le pays reste prisonnier de sa géographie physique et ceci jusqu'à l'apparition des che-

mins de fer. A ce moment la « tyrannie de la distance⁵³ » prend fin, ce qui rapproche les habitants du pays les uns des autres.

Voilà résumée la situation générale de l'ancien duché à la veille de profonds changements. Le duché a joui d'une longue période de paix, ce qui a pu engendrer l'impression d'un certain bien-être. Plus tard apparaît un fort sentiment de nostalgie de cette époque.

• • •

Les malheurs de l'Ancien régime sont résumés dans une prière de l'époque : « A peste, bello, fame, libera nos, Domine » (de la peste, de la guerre, de la famine, libérez-nous, Seigneur). Au milieu du « sombre 17^e siècle » le Luxembourg souffre durement de ces trois fléaux⁵⁴, qui s'amplifient mutuellement. Au début du 19^e siècle la peste a évidemment disparu, mais elle est remplacée par le choléra. Lors du reflux des troupes françaises en 1814, des soldats hessois et prussiens, qui occupent le Luxembourg, ne sont pas populaires, car ils « traitent le pays en ennemi⁵⁵ ». Enfin, la famine (ou disette) persiste tout au long de la première moitié du 19^e siècle.

1.3. Un régime fait table rase

Toute l'armature institutionnelle, administrative, politique, sociale, économique⁵⁶, corporative et coutumière est abrogée sans ménagement. Le particularisme de l'ancien duché disparaît d'un seul trait de plume : le Luxembourg devient le Département des Forêts⁵⁷.

Il ne s'agit pas d'un simple transfert de souveraineté comme le Luxembourg en a déjà connu : cinq entre

⁴⁸ Albert Calmes, La ville de Luxembourg en 1814, in : A. Calmes, Au fil de l'histoire, vol. I, Luxembourg, 1968. P. 130.

⁴⁹ Gilbert Trausch, Les Luxembourgeois devant la Révolution française, in : Raymond Poidevin et Gilbert Trausch (sous la direction de), Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Actes du Colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977), Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz, Metz, 1978, p. 87. Plus tard cette contribution est reprise dans : Gilbert Trausch, Du particularisme à la nation – Essais sur l'histoire du Luxembourg de la fin de l'Ancien régime à la Seconde guerre mondiale, Luxembourg, 1989, p. 63.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ 400 Joer Kolléisch, vol. I. Du Collège des Jésuites au Collège municipal, divers auteurs, Luxembourg, 2003, 287 pages et Gérard Trausch, Les 400 ans de l'Athénée de Luxembourg, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, Luxembourg, 2003, 73 pages.

⁵² Nicolas Ries, Le peuple luxembourgeois – Essai de psychologie, Diekirch, 1920, (2^e édition), p. 101.

⁵³ Paul Bairoch, Une nouvelle distribution des populations : villes et campagnes, in : Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, Histoire des populations de l'Europe, tome II. La révolution démographique 1750 – 1914, Paris, 1998, p. 207.

⁵⁴ Pour des détails voir Paul Margue, Luxembourg in Mittelalter und Neuzeit, Luxembourg, 1978, p. 131 et suivantes.

⁵⁵ Gilbert Trausch, Le Luxembourg sous l'Ancien Régime, Luxembourg, 1993 (3^e éd.), p. 49.

⁵⁶ Pour les aspects économiques (monnaie/assignats) voir par exemple la récente publication de Florin Aftalion, L'économie de la Révolution française, Paris, 2007, 396 pages.

⁵⁷ Sur les nouvelles institutions voir Prosper Pouillet (Université Catholique de Louvain), Les Institutions françaises de 1795 à 1814 – Essai sur les origines des Institutions belges contemporaines, Bruxelles, 1907, 975 pages. Voir aussi Jacques Godechot, Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, Paris, 1998, 5^e édition. 793 pages + 6 pages de cartes.

1684 et 1715⁵⁸. C'est le point de départ vers une nouvelle société, qui se forme, bien que les habitants de l'époque n'en aient guère conscience.

Notons spécialement l'abrogation des maîtrises et jurandes (le terme corporation apparaît plus tard), vu les répercussions à long terme pour le Luxembourg. Les lois du 2 et 28 mars 1791 ont supprimé en France les maîtrises et jurandes. Ces lois sont publiées le 22 novembre 1795 (1^{er} frimaire an IV). L'Administration centrale du Département des Forêts est chargée des mesures d'exécution et fait prévaloir les droits du Trésor public pour « les sommes qui peuvent exister dans les caisses des dits corps de métiers ⁵⁹ ».

Dans les anciens Pays-Bas autrichiens les actes de l'état civil (naissances, décès, mariages) sont enregistrés par la paroisse (curé, vicaires) et sont liés aux sacrements de l'Eglise. Les enregistrements laissent à désirer et manquent de rigueur. Dorénavant ces enregistrements sont obligatoirement effectués par l'officier de l'état civil, sous peine de sanctions. Par arrêté du 17 juin 1796 (29 prairial de l'an IV) le Directoire ordonne la promulgation dans le Département des Forêts des lois en relation avec l'état civil.

Le Luxembourg de l'époque est une société catholique, où la religion est omniprésente et traditionnelle, c'est-à-dire réticente à des changements. Ainsi les réformes religieuses de l'empereur Joseph II passent mal⁶⁰.

Dans cette société coutumière la laïcisation du mariage et l'introduction du divorce sont des lignes de fracture dures, qui heurtent la population.

Sans faire une analyse du Régime français au Luxembourg, contentons-nous de trois remarques, la première liée aux nouvelles institutions, la deuxième en relation avec le mécontentement de la population face aux nombreuses innovations et la troisième relative à la centralisation.

- Les nouvelles institutions – et c'est une modification de taille – prévoient la séparation des pouvoirs. Cette séparation « est empruntée aux ouvrages de Montesquieu non comme une construction logique et a priori, mais comme une nécessité pratique : il était indispen-

sable de diviser les pouvoirs pour empêcher toute restauration de l'absolutisme ⁶¹ ».

Notre administration actuelle a son origine dans le Régime français, qui a créé une structure administrative moderne au Luxembourg : arrondissements, cantons et communes existent toujours. Prenons un cas concret : La législation française sur l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines est introduite par le décret du 30 décembre 1795 dans le Département des Forêts⁶². Il faut y ajouter une organisation judiciaire rationnelle et efficace (justice de paix, tribunal correctionnel, etc.)

Le Code civil, l'égalité entre habitants et la liberté individuelle sont toujours le soubassement de notre société.

- Le mécontentement suscité dans le Département des Forêts a des origines diverses. Résumons. Il y a d'abord les persécutions religieuses et, dans une moindre mesure, la suppression des couvents⁶³ de la ville de Luxembourg, mais « l'acquisition de biens d'Eglise n'a guère fait peur aux Luxembourgeois ⁶⁴ ». Les changements sont trop rapides et trop abrupts pour les habitants attachés à leurs us et coutumes. D'autres facteurs ont joué un rôle de premier plan : les réquisitions militaires, les impositions de guerre, le service militaire obligatoire à partir de l'automne 1798.

Ces griefs culminent dans ce qu'on appelle le « Klöppelkrieg » (« guerre des gourdins »), qui est un soulèvement paysan contre le régime⁶⁵. Cette révolte (modeste) est doublement limitée : d'abord géographi-

⁵⁸ Gilbert Trausch, 1993, op.cit. p. 15-18.

⁵⁹ Alfred Lefort, Histoire du Département des Forêts, d'après les archives du Gouvernement du Grand-Duché et des documents français inédits, Luxembourg, 1905 (volume L des PSH), p. 306.

⁶⁰ Gilbert Trausch, 1993, op. cit. p. 38 et suivantes ; p.77 et suivantes.

⁶¹ Jacques Godechot, 1998, op. cit. p. 45.

⁶² Chronique de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines 1795-1995 (diverses contributions), Luxembourg, 1995, voir surtout Paul Margue, Les travaux et les jours à l'Enregistrement, p. 43-200 et Emile Krier, Origines et débuts d'une fonction publique moderne, p. 201-255.

⁶³ Gilbert Trausch, La suppression des couvents de la ville de Luxembourg sous le Directoire, Luxembourg, tiré-à-part *T'Hémecht* n°4 de 1958 et n°1 de 1959, 103 pages.

⁶⁴ Gilbert Trausch, 1993, p. 47.

⁶⁵ A ce sujet voir Gilbert Trausch, Les soulèvements paysans de 1798 dans la région de Neufchâteau et leurs répercussions dans le Département des Forêts, Luxembourg, 1962, 73 pages (extrait du volume LXXIX des Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg) ; Gilbert Trausch, La répression des soulèvements paysans de 1798 dans le Département des Forêts, Luxembourg, 1967, 245 pages ; Gilbert Trausch, Die Luxemburger Bauernaufstände aus dem Jahr 1798 – Der Klöppelkrieg », seine Interpretation und sein Nachleben in der Geschichte des Großherzogtums Luxemburg, in : *Rheinische Vierteljahresblätter*, 48, 1984, p. 161-237. La même contribution est reprise dans Gilbert Trausch, Du particularisme à la nation, op. cit. p. 101-176.

quement (surtout le nord du département), ensuite elle reste une affaire de paysans, sans déborder sur d'autres couches de la population.

Paradoxalement Napoléon a mieux réussi que les révolutionnaires à faire accepter les gains de la Révolution. « Plus adroitement que les révolutionnaires, il réussit à obtenir le soutien d'une partie importante des élites en Allemagne, aux Pays-Bas et dans le nord de l'Italie ...⁶⁶ ». A cette liste on peut ajouter le Luxembourg. Napoléon a su réconcilier (cf. concordat), au moins partiellement, les Luxembourgeois avec les acquis révolutionnaires.

- La centralisation administrative est un caractère fondamental du Régime français et heurte les traditions luxembourgeoises. Le Directoire (Constitution de l'an III) installe dans chaque département un commissaire central. « Si ses pouvoirs sont encore assez réduits et s'il a en face de lui des administrateurs départementaux élus, il n'en sert pas moins déjà comme vecteur d'une *centralisation* renforcée, ...⁶⁷ ». Le Département des Forêts a connu quatre commissaires centraux⁶⁸ : Legier, Faily, Arnoul, Delattre, tous Français de l'intérieur.

Retenons encore que le Luxembourg devient Département des Forêts lorsque le temps de la terreur révolutionnaire est révolu. Le Directoire présente des traits que l'on peut, avec le recul qui est le nôtre, qualifier de *moderne*. « Loin des clichés sur son échec programmé, le Directoire offre les visages contrastés d'un régime né de la Terreur, poursuivant la guerre contre une partie de l'Europe, affrontant une des plus graves crises économiques, tiré à hue et à dia par les partisans de la restauration monarchique et les nostalgiques de la république univoque de l'an II, et malgré toute cette adversité ou dans cette adversité, proposant les principaux visages des républiques contemporaines oscillant entre leur évolution démocratique, leur penchant sécuritaire ...⁶⁹ ».

1.4. Dans la perspective de la longue période

Le Code civil, ce « monument juridique de la société nouvelle⁷⁰ », a évidemment un impact profond sur la société luxembourgeoise, puisqu'il est toujours en vigueur plus de 200 ans après son introduction. Le premier code civil luxembourgeois (cf. annexe 1.7.7.) apparaît tardivement, en 1903, à la veille du centenaire du code civil français ; présentation de P. Ruppert⁷¹. Celui-ci indique – dans une table chronologique – toutes les modifications liées au Code civil, jusqu'en 1902. A chaque fois il renvoie aux articles du code qui sont concernés. Le Code civil, élaboré en 1976 par la Chambre des Députés, cite les lois principales qui ont modifié le code, mais jusqu'en 1975 cette fois-ci.

Au Luxembourg le monde du droit reste proche de la France. Les futurs juristes y font leurs études (parfois en Belgique) et par la suite la langue du droit reste le français : les plaidoyers devant les tribunaux se font en Français, il en est de même du prononcé du jugement. Toutefois, les témoins et accusés s'expriment en luxembourgeois ; le rapport de police est rédigé en allemand.

Les lois et règlements sont publiés à la fois en français et en allemand au Mémorial (journal officiel) depuis 1816⁷², mais seulement en français après la Seconde guerre mondiale. Lors de l'industrialisation du Luxembourg le Code civil, amplifiant l'attraction de la langue française, est un contrepoids à l'empreinte économique allemande et rappelle notre proximité culturelle avec la France.

Enfin, écoutons Gilbert Trausch⁷³ : « Sur le plan du droit, le Luxembourg s'accroche avec ténacité au Code Napoléon, créant par là même une barrière supplémentaire avec les pays d'Allemagne. Il y sera même plus fidèle que la France, qui entreprendra plus tôt que le Luxembourg l'indispensable mise à jour ».

⁶⁶ Pascal Dupuy (Université de Rouen) et Alan Forrest (Université de York, Angleterre), La Révolution au-delà des frontières ?, in : Michel Biard, La Révolution française, op. cit. p. 417.

⁶⁷ Michel Biard, Quelle « Centralisation Jacobine » ?, in : Michel Biard (dir.), La Révolution française, op. cit. p. 60.

⁶⁸ Simone Thill, Le personnel administratif dans le Département des Forêts (1795-1800), Paris (mémoire de maîtrise), 1987, p. 39-40.

⁶⁹ Pierre Serna (Université de Paris I), Français, encore un effort pour être républicain ! in : Michel Biard, La Révolution française, op. cit. p. 67.

⁷⁰ Albert Soboul, La reprise économique et la stabilisation sociale 1797-1815, in : F. Braudel et E. Labrousse, Histoire économique et sociale de la France, 1789-1880, tome III, vol. 1 et 2, Paris, 1993 (1976), p. 112.

⁷¹ Pierre Ruppert est conseiller, secrétaire général du Gouvernement, secrétaire du Conseil d'Etat et greffier de la Chambre des Députés.

⁷² La première publication au Mémorial remonte au milieu de l'année 1816 : arrêté du 29 juin 1816, portant établissement du Mémorial administratif du Grand-Duché, p 1-3, signé Willmar, gouverneur provisoire.

⁷³ Gilbert Trausch, Les Luxembourgeois devant la Révolution française, in : Gilbert Trausch, Du particularisme à la nation, Luxembourg, 1989, p. 97 et p. 115.

Le Code civil, vrai *vade-mecum* des propriétaires, a favorisé sinon permis l'éclosion de la bourgeoisie au 19^e siècle. J.-F. Niort⁷⁴ y voit « une analyse peut-être trop marxiste ». Par contre, J.-F. Spitz et C. Lazzeri⁷⁵ interprètent Locke dans la direction d'une expansion de la bourgeoisie : « la propriété et le travail ne sont plus pensés par lui comme des fonctions sociales comportant des obligations, mais constituent au contraire une manière de les détruire en absolutisant la première et le second sous forme de droits individuels naturels au fondement de la communauté politique qui doit seulement en garantir l'existence ».

Quelle est la situation au Luxembourg ? Plus précisément, apprécions l'impact du Code civil sur l'évolution des couches sociales.

Notons la définition concise de la bourgeoisie selon le sociologue R. Pfefferkorn⁷⁶, en trois traits :

- « 1) l'importance absolue et relative de ses revenus patrimoniaux ; »
- « 2) son pouvoir, c'est-à-dire sa capacité à maintenir sa domination, grâce à son activisme collectif permanent ; »
- « 3) son mode de vie distinctif, au sens fort du terme ».

Rapprochons ces trois critères de la réalité luxembourgeoise. L'élément revenus est évidemment le premier critère à déterminer la notion de bourgeoisie. Au Luxembourg, ses revenus mobiliers et immobiliers sont plutôt modestes : son niveau de vie ne correspond alors pas à ce que l'on peut attendre de la part d'une bourgeoisie.

Le pouvoir politique de notre bourgeoisie est assuré à la fois par le Code civil et le droit de vote censitaire. Son pouvoir économique existe bel et bien, mais il reste limité, faute d'essor économique, malgré une embellie économique/commerciale au cours du Régime français. La bourgeoisie luxembourgeoise ne se distingue guère à cette époque par un mode de vie particulier. Elle vit parfois chichement. Le pays est pauvre et sa bourgeoisie en est elle aussi affectée.

La propriété est la dimension première pour identifier la bourgeoisie. Cette propriété est à la fois professionnelle (immeubles, machines, autres équipements) et non professionnelle (mobilier, habitation, ...). Une propriété professionnelle n'est pas – règle générale – disponible, mais destinée à garantir des revenus. Si « être riche c'est disposer à la fois de revenus substantiels et d'un patrimoine important ⁷⁷ », alors le nombre de riches, lire bourgeois, est limité.

Les ressources culturelles forment le dernier trait. La bourgeoisie s'est élancée dans les activités culturelles et même dans l'action charitable. Son mode de vie est plus proche du train de vie des classes moyennes que de celui d'une grande bourgeoisie.

Notons deux développements qui se déroulent le premier dans la ville de Luxembourg, le second plutôt à la campagne.

Le *premier* est lié à la disparition des corporations qui permettront l'essor du commerce et de l'artisanat : il s'agit d'une véritable *révolution commerciale et artisanale*. Plus tard on parle de classe moyenne. Gilbert Trausch⁷⁸ (cf. annexe 1.7.8.2.) reprend les noms des officiers municipaux (conseillers municipaux) : « Abinet, Levebvre et Urbain sont médecins, Couturier est apothécaire ; les deux Baclesse, les deux Mullendorff, Hencké, Scheffer, Lemoine, Roeser, Moris, Olinger, Pescatore et Claisse sont marchands ou du moins tiennent boutique ».

Joseph Baclesse et Jean-Pierre Mullendorff représentent deux vieilles familles bourgeoises de la Ville. Mais « tenir boutique » n'est pas en fait un apanage de la bourgeoisie. N'est-ce pas plutôt l'apparition timide de la classe moyenne commerçante, numériquement encore faible, car située dans un milieu peu urbanisé.

Pendant des années, au cours du Régime français, cette bourgeoisie/classe moyenne a pu goûter à une vie politique réelle, ce qui est tout à fait nouveau⁷⁹. Plus tard, après l'indépendance, elle peut s'adonner avec délice au jeu des joutes politiques. Le long règne des notables a commencé. La grande bourgeoisie – à l'image de nos pays voisins – n'a jamais existé au Luxembourg.

⁷⁴ Jean-François Niort, op. cit. p.45.

⁷⁵ Jean-Fabien Spitz (Université Paris X) avec la collaboration de Christian Lazzeri (Université de Franche-Comté), John Locke – Le second traité du Gouvernement, Paris, 2007, 1^e édition, 3^e tirage, p. XLIX (introduction).

⁷⁶ Roland Pfefferkorn (Université Marc-Bloch de Strasbourg), Inégalités et rapports sociaux – Rapports de classes, rapports de sexes, Paris, 2007, p. 163.

⁷⁷ Ibid. p. 164.

⁷⁸ Gilbert Trausch, Aspects et problèmes de la vie municipale à Luxembourg sous la République (1795-1799), in : *T H é m e c h t*, 15, n°4, 1963, p. 494.

⁷⁹ Ibid. p. 496.

Le *second* développement est en relation avec l'autre bout de la société : une masse de paysans, ouvriers, des journaliers, des artisans.

A la suite de la suppression des corporations de petites entreprises artisanales sont apparues avec souvent un seul ouvrier ou aide. Patron et ouvrier ont des modes de vie similaires. Le journalier mange à la même table que le paysan auprès duquel il travaille. Il y a une certaine proximité entre employeur et employé, teintée de paternalisme.

En 1803 le *livret d'ouvrier*⁸⁰ est introduit : y est consignée la durée de son engagement et – lors d'un changement de patron – une appréciation patronale. Selon cette disposition « Tout manufacturier, entrepreneur, et généralement toutes personnes employant des ouvriers, seront tenus, quand ces ouvriers sortiront de chez eux, d'inscrire sur leurs livrets un congé portant acquit de leurs engagements, s'ils les ont remplis ». Et encore : « Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret (ainsi) visé, sera réputé vagabond, et pourra être arrêté et puni comme tel ». Le livret est confié au patron tout au long de l'engagement de l'ouvrier. S'y ajoute le fameux article 1781 du Code civil : « Le maître est cru, sur affirmation : pour la quotité des gages ; – pour le paiement du salaire de l'année échue ; – et pour les acomptes donnés pour l'année suivante ». Cet article consacre la « supériorité légale de l'employeur »⁸¹. L'article 310 du Code pénal de 1810 empêche les ouvriers de former des syndicats.

Les codes civil et pénal témoignent d'une énorme méfiance envers le monde ouvrier qui est assimilé à un danger pour la société. En France le livret ouvrier est abrogé en 1868. Au Luxembourg le livret ouvrier semble tombé en désuétude. En 1842 le gouverneur de la Fontaine rappelle par circulaire⁸² aux bourgmestres certaines dispositions liées au visa du livret, car ils « n'apportent pas toujours assez de circonspection au visa des livrets des ouvriers, ... ». La loi du 13 décembre 1860 sur les livrets d'ouvriers (et de domestiques), sans être contradictoire, semble atténuer les effets des livrets. D'une part, les engagements mentionnés sur les livrets sont limités à ceux qui

s'écartent des conditions usuelles, à moins que l'un des contractants exige l'inscription au livret (art. 4). D'autre part, selon l'article 7 « il n'est fait sur les livrets aucune annotation favorable ou défavorable à l'ouvrier ou au domestique ».

L'arrêté⁸³ du 30 juin 1861 relève surtout des dispositions formelles et pratiques du livret. L'année suivante une circulaire⁸⁴ regrette que « dans certaines communes les bourgmestres ne délivrent qu'un seul livret lorsque plusieurs personnes de la même famille vont travailler ensemble dans une autre commune du pays ou à l'étranger ». Ceci est « irrégulier », car le livret est « un titre personnel ». Les formalités de délivrance des livrets (par les communes) sont souvent négligées. Les administrations communales et les consulats étrangers délivrent un nouveau livret sur simple demande. Les ouvriers négligent les livrets et les abandonnent entre les mains des patrons, car ils sont sûrs d'en obtenir un autre sans difficulté. Les entreprises industrielles accumulent des stocks de livrets abandonnés.

Par sa circulaire⁸⁵ du 6 juillet 1861 le Ministre d'Etat (de Tornaco) présente quelques modalités d'exécution de l'arrêté grand-ducal du 30 juin 1861. Cette circulaire vise aussi à contrôler et à surveiller l'ouvrier. Le livret « doit devenir pour lui un titre à la confiance de ceux à qui il s'adresse en rappelant et en justifiant son travail, sa moralité, sa fidélité à remplir ses engagements et en offrant comme garanties les signatures de ceux chez qui il a travaillé. Le livret jouit encore de la faveur de servir de papiers de légitimation et assure de cette manière au porteur l'appui de l'autorité. Enfin, sans toucher à la liberté des conventions, le livret a pour but de les constater et de prévenir des contestations fâcheuses ».

Retenons, selon Albert Soboul⁸⁶, la visée finale du livret : surveiller une « catégorie sociale jugée dangereuse » et éviter les débauchages entre entreprises concurrentes (crucial en période de pénurie de main-d'œuvre). Finalement, le livret a été « un moyen efficace de domination patronale ». Il représente « un véritable passeport intérieur ». On comprend aisément

⁸⁰ Arrêté – du 9 frimaire de l'an XII – relatif au livret dont les ouvriers travaillant en qualité de Compagnons ou de Garçons devront être pourvus, Bulletin des Lois de la République française, 3^e série, tome neuvième, n° 318 à 362, Paris, an XII, n°3378, p. 26-33. Retenons que ce Bulletin est à la fois en français (côté gauche) et en allemand (côté droit).

⁸¹ Albert Soboul, La reprise économique et la stabilisation sociale, 1797-1815, in : F. Braudel et E. Labrousse, op. cit. p. 121.

⁸² Circulaire du 25 mai 1842 concernant le visa des livrets des ouvriers, Mémorial 1842, p. 391.

⁸³ Arrêté royal grand-ducal du 30 juin 1861, portant règlement sur les livrets d'ouvriers et de domestiques, Mémorial 1861, I, p. 49-52.

⁸⁴ Circulaire – Livrets d'ouvriers et de domestiques, Mémorial 1862, p. 143-144.

⁸⁵ Circulaire aux bourgmestres du Grand-Duché, concernant l'exécution du règlement sur les livrets d'ouvriers et de domestiques, Mémorial, 1861, p. 241-245.

⁸⁶ Albert Soboul, La reprise économique et la stabilisation sociale, 1797-1815, op. cit. p. 121.

que le patronat luxembourgeois désapprouve le (lent) déclin du livret.

Dans son rapport annuel de 1909 la Chambre⁸⁷ de commerce regrette le relâchement général envers le livret et recommande au Gouvernement de faire respecter les dispositions liées à ce livret ; par exemple en intervenant auprès des bourgmestres (conditions de délivrance des livrets) et en faisant agir l'inspection du travail. En 1912 le Gouvernement réagit mollement par une circulaire⁸⁸ adressée aux communes. Il regrette l'attitude négligente des communes et rappelle que la loi de 1860 n'est pas abrogée. Le livret est toujours utile, bien qu'il « ne fournisse pas des données absolument concluantes ». Cette réponse gouvernementale est faible et sonne comme une résignation.

En 1916 le directeur général de l'intérieur adresse une circulaire⁸⁹ aux administrations communales. Il leur rappelle que selon la circulaire du 6 juillet 1861 le Gouvernement doit fournir aux communes les livrets d'ouvriers. Or, ces livrets sont disponibles dans les librairies, qui vendent des modèles qui ne sont pas toujours conformes aux dispositions légales et réglementaires. Les bourgmestres et échevins sont appelés à faire connaître au Gouvernement, par le canal des commissaires de district, leur besoin en livrets. Par ailleurs, le Gouvernement regrette le laxisme des communes quant aux livrets d'ouvriers. Par la suite, les événements liés à la Première guerre mondiale font balayer le livret de l'horizon des problèmes du pays. L'article 310 du Code pénal disparaît en 1936 (loi du 11 mai), mais il a été aggravé auparavant par la révision du Code pénal⁹⁰ de 1879.

Le nombre des ouvriers professionnels dans le Département des Forêts atteint à peine quelques milliers de personnes. Effectuons un rapide tour d'horizon (indications statistiques⁹¹ liées à l'année 1811).

Commençons par l'ancienne sidérurgie, qui a particulièrement retenu l'attention des Autorités françaises, surtout dans la personne du préfet Jourdan. Les mines de fer emploient 250 mineurs ou laveurs et 56 charretiers. Le nombre d'ouvriers travaillant aux hauts fourneaux (30 sur 39 sont en activité) est de 216. Le nombre d'ouvriers dans les forges est de 293. Les fonderies occupent 72 ouvriers, les platineries 42. Cette industrie de fer présente quelques traits particuliers.

- Elle est disséminée dans le Gutland : près des forêts (charbon de bois) et sur des cours d'eau (force motrice).
- Le nombre d'ouvriers à plein temps reste limité. Autour de 1 000 probablement. De 8 000 à 10 000 personnes travaillent à temps partiel dans la sidérurgie ancienne. Il s'agit de paysans qui font – pendant une partie de l'année – des travaux de bûcheron, de charbonnier et surtout offrent leurs services transport avec leurs attelages. Le rapprochement entre ouvriers et paysans démontre l'aspect rural de cette industrie.
- L'ancienne sidérurgie ne connaît ni concentration démographique ni concentration financière, confirmant son allure rurale.
- Malgré des améliorations techniques sous le Régime français, la sidérurgie ancienne reste encore largement dans les ornières de procédés et techniques dépassés. Les produits en général semi-finis sont travaillés ailleurs (par exemple à Liège dans des clouteries).
- Le Département des Forêts est « celui qui a le plus grand nombre d'usines et fabrique la plus grande quantité de fer⁹² ». Il s'agit là d'un aspect purement quantitatif. Apprécions (grossièrement) le rendement. Dans le Département des Forêts en 1811 la production moyenne annuelle par haut fourneau est de 434 tonnes de fonte, en France elle est de 667 tonnes, mais en 1819.
- On constate une nette prépondérance pour la petite entreprise familiale.

Ces caractéristiques ne s'appliquent pas seulement à la sidérurgie ancienne. Prenons un exemple. On compte 41 serruriers dans le Département des Forêts, dont 21 dans l'arrondissement de Luxembourg et 6 dans celui de Diekirch. Écoutons A. Funk⁹³ : « Ce sont généralement de médiocres artisans, dont la plupart

⁸⁷ Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1909, in : annexe au n° 27 du Mémorial 1910, p. 11-12.

⁸⁸ Circulaire aux administrations communales relative à la délivrance des livrets d'ouvriers, Mémorial 1912, p. 627-628.

⁸⁹ Mémorial 1916, p. 552-553.

⁹⁰ Gérard Trausch, *Le Luxembourg, une société de consensus*, in : H. Willems et alii, *Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 2009, p. 216-217.

⁹¹ Ces indications statistiques proviennent d'A. Funk, *L'industrie au Département des Forêts – Une statistique d'il y a cent ans*, Diekirch, 1913, 224 pages et de Jos. Wagner, *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minettes – Une histoire technique du bon vieux temps*, Diekirch, 1921, 209 pages. Voir aussi Marcel et Guy Steffes, *La sidérurgie luxembourgeoise de l'époque antérieure à 1840*, Luxembourg, 1965, 64 pages.

⁹² A. Funk, op. cit. p. 5.

⁹³ A. Funk, op. cit. p. 155.

travaillent sans compagnons et ne font que des ouvrages grossiers ».

A titre d'exemple contentons-nous de quelques indications supplémentaires. La *faïencerie* de Septfontaines (une sur quatre) occupe 155 ouvriers. Le Département des Forêts n'a qu'une seule *manufacture de draps* occupant 18 ouvriers. Mais on y compte 194 draperies dont 17 dans l'arrondissement de Luxembourg (la Ville mise à part) et 127 dans celui de Diekirch. Dans le département 120 *tanneries* sont en activité dont 41 dans l'arrondissement de Luxembourg et 26 dans celui de Diekirch. De l'ensemble de ces 120 tanneries 74 occupent 155 ouvriers, 46 exploitants se passent de toute aide. Dans l'arrondissement de Luxembourg 45 ouvriers sont répartis sur 31 fabricants ; dans l'arrondissement de Diekirch 83 ouvriers sont occupés par 26 fabricants. Les quinze *carrières à plâtre* occupent 173 ouvriers répartis sur 39 ateliers. Enfin, en 1811, les *ardoisières* occupent 496 ouvriers, mais elles sont presque toutes situées dans la province belge de Luxembourg.

Il ne faut pas croire que le Luxembourg de l'époque soit dépourvu de relations avec d'autres pays, au-delà de l'industrie sidérurgique (par exemple tanneries). Ainsi, des bourgeois-négociants de la Ville ont des contacts avec la France, les pays rhénans, la Hollande, la Suisse : maison Ambroise Hencké (draperie, rouennerie, quincaillerie) ; maison François Roeser (épicerie, quincaillerie) ; maison Venant Schroeder (épicerie, mercerie, vins) ; maison Teinen-Desert (épicerie, droguerie) ; maison veuve Vandernoot et fils (rouennerie, mousselines, draps, grains, vins) ; maison François Scheffer (épicerie, mercerie) ; maison Michel Mullendorff (draps et rouenneries).

Revenons une dernière fois à la sidérurgie ancienne. La France de la sidérurgie, de la Révolution à l'Empire, s'est enrichie de nombreuses conquêtes : les Pays-Bas autrichiens (dont le duché de Luxembourg), la rive gauche du Rhin, la Savoie et l'Italie du nord. « Vers 1810 cette sidérurgie annexée représente le tiers du total de l'Empire ⁹⁴ ».

1.5. Conclusion

L'époque française a créé une société à deux vitesses : l'une dans la Ville, l'autre à la campagne.

• Dans la ville de Luxembourg l'entité bourgeoisie/classes moyennes a rapidement compris l'intérêt personnel à retirer des élections municipales (de 1797 à 1799), par le biais du droit de vote censitaire. Quelques noms réapparaissent : Abinet, Hencké, Roeser, Mullendorff, Desert, Baclesse. Plus tard d'autres noms de commerçants surgissent : Th. Hastert, J.-A. Pescatore, J. Mersch, N. Claisse, Ch. Moris. Ils s'occupent des affaires de la Ville et en leur qualité d'officiers publics ils ne perdent pas de vue les intérêts de leur exploitation. La liberté du Code civil et les certitudes assurées par le Code de commerce leur profitent directement. La sécurité juridique est essentielle au développement du commerce. La gestion de la Ville met au jour des conflits d'intérêts.

• A cette société urbaine s'oppose la société des campagnes. Autour de 96% de la population y vit. Même si tous ne sont pas paysans la ruralité est omniprésente, personne n'y échappe : paysans, journaliers, artisans, valets et filles de ferme, errants, mendiants. Déjà, du temps de l'Ancien régime, « le nombre des propriétaires à la campagne est plus grand que celui des non-propriétaires ⁹⁵ ». Ils voient dans le partage par héritage une menace pour leur propriété de la terre. Écoutons Paul Deschanel (président de la République en 1920 et cité par Michel Winock ⁹⁶) : « Il est avéré que le Code civil, cette machine à hachurer le sol, ne cesse de transformer la grande propriété en moyenne, la moyenne en petite. C'est la petite qui dévore la grande ». Le Code civil pousse au morcellement de la terre : par exemple tout héritier est autorisé par le Code civil à sortir de l'indivision.

Paul Spang ⁹⁷ a fait un travail sur la propriété et la vie rurale à Echternach : « ... la propriété des bourgeois se morcelait continuellement par la division successorale en vertu des coutumes locales. C'est donc le nombre des petits propriétaires qui augmente ; le nombre des grands propriétaires reste constant ». Et encore : « Il ressort des documents du cadastre de Marie-Thérèse que la propriété était extrêmement divisée et que les parcelles, même celles des privilégiés étaient de faible étendue ». Cette même étude met en évidence le caractère rural omniprésent. Dans la seconde ville du pays « la vie se déroulait dans une atmosphère toute villageoise. Autour de la ville, les habitants possédaient des terres qu'ils cultivaient, ne

⁹⁵ Gilbert Trausch, 1993, op. cit. p. 105.

⁹⁶ Michel Winock, La France politique, XIX^e – XX^e siècle, Paris, 2003, p.57.

⁹⁷ Paul Spang, La répartition de la propriété foncière et la vie rurale à Echternach d'après le cadastre de Marie-Thérèse (1766-1771), Luxembourg, 1960, p. 103-104 et p. 35-36.

⁹⁴ Denis Woronoff, 1994, op. cit. p. 193.

fût-ce qu'en partie, eux-mêmes. Presque tous possédaient un jardin, si petit fût-il, et quelque bétail ».

Revenons à la question épineuse des transports. Les paysans du pays recourent peu aux marchés d'approvisionnement, car ils consomment surtout ce qu'ils ont produit. Livrer des produits alimentaires dans la Ville pose problème, sauf pour les paysans des alentours. Le prix du transport renchérit le produit, mais réduit automatiquement la part touchée par le paysan. Si, en outre, on tient compte des méthodes surannées et des équipements dépassés dans l'agriculture, il est évident qu'un essor agricole n'est guère possible. Encore l'hypothèse d'un intermédiaire entre le paysan et l'acheteur de son produit n'a pas été retenue.

Cette configuration est accentuée par un faible taux d'urbanisation. Le taux moyen des pays développés en 1800 est de 10,8%⁹⁸, face au Luxembourg, avec même pas la moitié. Selon Paul Bairoch⁹⁹ « la proportion de citadins est déterminée par l'importance relative du surplus alimentaire que les paysans peuvent leur allouer, ... ». Le même auteur avance un taux maximum d'urbanisation de 17 à 19% pour cette époque. Le Luxembourg en est loin. Voilà qui peut expliquer, au moins partiellement, la faible urbanisation, avec une productivité agricole dérisoire et la barrière des transports (peu de chemins praticables, absence de canaux). « La formation d'un prix homogène dépend de la nature de l'espace économique concerné¹⁰⁰ ». Nos difficultés du transport empêchent un prix homogène, ce qui pèse sur le développement agricole.

Les ouvriers travaillent dans des exploitations industrielles/artisanales disséminées dans la campagne. L'égalité devant la loi leur est ravie par le terrible article 1781 selon lequel le patron est cru sur parole. Les femmes, les mineurs et les ouvriers sont les laissés pour compte du Code civil. On peut se demander si les ouvriers n'étaient pas mieux protégés par les solidarités de l'Ancien régime que par le Code civil.

⁹⁸ Paul Bairoch, Victoires et déboires – Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours, vol. II, Paris, 1997, p. 196 et du même auteur, Une nouvelle distribution des populations : villes et campagnes, in : Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, Histoire des populations de l'Europe, vol. II La révolution démographique, 1750-1914, Paris, 1998, p. 196.

⁹⁹ P. Bairoch, Une nouvelle distribution des populations, op. cit. p. 206.

¹⁰⁰ Alain Clément (Université François Rabelais de Tours), Nourrir le peuple. Entre Etat et marché XVI^e – XIX^e siècle – Contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire, Paris, 1999, p. 128.

• • •

Relevons encore une particularité du Code civil. Pour cela effectuons un petit détour lié à la définition du libéralisme¹⁰¹ : « Le libéralisme originel repose sur trois droits : le droit à la sécurité individuelle, le droit à la propriété et le droit à la liberté. Ce dernier fait de l'individu le seul et efficace juge de ses actions et des fins recherchées. L'individu agit donc comme il l'entend, mobilise les moyens qu'il veut pour atteindre des fins qu'il s'est lui-même fixées ». Toute personne est comptable de ses richesses, c'est-à-dire responsable de ses activités librement décidées : un lien direct est créé entre responsabilité individuelle et situation personnelle. L'Etat a comme seul rôle de garantir à chaque individu les trois droits : droit de sécurité, droit de propriété, droit à la liberté. Au Luxembourg les institutions (par exemple la constitution) et les codes civil, pénal et commercial fournissent le cadre qui assure ces trois droits. La société luxembourgeoise du 19^e siècle a été régie par cette configuration.

Au début du 20^e siècle – à la vue des déviations et abus liés à l'industrialisation – le lien entre responsabilité individuelle et situation personnelle est brisée : c'est l'apparition de la protection sociale¹⁰². Par rapport au Code civil de 1804 une véritable révolution.

• • •

Max Weber¹⁰³ a prévu trois types de pouvoir.

Le pouvoir à caractère *traditionnel*. Il est lié à la légitimité issue de la tradition et se réfère à l'autorité sacrée de ceux qui l'exercent. Le Luxembourg de l'Ancien régime relève de cette situation, l'attachement des Luxembourgeois à ce régime est bien connu.

Le pouvoir à caractère *rationnel* s'appuie sur la légitimité de l'ordre légalement établi et sur ceux qui sont habilités à exercer ce pouvoir. Au Luxembourg ce pouvoir est celui en vigueur du temps de la République française.

Le pouvoir à caractère *charismatique* est exercé par un personnage hors du commun (mérites exception-

¹⁰¹ Cyrille Ferraton, La propriété – chacun pour soi ? Paris, 2009, p. 55.

¹⁰² Gérard Trausch, La société luxembourgeoise depuis le milieu de 19^e siècle dans une perspective économique et sociale, cahier économique n° 108 du Statec, Luxembourg, 2009, p. 21 et suivantes.

¹⁰³ Max Weber, Schriften zur Soziologie, Stuttgart, 2005, p. 303-312. Voir aussi Sabine Leon, Max Weber – Merkmale einer bürokratischen Organisation, Munich, 2002, 7 pages.

nels, par exemple militaires) reconnu par le pays. Un tel régime a existé au Luxembourg du temps de l'Empire français.

En moins de vingt ans le Luxembourg a connu successivement ces trois types de pouvoir. Il s'agit bien sûr d'*idéaltypes* selon Max Weber.

• • •

Les bouleversements de la Révolution française dans le domaine de la propriété sont à la fois considérables et ont des effets à long terme. Un nouveau régime de propriété est apparu : « la propriété entière, libre et totale ¹⁰⁴ », contrairement à l'Ancien régime. Libérer les hommes et libérer la propriété a été un même combat. La Révolution française a sacralisé le droit absolu de propriété. Ce droit est devenu le fondement de la société luxembourgeoise au 19^e siècle. Au Luxembourg, plus peut-être qu'en France, la Révolution française peut être qualifiée de « révolution des propriétaires ¹⁰⁵ ». La propriété est multiple ¹⁰⁶ : foncière, bancaire, mobilière, marchande et manufacturière. Désormais la hiérarchie dans la société est mesurée en fonction de cette propriété. L'égalité dans le domaine de la propriété se réduit à l'égalité des propriétaires face à la loi. La société luxembourgeoise n'a pas fini d'être influencée par cette architecture de la propriété.

• • •

L'impact de la Révolution française sur l'Europe se résume en deux points ¹⁰⁷.

« La Révolution française a transformé concrètement l'Europe. Elle a semé des idées à portée universelle qui ont altéré le paysage politique – la liberté, la citoyenneté, le gouvernement représentatif – qui ne disparaîtront pas une fois évacuée la présence française. La révolution a également apporté la justice et des formes administratives à des populations qui ne les avaient jusqu'alors jamais connues ».

Le Luxembourg s'intègre parfaitement dans cette configuration, probablement davantage que d'autres pays ou régions (Belgique, Rhénanie, Italie du nord, etc.). Deux causes, qui sont d'ailleurs liées, ont joué. La for-

mation de nos juristes se fait primordialement aux universités françaises. L'influence culturelle de la France est omniprésente (par exemple la langue administrative est toujours le français). Plus tard, cette bourgeoisie fera contrepoids, lors de l'industrialisation, à l'influence économique grandissante de l'Allemagne au Grand-Duché.

Relevons une évolution dans l'interprétation de la Révolution après le bicentenaire. « A l'heure de la débâcle des systèmes nés du bolchevisme, les dirigeants politiques et les grands penseurs étaient de plus en plus nombreux à juger qu'on ne pouvait plus présenter 1917 comme l'avenir de 1789. C'était 1789, l'instant de la Déclaration des droits de l'homme, qui apparaissent comme le nouvel avenir de 1917 ¹⁰⁸ ».

1.6. Résumé

Récapitulons en quelques points la situation de la société luxembourgeoise sous le Régime français.

- Dans cette société – régie par le Code civil – la propriété surtout immobilière est devenue l'enjeu central. Dorénavant le prestige social est intimement lié à cette propriété immobilière. La propriété immobilière en général et la propriété de la terre en particulier sont devenues le fondement de l'organisation sociale. Le problème est alors celui des non-propriétaires, qui en fait sont les exclus de ce régime. Plus tard le nombre de ceux-ci est multiplié par la croissance démographique et par l'industrialisation (nombre d'ouvriers et de petits employés).

Le Code civil exprime aussi et surtout des rapports de propriété et des relations d'exploitation entre catégories d'hommes.

- La société luxembourgeoise sous le Régime français est une société d'exclusion et ceci à trois égards.

D'abord, une minorité – la bourgeoisie – détient à la fois le pouvoir économique et le pouvoir politique. C'est le point de départ vers la *démocratie des notables*, un régime durablement installé au Luxembourg. Les notables définissent pour longtemps l'ordre social au Luxembourg.

¹⁰⁴ Marcel Dorigny (CNRS), Droit de propriété, in : Albert Soboul (dir.), Dictionnaire historique de la Révolution française, op. cit. p. 869.

¹⁰⁵ Ibid. p. 870.

¹⁰⁶ Ibid. p. 870.

¹⁰⁷ Pascal Dupuy et Alan Forrest, La révolution au-delà des frontières ?, in : Michel Biard, La Révolution française, op. cit. p. 417.

¹⁰⁸ Steven L. Kaplan (Cornell University), Adieu 89, Paris, 1993 (traduit de l'américain par André Charpentier et Rémy Lambrechts), p. 42.

Ensuite, la femme mariée, juridiquement mineure, est exclue de la gestion et de la disposition du patrimoine immobilier du ménage et de celui qui lui appartient en propre.

Enfin, une exclusion liée à l'âge apparaît. La majorité est fixée à 21 ans. Une femme mariée avant cet âge reste toute sa vie en état d'incapacité juridique (sauf veuvage). Cette architecture est soutenue par une espérance de vie à la naissance¹⁰⁹ autour de 37 ans (les deux sexes), vers 1816/1820.

- Du temps du Régime français la société luxembourgeoise est frappée d'une double inégalité : une partie de la population est exclue de la participation à la gestion politique du pays par le cens ; la femme mariée est rejetée dans un statut d'incapacité juridique.

- Nous avons parlé de l'émergence de la bourgeoisie luxembourgeoise. Ne faut-il pas plutôt dire classe moyenne au lieu de bourgeoisie, vu le faible degré d'urbanisation et vu une vie commerciale sommaire, tenir boutique est en réalité une caractéristique de la classe moyenne. L'expression bourgeoisie/classe moyenne que nous avons utilisée est davantage appropriée, mais nous gardons le terme bourgeoisie, parce que le Luxembourg connaît comme les pays voisins des « dynasties » industrielles – toutes proportions gardées – (Metz, Pescatore, Tesch) et que l'apparition des classes moyennes remonte à l'industrialisation du pays. Cette bourgeoisie a une double assise. La première est liée au monde du droit : magistrats, notaires, avocats. Ce monde du droit est omniprésent dans la gestion politique du pays. La seconde est le commerce/négoce qui est à l'époque à une échelle étroite, surtout en comparaison des développements ultérieurs. Avec l'industrialisation du pays ces deux piliers de la bourgeoisie représentent plutôt les classes moyennes au sens actuel.

- La construction sociétale de cette époque a une marque centrale ; elle a une persistance plus que centenaire. A partir du Régime français le Luxembourg est devenu une société censitaire où la vie politique se déroule entre les clans de notables : luttes et tractations politiques, considérations de politique locale, rivalités de personnes, etc.

- Le régime de la notabilité a plus ou moins bien fonctionné (contrairement à la France¹¹⁰), plusieurs raisons y ont contribué. Déjà du temps de l'Ancien Régime la petite propriété foncière est fréquente. La richesse mobilière, en relation avec le négoce, le commerce et l'artisanat, a déjà sa place à côté de la richesse immobilière, bien que son envol soit lié étroitement à l'industrialisation. Le système censitaire est allégé. Le cens passe de 30 à 15, puis à 10 francs. Face à la montée des classes moyennes le régime censitaire devient de plus en plus obsolète. Ce mouvement est accéléré par l'apparition au début du 20^e siècle d'une nouvelle propriété : la *propriété sociale*, sujet qui sera évidemment repris, parce qu'elle a un impact profond sur la société luxembourgeoise.

- La réforme du mariage s'occupe davantage de la liberté des époux que de leur égalité. Le mariage demeure pour la Révolution française le fondement de la famille. Les révolutionnaires récusent « les contraintes imposées depuis le XVI^e siècle par la législation royale, à la demande des familles, pour faire prévaloir les intérêts du groupe familial et plus particulièrement l'autorité des parents. Toute la législation restrictive de l'ancienne monarchie tendant à faire étroitement contrôler par les familles les unions conjugales est abolie¹¹¹ ».

Le Concile de Trente (1545–1563) instaure une certaine publicité du mariage pour garantir davantage la liberté des contractants ; ce qui « manifeste surtout la volonté d'assurer la liberté la plus complète possible des futurs époux¹¹² ». Ou encore¹¹³ : « ... denn Mann und Frau sind grundsätzlich gleichgestellt ». A cet égard écoutons le professeur Meulders-Klein¹¹⁴ : « Introduisant, pour la première fois sans doute dans l'histoire, le principe de l'égale dignité des époux et de la liberté de choix du conjoint, elles (les préoccupations morales et religieuses du Christianisme) étaient révolutionnaires ».

Les rédacteurs du Code civil, au courant de ces dispositions du Concile, ont eux aussi insisté sur la liberté des futurs époux de contracter mariage. Le Concile

¹¹⁰ Christophe Charle (Université Paris I), Histoire sociale de la France au XIX^e siècle, Paris, 1991, page 27 et suivantes.

¹¹¹ Jean-Jacques Clère, La Révolution française et la famille, in : Michel Biard, La Révolution française, op. cit. p.290.

¹¹² Gervais Dumeige (S. J. – dir.), Le Concile de Trente 1551–1563, Histoire des conciles œcuméniques, tome XI (deuxième partie), Paris, 2005, p. 468.

¹¹³ Hubert Jedin, Geschichte des Konzils von Trient, Band IV/2, Freiburg/Basel/Wien, 1975, p. 99.

¹¹⁴ Marie-Thérèse Meulders-Klein (Université catholique de Louvain), La personne, la famille et le droit 1968–1998 – Trois décennies de mutations en Occident, Bruxelles, 1999, p. 37.

¹⁰⁹ Gérard Trausch, La natalité et la mortalité au Grand-Duché de Luxembourg – Une étude démographique avec initiation méthodologique, Institut Universitaire International à Luxembourg : Etudes économiques luxembourgeoises, Luxembourg, 1977, p. 132.

affirme la sacramentalité du mariage. En introduisant la laïcisation du mariage, les révolutionnaires ont implicitement admis le divorce.

Selon Jean-François Niort le Code civil a distingué deux groupes sociaux tout à fait opposés. Le monde du commerce est particulièrement favorisé dans ses activités économiques. Le Code civil est complété en 1807 par le Code de commerce, imprégné de l'esprit du Code civil. Dans la logique du pouvoir napoléonien ce groupe anime le dynamisme économique et donc la puissance de l'Etat. A l'autre bout de l'échelle sociale sont fixés les exclus du Code civil : les ouvriers. S'y ajoutent ceux qui pour une raison quelconque sont à la marge de la société. Écoutons J.-F. Niort¹¹⁵.

« La réprobation publique, puis la pression du droit, vont s'abattre progressivement à l'égard des individus qui ne respectent pas la règle du jeu civil, ou pire, qui commettent directement des infractions pénales.

L'impératif social est clairement affirmé : il faut travailler. Pour que la nation puisse tenir et augmenter son rang au plan international, elle doit assainir sa situation économique intérieure et encourager l'activité : la reconstruction exige efforts et abnégations généralisées. De plus, l'homme inoccupé, est inutile, sinon dangereux. La chasse à l'oisiveté va être déclarée ».

- La sacralisation de la propriété privée par le Code civil a mené, lors de l'industrialisation, à une grave contradiction : c'est l'organisation politique de la société luxembourgeoise garantissant le droit de propriété, face à une réalité sociale définie par une exclusion grandissante des ouvriers et des petits employés de la propriété. La *question ouvrière* fait irruption sur la scène politique. La *propriété sociale* sera la réponse à cette situation : un ensemble de lois sur la protection sociale au début du 20^e siècle.

- Le temps de l'élaboration du Code civil (une dizaine d'années) est précédé – en matière de droit fondamental – d'une période d'immobilisme (droit familial féodal) et est suivie d'une autre période d'immobilisme qui se termine seulement au début des années 1970 (au cours de la première moitié des années 1960 en France).

1.7. Annexe : Lectures

1.7.1. Locke ou la défense de la propriété

D'après tout cela, il est évident que, bien que les choses de la nature soient données en commun, l'homme avait cependant – parce qu'il est maître de lui-même et propriétaire de sa propre personne et des actions ou du travail de cette même personne – en lui-même le grand fondement de la propriété ; ce qui constituait la plus grande part des choses qu'il utilisait pour le soutien et l'agrément de sa vie, une fois que l'invention des arts eût amélioré ses conditions d'existence, tout cela était parfaitement sien et n'appartenait pas en commun aux autres.

L'homme est né, comme nous l'avons prouvé, avec un titre à une parfaite liberté et à une jouissance sans entraves de tous les droits et privilèges de la loi de nature, à égalité avec tout autre homme, ou avec tout autre groupe d'hommes dans le monde ; par nature l'homme possède non seulement un pouvoir de préserver sa propriété, c'est-à-dire sa vie, sa liberté et ses biens, contre les injustices et les entreprises des autres hommes, mais également un pouvoir de juger et de punir les offenses commises par d'autres contre cette loi, selon sa propre conviction de ce que méritent ces offenses ;...

John Locke, Le second traité du gouvernement, traduction, introduction et notes de Jean-Fabien Spitz (Université de Paris X), avec la collaboration de Christian Lazzeri (Université de Franche-Comté), 1^e édition 1994, 3^e tirage, 2007, n°44, page 34 et n°87, page 62.

1.7.2. Montesquieu et la propriété

Comme les hommes ont renoncé à leur indépendance naturelle pour vivre sous des lois politiques, ils ont renoncé à la communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles.

Ces premières lois leur acquièrent la liberté, les secondes, la propriété. Il ne faut pas décider par les lois de la liberté, qui, (...), n'est que l'empire de la cité, ce qui ne doit être décidé que par les lois qui concernent la propriété. C'est un parallogisme de dire que le bien particulier doit céder au bien public : cela n'a lieu que dans les cas où il s'agit de l'empire de la cité, c'est-à-dire de la liberté du citoyen ; cela n'a pas lieu dans ceux où il est question de la propriété des biens, parce que le bien public est toujours que chacun conserve invariablement la propriété que lui donnent les lois civiles.

¹¹⁵ J.-F. Homo civilis, 2004, op. cit. p. 198 et suivantes ; y comprise la citation (p. 203).

Montesquieu, De l'esprit des lois, édition établie par Laurent Versini (professeur à la Sorbonne), vol. II, Paris, 1995, p. 876.

1.7.3.1. Proudhon ou une critique sévère de la propriété

La propriété en Europe est romaine d'origine ; c'est à Rome du moins qu'elle apparaît pour la première fois avec son caractère absolutiste, ses prétentions juridiques, sa théorie rigoureuse et sa pratique inflexible. On se tromperait pourtant si l'on s'imaginait qu'elle se posa dès le premier jour, armée de toutes pièces, comme Minerve du cerveau de Jupiter.

Ce n'est ni dans son principe et ses origines, ni dans sa matière qu'il faut chercher la raison de la propriété ; à tous ces égards, la propriété, je le répète, ne peut rien nous offrir de plus que la possession ; c'est dans ses fins.

De même que toutes les idées, bonnes et mauvaises, qui s'emparent de l'opinion et gouvernent le monde, elle (la propriété) se dégagea peu à peu de la possession, avec laquelle on la trouve mêlée, et dont elle ne se sépare nettement que tard.

P.-J. Proudhon, Théorie de la propriété, la présentation est de Chantal Gaillard, Paris, 1997 (1866), pages 105, 128.

1.7.3.2. Bernard Maris ou la propriété privée comme malheur de l'humanité

A la racine du malheur humain se trouve la propriété privée. Il n'existe pas d'économie politique sans propriété privée. Dans les systèmes précapitalistes, la terre est le facteur de production dominant, et celle-ci est inaliénable, seulement transmissible par hérédité. Que peut faire le serf face au seigneur sinon attendre la corvée, et la serve le cuissage ? Propriétaires et esclaves, propriétaires et serfs, propriétaires et ouvriers ... Après avoir mercantilisé la Terre, le Travail et l'Argent, les trois biens que la vieille société mettait jalousement à l'écart du marché, le capitalisme a inventé une forme de propriété nouvelle, transmissible, et dont la croissance semble infinie : l'action de la société anonyme, la société par actions. Face à elle, extensible à l'infini comme l'actif toxique dans la bulle du crédit, la soif du gain n'en est pas moins âpre ...

Bernard Maris, Marx, ô Marx, pourquoi m'as-tu abandonné ? Paris, 2010, p. 21-22.

1.7.4. Portalis, le Code civil et la propriété

Il ne faut point de lois inutiles ; elles affaibliraient les lois nécessaires ; elles compromettraient la certitude et la majesté de la législation.

L'office de la loi est de fixer, par de grandes vues, les maximes générales du droit ; d'établir des principes féconds en conséquence, et non de descendre dans le détail des questions qui peuvent naître sur chaque matière.

Dans l'état de nos sociétés, il est trop heureux que la jurisprudence forme une science qui puisse fixer le talent, flatter l'amour-propre et réveiller l'émulation. Une classe entière d'hommes se voue dès lors à cette science, et cette classe, consacrée à l'étude des lois, offre des conseils et des défenseurs aux citoyens qui ne pourraient se diriger et se défendre eux-mêmes, et devient comme le séminaire de la magistrature.

François Ewald, Naissance du Code Civil, an VIII – an XII – 1800 – 1804, Paris, 1989, p. 39, 41-42, 43. Discours préliminaire de Portalis, devant le Conseil d'Etat, 21 janvier 1801.

Législateurs, le projet de loi qui vous est soumis définit la propriété et en fixe les caractères essentiels : il détermine le pouvoir de l'Etat ou de la cité sur les propriétés des citoyens ; il règle l'étendue et les limites du droit de propriété, considéré en lui-même et dans ses rapports avec les diverses espèces de biens.

Nous apprenons par l'histoire que d'abord le droit de propriété n'est appliqué qu'à des choses mobilières. A mesure que la population augmente, on sent la nécessité d'augmenter les moyens de subsistance. Alors, avec l'agriculture et les différents arts, on voit naître la propriété foncière, et successivement toutes les espèces de propriétés et de richesses qui marchent à sa suite.

En un mot, c'est la propriété qui a fondé les sociétés humaines. C'est elle qui a vivifié, étendu, agrandi notre propre existence. C'est par elle que l'industrie de l'homme, cet esprit de mouvement et de vie qui anime tout, a été portée sur les eaux, et a fait éclore sous les divers climats tous les germes de richesse et de puissance.

F. Ewald, op. cit. p. 271, 273, 274. Discours de Portalis, devant le Corps législatif, le 17 janvier 1804 (exposé des motifs du projet de loi sur la propriété).

Si Portalis fut le maître d'œuvre, préféré au sémillant et inventif Cambacérès, c'est que les temps exigeaient des idées arrêtées après des années de passions désordonnées. Cambacérès avait échoué par trois fois devant la Convention, peut-être parce qu'il avait des idées plus politiques que Portalis. Ce n'était pas que Portalis ne fut pas un politique, la suite démontrera largement le contraire, mais il n'avait pas l'âme d'un militant, plutôt d'un ordonnateur. Ces idées sont simples : il faut reconstruire. Reconstruction qui est à la fois une restauration et une rénovation.

Cambacérès a échoué parce qu'il voulut faire un code civil tiré du droit révolutionnaire ; Portalis réussit parce qu'il conçut un code alimenté par l'héritage du droit classique mais interprété par les principes de 1789.

Bernard Beignier (Doyen de la faculté de droit, Toulouse I), Portalis, rédacteur du Code Civil, in : Joël-Benoît d'Onorio (dir.), Portalis le Juste, Marseille, 2004, p. 109. Actes du colloque de Paris organisé par l'Institut européen des Relations Eglise-Etat avec le concours de l'Institut Portalis de la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille III.

1.7.5. Le Code Napoléon, part révolutionnaire et part réactionnaire

Dans la perspective qui est la nôtre, et qui consiste à ne pas séparer le Code de 1804 des projets révolutionnaires antérieurs, il semble qu'on puisse distinguer trois morceaux dans le Code Napoléon : une part révolutionnaire sur les biens et les contrats qui se situe dans la lignée des projets de Cambacérès, une part réactionnaire sur la famille qui s'inspire à la fois de l'ancien droit et des idées des députés royalistes de l'an V, et enfin une part transactionnelle sur les régimes matrimoniaux et les successions.

D'ailleurs, cet enthousiasme des hommes du Consulat à faire le dithyrambe de la propriété n'a pas principalement pour but d'écarter le spectre d'une révolution sociale. Toutes ces symphonies autour de la propriété étaient destinées aux oreilles des acquéreurs de biens nationaux dont Napoléon promit de défendre les droits lors de son sacre. Le Code civil, dira-t-on, porte au pinnacle la propriété bourgeoise, mais il ne faut pas oublier qu'il légitime la propriété révolutionnaire et consacre la propriété libérée des droits féodaux.

Même le silence du Code civil sur les ouvriers et sa conception individualiste de la liberté du travail fondée sur un rapport prétendu équilibré entre employeur et em-

ployé ne sont pas en opposition avec la législation révolutionnaire. Est-il besoin de rappeler que c'est la loi Le Chapelier de juin 1791 qui a interdit les syndicats professionnels et les actions collectives ? A la suite de Pothier, Cambacérès considérait lui aussi le contrat de travail comme un bail de main-d'œuvre et son projet de 1793, qui employait le terme ouvrier, se bornait à interdire les engagements perpétuels, disposition reprise par l'article 1780 du Code civil. La seule nouveauté en 1804 réside dans le fameux article 1781 qui prévoyait qu'en cas de litige avec l'ouvrier sur le salaire le maître serait cru sur parole. Un article fondamentalement inégalitaire qui n'a pas choqué les anciens révolutionnaires qui siégeaient au Conseil d'Etat.

Jean-Louis Halpérin (professeur d'histoire du droit à l'Université de Lyon III), L'impossible Code Civil, Paris, 1992, p. 276, 278, 279-280.

1.7.6. La famille et le Code civil

Pas plus que le roi, les révolutionnaires ne pouvaient ignorer la famille, et toutes les assemblées depuis la Constituante jusqu'au Directoire ont légiféré dans le domaine de la famille. Contrairement à une idée reçue, vulgarisée par Balzac, les révolutionnaires, à quelque période que ce soit, à quelque tendance qu'ils appartiennent, n'ont manifesté aucune hostilité à la famille, qu'ils considéraient comme la seule association naturelle – à la différence des corporations par exemple –. Il fallait par conséquent tout mettre en œuvre pour que se développe cette base unique, essentielle à l'ordre social.

Des deux éléments jadis dégagés par le droit canonique, le sacrement et le contrat, les révolutionnaires ne retiennent que le second : ... Cependant chacun est libre d'ajouter à ce contrat une dimension religieuse quelconque. Le sacrement et le contrat sont dissociés au nom de la liberté religieuse et de la neutralité de l'Etat. Purement civil, l'union conjugale n'est pas pour autant dévalorisée.

La nouvelle conception du mariage, sa laïcisation, entraînait nécessairement le divorce.

Jean-Jacques Clère (Université de Bourgogne), La Révolution française et la famille, in : Michel Biard, La Révolution française – Une histoire toujours vivante, Paris, décembre 2009, p. 287, p. 289-290, p. 291. Préface de Michel Vovelle.

1.7.7. Premier code civil luxembourgeois (1903)

Ce n'est pas sans sentiment de légitime satisfaction que nous livrons aujourd'hui au public l'édition de nos codes civil et de procédure civile, complétés, tous deux, par les Lois spéciales en matière de droit civil et de procédure, le tout coordonné et mis à jour au point de vue de la législation la plus récente.

Nous pensons avoir ainsi mené à bonne fin la Codification des Lois usuelles en vigueur dans le Grand-Duché, œuvre à laquelle nous avons depuis des années consacré un labeur long et ardu.

Ce nouveau Recueil est conçu dans le même esprit d'ordre méthodique que ses devanciers, le Code de commerce, de l'industrie et du travail, et les Codes pénal et d'instruction criminelle.

Le texte codifié des Codes civil et de procédure civile est mis en concordance avec les lois modificatives et abrogatoires afférentes et avec les dénominations des institutions actuelles ; toutes ces modifications de textes sont indiquées en italique, l'ancien texte abrogé ou modifié étant reproduit en note. Nous avons eu soin de marquer les références aux articles des Codes et aux lois spéciales.

Quant au Complément, qui comprend la codification des Lois spéciales, nous y avons réuni toutes les dispositions qui, de loin ou de près, touchent au droit civil et à la procédure, en empruntant scrupuleusement aux lois parfois les plus étrangères à la matière des Codes, des dispositions éparses souvent cachées, et nous avons tâché de les grouper toutes, d'une façon claire et logique, en vue d'en rendre la recherche sûre et prompte, en quelque sorte instantanée.

Nous avons le sentiment que notre nouveau Recueil fournira au praticien un instrument de travail des plus utiles, en même temps qu'il sera pour le grand public, bien que celui-ci n'affronte pas aisément les difficultés et complications de la Loi civile, un instrument de vulgarisation des plus efficaces.

A tous ceux de nos compatriotes auxquels ce Livre peut offrir de l'utilité et de l'agrément, nous le dédions !

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1903

Pierre Ruppert, Code civil, Code de procédure civile et Lois spéciales, Luxembourg, 1903, avant-propos.

1.7.8.1. Paysans et artisans au Luxembourg de l'Ancien régime

Présenter le Luxembourgeois moyen d'Ancien régime revient à décrire un paysan. Rares sont les régions de l'Europe occidentale où l'emprise du monde rural soit aussi prononcée. La seule véritable ville du pays, Luxembourg, et les quelques bourgs qu'avec beaucoup de bonne volonté on pourrait qualifier de villes, abritent à peine 4% de la population totale. Est-ce dire que les autres 96% sont des paysans ? Certes non, encore qu'on ne serait pas loin de la réalité.

Non seulement tous vivent à la campagne, mais la quasi-totalité vivent de la terre, les uns, la plupart directement, les autres indirectement dans une mesure plus ou moins grande. Même les curés de campagne se livrent souvent à des travaux champêtres pour arrondir les maigres revenus que leur laissent des décimateurs cupides.

Le monde paysan n'est pas homogène dans sa masse, mais, comme pour la bourgeoisie, on n'y trouve pas la frange supérieure, la grande propriété, qui domine les campagnes dans les pays voisins. L'ancien Luxembourg – comme d'ailleurs le Luxembourg du 20^e siècle – est un pays où prédominent la petite et la moyenne propriété.

L'écrasante prédominance du monde rural ne doit pas faire oublier le monde de l'artisanat et du commerce. Le paysan est bien souvent aussi un artisan et il ne s'en distingue guère par la mentalité. Il y a dans ces villages d'autrefois un nombre élevé d'artisans. La plupart des métiers sont représentés, car l'ancien Luxembourg vit largement dans une économie fermée.

A Clervaux il y a en 1766 (à côté de 22 drapiers) : 2 menuisiers, 3 tailleurs, 1 mercier, 1 serrurier, 2 armuriers, 4 tanneurs, 1 orfèvre, 7 cordonniers, 9 maçons, 1 chaudronnier, 3 couvreurs, 1 charpentier.

L'éventail des métiers dans ce village d'environ 350 personnes est donc très large. La plupart de ces artisans possèdent quelques lopins de terre qu'ils cultivent. Les drapiers travaillent de façon artisanale, dans de petits ateliers.

Gilbert Trausch, Le Luxembourg sous l'Ancien Régime, Luxembourg, 1993, 3^e édition, p.104, 107.

1.7.8.2. La vie municipale dans la Ville de Luxembourg sous le Régime français

En passant en revue ces années mouvementées (1795-1799) un trait saute aux yeux : la grande instabilité de la Municipalité. Les officiers municipaux sont en principe nommés pour deux ans, mais se renouvellent chaque année par moitié, ce qui entraîne des élections annuelles. Or de tous les officiers municipaux nommés pendant ces années un seul, Jacques Keyser, réussit à terminer son mandat. Tous les autres sont destitués ou démissionnent. L'explication est à chercher dans la constitution directoriale elle-même. Un régime révolutionnaire confie annuellement aux hasards du suffrage – censitaire il est vrai – les postes les plus importants de l'Etat, sans être au préalable maîtresse de l'opinion publique. A moins d'accepter l'évolution vers un régime monarchique, il ne reste que les solutions de force, les coups d'Etat et les destitutions que par surcroît il faudra renouveler tous les ans si le corps électoral ne vote pas dans le sens voulu. Le premier souci de Bonaparte au pouvoir sera de rendre le gouvernement indépendant de toute fluctuation électorale.

Pour l'historien ces élections sont intéressantes. Pendant trois ans, elles créent à Luxembourg une véritable vie politique, chose absolument neuve. Des confrontations politiques qu'elles suscitent se dégagent différentes tendances qu'on serait tenté de qualifier de « partis », si le mot, aux yeux du lecteur moderne, n'évoquait par l'image d'une organisation avec membres, cadres, programme et discipline, alors qu'au 18^e siècle ce vocable désignait tout simplement des hommes groupés autour de certaines personnalités, tels les Brissotins ou Girondins en 1792, tels à Luxembourg – toute proportion gardée – les modérés autour de Willmar, Francq et Reuter. Les républicains autour de Legier, Arnoul et Scheffer.

Gilbert Trausch, Aspects et problèmes de la vie municipale à Luxembourg sous la République (1795-1799) in : T Hémecht, 15, n°4, p. 496-497.

1.7.9. Les malheurs du Luxembourg vers le milieu du 17^e siècle

Der Westfälische Friede (1648) bedeutete keine Besserung, da Frankreich den Krieg nur mit dem Kaiser, nicht aber mit Spanien beendete.

1649 brachte der Beutezug des in französischen Diensten stehenden deutschen Obersten von Rosen wiederum großes Unheil. Viele Dörfer gingen damals in

Flammen auf, Echternach und die Moselgegend wurden gründlich ausgeplündert. Im Gedächtnis der Überlebenden blieben die Kroaten von 1636 und die Rosen'schen Truppen von 1649 als furchtbarste Lebensdaten zurück; noch lange Jahre nachher berechnete man die Zeit nicht nach den Kalenderjahren, sondern nach den damaligen Ereignissen.

Bis zum Jahre 1659 zogen sich die schlimmen Dinge hin. Der Zuchtlosigkeit der im Lande stationierten Truppen entsprach die troslose Lage des Volkes. Die Bestandaufnahmen von 1656 und 1659 beweisen im Vergleich zu denjenigen von 1624 und 1636 eine erschreckende Abnahme. In vielen Fällen war die Bevölkerung auf ein Drittel, manchmal auf ein Zehntel gesunken. Mehrere Orte blieben jahrelang verlassen, einige auf immer. Die Familien- und Eigentumsverhältnisse waren völlig durcheinandergeraten, die Verrohung der Sitten oft maßlos. Geldgeber waren kaum noch aufzutreiben oder stellten Wucherbedingungen, so daß der Wiederaufbau Jahrzehnte in Anspruch nahm.

Paul Margue, Luxembourg in Mittelalter und Neuzeit, Luxembourg, 1978, p. 132, p. 137.

1.7.10. Portrait du paysan luxembourgeois au 19^e siècle

Autrefois, dans l'enfance du commerce, l'industrie domestique était nécessaire et générale. Par suite de sa pauvreté et de la difficulté des communications, le paysan fabriquait tout lui-même : il tissait ses grossiers vêtements de toile et de tartan, taillait ses habits, fabriquait son cidre, sa bière et son eau-de-vie, cultivait le lin, le chanvre et les simples indispensables à la médecine primitive.

Où qu'on aille d'ailleurs, une préoccupation domine partout, à la ville comme à la campagne : celle de l'utile ; une impression se dégage de la contemplation de la vie : celle d'une certaine lenteur d'esprit difficile à stimuler et qui n'a jamais rien voulu savoir d'un brusque revirement.

Nicolas Ries, Le peuple luxembourgeois – Essai de psychologie, Diekirch, 1920, 2^e édition, p. 91, p. 101.

1.7.11. La Révolution française et le droit de propriété

Après avoir détruit la propriété féodale, après avoir provoqué et facilité un des plus grands transferts de propriétés qui ait jamais eu lieu en France, la Consti-

tuante, se devait, afin que son œuvre ne fût pas éphémère, de fixer le droit de propriété par des règles précises et aussi immuables que possible.

Alors que la propriété, sous l'ancien régime, était souvent indivise ou collective, la plupart du temps diluée ou émiettée par le droit féodal, l'Assemblée nationale voulut que la propriété fût entièrement libre, et le droit de propriété absolu, au sens romain du terme : le propriétaire devait avoir le droit d'user et d'abuser de ses biens, sauf les restrictions nécessitées par l'intérêt général évidemment constaté.

En conséquence, le propriétaire pourrait cultiver librement son domaine, choisir ses productions, travailler la terre quand et comme il lui plairait, user des instruments agricoles qui auraient ses préférences. Le droit de clore et de déclore était inséparable du droit de propriété ; il en était en quelque sorte le signe visible. (...). Ce droit allait à l'encontre de l'ancienne législation française.

Jacques Godechot, Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, Paris, 1998, 5^e édition, p. 203.

1.7.12. La détresse au Luxembourg du temps de l'Empire

L'Empire n'avait pas été, sauf pour quelques industriels, gratifiés de fournitures militaires, une ère de prospérité. Certes, en assurant, à défaut d'une paix insaisissable, l'ordre et la stabilité des institutions politiques, il valait mieux que la Terreur et le Directoire, d'odieuse mémoire, mais il n'en est pas moins vrai que la rançon de la gloire d'Austerlitz et d'Iéna fut l'appauvrissement par le fisc et la conscription du Département des Forêts, comme des autres. A part les bâtiments, les routes et les ponts ayant une valeur militaire, ce fut l'abandon de l'outillage économique et administratif de l'Etat et des communes, et cela malgré des impôts écrasants, qui, aux derniers jours de l'Empire, allèrent jusqu'à la confiscation et la vente des biens communaux au profit de l'Etat (loi du 30 mars 1813). Ajoutons-y les contributions, réquisitions et exactions par les troupes françaises, prussiennes, hessoises et russes, qui, lorsque sonna l'heure de la défaite et jusqu'en 1816, ne cessèrent d'affluer et de refluer sur le territoire luxembourgeois, et l'on comprend que la détresse dut alors être grande au pays de Luxembourg.

Albert Calmes, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas (1815-1830), Bruxelles 1932, p. 33.

L'histoire ne s'explique pas complètement, mais elle s'explique. Si elle s'expliquait parfaitement, elle serait entièrement prévisible. Or elle n'est ni totalement déterminée, ni totalement aléatoire.

Antoine Prost, Douze leçons sur l'histoire,

Paris, 1996, p.173

2. Le régime néerlandais

2.1. La création du Grand-Duché

Après le départ des Français une administration provisoire des « Alliés » est installée. Le Luxembourg fait d'abord partie du *Generalgouvernement Mittelrhein* vers le début de 1814, puis à partir de juin 1814 du *Generalgouvernement Nieder- und Mittelrhein*. En fait, cette administration n'a pas laissé de traces marquantes. L'ancien Département des Forêts est réuni non au Gouvernement général de Belgique, mais à celui du Rhin : pour la première fois depuis le 15^e siècle (domination bourguignonne) le Luxembourg n'est plus lié aux autres provinces dans la limite fédérale des Pays-Bas (cf. annexe 2.5.2.).

D'emblée retenons que le Régime néerlandais est une régression politique, économique et sociale. Le Congrès de Vienne¹¹⁶ (octobre 1814 à juin 1815) redessine la carte de l'Europe, en visant un nouvel équilibre européen. La création du royaume des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg en est – entre autres – une conséquence directe (cf. annexe 2.5.4.). Résumons en deux points.

- Les Pays-Bas et le Luxembourg sont appelés à jouer un rôle d'endiguement de la France, qui a fait la guerre à l'Europe pendant une vingtaine d'années. Le Grand-Duché entre dans la Confédération germanique (1815-1866), qui installe une garnison dans la forteresse de Luxembourg (Bundesfestung). De fait, la Prusse fournit cette garnison.

Retenons deux facettes de cette garnison. D'abord les rapports entre garnison et population civile sont parfois bien tendus. Les relations entre les deux deviennent franchement mauvaises en octobre 1826, lorsqu'un commerçant belge est tué par un officier prussien¹¹⁷ dans une rixe. Par ailleurs, la garnison pratique souvent un style tracassier (par exemple lors des rondes de jour ou de nuit), ce qui pèse sur ses relations avec la population de la Ville¹¹⁸.

Ensuite, lors de la période de « double » souveraineté (1830-1839 : la campagne du côté de la Révolution belge, la Ville dans l'obéissance néerlandaise), la garnison a probablement rendu un service non négligeable au pays « indem sie die belgische Herrschaft wenigstens von der Stadt abwehrte und so den Kern für die Neugestaltung des Staates erhielt¹¹⁹ ».

- Vu l'expansion de la Prusse à l'ouest (Rhénanie, Westphalie), le Roi obtient en compensation de quelques petites principautés (Nassau-Dillenburg, Siegen, Hadamar et Dietz) le Grand-Duché. La création du Luxembourg est intimement liée au principe de compensation, au principe de *containment* de la France et au principe monarchique¹²⁰. Quelle est l'attitude des Luxembourgeois ? « ... la création au Congrès de Vienne d'un Grand-Duché de Luxembourg, Etat souverain et indépendant, ne répondait nullement à une demande des Luxembourgeois ; elle a été décidée en dehors de leur volonté¹²¹ ». Ils s'interrogent, non sans raison, sur la viabilité de cette construction.

La Constitution néerlandaise du 24 août 1815, « à son article 1^{er}, déclare le Luxembourg partie intégrante des Pays-Bas¹²² ». On conçoit aisément l'embarras du Roi Grand-Duc et du Gouverneur Willmar en 1830 – lors de la Révolution belge – de mettre en évidence le caractère séparé du Grand-Duché.

Le départ économique et social de ce nouveau grand-duché est très difficile. Les années 1815-1818, et même au-delà, sont des années de misère au Luxembourg : mauvaises récoltes (disette), effondrement de la demande (par exemple dans la sidérurgie ancienne).

¹¹⁶ Pour une information rapide sur le Congrès de Vienne voir par exemple Jean Tulard (Université Paris IV), Congrès de Vienne, in : Madeleine Ambrière, Dictionnaire du XIX^e siècle européen, Paris, 2007, p. 1340-1341.

¹¹⁷ Pour des détails sur cet incident voir : Prosper Müllendorff, Das Großherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I. 1815-1840, Luxembourg, 1921 p. 343 et suivantes.

¹¹⁸ Sur les relations de la garnison avec la population de la Ville voir : Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-

1830, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas, Luxembourg, 1971, p. 69-88 (chapitre V La garnison prussienne).

¹¹⁹ Prosper Mullendorff, Das Großherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I., op. cit. p. 354.

¹²⁰ Voir à ce sujet Henri Goedert, Le principe monarchique en droit public allemand et luxembourgeois au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, in. *Hémecht*, 59, n° 1, 2007, p. 19-44.

¹²¹ Gilbert Trausch, 1993, op.cit. p. 51.

¹²² Pierre Pescatore, Introduction à la science du droit, Luxembourg, 1960/78 (mise à jour), p. 502.

2.2. La situation du pays

Les Etats provinciaux – pâle caricature de l'Ancien régime – sont composés de trois ordres : ordre équestre (noblesse), ordre des villes et ordre des campagnes. L'ordre de la noblesse devient l'ordre équestre, l'ordre du clergé disparaît, le tiers état est scindé en ordre des villes et en ordre des campagnes. Ces Etats comprennent 20 membres par ordre et ne siègent que quelques semaines par an. Ils gèrent un budget destiné à des travaux publics et à l'administration des communes. Retenons encore que les membres de l'ordre équestre sont élus directement, les autres au suffrage censitaire à plusieurs degrés.

Les Etats généraux siégeant à La Haye comprennent deux chambres. La première est composée de membres nommés par le Roi ; le Luxembourg y a trois représentants. La seconde chambre est composée de membres élus par les différents Etats provinciaux ; notre pays y a quatre députés, élus au suffrage censitaire à quatre degrés. En fait, un nombre limité de notables décide.

Le pouvoir exécutif est exercé par une commission, la Députation permanente des Etats provinciaux, appelée à administrer le pays. A la tête de cette députation est le gouverneur, représentant personnel du Roi Grand-Duc. Le gouverneur préside les Etats provinciaux et veille à l'exécution des lois. Le poste de gouverneur est occupé par Jean-Georges Willmar de 1815 à 1830.

La présence de députés luxembourgeois aux Etats généraux est contraire aux dispositions du Congrès de Vienne. Le Roi Grand-Duc traite le Luxembourg non comme un pays séparé des Pays-Bas, mais comme une province néerlandaise. En réalité, il l'a exploité comme un territoire colonial (cf. annexe 2.5.1.).

A leur création par le Congrès de Vienne, les Pays-Bas ont déjà accumulé une énorme dette publique provenant du temps d'avant 1815. En 1814 cette dette a atteint le niveau astronomique de 1,25 milliards de florins. Deux aspects interviennent.

- Le Roi Grand-Duc fait participer la Belgique et le Luxembourg au remboursement de cette dette qui ne les concerne pas.
- Une fiscalité démesurée s'abat sur le nouveau Grand-Duché. Elle est conçue et adaptée aux territoires des anciennes Provinces-Unies, pays riche, économiquement développé. Cette lourde fiscalité n'est nullement appropriée au Grand-Duché, pays purement

agricole, pauvre et isolé : le contraste avec les Pays-Bas est saisissant.

Jetons un coup d'œil rapide sur cette fiscalité. L'impôt foncier et l'impôt personnel sont disproportionnés par rapport aux potentialités économiques du pays. D'autres impôts ne tiennent pas compte d'un environnement économique spécifique. Ainsi la patente – impôt sur les métiers et entreprises – frappe les petits magasins familiaux qui paient plusieurs patentes, parce qu'ils pratiquent plusieurs commerces.

Deux impôts sont particulièrement inappropriés, l'impôt sur le vin (région de la Moselle) et l'impôt sur les eaux de vie, car il faut les payer avant la vente du produit, ce qui est catastrophique pour les petits exploitants sans fonds de roulement. L'impôt sur les eaux de vie convient pour les grandes distilleries des Pays-Bas septentrionaux.

Les impôts les plus détestés sont l'impôt sur la mouture et le droit d'abattage. « L'impôt sur la mouture frappe les céréales panifiables (froment, seigle) avant la mouture au moulin. Le pauvre campagnard qui y porte ses graines paye donc l'impôt avant de manger son pain¹²³ ». La même approche s'applique au droit d'abattage.

Ces deux impôts présentent trois inconvénients majeurs :

- Ils frappent les plus démunis, ceux qui sont acculés à manger du pain ;
- Ils frappent les aliments de première nécessité ;
- Ils sont tracassiers et sont aggravés par des maladroites liées au recouvrement.

La situation fiscale¹²⁴ du Luxembourg peut être dégagée par rapport aux autres provinces. Dans notre pays l'impôt par tête d'habitant (en florins) est de 4,59, en Hollande septentrionale¹²⁵ de 21,60 et en Hollande méridionale de 19,21 (avec une moyenne de 10,68 florins pour l'ensemble des Pays-Bas).

¹²³ Gilbert Trausch, 1993, op. cit. p. 56.

¹²⁴ Albert Calmes, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas (1815-1830), Bruxelles 1932, p. 25.

¹²⁵ Par la suite les deux provinces (Hollande septentrionale et Hollande méridionale) sont réunies en une seule province.

La position fiscale particulière est confirmée par les aspects suivants. D'abord, les droits de douane, adaptés à l'économie des riches provinces néerlandaises, frappent en priorité les plus démunis au Grand-Duché. Prenons un exemple concret¹²⁶. « Il est une autre gêne qu'éprouvent les habitants de la campagne, principalement ceux de la classe la moins aisée : c'est le ralentissement du commerce des porcs, causé par le double droit de sortie à nos frontières et d'entrée à la France, pour laquelle on en vendait beaucoup autrefois ».

Ensuite, c'est le syndicat d'amortissement de la dette du royaume (1822) qui irrite les Luxembourgeois, car il vise surtout la vente des domaines de l'Etat (par exemple les forêts) au profit de la dette publique néerlandaise. Au moment de la Révolution belge l'Etat luxembourgeois est passablement dépouillé de son domaine public.

Résumons les conséquences sur le plan économique et social.

Sur le plan économique : le système fiscal néerlandais imposé au Grand-Duché a un trait fondamentalement contre-productif, c'est-à-dire antiéconomique.

Sur le plan social Albert Calmes¹²⁷ a judicieusement décrit l'impact désastreux de la fiscalité sur la masse de la population. « Et que pouvaient faire ces pauvres gens, artisans, petits cultivateurs et journaliers, dénommés dans le jargon administratif chefs et directeurs d'entreprises et dont la plupart ne savaient ni lire ni écrire, pour échapper aux multiples embûches de textes législatifs et administratifs sans fin, et pour satisfaire à leurs minutieuses et sévères prescriptions, pimentées de confiscations et d'amendes ». L'historien Emile Haag¹²⁸ parle de « fiscalité insupportable, qui provoquait des révoltes de désespoir, intermittentes contre les agents du fisc hollandais ».

Dans une adresse¹²⁹ au Roi Grand-Duc les Etats provinciaux ont bien pointé la nature du problème : « ... nous sommes les seuls habitants du royaume qui ne profitons pas des impôts que nous payons, ... ». Voilà qui explique l'état de sous-développement du Grand-Duché.

Et encore dans une adresse – dès le début du Régime néerlandais – les Etats provinciaux¹³⁰ demandent un assouplissement de la pression fiscale. « Ah ! Sire, que de familles éplorées vous sauveriez du désespoir qui les attend, si, dans cette lutte cruelle contre les horreurs de la famine, vous pouviez leur accorder promptement quelques nouveaux secours, et faire suspendre pendant quelques mois, sinon modérer dans les cantons les plus malheureux, le recouvrement des contributions si pénible à remplir ! ».

Le Régime néerlandais peut-il avancer de réelles réussites ? En fait, il a entamé deux grands chantiers et il a pu se prévaloir d'un succès véritable.

Le premier chantier est l'école primaire. Le Régime français a bouleversé l'organisation du primaire et l'a confié aux communes qui n'ont guère les moyens de s'en occuper efficacement. A l'avènement du Régime néerlandais l'enseignement primaire est dans un état lamentable : de nombreuses communes n'ont pas d'écoles primaires ; des « instituteurs » savent à peine lire et écrire ; des paysans considèrent leurs enfants comme une main-d'œuvre d'appoint à bon marché. Albert Calmes¹³¹ a bien résumé la situation. « En 1819, sur 52 320 enfants en âge d'aller à l'école, 13 760 n'y allaient pas et les neuf dixièmes des autres ne connaissent que l'école d'hiver ». Guillaume I^{er} a amélioré l'enseignement primaire au Luxembourg, mais son niveau reste largement inférieur à celui atteint par les autres provinces.

Améliorer le primaire, c'est surtout viser le campagnard, « considérant que, tant qu'il resterait ignare, il serait rebelle à toute amélioration des procédés de culture¹³² ». En 1818 est créée une *Commission d'agriculture*, « avec mission d'éclairer les pouvoirs publics sur les mesures propres à favoriser l'agriculture ». En fait, cette commission s'est transformée en club de notables et n'a guère su « améliorer le sort de la masse paysanne ».

Le canal qui doit joindre la Meuse à la Moselle par l'Ourthe et la Sûre est le second chantier. Cette jonction est prévue par l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1827. Des vérifications techniques ont été effectuées ; par exemple la quantité d'eau serait suffisante. Mais la Révolution belge arrête définitivement les travaux engagés.

¹²⁶ Pierre Ruppert, Les Etats Provinciaux du Grand-Duché de Luxembourg de 1816-1830, Luxembourg, 1890, p. 456.

¹²⁷ Albert Calmes, 1932, op. cit. p. 142-143.

¹²⁸ E. Haag, Une réussite originale, le Luxembourg au fil des siècles, Luxembourg, 2011, p. 238.

¹²⁹ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 542, au cours de la séance du 12 octobre 1822 des Etats provinciaux.

¹³⁰ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 83. Session ordinaire de 1817 des Etats provinciaux.

¹³¹ Albert Calmes, 1932, op. cit. p. 47

¹³² Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 286 et p. 287.

Le (seul) succès du Régime néerlandais est la refondation de l'Athénée¹³³ de Luxembourg en 1817. La Révolution française a passablement désorganisé l'enseignement secondaire du Département des Forêts. Cette réforme a été absolument nécessaire et a été une réussite éclatante à long terme. En effet, l'Athénée est à même de fournir, après l'indépendance les cadres indispensables à l'administration du pays et à la gestion de son économie.

Le Luxembourg est la province la plus pauvre, mais le nombre des élèves dans le secondaire (Athénée) est élevé. Cette province est au 5^e rang¹³⁴ parmi l'ensemble des provinces, quant au classement de l'enseignement secondaire, vers 1825. Voilà qui est d'autant plus extraordinaire que l'enseignement primaire luxembourgeois – tremplin vers le secondaire – reste à un niveau médiocre.

Présentons brièvement les *usines métalliques* du Grand-Duché en 1828 (selon la configuration territoriale de l'époque) d'après les Archives nationales. On dénombre onze sites avec six propriétaires différents¹³⁵. Le nombre de hauts fourneaux est de onze, mais quelques-uns ne sont pas en activité. Le nombre d'ouvriers dans les usines est de 146 et 273 autres ouvriers travaillent pour le transport et autres occupations. L'activité de ces usines est faible, car seulement un peu plus de 1 480 tonnes de fonte ont été produites.

2.3. La fin d'un régime

En 1815 les Belges manifestent leur opposition à la réunion avec les Pays-Bas ; ce n'est pas le cas des Luxembourgeois. A une assemblée de notables à Bruxelles en 1816, convoquée par Guillaume 1^{er}, une majorité de notables belges vote contre la réunion ; les notables luxembourgeois sont unanimes à voter pour. Deux éléments ont joué.

- La création du Grand-Duché ne répond à aucune demande de la population luxembourgeoise : il n'y a pas encore de sentiment national. Par ailleurs les probabilités de survie du Grand-Duché sont diversement appréciées.

- Les Luxembourgeois, résignés ou désabusés, pensent à un énième changement de régime. L'introduction des trois ordres rappelle l'Ancien régime avec des particularités propres au Luxembourg. La réalité ultérieure n'est pas encore prévisible.

La fin de la savante construction du Congrès de Vienne est déclenchée par la Révolution belge en août 1830. La population luxembourgeoise ne participe pas à ces événements, mais par la suite les Luxembourgeois rejoignent la révolution. Ce passage dans le camp belge est la suite logique de la politique néerlandaise : la réponse luxembourgeoise à l'exploitation économique du pays (cf. annexe 2.5.4.).

Au Luxembourg Guillaume 1^{er} n'est pas populaire, c'est le moins qu'on puisse dire. Pour Guillaume 1^{er} les intérêts des Pays-Bas l'emportent toujours sur ceux du Luxembourg. Ses successeurs expriment cette position avec moins de brutalité et moins d'intensité. Dans la population de langue néerlandaise le jugement est bien plus nuancé et est même parfois franchement positif (cf. annexe 2.5.3.). Le professeur Helma Houtman-De Smedt¹³⁶ parle même de « l'efficacité de sa politique économico-financière ».

Le mécontentement – menant à l'éclatement du royaume – diffère selon qu'il provient des Belges ou des Luxembourgeois.

Les Belges ont trois griefs majeurs¹³⁷. D'abord Guillaume 1^{er} a systématiquement favorisé les provinces néerlandaises au détriment des provinces belges, creusant le fossé entre les deux communautés. Ensuite, le Roi pratique une politique autoritaire, impulsée par un despotisme éclairé. Voilà qui irrite les libéraux belges attachés aux libertés politiques modernes (par exemple liberté d'expression, liberté des langues). Enfin, la politique religieuse du Roi heurte les sentiments des catholiques belges, car en relation avec un josphisme dépassé.

Deux grands groupes antagonistes dominant en Belgique : les libéraux, anticléricaux et donc favorables à la politique religieuse de Guillaume 1^{er} et les catholiques, conservateurs, donc moins sensibles aux libertés politiques. Le rapprochement des deux groupes (*unionisme*) lui sera fatal. Les sujets de mécontentement sont donc d'ordre politique et religieux.

¹³³ Gérard Trausch, L'Athénée de Luxembourg et le régime néerlandais 1815-1830/39, in : *Hémecht*, 2005, n°2, p. 133-164.

¹³⁴ Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 435.

¹³⁵ Un nom (Collard) y figure quatre fois, deux noms (d'Asembourg et de Dommartin) y figurent deux fois.

¹³⁶ H. Houtman-De Smedt, Guillaume 1^{er} et la situation économico-financière du Royaume, in : La Générale de Banque, 1822-1997, Bruxelles, 1997, p. 15.

¹³⁷ Gilbert Trausch, 1993, op. cit. p. 61.

Tel n'est pas le cas pour les *Luxembourgeois*. Écoutez Gilbert Trausch¹³⁸ : « Patients et habitués, par une longue tradition de soumission, à la fidélité monarchique, ils souffrent en silence d'un régime qui ne tient aucun compte de leurs particularités. Mais quand les Belges leur offrent l'occasion de s'en débarrasser, ils l'accueilleront à bras ouverts ». Les Luxembourgeois ont des griefs d'ordre matériel. Peut-être peut-on y ajouter le désintérêt manifesté par Guillaume I^{er} à l'égard de ce Grand-Duché que le jeu des Grands lui a attribué. La famine de 1829 n'a pas arrangé les dispositions de la population vis-à-vis du régime. Le seul attachement au monarque se situe dans la haute administration, ancrée dans une attitude servile.

Lors des « neufs années étranges 1831-1839 » (l'expression est de Gilbert Trausch) les Luxembourgeois vivent sous le régime le plus libéral en Europe (sauf les habitants de la Ville retenus dans le Régime néerlandais sous la houlette de la garnison prussienne). Par la suite la bourgeoisie luxembourgeoise n'a pas oublié cet épisode extraordinaire.

2.4. Conclusion

Au Luxembourg le Régime néerlandais est exposé à des changements, surtout d'origine exogène : les prix relatifs des produits échangés, la productivité de son agriculture, de son industrie, etc. Il n'y a pas de situation statique, mais du point de vue social, du point de vue conditions de vie, il n'y a pas de progrès.

Ce régime est à la fois le temps du recul économique et du retrait politique.

La crise économique est générale après les pointes de production sous le régime français. Prenons un seul exemple numérique. En 1805 la production de fonte atteint 14 000 tonnes, un record, en relation avec les énormes besoins des armées françaises. Le Département des Forêts est le premier des départements métallurgiques de France. Mais dès 1813 la crise se manifeste (blocus continental). Par la suite cette industrie décline et sa production baisse même jusqu'à la moitié de cette année record. Vers 1830 cette ancienne sidérurgie semble à bout de souffle. Paradoxalement la barrière des Ardennes semble la protéger contre la concurrence, car – techniquement dépassée – elle survit grâce au marché régional limité.

La régression politique s'exprime par les trois ordres : les États provinciaux se figent dans une attitude servile vis-à-vis du monarque et se plaisent à produire des adresses au Roi Grand-Duc, demandant en priorité une atténuation de la rigueur fiscale. Le début de vie politique, apparue dans la Ville, au profit de la bourgeoisie, au cours du régime français a décliné, sinon disparu.

La séparation avec la France (droits de douane) pèse sur le commerce du nouveau grand-duché. La vie économique est restreinte par le manque d'investissement et d'innovation (cf. annexe 2.5.1.). La masse paysanne persiste dans la détresse. D'ailleurs, le nouveau régime a un mauvais départ : la disette, ou plutôt la famine de 1816/17.

Écoutez Albert Calmes¹³⁹ (cf. annexe 2.5.6.) : « La masse paysanne, dominée par le poignant souci du lendemain, de la prochaine récolte qui permettrait de vivre, croupissait dans la misère et l'ignorance ». ... « Le Luxembourg n'avait jamais été particulièrement favorisé par le sort. Il avait connu davantage l'adversité que la prospérité, ... ». « Le souvenir tragique de la famine de 1816/17 hantera longtemps les esprits, ... ». Les régimes passent, la misère persiste.

« Au printemps de 1817, le prix du pain avait doublé et celui des pommes de terre triplé¹⁴⁰ ». Le 29 octobre 1818 une trentaine d'ouvriers et artisans – une première du genre – se rend auprès du Gouverneur (au Palais grand-ducal actuel) « pour lui demander la défense de la distillation et de l'exportation vers la France des graines et des pommes de terre ». Ceci est d'autant plus urgent que des spéculateurs néerlandais vendent à l'étranger une partie de la récolte des provinces méridionales. Des réimportations coûteuses sont nécessaires. Guillaume I^{er}, plus proche des négociants néerlandais (« roi-commerçant ») que des doléances des Luxembourgeois, a tardé à intervenir¹⁴¹. Mais la détresse n'est pas seulement alimentaire. Un rapport¹⁴² (extrait) des États provinciaux (1818) en donne une idée : « Le Grand-Duché est à peine échappé aux horreurs de la famine ; ses fabriques, ses manufactures sont tombées ; le commerce est nul ; les contributions rentrent avec les plus grandes difficultés ; les communes sont ruinées par la suite de la vente de leurs biens, de la dépréciation extraordinaire

¹³⁹ Albert Calmes, 1932, op. cit. p. 34.

¹⁴⁰ Albert Calmes, Une députation ouvrière à Luxembourg en 1818, in : A. Calmes, Au fil de l'histoire, vol. I, p. 30.

¹⁴¹ Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché, 1814-1830, op. cit. p. 253.

¹⁴² P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 133. Rapport des États provinciaux, séance du 27 juin 1818.

¹³⁸ Ibid.

survenue dans le prix de leurs bois, comment imposer de nouvelles charges ? ».

Notons encore que le Luxembourg reste entièrement rural. Selon A. Calmes¹⁴³ 96,4% de la population est rurale et seulement 3,6% habitent en milieu urbain. Pour l'ensemble des Pays-Bas les pourcentages sont respectivement de 76,4% et de 23,6% et rappellent l'allure rurale du Luxembourg.

La situation catastrophique du pays provoque la mendicité et mène à l'émigration. La mendicité et le vagabondage sont un trait caractéristique de cette époque de pauvreté et de détresse sociale (cf. annexe 2.5.5.). L'émigration a été un remède possible, encore que les plus démunis n'aient pas eu la possibilité de financer ce déplacement vers par exemple l'Amérique.

L'émigration a eu une certaine ampleur, surtout vers la fin du régime néerlandais. Les retours dans le pays ne sont pas l'exception. Le plus connu est celui des 2 500 Luxembourgeois partis en 1828 vers le port de Brême pour gagner le Brésil. En attente d'un navire et dépouillés de leurs biens, ils sont acculés au retour sans moyen de subsistance. Ces retours plongent ces gens dans la misère noire. Néanmoins les Etats¹⁴⁴ provinciaux approuvent ces retours, « car, si nos émigrants avaient été accueillis, plus du quart de la population serait partie ». C'est dire la gravité de la situation (cf. annexe 2.5.1.). Un membre des Etats¹⁴⁵ provinciaux préconise la création d'une commission chargée d'étudier les causes de l'émigration. Cette proposition est rejetée. Peut-être une telle analyse aurait-elle mis en évidence le mécanisme fiscal menant à l'appauvrissement du pays.

Résumons la situation désastreuse de l'économie de l'époque (cf. annexe 2.5.6.). Les entreprises industrielles sont créées par des propriétaires fonciers ou des artisans astucieux. Ces petites entreprises industrielles ont un caractère nettement familial et leur création reste intimement liée à des moyens propres. Il n'y a pas d'instituts de crédit. Le manque de capitaux (on parle alors de numéraire) a un effet paralysant sur l'industrie et est en relation avec l'absence de grands courants commerciaux dans ce pays isolé. A son tour, la petite industrie, qui ne peut guère prospérer, est incapable de favoriser le commerce.

S'y ajoutent trois facteurs exogènes. D'abord, un sol pauvre à la fertilité limitée ; les scories Thomas apparaissent seulement avec l'industrialisation. Ensuite, les droits de douane (avec la France et la Prusse) n'arrangent pas les choses. Enfin, l'état lamentable des routes et des chemins réduit considérablement les possibilités de communication. Ainsi, faute de moyens de transport, les produits agricoles sont écoulés dans l'entourage du lieu de production. Selon Albert Calmes¹⁴⁶ « le Luxembourg n'avait que le tiers du réseau routier moyen des autres provinces », avec en plus une situation géographique marginale dans le Royaume.

Le Luxembourg est engagé dans un processus d'entraînement négatif, bloquant toute évolution économique réelle.

Le professeur (à l'Athénée) Nicolas Grövig¹⁴⁷ a résumé en une phrase lapidaire l'exploitation du Luxembourg : « Die Hilfsquellen waren von Holland mit Beschlag belegt und von den zwei Straßen, die das Land damals besaß, brachte die Trierer Straße Soldaten herein und die Arloner Straße schaffte das Geld hinaus ».

• • •

Depuis la création du Grand-Duché une caractéristique centrale de notre pays apparaît : la *souveraineté limitée*. Résumons en plusieurs étapes¹⁴⁸.

- Du temps du Régime néerlandais le Luxembourg est membre de la Confédération germanique (1815-1866). Le Congrès de Vienne impose au Grand-Duché le pacte de famille de Nassau de 1783.
- Après l'indépendance du Luxembourg en 1839 il subit trois contraintes de sa souveraineté : en dehors de la Confédération germanique, l'Union douanière allemande (Zollverein) de 1842 à 1918 et la Convention ferroviaire de 1872 à 1918.
- Le 25 juillet 1921 le traité de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) est signé à Bruxelles et entre en vigueur le 1^{er} mai 1922 (mises à jour en 1935

¹⁴³ Albert Calmes, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le royaume des Pays-Bas (1815-1830), Bruxelles, 1932, p. 25.

¹⁴⁴ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 1006.

¹⁴⁵ Ibid. p. 1006. Jean-Bernard Marlet, propriétaire à Differt, a été membre des Etats provinciaux du 1^{er} juin 1819 jusqu'au 5 mars 1831.

¹⁴⁶ Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 387.

¹⁴⁷ N. Grövig (1827-1881), Luxemburg – Land und Volk in seinen jetzigen politischen und sozialen Verhältnissen, Luxembourg, 1982, p. 30. Première publication en 1867.

¹⁴⁸ Gérard Trausch, La triple ouverture économique, démographique et socio-culturelle du Luxembourg vers l'extérieur, in : Actes de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut Grand-Ducal, 2002, vol. VI, 35 pages.

et en 1963). Les limites de souveraineté apparaissent dans les domaines économique, monétaire et politique.

- Les Communautés européennes (1951 : CECA ; 1957 : CEE ; 1992 : UE) limitent notre souveraineté nationale. Cette fois-ci – et c'est nouveau – de grands pays comme la France et l'Allemagne sont concernés, ce qui leur pose problème.

2.5. Annexe : Lectures

2.5.1. Le Luxembourg économique et social sous le Régime néerlandais

Sire ! Le désir des richesses ne tourmente pas le cœur des habitants de Votre Grand-Duché ; ils savent que sa situation topographique et la stérilité de son sol leur interdisent les grandes spéculations qui les procurent ; ils savent que l'aisance même ne peut devenir leur partage, à moins qu'une divinité tutélaire ne leur départisse ses bienfaits. Ils savent que ce n'est qu'à force de travail et de privations qu'ils peuvent lutter contre la gêne ; cette gêne, ils la supporteraient encore avec résignation, mais c'est aux souffrances, c'est à la misère, c'est au désespoir qu'ils sont à la veille d'être en butte ! Oui, Sire, la forgerie est dans une langueur qui annonce une très prochaine stagnation, parce qu'elle ne peut soutenir la concurrence avec la fabrication étrangère, à cause que les droits imposés sur les fers importés dans le Royaume ne sont pas assez élevés. Le cultivateur, retirant à peine ses frais de culture, n'emploie plus de journaliers ; nos vins sont frappés par la Prusse d'un impôt qui équivaut à une prohibition, et ils ne sont jusque là pas traités plus favorablement par notre propre législation, lorsqu'ils sont transités par la Prusse, notre commerce de bétail vient même d'être anéanti par l'impôt prohibitif auquel la France l'a assujéti. C'est ainsi, Sire, que se trouvent obstrués, tout à la fois, tous les canaux qui faisaient végéter les habitants de Votre Grand-Duché ; aussi le mot d'émigration sort déjà de plusieurs bouches, et les accents de la désolation se font entendre de toutes parts !

Pierre Ruppert, Les Etats Provinciaux du Grand-Duché de Luxembourg de 1816-1830, Luxembourg, 1890, p. 495. Il s'agit d'une adresse au Roi Grand-Duc sur la détresse du Luxembourg.

Nobles et très honorables seigneurs ! Une espèce de vertige s'est emparé d'un grand nombre d'habitants de la province, et cette maladie, devenue épidémique, menaçait de porter au Grand-Duché une plaie profonde,

lorsque fort heureusement elle a été comprimée par un moindre mal. Des personnes dégoûtées de leur état actuel allaient chercher, dans des pays lointains, un bonheur qu'ils croyaient ne pouvoir rencontrer dans leur pays, lorsque, repoussées de l'étranger, elles ont été forcées de revenir vers les foyers qu'elles venaient de quitter, dénuées de tout, implorer la commisération de leurs concitoyens.

Mais d'où peut provenir ce dégoût des Luxembourgeois pour leur terre natale, à laquelle ils étaient de tout temps si attachés ? Il faudrait d'abord connaître la cause du mal, afin de pouvoir chercher ensuite les remèdes propres à y appliquer.

Pierre Ruppert, Les Etats Provinciaux ... p. 1005-1006. Motion présentée par Jean-Bernard Marlet pour faire nommer une commission chargée de rechercher les causes de l'émigration (séance du 9 juillet 1828). Après discussion cette motion est rejetée.

Sire, ... Vous le savez, depuis longtemps le feu de nos forges est éteint, depuis longtemps nos ateliers sont déserts, nos métiers abandonnés ; depuis longtemps le minerai n'est plus qu'un poids inutile de la terre, et celle-ci la vaine rémunératrice de l'agriculture. Produits naturels du sol, produits industriels, produits agricoles, tout nous devient inutile, et tandis que cette cruelle stagnation condamne nos bras à une stérile et accablante oisiveté, nos voisins, qui nous cernent pour ainsi dire aux deux tiers, nous enlèvent par des prohibitions et des impositions exorbitantes le peu de commerce qui nous restait.

Pierre Ruppert, Les Etats Provinciaux ... p. 701. Adresse au Roi Grand-Duc, en séance du 16 juillet 1824.

2.5.2. Le statut international du Grand-Duché nouvellement créé

1 – Le nouveau Grand-Duché est donné à Guillaume en propriété personnelle. Entre le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché il y a donc une union personnelle. En droit les deux Etats sont distincts, en vertu des hasards de la succession la rupture de ce lien est même envisagée (pacte de famille des Nassau conclu en 1783). Elle se produira effectivement en 1890.

2 – Le Grand-Duché entre dans la Confédération germanique (Deutscher Bund), créée par le congrès de Vienne. La forteresse de Luxembourg devient une forteresse fédérale (Bundesfestung). Une garnison prus-

sienne viendra s'y établir et y restera jusqu'en 1867. Le Roi Guillaume en tant que Grand-Duc de Luxembourg est donc membre de la Confédération germanique.

Cette combinaison est destinée à renforcer le rôle de barrière (contre la France) que le Royaume des Pays-Bas doit jouer.

Gilbert Tausch, *Le Luxembourg sous l'Ancien Régime*, Luxembourg, 1993, p. 51.

2.5.3. Guillaume 1^{er}, Roi Grand-Duc

Mais il est établi aussi que la réputation historique du gouvernement de Guillaume 1^{er} évolue au cours du XIX^e et XX^e siècle. Si au départ, on s'accorde à dire que le souverain mène une politique d'intégration résolue, remarquablement moderne et cohérente, l'historiographie récente revoit et nuance cette vision optimiste et positive, et on parle à certains égards d'une politique « lacunaire ». L'interprétation économique-financière de la politique royale est nettement moins remise en question : même les nouvelles recherches historiques – consacrées ces dernières années au rôle du souverain d'Orange – confirment l'efficacité de sa politique économique-financière.

Helma Houtman-De Smedt (Katholieke Universiteit Leuven), *Guillaume 1^{er} et la situation économique-financière du Royaume*, in : *La Générale de Banque (1822-1997)*, Bruxelles, 1997, p. 15.

2.5.4. La situation juridique internationale du Grand-Duché à l'époque néerlandaise

Gemäß Art. 1 des Londoner Vertrages vom 20. Juni (21. Juli) 1814 sollten Holland und Belgien « voll und ganz vereinigt werden, so daß sie nur mehr einen einzigen Staat ausmachten ». Von Luxemburg, welchem ein anderes Loos zugeordnet war, ist in diesem Vertrage nicht die Rede. Durch Art. 67 und 85 des Wiener Vertrages vom 9 Juni 1815 trat der Prinz von Oranien seine Rechte auf Dillenburg, Dietz, Siegen, Hadamar und Fulda an den König von Preussen ab und erhielt als Ersatz das zum Großherzogthum erhobene Luxemburg, welches denn auch von den übrigen Niederlanden speziell abgegrenzt wurde. Es umfaßte das frühere Wälderdepartement, einen Theil des Herzogthums Bouillon und unbedeutende Theile der Provinzen Lüttich und Namur. Beide Länder sollten zwar von einem gemeinsamen Fürsten regiert werden, doch lag hier gleich von Anfang an eine doppelte Souveränität vor, indem einerseits verschiedene Successionsrechte für beide Throne be-

standen, somit beide Kronen in verschiedene Hände kommen konnten, und anderseits Luxemburg zum deutschen Bund gehörte.

Trotzdem erklärte König Wilhelm durch Beschluß vom 22. April 1815, daß Luxemburg in Bezug auf legislative Vertretung und Institutionen als integrierender Theil der Niederlande zu betrachten sei. Diese administrative Vereinigung wurde durch Art. 1 des Grundgesetzes vom 24. August 1815 geregelt. In der Aufzählung der 17 Provinzen, aus welchen das Königreich der Niederlande bestehen sollte, fehlt freilich Luxemburg, allein es wurde hinzugefügt daß, "da dasselbe unter derselben Herrschaft stehe, es auch nach demselben Grundgesetze regiert werden solle, vorbehaltlich seiner Beziehungen zu dem Deutschen Bunde".

Zum gewaltsamen Aufstand kam es im September 1830. Man hatte früher nur die administrative Trennung Belgiens von Holland verlangt. Während die Generalstaaten über diese Forderung beriethen, brach die Revolution aus. Nach der Niederlage des Prinzen Friedrich in Brüssel erklärte die während der Kampftage hervorgetretene provisorische Regierung die Bildung eines unabhängigen Staates als das zu erstrebende Ziel, besetzte nach kurzem Feldzug die alten belgischen Provinzen mit Ausnahme einiger festen Punkte und berief zum 10. November einen Nationalcongreß nach Brüssel. Die Unabhängigkeit des belgischen Volkes wurde einstimmig proclamirt, als Regierungsform die constitutionelle repräsentative Monarchie unter erblichem Oberhaupte gewählt und die Familie Oranien-Nassau von aller Herrschaft in Belgien ausgeschlossen. Die Verfassung selbst wurde am 7. Februar 1831 angenommen.

Die Festung Luxemburg war von deutschen Truppen besetzt geblieben; auf dem platten Lande jedoch hatte der wallonische Theil von Anfang an zu der Revolution gehalten. Bald dehnte die belgische Verwaltung ihre Aktion auch auf den deutschredenden Theil des Großherzogthums aus und constituirte die Provinz Luxemburg mit dem Hauptsitz in Arlon.

Der König-Großherzog beschloß erst am 31. Dezember 1830, Luxemburg eine eigene Verwaltung zu bewilligen, beauftragte damit zuerst einen ihm zur Seite stehenden "Referendar" und später (am 19. Februar 1831) den Herzog von Sachsen-Weimar als Generalgouverneur, welcher den Provinzialrath auflöste und einer Regierungscommission die provisorische Verwaltung des Großherzogthums übertrug. Ein auf freiheitlicher Grundlage erstandenes Grundgesetz, welches den speziellen Bedürfnissen des Landes Rechnung trage, sollte

sofort erlassen, die deutsche und die französische Sprache allein als offizielle gebraucht werden, die Beamtenstellen den Inländern verbleiben und die Steuern in Einklang mit den Interessen der Bevölkerung gebracht werden (Proclamation 19. Februar 1831).

Paul Eyschen, Das Staatsrecht des Großherzogthums Luxemburg, Freiburg i. B. 1890, p. 11 et p. 15.

2.5.5. Extrait des mémoires d'Emmanuel Servais

Je n'ai pas été indifférent à ce qui se passait dans notre pays. Je me rappelle fort bien la triste situation dans laquelle il s'est trouvé. Depuis sa séparation de la France, il était sans commerce et sans industrie ; ses produits trouvaient difficilement des débouchés, soit dans les pays voisins où des droits élevés, sinon prohibitifs les grevaient, soit dans les autres parties du royaume dont il était séparé par de grandes distances, et avec lesquelles il n'était relié que par des voies de communication en mauvais état. Les impôts étaient onéreux, eu égard aux ressources des contribuables, et ils étaient perçus avec une rigueur qui les aggravait. La fraude était devenue le métier le plus lucratif et était organisée dans toutes les communes. La situation de la population était affligeante. Les habitants de villages entiers étaient réduits à la mendicité, des bandes de misérables en haillons et pieds nus parcouraient incessamment toutes les parties du territoire, demandant l'aumône d'un morceau de pain. Des huttes à moitié ruinées servaient fréquemment d'habitation.

Emmanuel Servais, Autobiographie, préface de Christian Calmes, Luxembourg 1990, p. 45. Rappelons que Servais a été président du Gouvernement (ministre d'Etat) de 1867 à 1874, président du Conseil d'Etat de 1874 à 1887, bourgmestre de Luxembourg de 1875 à 1890 et président de la Chambre des députés de 1887 à 1890. Il est né en 1811 et est décédé en 1890.

2.5.6. Le commerce et l'industrie à l'époque du régime néerlandais

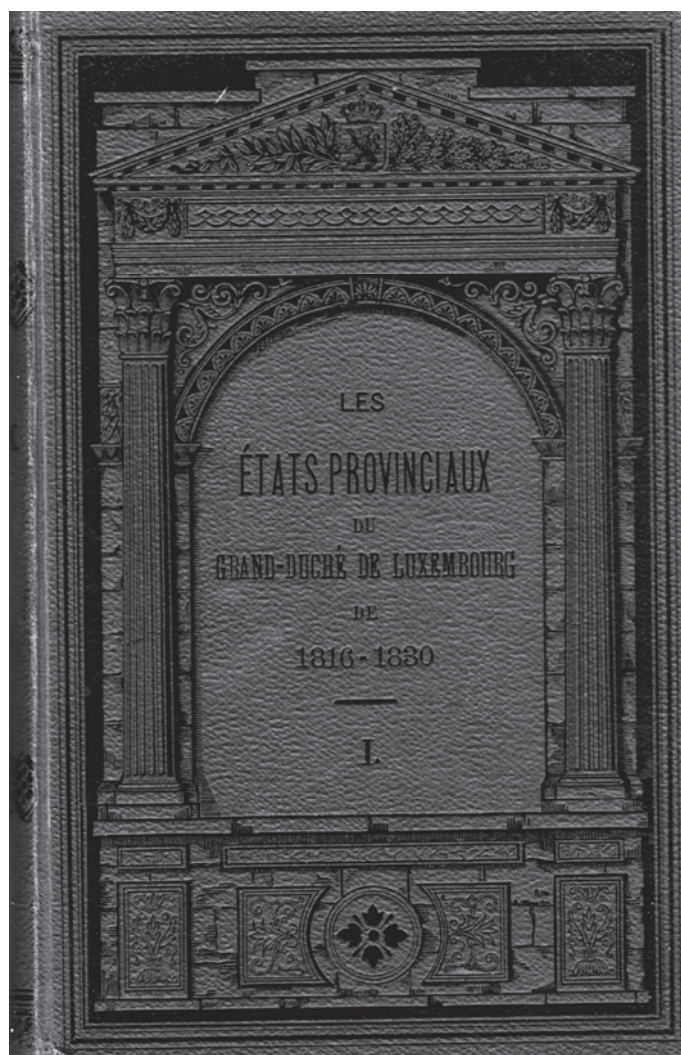
La rareté des capitaux dans les villes s'explique par le manque de grands courants commerciaux dans une province isolée sur toutes les frontières, ici du fait de la présence de douanes étrangères, là à cause de l'absence de moyens de communication. Dans les campagnes, l'argent était rare, parce que, de nouveau à

cause de l'insuffisance des routes, les produits agricoles devaient être vendus dans les environs immédiats du lieu de production, ce qui amenait un flux de vendeurs devant quelques rares acheteurs.

Le manque de capitaux paralysait l'industrie. Les entreprises étaient alors généralement la création et la propriété d'un individu, propriétaire foncier ou artisan ingénieux et diligent, promu, par ses propres moyens, petit industriel. C'étaient tout au plus des affaires familiales.

Nulle caisse d'épargne n'existait à l'époque. Le collecteur de l'épargne rurale et le dispensateur du crédit était le notaire.

Albert Calmes, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le royaume des Pays-Bas (1815-1830), Bruxelles, 1932, p. 95.



L'Etat luxembourgeois est littéralement offert aux Luxembourgeois qui n'en demandaient pas tant.

Les structures de l'Etat précèdent l'éveil national.

Gilbert Trausch, in : Colloque historique sur les relations belgo-néerlandaises entre 1815 et 1945. Bruxelles, 10-12 décembre 1980 ; Gand, 1982. Cette publication est reprise dans : Gilbert Trausch, Du particularisme à la nation, Luxembourg, 1989, p. 177-203.

3. L'indépendance du Luxembourg

3.1. La situation du pays

Le traité de Londres du 19 avril 1839 établit la paix entre les Pays-Bas, les Grandes Puissances et la Belgique¹⁴⁹. Quelques aspects exogènes sont particulièrement importants.

- Les dimensions territoriales du Grand-Duché sont fixées définitivement. Le tableau 3.1, dressé par Albert Calmes¹⁵⁰, reprend les divers démembrements du Luxembourg, depuis la fin de l'Ancien régime.

Tableau 3.1: Divers démembrements du Luxembourg

Dénomination du pays	Superficie km ²	Population
Duché de Luxembourg (jusqu'en 1794)	9 345	224 094 (1784)
Département des Forêts (1795-1814)	6 910	240 800 (1814)
Grand-Duché de Luxbg (1815-1830)	7 113	256 729 (1818)
Grand-Duché de Luxbg (à partir de 1839)	2 586	175 223 (1839)

Depuis le Régime français la configuration territoriale a diminué de 72%, mais la population a baissé de 22%. Le nouveau Luxembourg est devenu un Etat minuscule, coïncé entre la Belgique, la France et l'Allemagne. Cette partie subsistante semble la plus vitale.

- La partie wallonne, qui revient à la Belgique, délimite *grosso modo* la frontière linguistique (à quelques écarts près). La partie germanique devient le nouveau Grand-Duché. Mais il ne faut pas croire que des considérations linguistiques aient joué un rôle ; seuls des marchandages entre Puissances ont prévalu. Ainsi, Guillaume I^{er} a accepté un échange du côté d'Arlon, contre une compensation dans le Limbourg. Les intérêts des Pays-Bas l'emportent sur ceux du Grand-Duché.

- Quelques mots rapides sur la position géographique du pays qui vient d'accéder à l'indépendance. Eu égard à sa superficie, la longueur des frontières est excessive : 356 km. Le rapport (en pour cent) du nombre de

kilomètres de frontière à la superficie est de 13,7 pour le Luxembourg, mais tombe à 1,0 pour la France (frontière terrestre et frontière maritime). Des problèmes douaniers sont préprogrammés.

- Le Luxembourg est situé sur la frontière culturelle et linguistique entre la France et l'Allemagne : le Luxembourg peut puiser dans ces deux réservoirs culturels. A partir de cette configuration singulière la société spécifique luxembourgeoise s'est élaborée, non sans difficultés. Par la suite chacun de ses voisins va tenter de mettre le grappin sur ce petit Etat : 1867 (France), 1870 (Allemagne), 1918 (Belgique¹⁵¹), 1940 (Allemagne).

- Finalement, l'accès au Zollverein¹⁵² peut être avancé comme dernier facteur exogène. La population luxembourgeoise est – dans son ensemble – plutôt opposée à l'entrée dans cette union douanière. Les Luxembourgeois craignent à la fois le militarisme prussien, que la garnison leur rappelle tous les jours, et la puissance économique grandissante de ce voisin. Le monde économique luxembourgeois est divisé ; chacun selon ses intérêts : l'agriculture (avec la viticulture) y est hostile ; la sidérurgie et la tannerie y sont favorables. Néanmoins, sous la pression de la Prusse, Guillaume II se résigne à faire entrer le Luxembourg dans le Zollverein (1842). Précaution symptomatique de la méfiance luxembourgeoise : l'adhésion est limitée dans le temps, mais les renouvellements (1847, 1853, 1865, 1872 pour 40 ans et anticipativement en 1902 jusqu'en 1959) ne manquent pas, bien que – à chaque fois – le petit partenaire soit pleinement exposé à la pression du grand. Dans le long terme le Zollverein a été bénéfique pour le Luxembourg. D'abord, parce que le Zollverein assure en moyenne 30% du budget de l'Etat. Ensuite, l'isolement économique du pays est rompu par la suppression de la frontière douanière avec la Prusse/Allemagne. Mais au Luxembourg un autre aspect, inquiétant, est apparu. Écoutons Gilbert Trausch¹⁵³ : « L'adhésion du Luxembourg au Zollverein n'est pas une véritable union douanière, c'est plutôt une absorption ou même une annexion douanière et, à

¹⁴⁹ P. Ruppert, Le Grand-Duché de Luxembourg dans ses relations internationales, Luxembourg, 1892, p. 208 et suivantes.

¹⁵⁰ Albert Calmes, Naissance du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 178.

¹⁵¹ Voir à ce sujet : Christian Calmes, 1914-1919 Le Luxembourg au centre de l'annexionnisme belge, Luxembourg, 1976, 537 pages.

¹⁵² Sur la constitutionnalité de ce traité voir Pierre Pescatore, La souveraineté nationale et les traités internationaux, Au fil de l'histoire luxembourgeoise (1815-1956), in : *Hémécht*, 19, n°2, 1967, p. 143 et suivantes.

¹⁵³ Gilbert Trausch, Le Luxembourg à l'époque contemporaine, Luxembourg, 1981, p. 30.

la longue, économique ». L'administration des douanes à Luxembourg occupe des fonctionnaires allemands (par exemple le directeur) ; ce qui ne manque pas de rappeler quelque peu la situation de dépendance sous le Régime néerlandais.

3.2. Création et organisation d'un Etat

Depuis sa création la faiblesse économique du Grand-Duché a persisté. Le pays est sans moyens financiers ni crédit. Guillaume I^{er} « s'était approprié la caisse en abdiquant ¹⁵⁴ ». Entre la reprise de possession du Grand-Duché (juin 1839) et l'abdication du Roi (octobre 1840) 684 668 florins ont été versés au Trésor de la maison royale. « Au total 1 324 462 florins ont pris le chemin de la Hollande – une somme supérieure à celle qui fut dépensée dans le pays en (ces) deux années ¹⁵⁵ ».

Au défi économique se greffe un autre non moins redoutable : créer et installer une administration publique luxembourgeoise.

Des facteurs exogènes (cf. 3.1.) déterminent le cadre dans lequel l'Etat luxembourgeois peut se déployer. Cette fois-ci ce sont des facteurs endogènes qui jouent. Au cours des années 1840 une infrastructure institutionnelle nationale est créée au Luxembourg. Il y a urgence, par exemple avec la Révolution belge (loi communale belge du 30 avril 1836), les communes du plat pays sont administrées selon les lois belges. Dans la Ville persiste la législation néerlandaise.

La loi du 24 février 1843 organise la vie des communes¹⁵⁶, qui forment trois districts (sauf la commune de Luxembourg dont le statut est à part) et 11 cantons (par la suite 12 cantons). L'article 1^{er} de cette loi accorde la dénomination de ville à sept communes : Luxembourg, Diekirch, Grevenmacher, Echternach, Wiltz, Vianden et Remich.

La loi du 26 juillet 1843 planifie l'enseignement primaire qui a été passablement négligé par les deux régimes précédents : environ les trois quarts des campagnards sont illettrés. Cette loi introduit, à côté de

l'allemand, le français dans l'enseignement primaire, décision qualifiée de « sensationnelle » par Albert Calmes. Trois remarques se rattachent à ce bilinguisme.

- L'allemand comme seule langue de base (le luxembourgeois reste la langue parlée) aurait certainement accentué la pression de la Prusse (Allemagne) sur le Luxembourg, face à une influence francophone plus réduite.

- La structure bilingue dans le primaire n'est pas sans problèmes ; par exemple le manque de titulaires pour enseigner le français, surtout les premiers temps. Dans un tel cas une dispense d'enseigner le français est prévue.

- Des controverses sur le bilinguisme n'ont pas cessé de surgir de temps en temps. Ainsi après la Seconde guerre mondiale la seule langue d'administration est le français (cf. Mémorial) et des voix se sont élevées pour exiger le français comme langue de base. Dans une telle perspective le Luxembourg risque de se retrouver dans une position *géographique* marginale par rapport au territoire de langue française (France, Wallonie). Les contacts culturels avec nos voisins allemands en souffriraient, sans parler des relations économiques avec ce pays, essentielles pour le Luxembourg. Le bilinguisme, par contre, lui assure une position charnière sur la frontière culturelle franco-allemande.

Les services publics¹⁵⁷ sont organisés par le règlement du 29 août 1842 et les règlements royaux grand-ducaux du 23 juillet 1848 et du 9 juillet 1857, quant au Conseil de Gouvernement. Les « bureaux du Gouvernement » sont régis par les arrêtés royaux du 29 août 1842, du 9 et du 20 novembre 1857. Dans ce contexte l'installation même d'une administration luxembourgeoise centralisée, à l'image de la France, prend une dimension particulière : « La voie était ainsi tracée pour faire de l'administration le cœur de l'Etat ¹⁵⁸ ».

¹⁵⁴ A. Calmes, Naissance et Débuts du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 389.

¹⁵⁵ A. Calmes, La Restauration de Guillaume I^{er} Roi des Pays-Bas (l'ère Hassenpflug) 1839-1840, Luxembourg, 1947, p. 323. Le chapitre XXIV a comme titre : Le pillage du Trésor (p. 319-338).

¹⁵⁶ En ce qui concerne les lois organiques voir, en dehors du Mémorial, P. Ruppert, Organisation politique, judiciaire et administrative du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 1885, (2^e édition), 924 pages.

¹⁵⁷ Pour des détails voir Gérard Trausch, Création d'une fonction publique moderne, in : Actes de la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, vol. IX, Luxembourg, 2005, p. 140.

¹⁵⁸ Igor Moullier (Ecole Normale Supérieure), Administration, in : Olivier Christin (dir.), Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines, Paris, 2010, p. 47.



Clausen vers 1858: brasserie Mousel au premier plan et plus loin fort Thüngen

La loi du 23 juillet 1848 (avec l'ordonnance royale grand-ducale du 20 novembre 1857) a longtemps régi notre enseignement secondaire et supérieur (jusqu'en 1968 au moins). Elle est axée sur trois niveaux.

- Les *cours supérieurs* préparent aux grades (candidats, docteurs) en médecine, sciences physiques/mathématiques et sciences naturelles d'une part et aux grades du droit, de la philosophie et des lettres, d'autre part.
- Des *cours complets d'humanité* sont organisés sur six ans, portés à sept ans en 1908.
- Des *cours industriels* sur cinq ans pour des jeunes gens qui se destinent aux arts, à l'industrie et au commerce. Dans cette école apparaissent des cours entièrement tournés vers l'industrie et le commerce, par exemple statique, levée des plans, la mécanique appliquée, la physique avec ses applications à l'industrie, la chimie générale et appliquée, la tenue des livres, etc. Voilà qui est remarquable pour une société entièrement ancrée dans un stade préindustriel.

La Chambre de commerce est créée par l'arrêté royal grand-ducal du 1^{er} octobre 1841 : avant même la mise en place des rouages de l'Etat, le patronat s'est organisé.

• • •

Depuis la fin de l'Ancien régime le Luxembourg (en 36 ans) a connu six constitutions¹⁵⁹, y comprise la constitution belge de 1831 : la constitution du Directoire, an III (1795) ; la constitution du Consulat, an VIII (1800) ; la constitution de l'an X (1802) ; la constitution impériale (1804) ; la loi fondamentale des Pays-Bas, 1815 ; la constitution belge de 1831. Il faut imaginer les changements le plus souvent brusques et le travail d'adaptation à fournir par la population luxembourgeoise.

En 1841 le Roi Grand-Duc octroie une « charte » avec une Assemblée des Etats aux pouvoirs limités. Cette constitution ou plutôt « quasi-constitution » est frappée de sérieuses imperfections (par exemple

¹⁵⁹ A. Calmes, La création d'un Etat, op. cit. p. 140.

pas de liberté de presse, des libertés individuelles réduites). Albert Calmes parle d'une « constitution autocratique et rudimentaire ¹⁶⁰ ». Néanmoins elle reste pour le Luxembourg une étape décisive ¹⁶¹. Elle

- est le premier texte constitutionnel propre au Luxembourg et atteste ainsi la séparation avec les Pays-Bas ;
- exprime l'admissibilité des seuls Luxembourgeois aux emplois publics. L'année suivante ce principe est battu en brèche par la présence de fonctionnaires allemands dans les douanes luxembourgeoises (Zollverein) ;
- fournit le cadre général dans lequel une vie politique pourra se déployer.

3.3. Un nouveau départ

Le nouveau démarrage se situe à la fois dans la société civile et dans l'économie.

3.3.1. La société civile

Deux blocs dominent la politique du pays : les libéraux et les catholiques.

Les libéraux forment en fait deux groupes distincts.

- Les libéraux « doctrinaires » : conservateurs du point de vue social et autoritaires du point de vue politique, anticléricaux et orangistes. Guillaume II les installe au pouvoir en 1841. Il s'agit d'un groupe de hauts fonctionnaires et de quelques gros propriétaires, sans écho dans la population et proche du principe monarchique. Ces hommes se considèrent non pas au service du pays mais au service du monarque dont ils tiennent leur charge et auquel ils vouent une attitude servile. On peut parler à leur égard d'absolutisme bureaucratique. Les représentants les plus en vue sont Mathias Simons, Vendelin Jurion, Emmanuel Servais et F.-X. Wurth-Paquet.

- Les libéraux « progressistes » préconisent des réformes constitutionnelles : par exemple liberté de presse, extension des libertés individuelles, renforcement du pouvoir législatif, au détriment du pouvoir monarchique. Pour eux la liberté commerciale est le prolongement de la liberté politique. Ils plaident pour un pouvoir législatif fort, mais ne lâchent pas le système censitaire. Les représentants les plus marquants de ce courant sont les frères Metz ; d'où l'expression « parti Metz ».

Le courant catholique est resté longtemps prisonnier de tendances josphistes (soumission à l'Etat). Le dynamique vicaire général Jean-Théodore Laurent (1842-1848) insufflé à l'Eglise luxembourgeoise un esprit de renouveau ¹⁶² : réforme paroissiale, ouverture d'un séminaire à Luxembourg, présence accrue dans les organisations à caractère social. Le mouvement catholique plaide pour le suffrage universel, mais est proche des libéraux progressistes. Peu à peu il s'en démarque et se rapproche des libéraux doctrinaires, sous la bannière de Charles-Gérard Eyschen. Notons encore que dès 1848 le courant catholique peut s'appuyer sur le *Luxemburger Wort* ¹⁶³, apprécié en milieu rural (rédigé en allemand).

« Dès 1848 le paysage politique est essentiellement tripartite ¹⁶⁴ » : bloc des libéraux doctrinaires, bloc des libéraux progressistes et bloc catholique.

¹⁶² Pour des détails voir Emile Donckel, *Die Kirche in Luxemburg*, Luxembourg, 1950, surtout p. 139-144. Voir aussi Georges Heltinghausen (président du Grand Séminaire de Luxembourg), Monseigneur Laurent, Ein politischer Prälat, Vor 200 Jahren wurde Bischof Jean-Théodore Laurent geboren (6 Juli 1804), in : *Luxemburger Wort (Die Warte)*, du 8 juillet 2004. Voir aussi les deux contributions du même auteur dans l'ouvrage coordonné par Gilbert Trausch (cf. note 166).

¹⁶³ Voir par exemple Pierre Grégoire, *Hundert Jahre Luxemburger Wort*, Luxembourg, sans date, probablement 1948, 139 pages et Romain Hilgert, *Zeitungen in Luxemburg 1704-2005*, Luxembourg, 2004, p. 66-71.

¹⁶⁴ Christiane Huberty, Les élections législatives il y a 150 ans – Pour la « couronne royale grand-ducale » ou pour la « couronne de fer » des Metz ? in : *Luxemburger Wort (Die Warte)*, du 17 juin 2004.

¹⁶⁰ A. Calmes, *La Révolution de 1848 au Luxembourg*, Luxembourg, 1957, p. 193.

¹⁶¹ Gilbert Trausch, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, op. cit. p. 28.



L'ancienne gare centrale vers 1859

Les événements de 1848¹⁶⁵ (« printemps des peuples ») (cf. annexe 3.5.1.) ne passent pas inaperçu au Luxembourg¹⁶⁶. Les Luxembourgeois sont d'autant plus sensibles à la Révolution de février à Paris, que les famines de 1846 et 1847 ont amplifié leurs griefs. Par exemple la liste civile atteint 12% des recettes annuelles de l'Etat en 1845 ; les toits de chaume (à bon marché) sont interdits (risque d'incendie), ce qui touche les plus démunis, dans l'impossibilité financière de s'offrir un toit en ardoises. Cette dernière disposition législative est d'ailleurs rapportée en 1848.

Des troubles éclatent à Luxembourg et déclenchent le départ de Mgr Laurent, très populaire, mais bête noire des libéraux doctrinaires.

¹⁶⁵ Sur les causes de la révolution de 1848 au Luxembourg voir : Paul Feltes, Les causes de la Révolution, in : Gilbert Trausch (coord.), La Révolution de 1848 et les débuts de la vie parlementaire au Luxembourg, Luxembourg, 1998, p. 55-61. Voir aussi : Marc Schoentgen, Unruhen und soziale Proteste in der Revolution von 1848, in : ibid. p. 63-68.

¹⁶⁶ Pour des détails voir Albert Calmes, La Révolution de 1848 au Luxembourg, Luxembourg, 1957, 301 pages. Voir aussi les contributions de Paul Margue, Monique Kieffer, Paul Feltes, Georges Hellinghausen, Marc Schoentgen et Emile Thoma dans l'ouvrage coordonné par Gilbert Trausch (cf. note précédente).

Une assemblée constituante élabore (en deux mois) une constitution libérale, parlementaire et représentative, proche de celle de 1831 en Belgique. Toutefois, cette constitution libérale reste celle des propriétaires : c'est toujours le gouvernement des fortunés. Le cens n'a pas disparu.

D'ailleurs, une contre-offensive réactionnaire (1853-1860) s'est déclenchée, favorisée par l'évolution générale. Guillaume III, en fonction depuis 1849, regrette le caractère trop libéral, trop « républicain » de la Charte de 1848 et préconise des principes constitutionnels moins libéraux et plus monarchiques.

En 1853 le Prince Henri (lieutenant représentant du Roi Grand-Duc) pousse le Gouvernement Wilmar à la démission ; celui-ci est remplacé par le réactionnaire Mathias Simons, qui est mis en minorité à la Chambre (1856). Celle-ci est dissoute et une constitution réactionnaire est introduite. Pour bien marquer la différence la Chambre reprend la dénomination *Assemblée des Etats* : le Gouvernement échappe largement au contrôle de la nouvelle assemblée, par exemple le vote annuel sur les impôts est écarté.

A partir de 1860 l'apaisement et la conciliation l'emportent. Finalement, en 1868 une nouvelle constitution est adoptée, qui ramène le pays vers le libéralisme politique. Les libertés sont rétablies, mais le cens subsiste. Entre 1848 et 1914 le système censitaire limite le nombre d'électeurs : entre à peine 2% jusqu'à moins de 13% (par rapport à la population totale).

Revenons aux événements de 1848 au Luxembourg. Les revendications ouvrières, modérées, pacifiques et dotées d'une posture de modernité démocratique n'aboutissent pas. La bourgeoisie a la haute main sur le Luxembourg économique et politique et n'est guère prête à des concessions. Par la suite deux mouvements déterminent l'évolution sociale. L'industrialisation encourage l'émergence du monde salarial (ouvriers, salariés) et génère des tensions sociales dans la société. L'introduction de la protection sociale, au début du 20^e siècle, est évidemment davantage l'œuvre du Gouvernement (sous la présidence de P. Eyschen) que le fait de la bourgeoisie d'affaires. L'émergence d'un filet social a un effet modérateur sur les tensions sociales.

Néanmoins, le malaise social ne disparaît pas, au contraire, l'attitude paternaliste du patronat y contribue. Cette bourgeoisie d'affaires n'est pas favorable à la législation sociale, ni disposée à céder sur le droit de vote censitaire. Sous la poussée de la Première guerre mondiale le conflit social éclate ouvertement : grèves de 1917 et de 1921, revendications diverses, En fait, une vingtaine d'années est nécessaire pour intégrer pleinement le salariat dans la société luxembourgeoise (cf. chapitre 6).

3.3.2. La vie économique

La mise en place d'institutions et l'organisation de l'Etat luxembourgeois ont été effectuées dans la douleur. Un certain temps de rodage est nécessaire : l'innovation est de taille, car pour la première fois les Luxembourgeois prennent en main leur propre destinée.

La situation économique, par contre, est franchement désastreuse. L'indépendance a isolé le pays, encerclé par trois frontières. Deux volets spécifiques surgissent. Le premier est lié à la ligne douanière qui sépare le Grand-Duché en quartier wallon et en quartier germanique : une relation millénaire est interrompue. La loi belge du 6 juin 1839 accorde des faveurs exceptionnelles au Grand-Duché à l'exportation vers la Belgique. Par exemple la fonte luxembourgeoise est en quasi exception douanière.

Elle est travaillée en Wallonie qui en profite elle-même aussi. Les produits agricoles luxembourgeois bénéficient eux-aussi de quelques avantages douaniers. Cette loi de faveur – elle mérite bien son nom – a évité l'asphyxie de l'économie luxembourgeoise, mais elle a été bénéfique pour les deux parties prenantes. Cette loi de faveur est en fait davantage une mesure d'urgence à court terme qu'une solution du problème de l'isolement du Luxembourg. La loi de faveur est d'ailleurs rapportée en 1865.

L'ouverture vers la France ou la Prusse est le second volet. Comme la France reste réticente, le Zollverein est la seule solution. Deux aspects entrent en scène : le budget et les droits de douane.

Le budget.

L'accès à l'indépendance rend la constitution néerlandaise inapplicable au Luxembourg. La conséquence en est un certain vide constitutionnel. La Constitution de 1841 ne permet pas de contrôle réel du budget. Les conséquences sont graves. Ainsi, les revenus douaniers du budget de 1839 sont estimés à 35 050 florins, mais les recettes effectives sont de 104 810 florins. « Guillaume a pu remplir un Trésor qui était plus le sien que celui du Luxembourg, attendu que lui seul en disposait sans avoir de comptes à rendre à personne ¹⁶⁷ ». Autre anomalie : le produit de la vente de biens domaniaux – payables en 1839 – a été versé au Trésor néerlandais.

Les droits de douane.

Après l'indépendance une troisième frontière (après la France et la Prusse) se dresse contre la Belgique. Une curieuse situation est alors instaurée : de part et d'autre de la frontière belgo-luxembourgeoise est appliqué réciproquement un même tarif douanier. Ce tarif, emprunté à la Belgique, amplifie le coût de nos importations indispensables. Un droit de douane sur un produit non fabriqué au Luxembourg, ou une matière première qui y est rare, s'apparente à un impôt. D'ailleurs, le tarif atteint parfois le niveau de la valeur du produit.

L'arrêté du 20 juillet 1840 introduit un tarif ¹⁶⁸ luxembourgeois. Inspiré de celui du Zollverein, il est

¹⁶⁷ A. Calmes, La Restauration de Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, op. cit. p. 225.

¹⁶⁸ Pour l'histoire des douanes luxembourgeoises voir Gilbert H. Hauffels, Douanes luxembourgeoises – Essai historique, Luxembourg, 1980, 735 pages.

tout aussi inadapté à l'économie luxembourgeoise. Prenons deux exemples.

La petite industrie ardoisière est bien protégée par le tarif belge. Mais le nouveau tarif luxembourgeois – en fait celui du Zollverein – ne prévoit pas de droits, parce que la Prusse n'a pas d'ardoisières et le produit peut être librement importé au Luxembourg. L'industrie luxembourgeoise de l'ardoise souffre alors considérablement de la concurrence belge.

Le Zollverein manque de fonte et en conséquence met un droit à l'exportation de ce produit. L'acceptation d'un tel droit dans nos tarifs a un effet désastreux sur l'ancienne sidérurgie luxembourgeoise, car sur une production d'un peu moins de 8 000 tonnes, environ 7 000 tonnes sont exportées.

En règle générale un non-sens économique apparaît : des matières premières dont le Luxembourg a un besoin urgent sont taxées à l'importation, parce que le Zollverein les possède en abondance (par exemple la houille). A. Calmes¹⁶⁹ parle d'un « monument à l'ineptie ou à la malfaisance ». Pourquoi une telle politique ? Le même auteur a une seule réponse : « des recettes fiscales par tous les moyens ».

• • •

Le Zollverein n'a pas été créé *ex nihilo* : un long cheminement y a mené. Deux facettes interviennent. Résumons¹⁷⁰.

La première facette est politique.

A la suite du Congrès de Vienne apparaît la Confédération germanique (Deutscher Bund). C'est la création de 39 Etats souverains dont l'organisation fédérale est complexe et faible (par exemple Diète à Francfort/Main). Par ailleurs, la Confédération reste dominée par la rivalité austro-prussienne.

La seconde facette est économique.

Elle semble jouer le rôle de compensation du politique. Au lendemain du Congrès de Vienne la Prusse supprime les tarifs douaniers intérieurs. Puis, en

1818, elle met en place un tarif douanier extérieur uniforme et modéré (la Prusse d'avant le Congrès a 57 tarifs différents). En 1821 émerge un « integrierter preußischer Wirtschaftsraum¹⁷¹ ».

La politique douanière de la Prusse vise des traités douaniers avec d'autres principautés allemandes, par exemple celles enclavées dans le territoire prussien, avec parfois de fortes pressions sur ces petites entités.

Cette politique aboutit en 1834 à la création du Zollverein : les droits de douane sont supprimés entre les membres et un tarif unique vers l'extérieur de l'union douanière est adopté. Cette union douanière comprend la Prusse, le Wurtemberg, la Bavière, la Saxe, la Hesse. Par la suite d'autres Etats la rejoignent : Hanovre, Oldenbourg, Bade, etc.

L'attractivité de cette union douanière ne peut être démentie, malgré des comportements autoritaires de la Prusse vis-à-vis d'Etats plus petits. Le Luxembourg ne fait pas exception, notamment lors des renouvellements du traité (1847, 1853, 1865, 1871, 1902). Le Luxembourg a un atout : c'est d'entrer dans une union dynamique déjà bien rodée.

• • •

Considérons en détail la production de fonte¹⁷² au Luxembourg en 1841. Cette statistique fournit un renseignement comptable intéressant, *immeuble et capital roulant*. Il s'agit des moyens de l'entreprise (inscrits à l'actif du bilan) : l'actif immobilisé et l'actif circulant. Malheureusement les deux ne sont pas indiqués séparément. Retenons que ces données sont probablement des estimations. L'actif immobilisé des trois forges à deux hauts fourneaux est estimé à 450 000 francs ; des quatre forges à un seul haut fourneau deux sont évaluées à 280 000 francs.

¹⁶⁹ A. Calmes, La Restauration de Guillaume I^{er}, op. cit. p. 224-225.

¹⁷⁰ Pour une information rapide voir Hubert Kiesewetter, Industrielle Revolution in Deutschland – Regionen als Wachstumsmotoren, Stuttgart, 2004, p. 41-52 ; chapitre 2 : Wege zum Deutschen Zollverein (1815-1833).

¹⁷¹ Ibid. p. 43.

¹⁷² Archives Nationales au Luxembourg (ANL), dossier C 207.



Ville de Luxembourg; construction du viaduc ferroviaire de Clausen, vers 1859

Tableau 3.2: Production de fonte au Luxembourg en 1841

Forge de	Nbre de hauts fourneaux	Immeuble et Capital roulant	Production de Fonte (tonnes)	Valeur de la fonte livrée à la Moselle
Berbourg	1	280 000	800	116 000
La Sauvage	2	450 000	1 700	272 000
Bissen	2	450 000	1 600	216 000
Colmar	1	280 000	800	108 000
Fischbach	2	450 000	1 400	189 000
Ansembourg	1	200 000	600	81 000
Dommeldange	1	180 000	400	54 000
Total	10	2 290 000	7 300	1 036 000

La production totale, pour cette année, est à un niveau faible, témoignage de la crise économique. La dernière colonne indique la valeur de la production de fonte livrée à la Moselle : c'est un signal adressé au Zollverein. En dehors de la fonte, les usines de Berbourg et de Colmar produisent encore 200 tonnes de poterie et de pièces mécaniques pour une valeur de 50 000 francs (250 francs la tonne). Les usines de Berbourg, Colmar, Bissen, Ansembourg et Dommeldange produisent aussi 400 tonnes de fer pour une valeur de 152 000 francs (380 francs la tonnes).

Notons un *calcul virtuel* dans la même statistique, lié à deux conditions. Si toute la production de fonte est transformée moitié en poterie et en pièces mécaniques, moitié en fer (première condition) et si notre sidérurgie est libre de la concurrence anglaise (seconde condition), alors la production totale monte à 1 825 000 francs. Il se dégage un surplus de production de $1\,825\,000 - (1\,036\,000 + 50\,000 + 152\,000) = 587\,000$ francs.

Il s'agit globalement d'un plaidoyer pour l'entrée dans le Zollverein : valeur de la fonte livrée à la Moselle et la seconde condition (pas de concurrence anglaise). Mais la première condition est plus problématique, car le Zollverein est surtout demandeur de fonte. Qui achèterait alors notre fonte entièrement transformée en poterie, pièces mécaniques et fer ?

Quant à la livraison prévue à la Moselle, retenons que Grevenmacher, Remich et Echternach (Sûre) sont des centres artisanaux de constructions¹⁷³ na-

¹⁷³ Carlo Sunnen, Vorindustrieller Schiffbau in Luxemburg, in : *Hémecht*, 62, n°1, 2010, p. 71-144. Voir aussi du même auteur : Bis 1910 Schiffsbau in Echternach, in : *Luxemburger Wort (Die Warte)*, 8 juillet 2010 et encore du même auteur : Schiffahrt

vales. Ces constructions en bois sont destinées à la navigation fluviale et sont en grande partie exportées. Cette activité préindustrielle a persisté jusqu'au début du 20^e siècle. La batellerie de l'époque est soutenue par deux facteurs : le réseau routier rudimentaire, l'appartenance au Zollverein.

La période belge (1830-1839) est marquée douloureusement par la séparation de 1839, car une entité formant un ensemble cohérent pendant des siècles a été brisée. La loi de faveur de 1839 est une maigre consolidation. La France pratique des tarifs douaniers lourds. Pour échapper à son isolement, le Luxembourg doit s'adresser à la Prusse, principale puissance du Zollverein. Les Luxembourgeois se méfient de la Prusse, dont ils ressentent l'esprit militariste par le canal de sa garnison dans la forteresse.

1841 et 1921 présentent des analogies. En 1841 les Luxembourgeois préfèrent le lien – remontant loin dans l'histoire – avec la Belgique ; en 1921 ils préfèrent une union avec la France. En 1841 celle-ci établit une barrière douanière vis-à-vis du Luxembourg, en 1921 elle se désiste. A chaque fois les puissances poussent les Luxembourgeois vers un dénouement qui n'est pas leur choix.

L'entrée dans le Zollverein a un effet réel tant à court terme qu'à long terme :

- à court terme le chaos des tarifs douaniers, économiquement contreproductifs, disparaît ;
- à long terme cette union douanière a été bénéfique à l'économie luxembourgeoise, qui a évité l'isolement économique. Le Zollverein a assuré au Luxembourg des débouchés et des marchés d'approvisionnement. Enfin, il assure au budget de l'Etat des recettes régulières.

Dans la première moitié du 19^e siècle le régime des recettes fiscales en Europe de l'ouest repose encore largement sur les tarifs douaniers. Pour le Luxembourg, qui doit mettre en place une administration fiscale, les recettes douanières restent primordiales. Appréciations brièvement leur poids dans les recettes totales de l'Etat¹⁷⁴ (en %) : 1843/47, 21% ; 1880/84,

27% et 1900/13, 29%. Retenons encore deux valeurs extrêmes : 10% en 1865 et 36% en 1889.

Quant au système fiscal, totalement inadapté à la situation économique du Luxembourg, sa réforme en profondeur est une œuvre de longue haleine. L'arrêté du 22 août 1841 et l'ordonnance du 21 décembre 1841 parent au plus urgent, c'est-à-dire abroger son caractère tracassier et ses aspects antiéconomiques.

Comment le Grand-Duché a-t-il pu démarrer les dépenses publiques¹⁷⁵ après l'indépendance avec des caisses vides ? Lors de l'accession au Zollverein, le Luxembourg a estimé les recettes douanières à 398 817 francs pour 1843, en réalité elles sont de 550 763 francs. En 1844 l'estimation est de 464 848 francs, les recettes effectives s'élèvent à 570 817 francs. C'est 15 fois plus que du temps d'avant l'accession au Zollverein. Écoutons Albert Calmes : « Là est l'explication, comment le Grand-Duché, avec un Trésor vide et n'ayant plus de patri-moine, a pu subvenir aux dépenses extraordinaires de la période de réorganisation ».

Quelques mots sur les coûts de transport. Pour les forges l'ensemble du coût de transport de la fonte à la Moselle est de 79 900 francs, ce qui fait 7,7% de la valeur de la fonte livrée à la Moselle. En France, dans les années 1820, le coût du transport¹⁷⁶ d'une tonne de fer depuis Le Creusot jusqu'à Paris se situe aux environs de 10%. Admettons la même distance de transport (Paris – Le Creusot : environ 280 kilomètres) au Luxembourg et prenons une distance moyenne de nos forges à la Moselle de 35 kilomètres. Le coût du transport au Luxembourg (proportionnel à la distance) ferait un bond de 7,7% à 62%. Il s'agit évidemment d'une approximation grossière, mais elle dévoile parfaitement la barrière des coûts de transport dans notre sidérurgie ancienne.

Le prix du transport a favorisé l'éclosion de petites entreprises industrielles disséminées à travers le pays, à un moment où les possibilités techniques et financières ne sont pas encore réunies pour permettre une concentration. Voilà qui contribue à expliquer l'existence – au cours de la première moitié

und Schiffstypen um 1600, in : *Luxemburger Wort (Die Warte)*, 7 juillet 2011. Albert Calmes, Quand les chalands naviguaient sur la Moselle, in : *Au fil de l'histoire, Luxembourg*, 1971, vol. II, p. 175-178.

¹⁷⁴ Albert Calmes, 1919, t. 2, op. cit. p. 239-240.

¹⁷⁵ Selon Albert Calmes, La création d'un Etat (1841-1847), op. cit. p. 213-214.

¹⁷⁶ Bertrand Gille (Université de Clermont-Ferrand, ancien conservateur des Archives nationales), La sidérurgie française au XIX^e siècle, Genève, 1968, p. 115.

du 19^e siècle – de hauts fourneaux remontant à l'époque de la Guerre de trente ans.

3.4. Quelques mots de conclusion

Du temps de l'indépendance trois aspects de la société luxembourgeoise prennent une tournure particulière. Résumons.

- La création d'une infrastructure institutionnelle s'est effectuée dans la douleur et est étagée dans le temps. L'installation d'une administration luxembourgeoise pose problème. Le pays a été sous la houlette de fonctionnaires orangistes dépendant du bon vouloir royal. En d'autres mots, l'attribution d'une charge publique n'est pas liée à des épreuves (par exemple éliminatoires), à des études ou à des diplômes. Le comportement politique et la docilité du candidat sont un élément clé ; d'où favoritisme et arbitraire (par exemple quant aux nominations et quant aux salaires). C'est l'époque des notables-fonctionnaires. Exposés à l'arbitraire royal, ils reflètent cette attitude sur la population luxembourgeoise, avec souvent un sentiment de mépris envers elle. Si, en plus, on sait la présence d'étrangers (cf. Hassenpflug et Stifft) dans l'administration et la gestion du pays, on mesure l'impopularité de ces fonctionnaires. Des cumuls inimaginables dans la vue actuelle sont monnaie courante : plusieurs fonctions rémunérées (à plein temps) par l'Etat et/ou la commune, cumul d'une profession et d'une fonction publique (par exemple bourgmestre et notaire), etc. Retenons à décharge, que des fois et surtout au début de l'indépendance, des travaux intermittents ou bien limités doivent être délégués à des personnes du privé. Par contre, ce qui est grave, ce sont les cumuls de quelques privilégiés. Etablir une administration luxembourgeoise en est d'autant plus malaisé.

- Les conditions de démarrage de l'économie sont catastrophiques. Les divers régimes (français, néerlandais, belge) ont un point commun : l'exploitation du pays, bien qu'à des degrés divers ; le régime néerlandais a été le plus brutal. On peut objecter que le régime français a apporté beaucoup au Luxembourg (par exemple le Code civil), c'est exact, mais surtout sinon exclusivement en faveur de la bourgeoisie luxembourgeoise. Modifier la situation économique est une opération à long terme. Dans ce contexte, que la question de la viabilité (économique et politique) du Grand-Duché soit posée, ne doit pas étonner. L'indépendance n'est pas une exigence de la population, mais une disposition des

Puissances. Peut-être a-t-on sous-estimé l'effet de réinvestissement du produit des impôts dans le Luxembourg. L'apprentissage de l'indépendance n'est pas aisé.

- La bourgeoisie/notabilité peut enfin se déployer librement, sans subir les interventions d'une bureaucratie dirigée de l'extérieur (Paris d'abord, La Haye ensuite) et composée en grande partie d'étrangers. Dorénavant les bourgeois/notables exercent pleinement le pouvoir économique (Code civil, code de commerce) et le pouvoir politique (cens). La société luxembourgeoise évolue tout au long du 19^e siècle (par exemple industrialisation), mais la bourgeoisie garde fermement les rênes du pouvoir, au moins jusqu'à la Première guerre mondiale. L'indépendance marque la victoire de la bourgeoisie luxembourgeoise.

• • •

De 1795 à 1839, c'est-à-dire en 45 ans le Luxembourg a dû s'adapter à divers régimes : français, néerlandais, belge et finalement luxembourgeois. L'indépendance est le début d'un régime qui n'est plus régi à partir de l'extérieur. Ces différentes adaptations ont libéré des forces (Régime français), mais ont aussi pesé sur le développement du pays (Régime néerlandais). Le renouveau à partir de 1839 est forcément étalé dans le temps.

Concluons avec l'historienne Monique Kieffer¹⁷⁷ : « Le Luxembourg de 1848 était ouvert sur l'extérieur, son économie était déjà une économie de marché, ses élites étaient à l'affût du progrès, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan politique comme le montre la constitution fort libérale de 1848 ».

• • •

Au Luxembourg l'échec du mouvement ouvrier de 1848 peut être résumé sommairement en trois points.

- Non seulement le nombre d'ouvriers est limité, mais ils sont plutôt disséminés dans la campagne (cf. sidérurgie). Les quelques usines établies autour de la Ville ne don-

¹⁷⁷ Monique Kieffer, La Révolution de 1848 – Economie et société, in : Gilbert Trausch (coord.), La Révolution de 1848 et les débuts de la vie parlementaire au Luxembourg, op. cit., p. 37-45.

nent pas lieu à une réelle concentration ouvrière.

- Dans les campagnes les paysans sont souvent des paysans-propriétaires loin du monde ouvrier. Le mouvement de 1848 n'a guère débordé sur le monde agricole.
- Au cours de cette époque préindustrielle l'allure de la production reste rurale. Un mouvement ouvrier de grande ampleur y est à vrai dire peu probable.

3.5. Annexe : Lectures

3.5.1. La révolution de 1848 en Europe

Toutes ces révolutions eurent une autre chose en commun, qui explique dans une large mesure leur échec. De fait ou par anticipation, elles étaient des révolutions sociales visant à changer la condition de l'ouvrier pauvre. A ce titre elles effrayaient les libéraux modérés – et même certains politiciens plus radicaux – qu'elles amenèrent sur le devant de la scène au moins autant que les défenseurs des anciens régimes.

Eric J. Hobsbawm, L'ère du capital 1848-1875, Paris, 2008, p. 33 ; traduction de *The Age of Capital 1848-1875*, Londres, 1975.

3.5.2. La révolution agricole

Par révolution agricole, on entend un ensemble complexe de transformations : la mise en culture de plantes nouvelles, le recours à de nouveaux types d'assolement, à des instruments et à des engrais originaux ; l'accroissement considérable des surfaces cultivées associé à des modifications sensibles de la répartition sociale du sol ; un individualisme agraire culminant dans la grande extension des enclosures, elles-mêmes à la base de nombreuses modifications ; et, fruit de progrès exceptionnels dans un pays aux paysages bouleversés, une amélioration des rendements et une multiplication des produits. La révolution agricole ne s'est pas accomplie brusquement.

Roland Marx, La révolution industrielle en Grande-Bretagne des origines à 1850, Paris, 1970, p. 39-40.

3.5.3. Proto-industrie et démographie selon Franklin Mendels

Mendels avait enfin émis l'hypothèse que la proto-industrie se développait particulièrement là où une forte natalité se conjugait avec une agriculture pauvre, incapable d'assurer emploi et subsistance à une population en croissance, ainsi que les exemples de la Flandre intérieure ou de la Suisse le laissaient penser. Accroissant en revanche les revenus, donnant une indépendance financière plus grande aux jeunes, elle aurait contribué à une hausse des taux de natalité, en particulier parce qu'elle aurait favorisé un avancement de l'âge du mariage et parce que les enfants auraient rapidement fourni des bras supplémentaires à l'atelier familial. Elle aurait ainsi été un des éléments explicatifs de la croissance démographique du XVIII^e siècle. Fournissant capitaux, main-d'œuvre, réseaux commerciaux, elle se serait transformée progressivement en industrie moderne, au terme d'un processus dualiste faisant coexister parfois longtemps certaines phases du processus productif déjà mécanisées et effectuées en usine comme la filature, avec des phases restées manuelles et rurales comme le tissage. Une continuité lierait ainsi la géographie proto-industrielle à la géographie industrielle de la seconde moitié du XIX^e siècle européen.

Les recherches suscitées par ces premières hypothèses ont nuancé leur caractère systématique. Les implications démographiques ont été largement contredites par les études, natalité, fécondité, nuptialité apparaissent comme indépendantes de la présence ou de l'absence d'activités proto-industrielles. Le contexte dans lequel les activités proto-industrielles trouvèrent les conditions de développement les plus favorables présente lui aussi une certaine variabilité. Il est vrai que la forte densité du peuplement se retrouvait dans beaucoup de régions proto-industrielles ; mais elles n'étaient pas les seules à souffrir de la pression démographique.

Patrick Verley (professeur des Universités), La révolution industrielle, Paris, 1997 (nouvelle édition mise à jour), p. 80-81.

3.5.4. Les anciennes forges sont rivées à un cours d'eau

La sidérurgie offre l'exemple le plus riche et le mieux connu de l'aménagement de l'espace et de la construction de bâtiments pour l'industrie. Il convient de rappeler d'abord le poids de la contrainte hydrau-

lique. Si le cours d'eau et le terrain disponible ne supportent pas l'installation projetée, il devient nécessaire soit de répartir les ateliers le long de la rivière, soit de créer une retenue. A la première formule correspond, par exemple, la situation de l'usine de Mouterhausen (Moselle) dont les ateliers sont alignés sur 5 km. En revanche, à Vierzon, les dix roues de l'usine, qui auraient dû se partager en deux sites, ont pu rester groupées grâce à l'aménagement d'un plan d'eau. L'énergie hydraulique détermine la position relative des bâtiments de production. Ceux-ci se tiennent le long de la rivière ou de la dérivation en y créant parfois un îlot où ils sont disposés au pied de la digue, en bandes parallèles aux aménagements d'eau. Les ateliers doivent être installés au ras de l'eau, au risque de souffrir des crues. Les entrepôts, les magasins et les logements sont à placer en élévation. A cette distinction fondamentale de niveaux s'ajoute le souci d'une organisation de l'espace selon des types d'activité.

Denis Woronoff, Histoire de l'industrie en France – Du XVI^e siècle à nos jours, Paris, 1994, p. 158.

3.5.5. L'agriculture et l'industrie à l'époque de l'indépendance du Grand-Duché

3.5.5.1. L'agriculture à l'époque de l'indépendance

Pour l'agriculture, tout comme pour la sidérurgie, les années 1840 à 1870 sont des années de préparation : on pose les fondements à partir desquels se fera l'essor des années 1870 à 1914.

Dans les années 1840 et 1850 la conjoncture est favorable : le prix des céréales aux marchés de Luxembourg et d'Arlon se maintient à un niveau élevé. Les cultivateurs sont incités à augmenter la production et à exporter dans la province belge de Luxembourg. Ainsi s'explique l'intense période de défrichements que sont les années 1845 à 1855 : près de 10 000 ha de nouvelles terres arables sont ouvertes à l'exploitation (de 114 000 à 124 000 ha).

On constate des progrès dans l'élevage bovin. Le nombre de bêtes n'augmente guère, mais leur qualité s'est améliorée grâce à l'extension de la culture des plantes fourragères (3 000 ha en 1865).

Il y a même un net progrès technique : les instruments agricoles se perfectionnent. Plusieurs usines

de machines agricoles s'établissent au Luxembourg (Berg, Lintgen, Weilerbach).

En 1846 est fondée la « Société agricole », en 1853 le « Cercle agricole et horticole ». Ces associations sont le fidèle reflet des conceptions de l'époque. Elles sont composées de grands propriétaires et de notables et, de ce fait, ne sont pas encore représentatives de la paysannerie.

Au cours des années 1840 à 1870 l'agriculture luxembourgeoise s'engage définitivement dans la voie du progrès. Mais l'on reste frappé par la lenteur des changements. Le rythme de l'exploitation continue à tourner autour de l'assolement triennal ; mais, fait marquant, la jachère recule. En vingt ans (de 1845 à 1865) elle baisse de 38 000 à 27 500 ha. Le grand problème reste celui des engrais qui ne sont pas disponibles en quantités suffisantes ; il faudra attendre l'utilisation massive des scories Thomas pour qu'un changement décisif se produise.

Gilbert Trausch, Le Luxembourg à l'époque contemporaine, Luxembourg, 1981, p. 40-41.

3.5.5.2. L'industrie à l'époque de l'indépendance

Après une période florissante au début du siècle, à l'époque française, la sidérurgie luxembourgeoise est en crise depuis 1812-1815.

Voici les principales causes de ce déclin :

La perte de l'immense marché français quand le Luxembourg est détaché de la France en 1814.

La politique de libre-échange pratiquée par les Hollandais. Elle est favorable à leurs intérêts commerciaux, mais ouvre largement le marché hollandais aux produits anglais, si bien que ce marché se ferme également à nos produits.

L'incapacité de notre sidérurgie de s'adapter aux procédés nouveaux. On continue à utiliser le traditionnel charbon de bois et le puddlage. L'esprit routinier et le manque de capitaux de nos maîtres de forges, l'absence de houille sur le territoire et l'état lamentable des routes expliquent ce défaut d'adaptation.

Dans ces conditions notre sidérurgie paraissait en 1840 condamnée à terme. La production a baissé considérablement : elle n'est plus que de 7 000 à

8 000 tonnes de fonte par an, chiffre largement inférieur aux capacités.

Ces usines sont petites et ont encore l'allure de grosses fermes, les hauts fourneaux ont un revêtement extérieur en pierre. Le nombre des ouvriers occupés dans ces usines est limité et ne dépasse pas quelques dizaines par établissement. Mais, par ailleurs, plusieurs milliers d'ouvriers travaillent indirectement pour la sidérurgie : bûcherons, charbonniers et voituriers. La majeure partie de cette main-d'œuvre est composée de petits paysans et de journaliers, qui complètent leurs maigres revenus agricoles par ce travail.

Gilbert Trausch, op. cit. p. 22.

3.5.6. Disette et misère au Luxembourg

Les années qui s'écoulèrent entre la constitution de 1841 et celle de 1848, furent des années de rénovation de la vie publique. Il s'agissait de passer du statut – si l'on peut appeler la confusion et le néant sous Guillaume I^{er} un statut – de province détachée de deux Etats rivaux, la Hollande et la Belgique, à celui d'un Etat distinct et normalement constitué. Ces efforts dans tant de domaines entraînaient de

grandes dépenses. Dans cette tâche, le pays ne fut pas favorisé par le sort.

Les années agricoles 1839/1840, 1842/1843, 1845/1846 et 1846/1847 furent des temps de disette et même de famine. Voici des prix en florins et par hectolitre au marché de Luxembourg en juin 1841 et 1848, périodes normales, et en juin 1846 et 1847, temps de disette :

	1841	1846	1847	1848
Froment	6.79	14.97	17.78	6.52
Pommes de terre	1.10	3.69	4.42	1.32

Cette dernière cote était la plus importante. Plus que le pain, qui n'était même pas coté officiellement, au Luxembourg, comme dans tous les pays pauvres, la pomme de terre était le fond de l'alimentation. Pour mesurer la signification d'un prix de fl. 4,42 l'hectolitre en juin 1847, il faut savoir qu'en 1854 un journalier et certains ouvriers ne gagnaient que 50 centimes ou fl. 0,23 par jour.

Albert Calmes, La création d'un Etat (1841-1847), Luxembourg, 1954, p. 423.



Carrefour Grand-rue et boulevard Royal: percée de l'arsenal en 1870

Un caractère évident et fondamental des économies préindustrielles était la primauté de l'agriculture.
La grande majorité de la population travaillait la terre (et vivait de ce travail), ce qui d'ailleurs
était nécessaire, en raison de la basse productivité du travail agricole, ...

François Crouzet, Histoire de l'économie européenne 1000-2000,

Paris, 2010, p. 136

4. Une société préindustrielle

4.1. Préindustrialisation ou proto-industrialisation

Le modèle présenté par Franklin Mendels¹⁷⁸ s'occupe de l'*industrialisation avant l'industrialisation* et se propose de dégager la transition d'une société agraire vers une société industrielle moderne (cf. annexe 4.6.1.). Cet auteur a axé son développement sur l'industrie du textile en Flandre. Son modèle, et c'est son originalité, intègre à la fois histoire économique, histoire démographique, histoire sociale et histoire culturelle¹⁷⁹. Par la suite ce modèle a été notablement étendu. Jean-Marc Olivier¹⁸⁰ parle de la proto-industrie montagnarde du fer. Selon Jean Cailly¹⁸¹ « la proto-industrie n'est pas exclusivement rurale. Le système proto-industriel peut être urbain et le plus souvent urbain-rural ».

La proto-industrie obéit à quelques critères¹⁸². Analysons-les brièvement tout en les rapprochant de la spécificité luxembourgeoise. Pour une présentation des quatre conditions générales définissant la proto-industrie, voir annexe 4.6.1.

1^{er} critère

La production proto-industrielle est majoritairement exportée sur un marché situé hors de la région de production. L'ancienne sidérurgie luxembourgeoise est

cantonnée *grosso modo* dans une aire¹⁸³ délimitée par l'Alzette, l'Attert et les frontières belge et française ; il y a quelques sites établis au-delà de l'Alzette (par exemple Grundhof, Fischbach, Berbourg).

Au temps du Régime français, les exportations¹⁸⁴ (fonte affine ou brute, fer tendre) sont dirigées principalement vers les départements des Ardennes, de la Sambre et Meuse et de l'Ourthe ; vers Liège, Paris, etc. Plus tard, les exportations vers le Zollverein prennent la relève.

2^e critère

La production industrielle est rurale, mais pas agricole : il y a mobilisation d'une « main-d'œuvre rurale sans la déraciner »¹⁸⁵. Monde agricole et monde industriel sont complémentaires : il y a interpénétration entre les deux. Univers proto-industriel et univers agricole s'enrichissent *mutuellement* ; c'est là une condition indispensable à leur réussite. D'ailleurs, le calendrier agricole a joué un rôle prépondérant. Des ménages paysans sont impliqués dans la production industrielle. L'individualisme paysan y introduit à la fois une certaine flexibilité et un élément impondérable.

Au Luxembourg, la proto-industrie est aussi l'image de ménages mi-paysans, mi-ouvriers, travaillant dans l'usine, puis aux champs selon les nécessités de la culture.

3^e critère

La dimension et la rentabilité des exploitations agricoles sont telles que les paysans sont obligés de recourir à des revenus complémentaires. Leur travail est saisonnier : travail aux champs, fourniture de services (par exemple transport) à la sidérurgie ancienne luxembourgeoise dans la morte saison agricole. Pour cette industrie, la rentabilité du service transport est décroissante avec l'allongement des distances parcourues (exportations). Mais le trajet jusqu'à la Moselle est relativement court.

¹⁷⁸ F. Mendels, Proto-industrialization: The First Phase of the Industrialization Process, in : Journal of Economic History, 32, 1972, p. 240-261. Et du même auteur: Industrialization and Population Pressure in Eighteenth Century Flanders, New York, 1981. Et encore, Des industries rurales à la proto-industrialisation: historique et changement de perspective, in : *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, n°5, 1984, p. 977-1008. Franklin Mendels est né en 1943 et est décédé prématurément en 1988.

¹⁷⁹ René Leboutte (dir.), Proto-industrialisation. Recherches récentes et nouvelles perspectives (Centre d'histoire économique internationale de l'Université de Genève, préface de Paul Bairoch), Genève 1996, 320 pages. Cet ouvrage comprend treize contributions sur la proto-industrialisation avec indications bibliographiques.

¹⁸⁰ Jean-Marc Olivier, Société rurale et industrialisation douce : Morez (Jura), 1780-1914, in : *Ruralia*, n°3, 1998 et du même auteur, L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard ? in : *Ruralia*, n°4, 1999. Voir aussi Myrène Garin, Sur l'hypothèse proto-industrielle, in : *Cahiers de Sciences Humaines*, vol. 23, n°2, 1987, p. 301-318.

¹⁸¹ Claude Cailly, Contribution à la définition d'un mode de production proto-industriel, in : *Histoire et mesure*, vol. 8, n° 1-2, p. 19-40.

¹⁸² F. Mendels, 1984, op. cit. p. 988 et suivantes.

¹⁸³ Jos Wagner, op. cit. Voir la carte entre page 38 et page 39.

¹⁸⁴ Jos. Wagner, op. cit. p. 98 et suivantes.

¹⁸⁵ René Leboutte, Adaptation, reconversion, mutation. Le rôle de la proto-industrialisation dans la genèse du bassin liégeois, in : René Leboutte (dir.), Proto-industrialisation – Recherches récentes et nouvelles perspectives, 1996, op. cit. p. 265.

Il est probable que la proto-industrialisation ait atténué la paupérisation au Luxembourg.

4^e critère

La petite entreprise avec l'artisanat et la proto-industrie « semblent cousiner et former deux ensembles qui se recoupent. En réalité, il n'en est rien »¹⁸⁶. Des facteurs communs existent bel et bien : petite taille des unités de production, faiblesse du capital fixe, travail manuel, structure familiale patriarcale, dispersion de la main-d'œuvre et des ateliers. Les petites entreprises artisanales sont urbaines, indépendantes et liées au marché local. Elles résistent souvent à l'industrialisation et sont même favorisées par elle (par exemple construction métallique). Au contraire, la proto-industrie est rurale, dépendante et tournée vers les marchés extra-locaux. Elle est *toujours* destinée à disparaître : ou bien elle aboutit à la révolution industrielle, c'est le cas de l'ancienne métallurgie luxembourgeoise, ou bien il y a désindustrialisation.

• • •

Proto-industrialisation et préindustrialisation sont donc deux notions distinctes. Écoutons Claude Cailly¹⁸⁷ : « ... la proto-industrialisation représente la première phase de l'industrialisation moderne, la préindustrie englobe toute activité de transformation antérieure à la grande industrie y compris l'artisanat urbain ». Actuellement cette distinction n'est guère répandue au Luxembourg : le terme général *préindustrialisation* est préféré. L'ère industrielle a procuré aux Luxembourgeois un niveau de vie unique en Europe. La période qui précède représente à leurs yeux la période préindustrielle. Le déclin de l'industrie (sidérurgie moderne) commence dès le milieu des années 1970 : c'est l'époque postindustrielle, avec la montée de la place financière de Luxembourg.

Le Luxembourg est dans une situation proto-industrielle : sa sidérurgie ancienne constitue une sorte de première étape vers l'industrialisation moderne. Les Luxembourgeois distinguent trois grandes périodes : la période préindustrielle, la période industrielle qui reste le repère central de la mémoire économique et social du pays, et la période postindus-

trielle. Les liens entre proto-industrialisation et industrialisation moderne sont multiples.

- D'abord, le passage à l'industrialisation usinière a été soutenu par la formation d'une culture technique liée à notre ancienne sidérurgie. En 1848, c'est-à-dire en pleine période proto-industrielle, est créé l'enseignement technique, puis étendu en 1869.

- Ensuite, la continuité est celle des hommes : il y a comme une filiation entre la proto-industrie et l'industrie moderne. Ce passage peut être illustré par deux dynasties bourgeoises, les Metz et les Pescatore, qui ont opéré dans les deux industrialisations. Notons que dans le bassin proto-industriel liégeois ce rôle est assuré par la famille Cockerill¹⁸⁸.

Retenons deux remarques.

- L'organisation proto-industrielle de la production obéit à une certaine logique : la flexibilité de la main-d'œuvre rurale liée au rythme des saisons (travail agricole) et au rythme de la production (associée aux soubresauts de la conjoncture économique du marché extra local) réduisent le coût de production. La proto-industrie profite de cette main-d'œuvre à laquelle elle donne du travail ou non, selon les circonstances conjoncturelles. En période de faible activité proto-industrielle la main-d'œuvre peut se tourner vers des travaux agricoles. Plus tard, cela ne sera plus le cas lors du licenciement des ouvriers d'usine, au cours de l'ère industrielle. La dispersion de la main-d'œuvre proto-industrielle a contribué à l'exploitation de cette main-d'œuvre. Plus tard, lors de l'industrialisation moderne (concentration industrielle au sud du Luxembourg), la dispersion de la main-d'œuvre est un handicap.

- Enfin, la proto-industrialisation est moins spectaculaire que la révolution industrielle, ce qui a pu suggérer une césure tranchée entre proto-industrie et industrie moderne.

• • •

Il ne faut pas ériger la proto-industrialisation en modèle unique immuable, parce qu'il y a en fait autant de « modèles » qu'il y a de situations spécifiques. L'approche par la proto-industrialisation a le grand avantage de susciter des réflexions nouvelles, par

¹⁸⁶ Nicolas Stoskopf, *Le défi économique ou comment sortir de l'ordinaire*, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 2002, p. 13. Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT), Mémoire de synthèse pour l'habilitation à diriger les recherches.

¹⁸⁷ Claude Cailly, *Contribution à la définition d'un mode de production proto-industriel*, 1993, op. cit. p. 24.

¹⁸⁸ René Leboutte, *Adaptation, reconversion, mutation. Le rôle de la proto-industrialisation dans la genèse du bassin industriel liégeois*, in : René Leboutte (dir.), 1996, op. cit. p. 266-267.

exemple le temps précédant l'industrialisation n'est pas forcément une période bloquée. Economistes et historiens abordent cette problématique différemment. Écoutons Jean-Pierre Rioux¹⁸⁹ : « ... depuis une vingtaine d'années des historiens (et dans une plus faible mesure les économistes, assez déroutés par un phénomène disparate, décentralisé et difficilement quantifiable) se penchent avec une extrême attention sur toutes les manifestations de la *proto-industrialisation*. A son propos ont été accumulés les monographies régionales et les colloques scientifiques, au point que d'aucuns ont été tentés d'en faire un modèle ou la manifestation tangible d'un *mode de production de la transition* dont l'évidence ruinerait maintes spéculations antérieures sur le *take-off* ou la révolution industrielle elle-même ». D'autres critiques¹⁹⁰ ont surgi. Par exemple la théorie de la proto-industrialisation n'a pas réussi à expliquer le sous-développement, la domination des pays industrialisés sur les autres, la désindustrialisation.

4.2. Un pays en voie de développement

La Constitution de 1848 permet aux Luxembourgeois de prendre en mains leur destinée (cf. annexe 4.6.2.). Des difficultés apparaissent, au niveau intérieur et au niveau des relations avec les pays voisins.

Au niveau intérieur

La bourgeoisie luxembourgeoise a deux ailes combattantes : les libéraux doctrinaires, réactionnaires et anticléricaux ; les libéraux progressistes. Les deux groupes ont des intérêts différents. Le premier groupe est proche du monarque, dont il dépend et dont il défend le point de vue ; en même temps ce groupe défend ses propres intérêts. Leur chef de file est Ignace de la Fontaine (1787-1871).

Le second groupe est engagé dans la politique et/ou les affaires. La « dynastie » Metz¹⁹¹ en est une illustra-

tion éloquent. Ce groupe profite le plus de la Constitution de 1848, mais est écarté du pouvoir politique par la Constitution de 1856 (*Coup d'Etat*). La Constitution de 1868 – plus proche de celle de 1848 – lui rend ce pouvoir politique. Dorénavant les libéraux progressistes exercent de nouveau et pour longtemps le pouvoir politique et le pouvoir économique.

La vie politique, concentrée à la Chambre, présente quelques traits particuliers : pas de partis politiques au sens où nous l'entendons actuellement, donc pas de discipline de vote ; des groupes se forment et se déforment autour de fortes personnalités ; des majorités se nouent et se dénouent.

Les luttes politiques (1848-1872) prennent parfois des allures (verbales) violentes entre libéraux doctrinaires, libéraux progressistes et bloc catholique. Les mots de traître, trahison circulent même ; des pamphlets apparaissent. Avec la Constitution¹⁹² de 1868 (équilibre entre exécutif et législatif) c'est l'apaisement (1872-1906) qui s'annonce.

Revenons sur le trio (1.1.) liberté, mariage et famille, propriété. La liberté individuelle a comme corollaire la sécurité que Montesquieu¹⁹³ définit comme la « tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen ».

Pour la bourgeoisie le mariage est l'occasion d'accroître son crédit et sa fortune. Sauf dans l'entreprise et dans sa résidence la bourgeoisie dépense dans la dot de ses filles et dans les études de ses fils. Selon l'historien Gilbert Trausch¹⁹⁴ les dynasties bourgeoises du Grand-Duché (par exemple les Metz, Pescatore, Brasseur, Collart, Munchen, Servais, Wurth) sont « souvent apparentées entre elles ». Ainsi « de 1842 à 1889 il y a à la Chambre des députés six Metz, six Pescatore, cinq Servais, quatre Wurth, trois de Tornaco et trois Collart ». Ces grandes familles ont encore des représentants au Conseil d'Etat et dans les Conseils communaux ; elles président dans des associations (par exemple harmonies municipales). Pour cette bourgeoisie « le mariage est l'alliance de deux

¹⁸⁹ Jean-Pierre Rioux, (CNRS), *La révolution industrielle 1780-1880*, Paris, 1989, p. 26.

¹⁹⁰ Ibid. p. 28.

¹⁹¹ Auguste Metz (maître de forge) est membre de la Chambre de 1848 à 1854 ; Charles Metz, avocat est député et président de la Chambre à partir de la même année, mais seulement jusqu'en 1853. Charles-Léon Metz, maître de forge, est député de 1875 à 1918, Emile Metz, maître de forge, de 1860 à 1899 ; Jules Metz, avocat, de 1857 à 1869. Norbert Metz, maître de forge, député de 1842 à 1885 (sauf entre 1848 et 1853), est président de la Chambre pendant la session ordinaire de 1860 et pendant la session extraordinaire de 1861. Selon : Nicolas Als et Robert L. Philippart, *La Chambre des Députés – Histoire et lieux de travail*,

Luxembourg, 1994, p.499 et p. 522. Introduction de Gilbert Trausch.

¹⁹² Voir Alex Bonn sur le centenaire « oublié » de cette constitution : *Réflexions sur la révision de la Constitution*, Luxembourg, 1978, 51 pages.

¹⁹³ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, t. I, op. cit. p. 327-328 (XI, 6).

¹⁹⁴ Gilbert Trausch, *Le Luxembourg contemporain*, op. cit. p. 121.

beaux-pères »¹⁹⁵. L'entreprise reste une affaire de famille.

Écoutons l'approche de l'historien F. Braudel¹⁹⁶ : « En Occident, bien que les succès d'individus isolés ne soient pas rares, l'histoire répète sans fin la même leçon, à savoir que les réussites individuelles doivent presque toujours s'inscrire à l'actif de familles vigilantes, attentives, acharnées à grossir peu à peu leur fortune et leur influence. Leur ambition est assortie de patience, elle s'étale dans la longue durée ». Voilà qui vaut parfaitement pour le Luxembourg, toutes proportions gardées.

Enfin, « les *bourgeois* existent par leurs propriétés et durent en les transmettant, en les augmentant »¹⁹⁷. La propriété privée est la finalité de la bourgeoisie. La bourgeoisie fait entrer dans la société luxembourgeoise l'idée de progrès technique. Ainsi, l'enseignement technique moderne sans langues anciennes et donc centré sur les sciences et les branches techniques, est introduit (1848, 1869) avant même l'industrialisation du pays. C'est là le signe d'une amélioration dans la préindustrie et d'une technicité croissante, même si ce processus se déroule à un rythme modéré.

Au niveau extérieur

La complexité du statut international du Grand-Duché est bien connue : pays indépendant en union personnelle avec les Pays-Bas dans la personne du Roi Grand-Duc ; membre de la Confédération germanique (Deutscher Bund) avec le statut de forteresse fédérale pour la capitale ; pacte de famille des Nassau de 1783 ; le Grand-Duché est la propriété personnelle du Roi Grand-Duc. Les Luxembourgeois ont pu prendre en main leur propre destinée, mais l'influence de l'étranger est considérable. À cet égard, examinons brièvement le cas de nos trois voisins : Allemagne, France, Belgique.

Allemagne

Le Luxembourg est membre de la Confédération germanique, créée en 1815 dans la foulée du Congrès de Vienne. Son organe exécutif, la Diète à Francfort, est hostile à la Constitution luxembourgeoise de 1848, trop libérale à son goût, ce qui favorise des pressions

fédérales dans le sens du *coup d'Etat* réactionnaire de 1856.

La victoire de la Prusse sur l'Autriche en 1866 (Sadowa) mène à la dissolution de la Confédération germanique et aboutit à la Confédération de l'Allemagne du Nord (Norddeutscher Bund), dont le Luxembourg n'est pas membre. En 1867 la cession (contre cinq millions de francs-or) du Grand-Duché à la France par le Roi Grand-Duc échoue sur initiative de Bismarck. Pour éviter la guerre, l'Autriche, soutenue par la Russie, propose une conférence internationale pour préserver la paix. À Londres, celle-ci déclare le Luxembourg perpétuellement neutre et désarmé. La garnison prussienne quitte la forteresse qui est démantelée.

Rappelons que le Luxembourg est entré, après des négociations pointues, dans le Zollverein ; en fait, le Luxembourg n'avait pas d'alternative, sauf l'isolement (cf. 3.3 vers la fin et annexe 4.6.5.).

Par la Convention ferroviaire de 1872 l'Allemagne met la main sur les chemins de fer luxembourgeois. Cette convention ferroviaire et le Zollverein exposent le Luxembourg à la pression perpétuelle du grand partenaire allemand, bien au-delà de ce qu'une union douanière implique.

France

Le Code civil relie le Luxembourg à la France, c'est un lien de long terme : il ne se limite pas seulement au monde du droit, mais imprime sa marque sur l'ensemble de la société luxembourgeoise. Les Luxembourgeois se tournent encore vers la France pour ses idées de liberté et de démocratie (cf. 1848).

Belgique

La séparation de 1839, bien qu'atténuée par la loi de faveur de la même année, est définitive. Plus tard, après la dénonciation du Zollverein, le Luxembourg se tourne vers ce pays comme partenaire économique.

¹⁹⁵ Denis Woronoff, Histoire de l'industrie française, op. cit. p. 263.

¹⁹⁶ Fernand Braudel, La dynamique du capitalisme, Paris, 2008 (1985), p. 72.

¹⁹⁷ Jacques Attali, Au propre et au figuré, op. cit. p. 324.

4.3. La vie économique

4.3.1. Le monde agricole

4.3.1.1. Situation de l'agriculture vers le milieu du 19^e siècle

Résumons en quelques points la situation (cf. annexe 4.6.3. et 4.6.4.) de l'agriculture luxembourgeoise au milieu du 19^e siècle.

- Elle est ancrée dans une position routinière et archaïque.
- La production agricole reste faible : assolement triennal avec jachère¹⁹⁸.
- Les céréales prédominent et le bétail est mal nourri.
- Il s'agit d'une agriculture extensive ; entre 1845/47 et 1865 les terres arables ont augmenté¹⁹⁹ de 10%.

Le Luxembourg agricole reste prisonnier des coutumes ancestrales. Il est loin de « l'agriculture méthodique »²⁰⁰. Son retard est considérable. Plusieurs aspects interviennent : un niveau d'instruction dérisoire, une formation agricole/professionnelle inexistante, l'absence d'organisations professionnelles portant la transmission de techniques nouvelles. On parle bien dès 1819 de commission²⁰¹ agricole, qui sera effectivement créée quelques années plus tard, mais disparaît en 1830. En 1846, est fondée la *Société agricole*, en 1853 le *Cercle agricole et horticole*. Ces associations sont davantage des réunions de notables que des réunions de paysans défendant leurs intérêts.

Dans la première moitié du 19^e siècle le Luxembourg ressemble à un « monde immobile enraciné dans l'ordre rural »²⁰².

Retenons deux facteurs exogènes d'influence sur l'agriculture. Les conditions naturelles (climat, qualité du sol) sont médiocres. A défaut de grands centres

urbains stimulant la demande et du fait de la barrière des transports, la demande reste limitée.

L'économie agricole de l'époque est fragile : les crises de subsistance sont liées aux caprices de la nature. Les prix agricoles affichent une grande irrégularité.

Examinons brièvement un marché agricole d'ancien régime :

- la demande de produits agricoles de première nécessité (par exemple blé) est rigide, car elle ne baisse que sous l'effet d'une crise grave (surmortalité, émigration massive) ;
- l'offre varie en fonction des récoltes, au moins à court terme.

Une chute brutale de la production agricole (récolte désastreuse) mène inexorablement à ce qu'on appelle une crise d'ancien régime : hausse des prix agricoles et baisse des prix artisanaux et industriels. On parle de crise de subsistance²⁰³. Présentons le schéma d'une telle crise (cf. page suivante).

Le point de départ est, par exemple, une sécheresse dure qui limite brutalement la récolte de céréales. La hausse des prix qui s'ensuit frappe en priorité les plus démunis. La chute des revenus, provenant de l'agriculture, se répercute sur l'artisanat et l'industrie et ainsi une crise générale de sous-production apparaît.

Au Luxembourg des crises alimentaires d'ancien régime subsistent jusque vers le milieu du 19^e siècle. Retenons quelques années de grave pénurie alimentaire : 1816/17, 1831, 1840, 1846/47 et 1853/54. Les deux premières sont les plus dures. Les Etats provinciaux (session de 1819) parlent d'un « torrent de la plus affreuse disette »²⁰⁴. Le Gouverneur Jean Georges Willmar estime en 1818 que le « Grand-Duché est à peine échappé aux horreurs de la famine »²⁰⁵.

Le marché des produits alimentaires de l'époque présente deux spécificités. La demande exerce une forte pression sur l'offre et son élasticité est faible ; l'offre est tout à fait rigide par rapport au prix.

¹⁹⁸ Sur la notion de jachère voir par exemple : Pierre Morlon et François Sigaut, *La troublante histoire de la jachère – Pratiques des cultivateurs, concepts de lettrés et enjeux sociaux*, Paris, 325 pages.

¹⁹⁹ Gilbert Trausch, *Structures et problèmes agraires du passé (V)*, in : *Hémecht*, n°2, 1969, p. 206.

²⁰⁰ L'expression est de Michel Augé-Laribé, *La révolution agricole*, Paris, 1955, p. 147.

²⁰¹ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 281.

²⁰² Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Paris, 2011, p. 193.

²⁰³ J. Buridant, A. Figliuzzi, M. Montoussé, G. Noël, J.-M. Vaslin et I. Waquet, *Histoire des faits économiques*, Paris, 2007, p. 20 et suivantes.

²⁰⁴ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 321.

²⁰⁵ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 133.

Crise frumentaire:

mauvaise récolte
p. ex. sécheresse sévère



offre agricole < demande



hausse des prix agricoles



Crise de subsistance:

disette/famine,
car ménages ne parviennent plus
à financer produits alimentaires



Crise démographique:

surmortalité
mortalité > natalité



Crise industrielle et artisanale:

offre industrielle et artisanale > demande
baisse prix industriels et artisanaux

La production agricole est caractérisée par deux aspects particuliers. Elle est davantage exposée aux rendements décroissants que les autres secteurs économiques. La division du travail y est moins efficace.

Au cours de la session de 1817 les Etats provinciaux divisent le pays en quatre zones agricoles²⁰⁶, avec évidemment la configuration territoriale de l'époque.

1^e zone

La première zone, la plus intéressante, comprend les cantons de Bettembourg, Virton, Messancy, Betzdorf, Mersch et une partie de celui de Diekirch. Par ordre de fertilité/rendement décroissant on a : terres labourables, prés, bois.

2^e zone

C'est la zone vignoble, la moins étendue ; elle se compose des cantons de Grevenmacher et Remich. En dehors de la vigne, culture difficile à l'époque, on trouve surtout des prés et des terres labourables, parfois d'excellente qualité.

3^e zone

Cette zone compte six cantons : Arlon, Luxembourg, Etalle, Florenville, Ospern, et Echternach. La culture y est la même que dans la première zone, mais avec des rendements moindres.

4^e zone

L'Ardenne forme cette dernière zone, avec les cantons de Clervaux, Vianden, Wiltz, Bastogne, Houffalize, Fauvillers, Sibret, Neufchâteau, Paliseul et Bouillon. Le sol de cette région est pauvre. On y cultive seigle, avoine et pommes de terre. La production de cette dernière suffit à la consommation d'un quart de l'année.

La surface agricole est limitée par « les landes, les bruyères, les marais et les rochers²⁰⁷ ». Dans un tel environnement, et en présence de méthodes agricoles archaïques avec un outillage rudimentaire, la réponse à une augmentation de la production agricole est une agriculture extensive. Elle permet un développement

²⁰⁶ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 93 et suivantes.

²⁰⁷ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 94.

lent mais réel. La Commission²⁰⁸ d'agriculture note en 1861 « que la situation de l'agriculture s'adapte peu à peu aux besoins économiques du moment, et que les transitions nécessaires à cette fin ont lieu avec régularité, ... ».

4.3.1.2. Une agriculture qui avance lentement

Deux dispositions exogènes favorables sont au départ du lent déploiement de l'agriculture : la transition²⁰⁹ démographique et un ensemble de conditions de lancement.

4.3.1.2.1. La transition démographique

La transition démographique ou révolution démographique²¹⁰ (cf. annexe 4.6.6. et 4.6.7.) est le passage du régime démographique traditionnel (ou naturel) à un régime démographique *moderne*. Le régime traditionnel est caractérisé par une natalité et une mortalité élevées, ce qui mène à un accroissement faible de la population. Le régime démographique moderne est défini par une natalité et une mortalité faibles. Le décalage entre les deux phases, c'est-à-dire le temps situé entre une baisse de la mortalité et une baisse de la natalité est une période d'augmentation de la population. En d'autres mots, une explosion de la population se produit tant que la baisse de la mortalité n'est pas encore suivie d'une baisse de la natalité. La transition est donc « la période durant laquelle, dans

un pays donné, les comportements de natalité s'ajustent à la baisse des taux de mortalité²¹¹ ».

« Selon une présentation simplifiée, on peut donc distinguer deux phases entre les deux régimes d'équilibre : d'abord un gonflement de l'accroissement naturel provoqué par une natalité forte en maintien et une mortalité forte en décroissance, le gonflement étant d'autant plus accentué que la régression de la mortalité est intense ; ensuite un rétrécissement de l'accroissement naturel qui s'affirme lorsque le fléchissement de la natalité devient plus rapide que le recul de la mortalité²¹² ».

Le point de départ – première phase – de la transition démographique au Luxembourg se situe dans l'Ancien régime : natalité élevée et mortalité élevée, avec parfois des fluctuations brusques. « ... la situation démographique ancienne se caractérisait par une fécondité élevée impérativement nécessaire à cause de la forte mortalité, ce comportement voulu par la famille étant sacralisé par la religion²¹³ ».

La deuxième phase de la transition semble engagée dès la création du Grand-Duché. Une longue phase de baisse lente de la natalité commence : entre les années 1820 et 1906/10 le taux de natalité passe de 35,5‰ à 29,3‰. Dorénavant la natalité reste irrémédiablement inférieure à 30‰. La mortalité persiste à un niveau peu élevé, autour de 22,5‰. L'écart entre les taux de natalité et les taux de mortalité est tel qu'il y a explosion de la population. Ni l'agriculture, ni l'activité industrielle et artisanale ne sont capables de fournir du travail à l'ensemble de la population. L'émigration en est devenue une nécessité. Le 19^e siècle est une période d'émigration.

²⁰⁸ Rapport général présenté par la Commission d'agriculture sur la situation agricole du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial 1861, II^e partie, annexe au n° 41, p. 2.

²⁰⁹ Sur la transition démographique voir par exemple F. W. Notestein, *Population, the long View*, in : *Food for the World*, University of Chicago Press, 1945, p. 36-57. Notestein utilise pour la première fois l'expression "transition démographique". D. Noin, *La transition démographique dans le monde*, Paris, 1983, 214 pages. Jean-Claude Chesnais, *La transition démographique*, Travaux et Documents, Cahier n°113, Paris (INED), 582 pages. Robert André (ULB), *La révolution démographique. L'allongement de la vie, le changement des comportements, le bouleversement des structures*, in : Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 6^e série, t. VI, 1995, n°1-6, p. 179-246. Robert André (†) a été Directeur de la Classe et professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Voir encore : Nations Unies, *La population mondiale à la sortie du XX^e siècle. Etudes démographiques* n°111, New York, 1989, 143 pages.

²¹⁰ Le démographe français Adolphe Landry utilise pour la première fois l'expression révolution démographique dans les années 1930. Voir le grand *classique* sous la direction de Landry, *Traité de démographie*, Paris, 1945, 651 pages. Consulter spécialement p. 387 et suivantes.

²¹¹ Denis Clerc, *Dictionnaire des questions économiques et sociales*, Paris, 1997, p. 302.

²¹² Robert André, 1995, op. cit. p. 181.

²¹³ Robert André, 1995, op. cit. p. 180.

Tableau 4.1: Transition démographique²¹⁴

Année ou période	Taux de natalité	Taux de mortalité	Accroissement naturel
1821	36.10	20.00	16.10
1822	36.56	20.23	16.33
1825	34.09	22.27	11.82
1826	36.31	22.18	14.13
1827	35.14	21.77	13.37
1928	35.10	19.65	15.45
1829	35.32	23.91	11.41
1841-1845	35.76	21.74	14.02
1846-1850	37.30	21.86	15.44
1851-1855	32.52	22.34	10.18
1856-1860	33.36	21.72	11.64
1861-1865	32.96	23.44	9.52
1866-1870	32.22	25.22	7.00
1871-1875	32.02	24.12	7.90
1876-1880	32.96	20.60	12.36
1881-1885	30.74	21.38	9.36
1886-1890	29.38	20.46	8.92
1891-1895	28.72	20.32	8.40
1896-1900	29.36	20.32	9.04
1901-1905	30.64	19.18	11.46
1906-1910	29.30	18.36	10.94
1911-1915	25.50	16.98	8.52
1916-1920	18.44	17.28	1.16
1921-1925	20.20	13.30	6.90
1926-1930	20.84	14.10	6.74
1931-1935	17.04	12.72	4.32
1936-1940	14.72	12.16	2.56
1946-1950	14.20	12.02	2.18
1951-1955	15.08	11.74	3.34
1956-1960	16.00	11.94	4.06
1961-1965	15.86	11.96	3.90
1966-1970	14.12	12.24	1.88
1971-1975	11.50	12.14	-0.64
1976-1980	11.60	11.28	0.32

Tableau 4.2²¹⁵: Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et espérance de vie à la naissance (e_0), 1901-1980

Année	ICF	e_0	Année	ICF	e_0
1901	4.65	48.0	1941	1.82	60.1
1902	4.53	48.1	1942	2.07	58.4
1903	4.39	47.0	1943	2.03	54.5
1904	4.47	44.9	1944	1.95	48.1
1905	4.35	46.3	1945	1.76	49.6
1906	4.35	46.7	1946	2.01	61.7
1907	4.43	49.1	1947	1.99	63.1
1908	4.31	46.5	1948	1.99	64.6
1909	4.06	47.9	1949	1.95	64.9
1910	3.92	49.7	1950	2.01	65.8
1911	3.96	46.4	1951	2.03	66.5
1912	3.87	49.0	1952	2.19	66.2
1913	3.81	50.3	1953	2.19	67.0
1914	3.69	50.2	1954	2.26	67.0
1915	3.10	51.5	1955	2.23	67.6
1916	2.67	50.2	1956	2.19	66.9
1917	2.42	48.1	1957	2.23	67.3
1918	2.36	42.4	1958	2.23	68.6
1919	2.42	44.7	1959	2.28	68.5
1920	2.93	54.7	1960	2.28	68.9
1921	2.81	56.3	1961	2.34	69.6
1922	2.58	55.3	1962	2.34	69.4
1923	2.73	54.8	1963	3.32	68.8
1924	2.60	56.8	1964	2.36	69.5
1925	2.64	54.9	1965	2.40	69.6
1926	2.56	53.5	1966	2.34	69.2
1927	2.62	55.9	1967	2.23	70.0
1928	2.67	55.4	1968	2.13	70.5
1929	2.62	52.8	1969	2.01	70.1
1930	2.62	56.9	1970	1.97	69.8
1931	2.44	57.7	1971	1.95	70.0
1932	2.15	56.7	1972	1.74	70.8
1933	1.99	58.4	1973	1.58	70.7
1934	1.91	60.0	1974	1.58	70.6
1935	1.85	59.2	1975	1.54	70.7
1936	1.85	61.3	1976	1.48	70.8
1937	1.89	61.1	1977	1.50	71.9
1938	1.91	59.3	1978	1.48	71.8
1939	1.95	60.4	1979	1.48	72.3
1940	1.72	62.0	1980	1.50	72.6

²¹⁴ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 516, p. 618, p. 818, p. 908, p. 1014-1015, p. 1146, p. 1274 ; Statistiques historiques 1839-1989, op. cit. p. 45.

²¹⁵ Les données du tableau 4.2 proviennent pour e_0 (les deux sexes réunis) de Gérard Trausch, La mortalité au Luxembourg 1901-1995, op. cit. p. 12. Les ICF ont été calculés par l'auteur pour les besoins de ce cahier.



La Porte Neuve – côté Glacis/Limpertsberg

Comparons brièvement la natalité du Luxembourg à celle de l'Europe occidentale²¹⁶. Pour la période 1841-1850 le taux de natalité est de 29,6‰ pour l'Europe occidentale, face à 36,5‰ pour le Luxembourg. Quant à la période 1871-1880 les taux sont de 31,6‰ pour l'Europe occidentale et 32,5‰ pour le Luxembourg.

La troisième phase débute vers 1911/15 et s'étire jusqu'à la Seconde guerre mondiale. L'indice conjoncturel de fécondité²¹⁷ (ICF), encore élevé (mais inférieur à 3), diminue continuellement. Au début des années 1930 cet indice tombe en-dessous de 2 : le remplacement des générations n'est plus assuré. La mortalité diminue. Retenons l'espérance de vie à la naissance (e_0), qui documente parfaitement l'évolution de la mortalité. Entre 1911/15 et 1936/40 l'espérance de vie à la naissance augmente

de 22%, en passant de 50 ans à 61 ans. Au cours de cette période la population augmente moins fortement.

Enfin, la quatrième phase est atteinte au cours des années 1930 : les taux de natalité et les taux de mortalité sont tous les deux à un niveau peu élevé. C'est le début du régime démographique « moderne ». L'ICF est inférieur à 2, ou tout au plus légèrement supérieur à cette valeur. Au cours des années 1960 se déroule le fameux « baby-boom » dans les pays industrialisés. Au Luxembourg l'ICF est maximum entre 1961 et 1965 : 2,35. Il est osé de parler de « baby-boom » dans notre pays, contrairement aux pays voisins²¹⁸. La Belgique a un ICF de 2,66, l'Allemagne de 2,50 et la France de 2,83. Les Pays-Bas arrivent même à 3,15. Par la suite la relève des générations n'est pas assurée au Luxembourg, qui par ailleurs n'est pas seul dans cette position.

Quelles sont les causes d'une mortalité en baisse ? Selon les Etats provinciaux « la pratique de la vaccine et des accouchements, ces deux importantes

²¹⁶ Paul Bairoch, Victoires et déboires, II Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours, Paris, 1997, p. 157.

²¹⁷ L'indice (ou indicateur) conjoncturel de fécondité (ICF) indique le nombre moyen d'enfants qu'une femme mettrait au monde si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées au cours de l'année. Il s'agit évidemment d'un indicateur transversal, c'est-à-dire du moment, ici l'année. Les synonymes suivants sont utilisés : indice synthétique de fécondité, somme des naissances réduites, nombre moyen d'enfants par femme.

²¹⁸ Robert André, 1995, op. cit. p. 188. Cet auteur a calculé un ICF de 2,36 pour le Luxembourg (période de 1961/65) très près du nôtre (2,35).

branches de l'art de guérir²¹⁹ » ont joué un rôle dans la baisse du niveau de mortalité.

En 1817 le nombre de vaccinés est peu élevé : le taux de vaccination est de 3,7% dans l'arrondissement de Luxembourg, dans celui de Diekirch il grimpe à 5,9%. En 1825 le taux de vaccination est de 4% pour l'ensemble du pays.

Selon l'historien Paul Bairoch²²⁰ la variole est « responsable de plus de 8% du total des décès, soit environ un taux de mortalité de 3 à 4 pour mille habitants ». La vaccination a amorcé le début d'une baisse de la mortalité dès le Régime néerlandais. La surmortalité de 1829 est attribuée à la coqueluche et à la rougeole. La petite vérole a fait des ravages en 1825 et en 1826²²¹.

Les Etats insistent à plusieurs reprises sur la formation des sages-femmes, mais ne créent pas l'école d'accouchement, malgré leurs dispositions favorables à cet égard. Les élèves sages-femmes sont envoyées dans les écoles d'accouchement de Trèves, Namur et Liège. Retenons – à titre d'exemple – que le projet de budget de 1826 prévoit un montant de 3 000 florins destinés à la formation des sages-femmes.

D'autres facteurs d'influence ont pu jouer un rôle. La situation du personnel médical dans le Grand-Duché est la suivante en 1828 (entre parenthèse l'année 1830) : 40 (42) docteurs en médecine, 6 (9) docteurs en chirurgie, 43 (49) chirurgiens, 6 (8) docteurs en accouchements, 7 (12) accoucheurs, 19 (21) pharmaciens, 2 (2) dentistes, 95 (95) sages-femmes ; s'y ajoutent 59 (56) sages-femmes qui ne peuvent exercer que dans un lieu déterminé. Toutes ces professions médicales sont réglementées, protégées. Un processus vers la modernité est engagé, irréversible. Si l'on tient compte d'une « aspiration ancienne à la santé, la mortalité a été la première à reculer²²² ».

Concluons avec les Etats²²³ provinciaux, session de 1823 : « Quoi qu'il en soit, la population est constamment croissante depuis quelques années, et parmi les causes de cet accroissement on peut citer

la vaccination et le perfectionnement de l'art des accouchements. Plus ces deux moyens de conservation se propageront, plus l'augmentation du nombre des habitants deviendra sensible ». Cette conclusion ne se limite pas à ces quelques années seulement.

Le scénario de la transition luxembourgeoise doit être abordé avec précaution, en particulier quant au positionnement dans le temps du passage d'une étape à l'autre. Toute datation est approximative et ceci pour deux raisons. D'abord, les petits nombres en jeu (naissances, décès) peuvent mener à des variations erratiques. Ensuite, les taux de natalité et de mortalité mesurent non seulement cette natalité et cette mortalité, mais aussi la structure par âge de la population. Pour apprécier convenablement la transition, il faut utiliser l'espérance de vie à la naissance et l'indice conjoncturel de fécondité qui existent seulement à partir de 1901.

Malgré l'imperfection de la mesure de la transition, on constate que celle-ci a généré une croissance naturelle considérable²²⁴.

Tableau 4.3: Croissance démographique et émigration

Période	Solde (+) naturel (a)	Augmen- tation de la population (b)	Émigration (a-b)
1840-1860	46 960	23 250	23 710
1860-1880	40 480	15 600	24 880
1880-1900	41 250	22 210	19 040
1900-1914	39 360	33 940	5 420

Le solde naturel indique le surplus des naissances sur les décès ; la colonne suivante fournit la différence entre la population au début et à la fin de la période ; il s'agit de l'augmentation réelle de la population. Enfin, la différence entre le solde naturel et cette augmentation de la population détermine l'ampleur de l'émigration qui, sur cette longue période, s'est accumulée à 73 050 émigrants.

Le modèle de la transition démographique donne lieu à de nombreuses critiques. Résumons en trois points²²⁵.

²¹⁹ Cette citation et les quelques données statistiques proviennent de P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 172, p. 319, p. 618, p. 749, p. 818, p. 908, p. 1016, p. 1274, p. 1275.

²²⁰ P. Bairoch, Révolution industrielle et sous-développement, Paris, 1984 (1974), p. 32.

²²¹ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 1275 et p. 1015.

²²² R. André, 1995, op. cit. p. 180.

²²³ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 618.

²²⁴ Les données du tableau 4.3 proviennent de : Statistiques historiques 1839-1989, op. cit. p. 47.

²²⁵ François Höpflinger, Bevölkerungssoziologie – Eine Einführung in bevölkerungssoziologische Ansätze und demographische Prozesse, Munich, 1997, p. 34 et suivantes.

- Le modèle à quatre phases implique un équilibre de départ et un équilibre d'aboutissement. Ces positions d'équilibre ne sont-elles pas plutôt des exceptions que la règle générale ?

- La présentation d'un modèle de transition assujéti à une évolution contraignante et irréversible est critiquable, car elle nous mène dans les parages de la philosophie de l'histoire (cf. fin de l'histoire). Par ailleurs, rendre compte de la reproduction humaine par un schéma unique est osé.

- Enfin, le modèle de transition démographique est une notion purement démographique, au moins au départ. Un tel cadre est bien trop étroit. Le recul de la natalité sur une longue période ne peut s'expliquer de manière primaire par la seule baisse de la mortalité. Des facteurs sociaux, économiques, médico-sanitaires et culturels jouent un rôle. Ils ne sont pas indépendants les uns par rapport aux autres.

Au Luxembourg les émigrations massives au 19^e siècle et plus tard les immigrations non moins massives ont certainement pesé sur le déroulement de la transition. Voilà qui explique, au moins partiellement, le parcours spécifique de notre transition. Par ailleurs, Jean-Claude Chesnais, dans la présentation²²⁶ même de son ouvrage sur la transition, a pointé le « caractère fermé du cadre de référence ». Écoutons-le : « Il est paradoxal de constater que, bien qu'inspiré directement par l'expérience européenne, la théorie de la transition ignore le rôle régulateur des migrations externes ».

Le modèle de la transition est diversifié. Il n'y a pas de pays, au cours de sa modernisation économique et sociale, qui n'ait subi de profondes transformations démographiques. Il n'existe aucun pays hautement développé qui n'ait gardé un niveau élevé de naissances. Le taux de fécondité des femmes décline avec l'augmentation de l'alphabétisation. Le contrôle des naissances est d'autant plus efficace que le niveau de l'éducation augmente. La loi organique sur l'enseignement primaire remonte à 1843. En 1881 l'obligation scolaire²²⁷ est introduite pour six ans. L'analphabétisme²²⁸ (ni lire ni écrire) baisse de

7,5% en 1856 à 0,5% en 1880. Au cours de la même période le semi-alphabétisme (lire mais ne pas écrire) est réduit de 14,2% à 1%.

4.3.1.2.2. Quelques conditions de départ

Après la séparation de 1839 le Luxembourg belge reste un débouché pour les produits agricoles luxembourgeois. Deux raisons ont joué. La première est liée aux moyens de transport insuffisants et sommaires à travers les Ardennes et assure ainsi au Luxembourg l'accès à ce marché belge. La loi de faveur est la seconde raison.

A cette configuration s'ajoute une montée des prix des céréales (entre 1840 et 1850). Une telle tendance a en règle générale deux conséquences. D'abord, elle favorise la production agricole et les investissements y relatifs, même modestes. Ensuite, elle a un effet désastreux sur les petites gens et a même pu accélérer l'émigration.

L'évolution de l'agriculture (cf. annexe 4.6.4.), depuis l'indépendance jusqu'à la veille de l'industrialisation, peut être résumée en deux points.

- Une agriculture extensive

C'est l'époque des défrichements ; Gilbert Trausch²²⁹ parle de « rage de défrichements ». Retenons quelques indications statistiques²³⁰. De 1845 à 1875 la surface de terres labourables (avec vergers) passe de 114 543 hectares à 125 345 hectares (maximum plus jamais atteint par la suite). La part de la jachère dans la surface totale des terres arables baisse de 33% à 22% en vingt ans de 1845 à 1865. Entre 1865 et 1875 la jachère diminue de plus de moitié.

²²⁶ J.-Cl. Chesnais, La transition démographique : étapes, formes, implications économiques. Etude de séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays. Présentation d'un cahier de l'INED, in : *Population*, 41, n°6, Paris, 1986, p. 1067.

²²⁷ Loi du 20 avril 1881 sur l'organisation de l'enseignement primaire et la loi concernant l'enseignement obligatoire, à la même date.

²²⁸ Gilbert Trausch, 1981, p. 103.

²²⁹ Gilbert Trausch, Structures et problèmes agraires du passé, op. cit. *Hémécht*, n°2, 1969, p. 205

²³⁰ Ibid. p. 207 et Statistiques historiques, op. cit. p. 105.



Démolition du bastion Camus en 1869 (situé sur l'actuel boulevard Royal)

Les défrichements sont soutenus par une innovation technique. En 1845 la forge de Colmar a érigé quatre fours chauffés au gaz qui jusque-là s'est dissipé dans l'air. Ces fours permettent la production de chaux à faible prix, puisqu'il s'agit d'un sous-produit. Le chaulage permet une nette amélioration du rendement des surfaces cultivées, ce dont profite surtout la terre de l'Ösling.

Une loi belge de 1836 favorise les défrichements et encourage la vente de landes aux journaliers. Ces landes sont utilisées par les grands propriétaires comme pâturage pour leurs troupeaux de moutons. Au nom du droit de propriété les grands propriétaires contestent ces pratiques. Pour plus de détails voir annexe 4.6.3.

- Aspects techniques de l'exploitation agricole

Le rythme d'exploitation agricole est toujours la rotation triennale : sur une même parcelle se suivent un blé d'hiver, un blé de printemps et une période de jachère, bien que celle-ci soit en perte de vitesse. Les terres libérées par le (lent) déclin de la jachère sont consacrées à la culture des plantes fourragères et des pommes de terre. Celles-ci enre-

gistrent un essor croissant et deviennent un aliment de base à partir des années 1840. Le problème de l'engrais persiste jusqu'à l'apparition des scories Thomas. En attendant on se contente des engrais naturels, d'engrais chimiques (par exemple phosphates divers, nitrate) et autres (chaux, plâtre, marne). Le coût du transport reste évidemment un sérieux frein à leur utilisation. La question du bétail se présente sur deux niveaux. D'abord, le nombre de bovidés reste stable, ce qui est confirmé par une surface relativement stationnaire de prairies naturelles. Le nombre de porcs augmente, celui des moutons dégringole. Ensuite, on constate une augmentation du poids vif moyen du bétail en relation avec une meilleure alimentation et une amélioration des races.

Selon David Ricardo²³¹ les améliorations dans l'agriculture relèvent de deux catégories. Les améliorations liées à une augmentation de la productivité du sol. L'utilisation des engrais reste limitée (par exemple coût du transport). Les transformations résultant du perfectionnement de

²³¹ David Ricardo, Grundsätze der politischen Ökonomie und der Besteuerung, édité par Fritz Neumark (professeur émérite de l'université de Francfort/Main), Francfort/Main, 1972, p. 72-73.

l'équipement existant et de l'utilisation d'instruments agricoles plus modernes, relèvent de la seconde catégorie.

En 1846 la forge de Colmar se met à fabriquer un outillage aratoire plus perfectionné : des charrues (type Dombasle), des herses et des rouleaux en fer, en lieu et place des instruments en bois, moins performants et moins solides.

L'obstacle principal, et il est de taille, au développement agricole du Luxembourg est le poids de la tradition, des habitudes, des méthodes archaïques, des mœurs et usages dans le monde paysan. Peut-être faut-il considérer que le monde rural semble coincé entre traditions d'une part et mode de production proto-industrielle d'autre part. La paysannerie est prisonnière d'une mentalité fermement ancrée dans des traditions qui ont la vie dure. Les effets des associations agricoles sont limités par deux facteurs. Justement le poids immense de la tradition et la composition (notables) de ces associations. Leur attractivité sur la masse paysanne est modeste. Voilà qui explique une évolution à petits pas. Selon le directeur honoraire du Lycée technique agricole, Norbert Feltgen²³², la Commission agricole regrette en 1829 que « der Widerstand der Bauern gegen einen geregelten Unterricht jeden Fortschritt hemme ».

C'est aussi l'époque de la (lente) *socialisation* du monde rural. Trois facettes entrent en jeu.

- Le nombre impressionnant d'associations agricoles a été relevé. Elles ont un double effet. D'abord, elles font circuler des informations à caractère technique, ce qui est essentiel à la diffusion de nouveaux procédés et méthodes. Ensuite, des communications culturelles se glissent dans les brochures techniques. Mais, comme nous venons de le voir, il ne faut pas surestimer les effets de ces associations. D'ailleurs, il faut attendre la loi du 28 décembre 1883 sur les associations syndicales agricoles : cette loi facilite l'exécution de travaux d'utilité commune, par exemple drainage, irrigation, voirie.

- Le développement du courrier a soutenu cette évolution. En 1852 sont introduits les timbres-poste, mais leur utilisation²³³ traîne quelque peu, conservatisme oblige. A partir de 1860 c'est l'envolée : le nombre²³⁴ de lettres envoyées par la poste (service interne et international) augmente de moitié entre 1860 et 1870.

- Toute distribution de courrier doit s'appuyer sur un réseau de routes efficace. Or, sous les régimes français et néerlandais peu a été réalisé dans ce domaine. Tout au long de ces deux régimes les Luxembourgeois sont en lutte contre l'espace. Selon l'historien américain Eugen Weber « l'espace domine tout ; il se déploie sans contrainte et submerge l'homme de son immensité ». La population est confinée dans un « semi-isolement ».

Les Luxembourgeois sont emprisonnés dans un espace d'isolement : ils n'ont guère conscience de former une communauté. Cet isolement est multiple : géographique, économique, social, culturel. Il pèse sur l'ensemble de la société.

Entre 1839 et 1850 la longueur du réseau routier double (passant de 176 km à 372 km). Cette performance a été accomplie avec le seul produit de l'impôt, sans recours à l'emprunt. Voilà qui met en évidence l'effet de l'investissement du produit fiscal dans le pays, phénomène largement absent sous le régime néerlandais.

Peu à peu l'espace luxembourgeois devient praticable et sa maîtrise est atteinte avec l'apparition des chemins de fer. Il ne faut donc pas s'étonner d'une attitude d'indifférence vis-à-vis de l'indépendance.

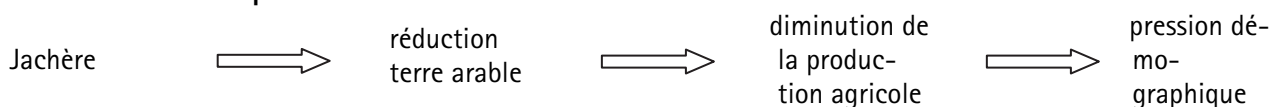
L'impact de la mentalité archaïque sur l'évolution agricole a été souligné ; deux remarques peuvent y être reliées.

²³² N. Feltgen, Der landwirtschaftliche Unterricht oder Der Weg zu einer überlebensfähigen Luxemburger Landwirtschaft, in : Collectif, Landwirtschaft in Luxemburg, Nostalgie – Alltag – Perspektiven, Die Probleme gestern und heute, Luxembourg, 2003, p. 155. Il est recommandé aux lecteurs intéressés de lire les diverses contributions dans cet ouvrage de Norbert Clemen, Norbert Feltgen, Jos. Frisch, Martine Hansen, Roger Kayl, Joseph Kremer, Guy Reiland, Danielle Schumacher, Georges Theves, Eugène Wagner.

²³³ N. Poos, Die Post des Großherzogtums Luxemburg, Luxembourg, 1951, p. 398. Cet auteur remarque, « daß der Gebrauch der Freimarke nur schwer in die Sitten der luxemburgischen Bevölkerung eingegangen ist, ... ».

²³⁴ Statistiques historiques, op. cit. p. 316.

Résumons schématiquement:



• La herse métallique²³⁵ s'est généralisée à partir des années 1840, à la suite de paysans venus s'installer au Luxembourg, en provenance de la Rhénanie ; ils ont été des habitués de cet instrument agricole. En France la herse métallique est encore inconnue dans certaines régions jusqu'aux années 1870²³⁶. La pesanteur des traditions et des coutumes n'est évidemment pas limitée au Luxembourg. Partout « les routines sont difficiles à surmonter²³⁷ ».

• Le progrès technique en agriculture, c'est-à-dire l'introduction d'un nouveau système technique, est lié à deux facteurs. D'abord, au dépassement des traditions parfois solidement implantées. Ensuite, des facteurs plus objectifs²³⁸ entrent en jeu. Ainsi, le peu de capital disponible renforce le poids de la tradition. Il en est de même de la taille réduite des exploitations²³⁹ agricoles.

Entre 1855 et 1889 le nombre de propriétaires possédant moins de dix hectares augmente de plus d'un cinquième (en passant de 63 320 à 76 517). Le nombre de propriétaires possédant plus de dix hectares grimpe de 15% (en passant de 4 373 à 5 019 unités). Cet accroissement exprime surtout un fractionnement plus grand des propriétés, lorsque « l'on descend de la moyenne à la petite propriété ». Or ce sont notamment les propriétaires plutôt aisés qui sont à même de risquer des innovations. Le nombre de propriétaires possédant 500 hectares et plus diminue de moitié entre 1870 et 1889 (baisse de 32 à 16 unités). Dernière information statistique : entre 1855 et 1889 le nombre de parcelles²⁴⁰ augmente de 15% et la surface moyenne par parcelle baisse de

0,38 ha à 0,33 ha²⁴¹. Mentalité conservatrice et coutumes rurales ne sont donc pas seules responsables de la lente évolution de l'agriculture luxembourgeoise.

Le régime agricole luxembourgeois est pleinement exposé à un cercle vicieux. La pratique de la jachère, nécessaire pour éviter l'appauvrissement du sol, réduit d'un tiers (assolement triennal) les terres arables et diminue ainsi la production agricole. La pression démographique en est accentuée.

De nouveau la mentalité pesante n'est pas seule en lice. Interviennent la circulation des informations/innovations et le transport. Leurs supports matériels se mettent lentement en place : courrier, associations agricoles, chemins de fer, etc.

Revenons brièvement à la question des transports. « Voitures et attelages ont, pendant des siècles, été le modèle de l'alliance entre l'énergie animale et l'intelligence humaine²⁴² ». Depuis longtemps le Luxembourg a un système de transport (diligences, malles-estafettes, malles-poste). Du temps du Régime néerlandais la ville de Luxembourg est reliée à Namur, Trèves, Metz, Diekirch et Remich. Au cours du Régime belge la Ville a des liaisons avec Arlon, Metz et Trèves. Le gouverneur A. Thorn dénonce en 1834 les multiples insuffisances des transports au Luxembourg. Au moment de l'indépendance le Luxembourg est relié à Paris (via Arlon), Metz, Thionville, Trèves, Remich, Echternach et Diekirch. A l'époque ces transports sont loin d'une structure de transport à grande échelle : seule une minorité de la population est concernée.

²³⁵ La herse sert à ameublir la surface du sol.

²³⁶ J. Buridant et alii, *Histoire des faits économiques*, op. cit. p. 40.

²³⁷ Bertrand Gille, *La sidérurgie française au XIX^e siècle*, op. cit. p.46.

²³⁸ J. Buridant et alii, op. cit. p. 40.

²³⁹ Les quelques indications numériques et la citation proviennent de E. Fischer et J. P. J. Koltz, 1890, op. cit. p. 76 et p 77.

²⁴⁰ Parcelle : « pièce de terre. La parcelle se caractérise par sa taille (de quelques ares à quelques ha), sa forme (rectangulaire, trapue, laniérée), la manière dont elle est limitée (haies vives ou sèches, murs de pierres, bornes, rien) » ; in : Annie Antoine, Jean-Michel Boehler et Francis Brumont, *L'agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*, Paris, 2000, p. 13.

²⁴¹ En 1889 la surface moyenne par parcelle est de 0,39 ha en France et de 0,46 ha en Belgique.

²⁴² Daniel Roche, *La culture équestre de l'Occident XVI^e – XIX^e*, *L'ombre du cheval*, t. 1, Le cheval moteur, Paris, 2008, p. 358.



Le marché aux abords de la Place Guillaume (au fond le Palais Grand-Ducal)

4.3.2. Le monde industriel et artisanal

Vie industrielle et vie rurale sont intimement associées, elles sont complémentaires. Dégageons brièvement les industries significatives, dont surtout l'ancienne sidérurgie. Enfin, présentons l'artisanat luxembourgeois.

4.3.2.1. La sidérurgie ancienne

Dès les années 1840 la sidérurgie de l'époque²⁴³ est devenue la première industrie du pays²⁴⁴. Caractérisons brièvement sa singularité.

- La matière première provient du pays même : minerais d'alluvion, disséminés sur le territoire luxembourgeois, sauf au nord.

À l'époque deux énergies différentes sont accessibles. L'énergie hydraulique, de type mécanique, est utilisée pour mouvoir marteaux, soufflets, etc. Moteur hydrau-

lique et sidérurgie ancienne sont intimement liés. Deux innovations anciennes dans la sidérurgie sont associées à l'eau comme source énergétique. Le marteau hydraulique remonte au XIII^e siècle. La seconde innovation provient du XV^e siècle : le haut fourneau, où le soufflet est – par la suite – actionné par la force hydraulique au lieu du soufflage à bras d'hommes. Écoutons le professeur D. Woronoff²⁴⁵ : « Jusqu'à tard dans le XIX^e siècle, l'histoire de l'industrie est une histoire d'eau ».

L'eau fournit une énergie renouvelable, mais peut devenir rare dans le cas d'une baisse de débit (par exemple sécheresse). Parfois le manque d'eau peut réduire l'activité industrielle. Selon M. Ungeheuer²⁴⁶ les installations des forges ne fonctionnent que 6 à 8 mois par an, du fait d'un débit insuffisant du cours d'eau, ou du fait d'un manque de charbon de bois. J. Wagner²⁴⁷ insiste sur le fait que l'usine de Colmar-Berg, dont la fondation remonte à l'époque de la Guerre de trente ans, « pouvait marcher sans interruption pendant l'année entière ».

²⁴³ Si le lecteur veut s'informer sur l'histoire d'une ancienne usine, voir par exemple Jacques Dollar, *La Simmerschmelz et les forges d'Ansembourg*, Luxembourg, 2000, 135 pages. Par ailleurs, la sidérurgie ancienne luxembourgeoise remonte au Moyen-Âge. Voir à ce sujet : Michel Overbeck, *Genoeserbusch – Zu den Wurzeln der Eisenindustrie in Luxemburg*, Luxembourg (Herausgegeben für das Musée Rural et des Calèches Peppange), 2008, 128 pages.

²⁴⁴ Ed. Metz et Ch. Gemen, 1890, op. cit. p. 54.

²⁴⁵ Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, 1994, op. cit. p. 106.

²⁴⁶ M. Ungeheuer, *Die Entwicklungsgeschichte der luxemburgischen Eisenindustrie im XIX^{ten} Jahrhundert*, Luxembourg, 1910, p. 49.

²⁴⁷ J. Wagner, 1921, op. cit. p. 151.

Enfin, l'énergie thermique alimente le haut fourneau. Elle provient du sol (bois et charbon de bois) ou du sous-sol (houille). La première source est traditionnelle au Luxembourg, mais il y a probablement apparition d'une rareté relative au 19^e siècle, durant la période préindustrielle (gaspillage au cours du Régime français, augmentation du prix du bois). La seconde est confrontée au problème du transport, résolue par les chemins de fer.

- La production sidérurgique ancienne est étroitement associée à la conjoncture internationale, c'est-à-dire à la demande émanant de marchés extérieurs. Cette configuration va persister et est un point commun avec l'ère industrielle moderne et même avec l'ère postindustrielle. Agriculture et sidérurgie ancienne sont assujetties aux aléas de la nature.

- L'appartenance au Zollverein est un élément clé pour notre sidérurgie. Cette union douanière a été créée en 1834 sous la houlette de la Prusse et regroupe une majorité d'États de l'Allemagne du nord.

A partir du milieu du 19^e siècle une vague de libéralisme économique et politique part de l'Angleterre et gagne le continent. En 1860 un traité commercial entre la France et la Grande-Bretagne réduit les barrières douanières entre les deux pays, ce qui est tout à fait remarquable, vue les traditions protectionnistes de la France. Le traité commercial de 1862 entre la France et la Prusse vise lui aussi le désarmement douanier. Voilà qui témoigne de la puissance commerciale de la Prusse. Écoutons le professeur H. V. Wehler²⁴⁸ : « ... welches wettbewerbsfähige Potential Preussen sich und der Zollunion zutraute ».

Deux approches sont en lice. Celle de David Ricardo (1772-1823) et celle de Friedrich List (1789-1846). Ricardo préconise le libre-échange, car bénéfique pour toutes les parties engagées. Il est le premier à fournir un cadre théorique du commerce international (théorie des coûts comparatifs). En fait, la Grande-Bretagne dispose d'un atout particulier, une immense prééminence industrielle sur tous ses concurrents, qui est le fruit d'un développement justement acquis à l'abri d'un bouclier douanier. A cet égard, écoutons F. Braudel²⁴⁹ : « ... l'Angleterre a su protéger son marché national et son industrie naissante mieux qu'aucun autre pays d'Europe ». Dans ces conditions le libre-échange de Ricardo ne fait que fixer cette situation acquise.

List recommande le libre-échange à l'intérieur du Zollverein, dont il est un partisan convaincu, mais il prône des barrières douanières (« Erziehungszölle ») pour protéger l'industrie naissante sur le territoire de l'union douanière des produits anglais.

La politique libre-échangiste de la Prusse au cours des années 1870 aboutit à une réduction, puis à la disparition des droits de douane sur la fonte. D'où une entrée massive de fonte anglaise dans le Zollverein. Les conséquences²⁵⁰ sont dramatiques pour le Luxembourg. Des 20 hauts fourneaux du pays, seuls huit sont en activité en 1877.

Dans l'agriculture la crise se manifeste différemment et avec un certain décalage : Prenons le prix moyen par hectare de terre agricole. Entre 1830 et 1865 il est multiplié par 2,5. A partir de 1865 environ il y a stagnation. Fischer et Koltz²⁵¹ en ont fourni la cause : « La baisse a commencé avec l'essor que les affaires industrielles et commerciales ont pris à partir de la mise en exploitation de nos chemins de fer, laquelle a fait affluer vers ces opérations les capitaux consacrés précédemment à l'achat de propriétés rurales ».

En 1879 l'Allemagne, se distançant de la politique libre-échangiste, réintroduit des droits de douane sur l'entrée de fonte et la situation se normalise de nouveau au Grand-Duché. Selon Fr. List les industries doivent atteindre une certaine taille avant d'être capable d'affronter la concurrence d'autres pays. Le Zollverein joue ce rôle de protection pour notre sidérurgie.

Après la crise industrielle de 1873, doublée d'une crise agricole en 1876, l'Empire allemand délaisse le libéralisme économique et politique. E. Troeltsch²⁵² parle d'une « konservativen und schutzzöllnerischen Wendung ».

Examinons brièvement le marché sur lequel évoluent les produits de la sidérurgie ancienne. Pour la première fois le Luxembourg est membre d'un vaste marché commun. Il s'agit d'une économie de concurrence. Les produits luxembourgeois, de la sidérurgie ou autres, sont parfois à la merci d'une modification tarifaire des droits de douane (par exemple sur la fonte).

Dans le cadre du Zollverein le Grand-Duché a cédé des éléments de souveraineté :

²⁴⁸ Hans-Ulrich Wehler, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, tome 3, 1849-1914. Munich, 2^e édition, 2006, p. 227.

²⁴⁹ Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, 2008 (1985), p. 106-107.

²⁵⁰ Albert Calmes, *Der Zollanschluss des Grossherzogtums Luxemburg an Deutschland*, tome 2, op. cit. 152.

²⁵¹ E. Fischer et J.-P. Koltz, 1890, op. cit. p. 88.

²⁵² Citation de H.-U. Wehler, 2006, op. cit. p. 934.

- la législation douanière (tarifs, dispositions administratives, etc.) ;
- le contrôle de notre Administration des douanes par le Zollverein (par exemple son directeur est un Prussien) ;
- enfin, la Prusse représente le Luxembourg dans les organes de gestion du Zollverein, mais le Luxembourg a les mêmes droits financiers que les autres membres.

L'ancienne sidérurgie est confrontée au complexe *eau-bois-minerai*. D'ailleurs, on parle²⁵³ à cet égard de « culture du moulin ». La technique du moulin remonte au Moyen-âge et son évolution a été lente, jusqu'au 18^e siècle au moins. Au Luxembourg, le moulin est la principale source énergétique pour les forgeries, fenderies, tanneries, meuneries, etc.

L'expression « civilisation du bois » s'applique aussi et surtout au Luxembourg. Le bois y est utilisé sous deux formes. Comme bois de chauffage des ménages et comme charbon de bois pour les hauts fourneaux, qui en sont de gros consommateurs. F. Braudel²⁵⁴ a bien pointé le problème : « Le bois, source primordiale d'énergie, sert à trop d'usages pour ne pas s'épuiser ... ». Entre 1830 et 1865 la superficie²⁵⁵ (en ha) des forêts au Luxembourg passe de 101 327 à 76 073. Par la suite le charbon de bois est remplacé par la houille et la surface boisée augmente : en 1915 elle remonte à 82 900 ha. Déjà au temps du Département des forêts – le bien nommé – les Autorités se sont soucies du déboisement : un décret daté du 18 brumaire 1795 (Jos. Wagner) impose une conduite plus modérée de l'exploitation forestière. L'industrie rurale a pu réduire le chômage saisonnier (en hiver) dans le monde rural et y a probablement augmenté la productivité des ouvriers.

« Jusqu'en 1870, l'exploitation des forêts a mené à un recul continu de la surface²⁵⁶ ». Cette baisse est liée aux besoins considérables de l'industrie sidérurgique ancienne.

La cohabitation entre le trio suivant est loin d'être aisée : *forêts* (propriétaires, ouvriers, paysans), *forges* (maîtres de forge, ouvriers, paysans) et *paysans* (engagés dans l'agriculture et travaillant pour la sidérurgie).

²⁵³ J. Buridant et alii, Histoire des faits économiques, op. cit. p. 17.

²⁵⁴ F. Braudel, L'identité de la France – Les hommes et les choses, vol. III, Paris, 1986, p. 284.

²⁵⁵ Jos. Wagner, op. cit. p. 33.

²⁵⁶ Guy Zacharias (Statec), La sylviculture, in : L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle, Luxembourg, 1999, p. 289.

Le Luxembourg n'est pas seul dans une telle configuration²⁵⁷.

Albert Calmes²⁵⁸ a mis en évidence l'importance des forêts pour notre économie, et ceci au temps du Régime néerlandais.

« Plus de 200 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la province, étaient boisés. De ces forêts situées principalement en Ardenne, on tirait le bois de construction, flotté par la Moselle et le Rhin vers les ports de Hollande, le bois de chauffage, le tan pour les tanneries et le charbon de bois pour les hauts fourneaux. Quoique peu éloigné, le charbon de la Sarre ne pouvait, à cause des frais de transport par route, être utilisé au Luxembourg, ni comme combustible industriel, ni comme charbon domestique ».

En Angleterre le manque de forêts oblige les sidérurgistes à se tourner vers d'autres solutions, le charbon est adopté précocement. Au Luxembourg, l'abondance des forêts est plutôt un frein à l'innovation dans la recherche de nouvelles sources énergétiques.

• • •

Au tournant des années 1850/60 la sidérurgie ancienne luxembourgeoise a atteint ses limites techniques dans le processus de production. Les gains de productivité disparaissent : le système du charbon de bois dans les hauts fourneaux est devenu obsolète. Le charbon de bois est un obstacle à l'augmentation de la productivité (cf. tableau²⁵⁹ 4.4.). Toutefois, sous la pression de la concurrence dans le Zollverein une modernisation s'est effectuée, car certains hauts fourneaux remontent très loin dans le temps²⁶⁰. Ainsi, de nouveaux hauts fourneaux sont construits (1846-1858) à Eich, Steinfurt, Colmar, Hollerich.

²⁵⁷ Voir par exemple l'étude sur une région de la Bretagne, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Rennes : Sara Mille-Réault, Fer et Forêt. Rapports entre la protoindustrie du fer et le milieu forestier en forêt de Paimpont, in : *Revue forestière française*, XLVI, n°3, 1994, p. 263-271.

²⁵⁸ Albert Calmes, Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas (1815-1830), Bruxelles, 1932, p. 64.

²⁵⁹ Ed. Metz et Ch. Gemen, 1890, op. cit. p. 57.

²⁶⁰ Le haut fourneau de Dommeldange date de 1609, celui de La-sauvage de 1623, celui de Septfontaine de 1624, celui de Colmar de 1655.

Tableau 4.4: Comparaison entre hauts fourneaux au charbon de bois et au coke

	Nombre de hauts fourneaux en activité		Production journalière en tonnes	
	1865	1868	1865	1868
<i>Au coke :</i>				
Steinfort	2	2	24	36
Colmar-Berg	2	2	12	23
Dommeldange	2	3	74	150
Hollerich	3	3	27	40
Eich	2	2	37	40
La Sauvage	1	1	10	12
Total	12	13	184	301
<i>Au bois :</i>				
Eich	1	1	3	3
La Sauvage	1	1	3	3
Total	14	15	190	307

Retenons encore que la métallurgie ancienne a entraîné dans son sillage des usines et ateliers fabriquant des machines, pièces de machines, des poêles, de la poterie, des ornements, etc.

Au Luxembourg, il faut attendre la fin des années 1860 pour voir le charbon de bois remplacé par le coke dans les hauts fourneaux. En Belgique²⁶¹ 90% des hauts fourneaux fonctionnent déjà au coke (1845) ; en Angleterre le coke est déjà utilisé dans les hauts fourneaux depuis 1800.

4.3.2.2. Autres industries et artisanat

Métallurgie ancienne et tannerie sont deux grandes industries de l'époque. La tannerie, une industrie agricole, est répartie sur l'ensemble du territoire national, de Weiswampach à Esch/Alzette et de Bigonville à Grevenmacher.

En 1811 on dénombre au Luxembourg 120 tanneries dont 66 sur le territoire actuel du Grand-Duché. En 1830 notre pays (dans la configuration territoriale actuelle) a 114 tanneries qui donnent du travail à 600 familles, en dehors des journaliers agricoles. Ces tanneries ont consommé 4 125 tonnes d'écorce à tan²⁶². Vers 1857/61 le pays compte 111 tanneries avec 400 à 500 ouvriers, ce qui à l'époque, est énorme. A l'image de la métallurgie ancienne, la tannerie a recours à une matière première de bonne qualité (écorce de chêne) disponible dans le pays, mais les peaux pro-

viennent de l'Union douanière. A partir des années 1880 la tannerie est en déclin.

Passer en revue l'ensemble des industries du Luxembourg n'est pas l'objet de ce travail²⁶³. A titre d'exemple présentons le tableau²⁶⁴ 4.5, regroupant les « fabriques et manufactures » de l'arrondissement de Luxembourg en 1861.

Tableau 4.5: Entreprises industrielles/artisanales dans l'arrondissement de Luxembourg en 1861

Type d'entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre d'ouvriers	Type d'entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre d'ouvriers
Draperie	30	54	Laine**	105	305
Forges	8	155	Chamoiserie	20	33
Faïencerie	1	100	Menuiserie	15	22
Tabac*	15	147	Serrurerie	46	82
Cartes*	1	3	Clouterie	54	81
Brasserie	10	55	Chapeaux*	17	49
Huilerie	36	93	Chandelles*	10	20
Papeterie	12	94	Savon*	5	17

* Fabrique de

** filature de

A ce moment l'adaptation au Zollverein a pu se faire, mais l'industrialisation moderne n'est pas encore amorcée. L'arrondissement de Luxembourg compte 385 exploitations industrielles/artisanales regroupées en 16 types d'entreprises, avec 1 310 ouvriers (3,4 en moyenne par entreprise). Cette époque préindustrielle n'est pas engagée dans la concentration démographique ni dans la concentration capitaliste.

• • •

En 1806 le Régime français a supprimé les droits de barrière, remontant à l'Ancien régime, mais dès 1814 ils sont rétablis. Vers 1848 le réseau routier²⁶⁵ luxembourgeois est pourvu de 59 barrières, avec un droit de barrière variant de 16 centimes à 1,52 francs. Ainsi la route de Luxembourg à Remich est dotée de trois barrières ; celle de Luxembourg à Esch/Alzette en compte quatre. Cette situation peut être abordée selon deux angles opposés. D'abord, les droits de barrière entravent la circulation de marchandises. Ensuite, ces droits rapportent environ 2% de la recette totale de l'Etat. L'apparition des chemins de fer diminue le rendement des droits de barrière, car le coût de prélèvement grimpe rapidement avec la baisse des recettes. A la fin

²⁶¹ Hubert Kiesewetter, Industrielle Revolution in Deutschland – Regionen als Wachstumsmotoren, Stuttgart, 2004, p. 184–185.

²⁶² Albert Calmes, Au fil de l'histoire, t.1, Luxembourg, 1968, p. 195.

²⁶³ Pour des détails voir l'ouvrage de Metz et Gemen, 1890, op. cit. p. 39–101.

²⁶⁴ ANL, C 207.

²⁶⁵ Albert Calmes, Au temps des barrières, in : Au fil de l'histoire, vol. II, p. 107–113.

de 1862 les droits de barrière²⁶⁶ sont abrogés (au 1^{er} janvier 1863) et remplacés par un impôt sur les bœufs²⁶⁷ et les chevaux. A leur tour ces impôts disparaissent : en 1874 sur les bœufs²⁶⁸, en 1888²⁶⁹ sur les chevaux.

Le caractère artisanal de notre industrie n'a pas empêché les transactions internationales, malgré les difficultés de transport. Ainsi, la ganterie luxembourgeoise a acheté vers 1857 des gants coupés pour être cousus, puis exportés en France. Des fabricants ont acheté des gants à Luxembourg et les ont expédiés – comme leurs propres produits – vers la Russie et l'Amérique.

L'éparpillement de nos industries à travers le pays n'empêche nullement des localisations plus denses. La ville de Luxembourg en est un exemple classique avec autour une couronne industrielle/artisanale. D'autres localités doivent être mentionnées, par exemple Echternach et Larochette. Examinons de plus près cette localité²⁷⁰. Elle a, dans les années 1830, deux tanneries avec huit ouvriers ; en 1889 elle en compte quatre avec 20 ouvriers. Elle a une brasserie produisant 40 hectolitres par semaine. La teinturerie occupe 16 ouvriers vers 1850. Il y a un atelier de confections. En 1882 des carrières de pierre occupent 70 ouvriers.

D'après la loi d'Engel²⁷¹ (1857) la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation est élevée à cette époque et la demande d'articles manufacturés reste limitée. Cette demande est exercée par la bourgeoisie

qui a seule la possibilité d'arbitrer entre différents types de consommation. Or cette bourgeoisie est numériquement faible ; les progrès et l'extension de nos industries sont forcément réduits. S'y ajoute une certaine rigidité des habitudes de consommation.

4.4. La vie en société

La révolution de 1830 est davantage politique que sociale : c'est la réponse de la bourgeoisie à l'absolutisme royal. Cette bourgeoisie récidive en 1848, car la Constitution de 1841 réduit son pouvoir politique ; mais contrairement à la révolution de 1830, celle de 1848 n'est pas antidynastique. S'y ajoute, et c'est nouveau, une dimension sociale, la misère d'une grande partie de la population. Selon l'historien Jean-Marie Kreins²⁷² cette détresse sociale est « engendrée par deux années de disette, les hausses des prix des produits alimentaires, le ralentissement économique, les pertes d'emploi, ... ». Cette situation est aggravée par les effets cumulatifs entraînés par les bouleversements du Régime français et la régression tous azimuts du régime néerlandais.

En 1848 le prolétariat fait irruption sur la scène politique du Grand-Duché. En fait, il y a *deux* prolétariats. Autour de la ville de Luxembourg demeurent des ouvriers travaillant dans la ganterie, la faïencerie, la papeterie, la métallurgie (Eich), etc. Ces entreprises sont installées dans la ceinture autour de la Ville comprenant les quartiers actuels suivants : Rollingergrund, Muhlenbach, Eich, Dommeldange, Weimerskirch, Neudorf et Bonnevoie.

Le tissage à domicile est répandu tant dans la Ville que dans le Nord du pays (Clervaux, Wiltz, ...). Toute la famille ouvrière est engagée : mari, épouse et enfants. L'entreprise de textile Godchaux seule peut se prévaloir d'une certaine envergure (située à Schleifmühle, près de Luxembourg). Les importations des manufactures du Zollverein déclenchent le déclin de cette industrie. Enfin, les ouvriers de la métallurgie représentent le « second » prolétariat. Ces ouvriers sont éparpillés dans la campagne, même chose pour la tannerie.

La manifestation ouvrière d'avril 1848 – une première du genre au Luxembourg – émane des ouvriers de la Ville et non de ceux éparpillés dans les campagnes. En dehors de la situation générale désastreuse du pays, des causes spécifiques sont à l'origine du mouvement ouvrier. Chômage et précarité jettent des familles en-

²⁶⁶ Loi du 30 décembre 1862, portant suppression de l'impôt des barrières sur les routes de l'Etat, Mémorial 1862, I, p. 133. L'octroi de la ville de Luxembourg ne tombe pas sous le coup de cette loi.

²⁶⁷ Loi du 30 décembre 1862, majorant le droit d'enregistrement sur les ventes publiques de récoltes et de bois sur pied et établissant un impôt sur les chevaux et les bœufs, en remplacement du produit des barrières, Mémorial 1862, I, p. 134-135. Arrêté royal grand-ducal du 31 mars 1863 pour l'exécution de la loi du 30 décembre 1862 en ce qui concerne l'impôt sur les chevaux et les bœufs, Mémorial 1863, I, p. 121-123. Enfin, loi du 8 décembre 1863 (modifiant celle du 30 décembre 1862), concernant l'impôt sur les chevaux et les bœufs, Mémorial 1863, I, p. 288-289.

²⁶⁸ Loi du 6 mai 1874, portant abolition de l'impôt sur les bœufs, Mémorial 1874, p. 98 (article unique).

²⁶⁹ Loi du 26 décembre 1888, concernant la suppression de l'impôt sur les chevaux, Mémorial 1888, p. 646 (article unique).

²⁷⁰ Ed. Metz et Ch. Gemen, op. cit. p. 85.

²⁷¹ Selon la loi d'Engel (1857) la part relative des dépenses alimentaires diminue lorsque le revenu augmente. Ernst Engel a été directeur de la statistique à Berlin de 1860 à 1882. Il est surtout connu pour ses recherches sur les dépenses des ménages. Pour une information (très) rapide sur Engel voir par exemple : Philippe Steiner, Engel Ernst 1821-1896, in : Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade, Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris, 2005, p. 230 et Alain Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Mary Draï, Dictionnaire des sciences économiques, Paris, 2007 (2^e éd.), p. 289-290.

²⁷² J.-M. Kreins, Histoire du Luxembourg, Paris, 2010, 5^e éd. p. 78.

tières dans une misère noire, en l'absence complète d'un filet social.

S'y ajoute un pouvoir d'achat dérisoire. Selon A. Calmes²⁷³ le salaire journalier moyen de un franc fait face à des prix alimentaires élevés, par exemple 45 centimes pour un kilo de pain et 60 centimes pour une douzaine d'œufs. L'abondance de main-d'œuvre empêche les salaires de monter. Les patrons ont recours à une méthode insidieuse, le *truck system*. Celui-ci impose à l'ouvrier un paiement partiel du salaire en marchandises. Le patronat incite même les ouvriers à dépenser une partie monétaire du salaire en produits vendus par lui (produits alimentaires, tabac, ...). Parfois le patron ne vend pas directement aux ouvriers, mais il agit par un intermédiaire. Les salaires des ouvriers sont doublement rognés. Le *truck system* a la vie longue au Luxembourg. En 1826 les Etats provinciaux, c'est-à-dire les notables, s'opposent à son abrogation²⁷⁴. En séance du 7 juillet 1826 les Etats provinciaux rejettent une réforme de cette pratique, sur proposition de la quatrième section : « ... elle pense que le projet gêne la liberté civile, qui doit présider aux transactions ; que l'autorité administrative n'a aucun droit de s'interposer entre l'ouvrier et le propriétaire qui l'emploie ». La Prusse abolit ce système en 1848 ; au Luxembourg il faut attendre 1895²⁷⁵.

Le fameux article 1781 (cf. 1.4.) bat en brèche le principe d'égalité devant la loi, puisque le patron est cru sur parole en matière de contestation de salaire. Introduit en 1803 en France et au Luxembourg cet article est abrogé en 1868 en France, en 1883 en Belgique et en 1885 au Luxembourg²⁷⁶. Se manifeste ici une véritable présomption de malhonnêteté vis-à-vis de l'ouvrier. La bourgeoisie de l'époque a dressé une équation infernale :

« Gens pauvres = gens dangereux =
gens malhonnêtes ».

En 1803 (cf. sub 1.4.) est créé le *livret d'ouvrier*, une sorte de passeport obligatoire. Tout au long de l'engagement de l'ouvrier son livret reste entre les mains du patron qui y note – à l'époque – un bref *curriculum vitae* avec appréciation.

L'éparpillement des ouvriers dans la campagne et le travail à domicile poussent à la réduction des salaires, parce que les ouvriers sont isolés face aux patrons. En fait, l'égalité devant la loi dissimule l'état de complète dépendance économique et juridique des ouvriers vis-à-vis de leurs patrons. La loi Le Chapelier (1791) et l'article 310 du Code pénal empêchent la formation de coalitions. Avant la révision de notre Code pénal en 1879 (en relation avec le Code pénal belge) les articles 414 à 416 ont traité cette matière²⁷⁷. Vu le petit nombre de patrons, leur entente est facile et peut rester occulte. Par contre, la coalition des ouvriers se fait sur la place publique et la législation est en fait dirigée contre les salariés.

Ouvriers, ouvrières et enfants ont une journée de travail comptant 14 à 15 heures de présence sur le lieu de travail. Pouvoirs publics et patronat se désintéressent des conditions d'habitation des salariés et ceux-ci sont souvent acculés à vivre dans des logements insalubres.

Voilà la situation du pays. Une manifestation n'a rien d'étonnant. Un « comité de délégués » invite à la manifestation. Il se compose d'un avocat, de quatre ouvriers et de deux artisans. Il s'agit donc du salariat industriel et artisanal. Le mouvement a son origine dans la ceinture populaire autour de la capitale et est spécifique quant à son déroulement, mais modéré dans ses revendications ; en voici l'essentiel.

- Le suffrage universel. Il faut attendre 1919 pour que cette revendication soit remplie. Le manifeste ouvrier regrette vivement que le critère de propriété décide du droit de vote, car le salariat en est de fait exclu. Notons la formulation du manifeste²⁷⁸ ouvrier, adressé aux représentants du pays : « Die Gesetze des Landes haben uns bisher von der Wahl der Volksverteter ausgeschlossen. Auch Sie, meine Herren, sind aus dem unpopulären Wahlgesetz, welches nur dem Besitze eine politische Berechtigung zuerkennt, hervorgegangen. » ... « Wir verlangen unbedingte Gleichstellung mit den übrigen Bürgern des Staates, wir verlangen, daß der Grundsatz der Freiheit und Gleichheit endlich zur Wahrheit werde ».

²⁷³ A. Calmes, La Révolution de 1848 au Luxembourg, Luxembourg, 1957, p. 145.

²⁷⁴ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 804-805.

²⁷⁵ Loi du 12 juillet 1895, concernant le paiement des salaires des ouvriers, Mémorial 1895, p. 417-420.

²⁷⁶ Loi du 1^{er} avril 1885, portant abrogation de l'article 1781 du code civil, Mémorial, I, p. 289 (article unique).

²⁷⁷ P. Ruppert a établi une table de concordance des articles du Code pénal de 1810 avec les articles du Code pénal révisé en 1879, in : P. Ruppert, Code pénal, Code d'instruction criminelle et Lois spéciales et Règlements en matière répressive, Luxembourg, 1900, p. 86-89.

²⁷⁸ Citation d'Albert Calmes, La première manifestation ouvrière au Luxembourg, en avril 1848, in : Au fil de l'histoire, vol. I, Luxembourg, 1968, p. 68 et suivantes.

• La revendication la plus marquante vise la mise en place d'un régime social à destination des salariés. Écoutons le manifeste²⁷⁹ des ouvriers. « Der Staat nimmt den Arbeiter unter seinen besonderen Schutz. Er übernimmt die Verpflichtung, für die Existenz des Arbeitsunfähigen zu sorgen und durch Feststellung eines Maximums von Arbeitsstunden und eines Minimums von Arbeitslohn den Arbeiter vor der Bedrückung der Lohnherren zu schützen ». Et encore : « Die Anerkennung und Durchführung dieser Grundsätze allein vermag das zum Bewußtsein seiner Rechte erwachte Volk zu befriedigen und für die Zukunft dauernde Institutionen ins Leben zu rufen ». Ces exigences sont un genre de programme, introduisant, à partir du début du 20^e siècle, la charpente de la société sociale luxembourgeoise : la loi du 31 juillet 1901 sur l'assurance maladie, la loi du 5 avril 1902 sur l'assurance accidents, la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance pension. L'arrêté grand-ducal du 14 décembre 1918 introduit la journée de huit heures de travail²⁸⁰. Enfin, l'arrêté grand-ducal du 30 décembre 1944 porte fixation des salaires minima²⁸¹. Le but en est « de fixer les salaires considérés comme indispensables pour permettre aux travailleurs de se procurer les articles de première nécessité et le logement nécessaire au maintien d'un niveau de vie suffisant ».

Le manifeste est adressé à l'assemblée des Etats par les ouvriers qui en fait n'y sont pas représentés, parce qu'exclus du droit de vote. Cette assemblée se contente de répondre par la création d'une commission qui fait de vagues recommandations concernant la lutte contre le chômage, mais ne souffle mot sur la détresse ouvrière. Faut-il s'en étonner, face « à la *liberté des contrats*, en particulier du contrat d'emploi, érigé en dogme intangible, ...²⁸² ».

La réalité du problème social échappe à la bourgeoisie, dont la passivité en matière sociale persiste jusque vers la fin du 19^e siècle. Les notables semblent considérer la misère ouvrière comme une fatalité. A titre d'information écoutons deux notables de l'époque. Le baron Félix de Blochhausen (président du Gouvernement de 1874 à 1885) est d'avis que la question ouvrière est « une énigme sans solution²⁸³ ». Alexis Brasseur²⁸⁴, avocat, chef de file des libéraux et député de 1866 à 1899 note que « la question ouvrière n'est pas une question de salaires, mais une question

d'éducation, de moralisation. La classe ouvrière, rendue à la liberté depuis un siècle, n'a su ni prévoir, ni calculer ... ». Brasseur fait illusion au Code civil qui a libéré la bourgeoisie, mais isolé le salarié (cf. 1.1.). « Quant aux salaires, dont on parle avec tant de complaisance, ils sont souvent mal utilisés par l'ouvrier ; quant aux époques de prospérité, loin d'accroître son aisance, elles ne lui laissent la plupart du temps que des habitudes nouvelles de dissipation ». L'historien Pierre Rosanvallon²⁸⁵ a mis en évidence cet esprit libéral : « la misère était *in fine* toujours engendrée par l'imprévoyance, la corruption, la débauche et l'ivrognerie ». Et encore : « dénonciation des vices de la classe ouvrière comme cause principale de sa misère, ... ». Il s'agit d'une « stigmatisation de l'ouvrier », officialisée par le livret d'ouvrier.

L'attitude autoritaire et quelque peu méprisante du patronat vis-à-vis des ouvriers a un corollaire : une posture paternaliste, il faut guider l'ouvrier.

En 1849 des citoyens de la Ville fournissent un premier fonds pour une caisse de secours mutuels, en cas de maladie des ouvriers. Des industriels ont apporté des fonds de caisse pour soutenir les ouvriers en cas d'incapacité de travail. « Ils astreignent ceux-ci à alimenter la caisse au moyen de légères retenues sur le salaire, ...²⁸⁶ ».

On est loin de la sécurité sociale et de sa gestion paritaire. Les ouvriers tiennent à une indépendance organisationnelle vis-à-vis du patronat ; ce but sera atteint bien plus tard, avec l'industrialisation. Monde bourgeois et monde ouvrier sont étrangers l'un à l'autre : l'incompréhension est énorme. Selon Karl Marx l'entreprise capitaliste mène inévitablement à l'exploitation de l'ouvrier. Il semble qu'elle remonte à la production préindustrielle.

La période préindustrielle n'a pas généré de prolétariat, tel qu'il apparaît au temps de la révolution industrielle. Peut-être faudrait-il parler de « préprolétariat ». L'expression²⁸⁷ « classes laborieuses » est mieux appropriée. Leurs manifestations (pacifiques) de 1848 ont échoué, parce que la bourgeoisie luxembourgeoise a bloqué toute évolution dans le domaine social.

Cette manifestation ouvrière doit être placée dans le contexte de la société dominée par la bourgeoisie. Celle-ci peut se déployer librement après

²⁷⁹ Ibid. p. 69.

²⁸⁰ Mémorial 1918, p. 1405-1407.

²⁸¹ Mémorial 1945, p. 25-27 ; citation page 25.

²⁸² A. Calmes, 1968, op. cit. p. 66.

²⁸³ Citation d'Albert Calmes, La Révolution de 1848 au Luxembourg, op. cit. p. 148.

²⁸⁴ Ed. Metz et Ch. Gemen, 1890, op. cit. p. 102.

²⁸⁵ P. Rosanvallon, La société des égaux, 2011, op. cit. p. 127.

²⁸⁶ Ed. Metz et Ch. Gemen, 1890, op. cit. p. 94.

²⁸⁷ J.-M. Gaillard et A. Lespagnol, Mutations économiques et sociales 1780-1880, Paris, 2006, p. 13.

l'indépendance, car débarrassée de la présence des fonctionnaires étrangers. Selon Albert Calmes²⁸⁸ « les beaux jours des étrangers au Luxembourg étaient comptés » (cf. Hassenpflug et Stifft).

Deux facteurs ont joué un rôle déterminant.

- La composition des Etats provinciaux

Prenons la dernière session des Etats en juin 1847 (cf. annexe 4.6.2.). La composition²⁸⁹ socioprofessionnelle est la suivante.

- 8 propriétaires fonciers dont 5 grands propriétaires, la gestion de fortune est leur occupation principale, 3 exploitent leurs terres comme cultivateurs ;
- 5 industriels, en fait propriétaires fonciers avec une exploitation industrielle située sur un cours d'eau avec moulin ;
- 7 notaires, « chaque 6^e notaire siégeait aux Etats et chaque 5^e député était notaire » ;
- 9 fonctionnaires, dont 6 magistrats et 3 membres du Gouvernement ;
- 3 commerçants, un avocat, un médecin.

La majeure partie de la population n'est pas représentée aux Etats ; par exemple artisans, ouvriers, fonctionnaires (sauf magistrats), la propriété moyenne des campagnes (rappelons que la propriété rurale est émietlée).

- Le régime électoral

Il est à deux degrés, par canton. Au premier degré interviennent les *ayants droits* (de voter), les *Urwähler*, âgés de 25 ans au moins et payant un certain cens ; ils élisent finalement les députés. Notons un exemple (élections de 1845) : le canton de Remich compte 424 ayants droits qui élisent 29 électeurs, qui à leur tour élisent trois députés. Tous les intervenants aux deux degrés sont « sélectionnés » par le cens. Ils ont un intérêt au maintien de l'ordre légal.

Le pouvoir de la bourgeoisie est sans limite ; la Constitution de 1848 est plus libérale, mais garde tout de même le système censitaire. C'est cette bourgeoisie, installée solidement aux commandes politiques et économiques du pays, qui refuse catégoriquement de prendre en considération les modestes revendications ouvrières.

Les changements sont souvent lents à se faire. Ainsi, l'influence politique des notaires est réduite en deux étapes, étalées dans le temps : par le suffrage universel en 1919 (surreprésentation à la Chambre) et par une disposition de 1944, qui leur interdit le rôle de banquier privé. A partir du milieu du 19^e siècle on peut parler, avec la baisse du cens, « de la longue marche vers le suffrage universel²⁹⁰ ».

Le système électoral censitaire²⁹¹ n'est pas resté rigide. Quatre conditions doivent être réunies pour devenir électeur : être de sexe masculin, être âgé de 25 ans au moins, être Luxembourgeois, payer une certaine quotité annuelle minimale d'impôt (le *cens électoral*).

Cens et système électoral ont varié dans le temps. Entre 1848 et 1856 le suffrage direct est pratiqué avec un cens de 10 francs, ce qui aboutit à un peu moins de 10 000 électeurs. De 1856 à 1860 le suffrage indirect réapparaît, mais le cens persiste à 10 francs. A partir de 1860 le suffrage direct devient définitif, mais avec un cens de 30 francs, ce qui aboutit à un minimum d'électeurs jamais atteint. En 1892 le corps électoral double par le simple abaissement du cens de 30 à 15 francs. En 1901 le cens est une nouvelle fois réduit ; de 15 à 10 francs. En 1913 un impôt communal ajouté au cens électoral fait presque doubler le corps électoral.

La loi du 16 août 1919, concernant la modification de la loi électorale, énumère quatre conditions (article 1) pour être électeur : être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise, être âgé de 21 ans accomplis, jouir des droits civils et politiques, être domicilié dans le Grand-Duché.

Enfin, un dernier élément a contribué à freiner l'évolution du Code civil au Luxembourg. Le modèle français s'est figé, mais a évolué à partir de la seconde moitié du 19^e siècle « sous le double effet de facteurs

²⁸⁸ A. Calmes. La création d'un Etat (1841-1847), Luxembourg, 1954, p. 135.

²⁸⁹ Ibid. p. 177.

²⁹⁰ Jean-Michel Gaillard et Antony Rowley (historiens), Histoire du continent européen, Paris, 1998, p. 127.

²⁹¹ Nicolas Als, Robert L. Philippart, La Chambre des députés – Histoire et lieux de travail, Luxembourg, 1994, p. 212 et suivantes.

sociaux et intellectuels²⁹²». Au Luxembourg rien de tel, ou si peu. La bourgeoisie-patronat a fait complètement échouer les revendications ouvrières de 1848. Quant aux facteurs intellectuels, susceptibles de faire évoluer la situation, ils sont largement absents à cette époque.

Les Archives nationales²⁹³ parlent de « classe ouvrière » pour désigner les ouvriers. En 1848 le Luxembourg compte 26 583 ouvriers, dont 2 307 travaillent dans des « établissements industriels » (8,7%). Voilà qui rappelle le caractère rural du Luxembourg. En dehors des ouvriers, 5 518 domestiques sont mentionnés. Ils sont regroupés avec les ouvriers, ce qui augmente leur nombre total à 32 101 et les ouvriers industriels ne font plus que 7,2%. D'ailleurs, le premier recensement²⁹⁴ professionnel et industriel (12 juin 1907) ajoute le nombre de domestiques (1 034 à l'époque, dont 732 de sexe féminin) à celui des ouvriers.

Dans la ville de Luxembourg le nombre total des ouvriers s'élève à 1 368 personnes, dont 299 dans l'industrie (21,9%) ; les domestiques (compris dans ce total) sont de 227.

4.5. Quelques mots de conclusion

Au cours de la première moitié du 19^e siècle la grande masse de la population (paysans, journaliers, manœuvres, ouvriers, ...) mène une vie difficile.

Des famines ont persisté tout au long de cette époque : de la première en 1816/17, très dure, jusqu'à la dernière en 1854. L'apparition du chemin de fer a contribué efficacement à les éliminer.

La première des six épidémies²⁹⁵ de choléra apparaît en 1827 ; les victimes se concentrent dans la Ville. La deuxième²⁹⁶ (1832) est bien plus grave. Elle part des faubourgs et gagne la Ville haute. La mortalité diffère selon la localisation urbaine : elle est de un décès pour 29 habitants dans la Ville basse, mais seulement d'un décès sur 122 habitants dans la Ville haute. Sur

un total de 539 cas de choléra, il y a 273 décès (dont 58 parmi les militaires).

L'épidémie de 1849 frappe l'est du pays. La quatrième vague de choléra se déclare en 1854, qui est aussi une année de famine. Une population affaiblie est exposée aux épidémies. La cinquième, brutale, apparaît en 1865. Enfin, la dernière survient l'année suivante. Le choléra recule sous l'effet d'une efficacité croissante des progrès de l'hygiène, de la propreté corporelle, de la construction d'égouts et de divers assainissements.

L'ère préindustrielle est marquée par deux particularités.

- Les années étranges (1830-1839), l'accès à l'indépendance, le marasme économique, le chômage, le manque de moyens des Pouvoirs publics freinent le développement du Grand-Duché. Des catastrophes naturelles (famine, choléra) n'arrangent pas les choses. La société est tout à fait inégalitaire : la bourgeoisie face à la masse de la population. Tout au plus peut-on déceler une timide ébauche de classes moyennes, numériquement faibles (professeurs à l'Athénée, fonctionnaires, paysans et artisans aisés), à la limite de la bourgeoisie.

On a parlé de capitalisme sauvage, ne faudrait-il pas plutôt parler de bourgeoisie sauvage dans notre pays. Pour cette bourgeoisie le droit à la propriété s'est transformé en droit à la domination. Pour elle, l'inégalité semble inscrite dans la nature des choses. Peut-être même une ancienne maxime s'impose-t-elle à notre pays : *le Code pénal empêche les pauvres de voler les riches, le Code civil permet aux riches de voler les pauvres.*

- Du temps de la préindustrie, agriculture et industrie se modernisent, lentement il est vrai, mais réellement. L'apparition des chemins de fer a accéléré le mouvement : l'offre de travail augmente, le chômage recule. La comparaison avec l'industrialisation galopante suggère – à tort – une stagnation au cours de la période préindustrielle.

Le poète Michel Lentz (1820-1893) a exprimé – dans son *Feierwon* (1859) – le progrès accompli, dans une attitude optimiste :

« Frot dir no alle Säiten hin,
Wéi mir esou zefridde sin ».

• • •

²⁹² Pierre Rosanvallon, Le modèle politique français – La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours, Paris, 2004, p. 247.

²⁹³ ANL, dossier G 208.

²⁹⁴ Publication de la Commission permanente de statistique, fasc. XXII, p. 90.

²⁹⁵ Albert Calmes, Le choléra en 1854, in : Au fil de l'histoire, vol. I, op. cit. p. 187-188.

²⁹⁶ Albert Calmes, Le Grand-Duché dans la Révolution belge 1830-1839, op. cit. p. 246.

Tout au long de cette époque et jusqu'à la Première guerre mondiale les notables dominent la vie de la société luxembourgeoise. Leur pouvoir s'appuie sur trois piliers.

- *Les moyens financiers*

Ces moyens financiers sont modestes, comparés aux pays voisins. Le « numéraire » est rare dans la campagne luxembourgeoise. La position de nos notables en est renforcée ; ils sont seuls capables d'encadrer les masses rurales (cf. par exemple associations agricoles).

- *Le niveau d'instruction*

Les notables dominent la vie culturelle, économique et politique. Leur centre de formation est l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg ; par la suite ils fréquentent les universités des pays voisins (droit, médecine, ...).

- *Les réseaux de notabilité*

Grâce à ces réseaux les notables contrôlent l'ensemble de la vie en société. Celle-ci est hiérarchisée et modérément ouverte au progrès technique. Par ailleurs les familles de notables sont souvent apparentées et/ou alliées entre elles.

• • •

Du temps de la préindustrialisation la société luxembourgeoise présente deux traits caractéristiques.

- Industrie et agriculture sont intimement imbriquées l'une dans l'autre ; les deux sont inséparables : l'aspect rural y reste dominant, vu la dissémination industrielle.

- La ville de Luxembourg est le seul centre urbain du pays, ce qui confirme l'allure rurale du Grand-Duché. Les paysans sont en même temps artisans, ils consomment ce qu'ils ont produit. Les artisans ont le plus souvent une exploitation agricole, au moins ceux qui habitent la campagne. De nouveau l'allure rurale prévaut.

La dispersion industrielle et la modestie de l'agriculture contribuent à la stagnation de l'activité économique. L'économie du pays est à bout de souffle. Deux raisons apparaissent.

La productivité industrielle est en panne : technique archaïque, équipement suranné, etc. Mais surtout la faiblesse de circulation est un frein puissant au développement économique. Ni les marchandises, ni les hommes, ni les capitaux ne circulent facilement. Le Grand-Duché est en fait isolé, marginalisé par rapport à la Belgique, qui dispose – entre autres – d'un réseau performant de canaux.

Le Luxembourg est à l'écart du grand commerce maritime et colonial. La situation y est aggravée par l'existence des « douanes intérieures » (droits de barrières), ce qui entrave le mouvement des marchandises et rend difficile la définition d'un marché. Le manque de circulation a compartimenté le territoire luxembourgeois. Une circulation sommaire et une urbanisation réduite ont abouti à une agriculture faiblement commercialisée.

• • •

Revenons au Code civil et à la Déclaration des droits de l'homme. Celui-ci « est un magnifique manifeste d'individualisme conquérant, ..., et l'individu est seul responsable de ses actes et personnellement sanctionné par la loi s'il la transgresse²⁹⁷ ». Les principes de l'individualisme, poussés à l'extrême empêchent toute cohésion sociale. Selon Norbert Elias²⁹⁸ « la structure et la forme du comportement d'un individu dépendent de la structure de ses relations avec les autres individus ». Or trois institutions ont atténué les effets de l'individualisme : Eglise, notabilité et famille.

Entre 1842 et 1848 le dynamique vicaire général Jean-Théodore Laurent (1804-1884) régénère et marque durablement l'Eglise luxembourgeoise. Elle réussit même à introduire dans la loi sur l'enseignement primaire de 1843 un large contrôle sur les matières enseignées et sur les instituteurs. Cette tutelle mène en 1881 et en 1912 aux querelles scolaires.

Nous avons vu que dès l'indépendance le Luxembourg est gouverné par les notables ; ils sont installés à demeure. Même le suffrage universel ne parvient pas à les déloger de leur position prédominante ; ils ont su s'adapter à la nouvelle donne politique (cf. 6.2.).

²⁹⁷ Robert Castel, La cohésion sociale, in : R. Castel, L. Chauvel, D. Merllié, E. Neveu et T. Piketty, Les mutations de la société française, T. II, Les grandes questions économiques et sociales, Paris, 2007, p. 98.

²⁹⁸ Norbert Elias, La société des individus, Paris, 1991, p. 104. Traduction de l'allemand par Jeanne Etoré ; titre original : Die Gesellschaft der Individuen, Frankfurt/Main, 1987.

La famille, une institution de type patriarcal, est reprise de l'Ancien régime. Le Code civil coule cette structure, compromis entre droit d'Ancien régime et droit révolutionnaire, dans le long terme, bien au-delà d'un siècle et demi.

Les événements de 1848 ont révélé au grand jour la misère et la situation désastreuse des démunis, qui sont en fait les seuls à souffrir de l'individualisme, en l'absence complète de sécurité sociale. La réponse des Autorités publiques et économiques est moralisante et met en avant des arguments d'ordre. Les améliorations lentes mais non négligeables des conditions économiques ont probablement désamorcé la situation. Toutefois, seule l'industrialisation du Luxembourg sera à même de maîtriser le problème social.

La loi du 24 février 1843 porte sur l'organisation²⁹⁹ communale. La lutte contre la pauvreté est de la compétence des communes³⁰⁰. Or celles-ci ont de sérieuses difficultés à accomplir cette tâche. Paul Zählen et Jean Schoos³⁰¹ ont fait une analyse fouillée : « Les bureaux de bienfaisance communaux n'ont jamais joué le rôle central que la législation voulait leur attribuer. Ils étaient dépourvus de ressources propres et les administrations communales n'étaient pas mieux loties ».

4.6. Annexe : Lectures

4.6.1. Définition de la proto-industrie : quatre conditions

Forgé en 1969 par l'historien américain F. Mendels pour désigner les premières formes d'industrie, le terme proto-industrie (du grec prôtos, premier) souscrit à une définition précise :

- *Il s'agit d'une industrie rurale, réalisée dans un cadre domestique, qui fournit aux populations paysannes des ressources supplémentaires pour assurer leur subsistance.*

²⁹⁹ P. Ruppert, Organisation politique, judiciaire et administrative du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 1885, p. 131-166.

³⁰⁰ Ibid. p. 203-213. Règlement organique des bureaux de bienfaisance, approuvé par arrêté royal grand-ducal du 11 décembre 1846.

³⁰¹ P. Zählen et J. Schoos, Métamorphoses de l'intervention sociale 1839-1940, in : H. Willems, G. Rotink et alii, Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 2009, p. 39-40. Pour « un survol succinct de l'évolution de la pauvreté au Luxembourg », voir aussi : René Kneip, Pauvreté et protection sociale, in : ibid. p. 381-397.

- *Il existe une complémentarité entre la proto-industrie et les structures agricoles. L'activité industrielle est saisonnière et s'intercale entre les travaux des champs, le paysan travaillant pour son propre compte ou pour le compte de grandes exploitations.*
- *Les relations entre villes et campagnes restent étroites : le travail est commandé par des marchands urbains, ou par des propriétaires fonciers cherchant à diversifier leurs revenus. Les dernières phases d'élaboration du produit sont souvent faites en ville par des artisans plus spécialisés.*
- *Contrairement à l'artisanat traditionnel, la production finale est destinée à un marché extrarégional, et parfois même extranational.*

J. Buridant, A. Figliuzzi, M. Montoussé, G. Noël, J.-M. Vaslin et I. Waquet, Histoire des faits économiques, Paris, 2007, p. 14.

4.6.2. La constitution de 1848

Réunis en session extraordinaire et avec un effectif doublé, soit 74 membres, les Etats devaient doter le pays d'une nouvelle constitution pour remplacer la constitution autocratique et rudimentaire de 1841.

Lorsque, le 25 avril 1848, le gouverneur de la Fontaine, en sa qualité de président de droit des Etats, aux termes de la constitution de 1841, ouvrit la discussion générale du projet de constitution, personne ne demanda la parole. Or, comme une chose qui allait de soi, la commission de la constitution avait pris pour modèle la constitution belge. Pourtant, les Etats ne comptaient pas moins de neufs anciens orangistes. Ils acceptèrent sans mot dire d'adapter au Grand-Duché une constitution dont les principes avaient été qualifiés en 1831 par le Journal de Luxembourg, la feuille de l'orangisme, de « doctrines anarchiques qui avaient ... fait rétrograder la civilisation ». Mais depuis, la constitution belge avait fait ses preuves et acquis un rayonnement remarquable hors des frontières du jeune Etat, ... Partout où les libéraux luttèrent contre le despotisme, à Naples comme à Vienne, à Berlin comme à Francfort, ils brandissaient l'œuvre du Congrès national de Belgique comme un programme.

Ajoutons qu'en 1848 la constitution belge n'était pas une nouveauté pour les Luxembourgeois, le Grand-Duché, hormis la forteresse, ayant été placé de 1831 à

1839, au vœu des habitants, sous l'empire de cette constitution. Rappelons enfin que la rédaction de la constitution belge avait été l'œuvre d'une commission de neuf membres, dont pas moins de trois étaient des Luxembourgeois : de Gerlache, président, J.B. Nothomb et J. B. Thorn.

Albert Calmes, La révolution de 1848 au Luxembourg, Luxembourg, 1957, p. 193 et 194.

4.6.3. Les grands propriétaires face aux défrichements

Le défrichement avait été encouragé par la loi belge du 30 mars 1836, permettant aux communes de vendre les landes non indispensables pour les pâturages communs, particulièrement pour les troupeaux de moutons. Ces terres avaient été acquises par les journaliers et les petits cultivateurs. Ces petites gens aspirant à accéder à la propriété foncière étaient un excellent élément social et leur entreprise était digne d'encouragement. Tel n'était cependant pas l'avis des grands propriétaires, mécontents de voir des journaliers, c'est-à-dire de la main-d'œuvre saisonnière et bon marché leur échapper. Puis, les grands propriétaires considéraient les terres en friche comme la pâture naturelle de leurs troupeaux de moutons. La diminution de ces terres leur parut une atteinte à un droit acquis. Aussi entamèrent-ils une lutte sournoise avec les nouveaux petits propriétaires et, comme les charges de bourgmestre, d'échevin et de conseiller communal étaient leur appanage et que les gardes champêtres étaient à leur dévotion, ils abusèrent de leur pouvoir pour tyranniser les petites gens.

Albert Calmes, La création d'un Etat (1841-1847), Luxembourg, 1954, p. 435.

4.6.4. Evolution et stagnation de l'agriculture luxembourgeoise

Peut-on parler de « révolution agricole » chez nous ? – Après de longs siècles d'immobilisme plus apparent que réel – par leur lenteur les changements sont souvent restés imperceptibles aux contemporains – l'agriculture luxembourgeoise entre en mouvement. Oh, il n'y a rien là de précipité ni de foudroyant ! Au contraire, les transformations se font avec une lenteur relative, au début surtout ; elles créent cependant l'indispensable base qui entraîne les changements autrement plus rapides de la génération suivante, celle des années 1890-1914.

A la veille de la première guerre mondiale notre agriculture tranche nettement avec celle de 1840. Les changements s'étendent sur 75 ans environ, deux bonnes générations en somme. Ce n'est donc pas, à proprement parler, une « révolution agricole », si par là il faut entendre un changement brusque et total ; car cette agriculture renouvelée n'arrive pas à se débarrasser de quelques structures fondamentales de notre agriculture ancienne.

Gilbert Trausch, Structures et problèmes agraires du passé (V), in : *Hémecht* n°2, 1969, p. 201, p. 202.

4.6.5. Isolement ou Zollverein

Selon toutes les apparences la question de la réorientation économique du Luxembourg se réduisait à une très simple alternative : l'isolement, ou l'accession au Zollverein.

La solution qui aurait trouvé l'approbation unanime du pays, l'union douanière ou bien un traité de commerce avec la France ne put entrer en ligne de compte pour des raisons de haute politique internationale.

Le choix étant ainsi délimité, il fallut se rendre compte que l'isolement posait d'insolubles problèmes d'ordre fiscal et économique.

Il avait suffi d'ailleurs d'une brève expérience pour faire sentir combien toutes les branches de la production, à part la seule agriculture, souffraient cruellement de la fermeture des frontières voisines.

Car en 1840 comme de nos jours les industries du pays ne pouvaient se contenter du marché intérieur et étaient obligées d'exporter 80% de leur production. Or les quelque 6 millions de francs que procurait l'exportation industrielle étaient d'une importance capitale. A leur défaut le modeste niveau de vie devait encore baisser.

Paul Weber, Histoire de l'économie luxembourgeoise, Luxembourg, 1950, p. 129.

4.6.6. La transition démographique I

Utilisant deux indices, l'espérance de vie à la naissance des tables de mortalité, c'est-à-dire la vie moyenne à la naissance selon les conditions du moment d'observation et l'indice synthétique de fécondité, c'est-à-dire le nombre d'enfants par femme selon les

conditions du moment d'observation, la Division de la population des Nations Unis a défini les quatre phases de la transition : la première, mortalité et fécondité élevées correspondant à une espérance de vie à la naissance inférieure à 45 ans et un indice synthétique de fécondité supérieur à 6 ; la deuxième, commencement de la baisse de mortalité précédant celle de la fécondité, correspondant à une espérance de vie à la naissance comprise entre 45 et 55 ans et à un indice synthétique de fécondité valant de 4,5 à 6 ; la troisième, baisse sensible de la mortalité et accentuation de la chute de fécondité, correspondant à une espérance de vie à la naissance variant de 55 à 65 ans et à un indice synthétique de fécondité se situant entre 3 et 4,5 ; la quatrième, maintien, d'une mortalité et d'une fécondité basses, représentées par une espérance de vie à la naissance supérieure à 65 ans et par un indice synthétique de fécondité inférieur à 3.

Robert André, La révolution démographique. L'allongement de la vie, le changement des comportements, le bouleversement des structures, in : Académie Royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, 6^e série, t. VI, 1995, 1-6, p. 181.

4.6.7. La transition démographique II

1. Phase (Prätransformative Phase): Es ist die Zeit vor Beginn des demographischen Übergangs, gekennzeichnet durch hohe Geburtenziffern sowie hohe und schwankende Sterbeziffern. Die Wachstumsrate der Bevölkerung ist gering.

2. Phase (Frühtransformative Phase): Die Sterbeziffern beginnen allmählich zu sinken, die Geburtenziffern bleiben jedoch hoch oder steigen – als Folge verbesserter Ernährung und Gesundheit gebärfähiger Frauen – sogar an. Das Resultat ist eine Beschleunigung des Bevölkerungswachstums.

3. Phase (Mitteltransformative Phase): Die Sterbeziffern fallen weiter auf ein relativ tiefes Niveau, während die Geburtenziffer erst langsam zu sinken beginnen. Die Schere zwischen Geburten und Todesfällen öffnet sich weiter, wodurch sich in dieser Phase ein besonders starkes Bevölkerungswachstum ergibt.

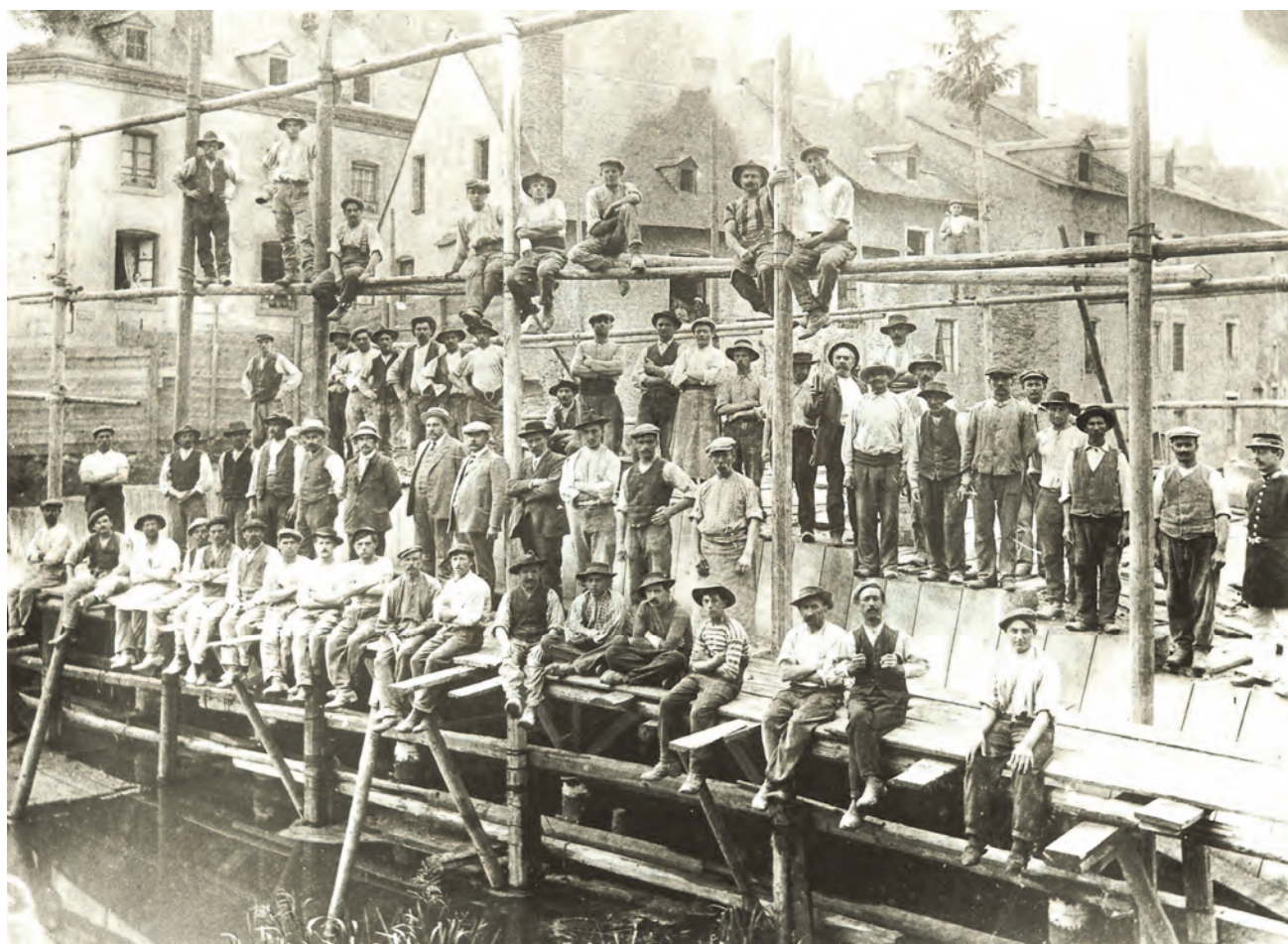
4. Phase (Spättransformative Phase): Die Geburtenziffern unterliegen einem starken Abwärtstrend, wogegen sich die Sterbeziffern bereits auf einem niedrigen Niveau zu stabilisieren beginnen. Damit reduzieren sich die Wachstumsraten der Bevölkerung wieder.

5. Phase (Posttransformative Phase): Die Geburten- und Sterbeziffern stabilisieren sich auf einem niedrigen Niveau. Das Bevölkerungswachstum ist gering oder sogar negativ.

François Höpflinger, Bevölkerungssoziologie. Eine Einführung in bevölkerungssoziologische Ansätze und demographische Prozesse, Munich, 1997, p. 34.



Fondateurs et membres du « Arbeiter-Unterstützungs-Verein »



Construction du pont de Pfaffental

Das 19. Jahrhundert war die Epoche der Revolutionen, der politischen, sozialen und technischen Revolutionen.

Hubert Kiesewetter, Industrielle Revolution in Deutschland – Regionen als Wachstumsmotoren,

Stuttgart, 2004, p. 15

5. L'industrialisation du Luxembourg

Si la révolution industrielle est entendue comme un bouleversement de la vie quotidienne, alors cette notion s'applique pleinement au Luxembourg. Pays pauvre, isolé, arriéré, marginalisé, il devient industrialisé, relié aux pays voisins et prospère. La vie de ses habitants en est profondément modifiée.

5.1. Le concept d'industrialisation

Quatre concepts³⁰² de révolution³⁰³ industrielle s'affrontent : le *take-off* (décollage ou démarrage) de Rostow³⁰⁴, le concept de croissance, l'approche historique, le concept de croissance par les marchés extérieurs.

- Le *take-off*

La notion de *take-off* est intimement liée aux travaux de Rostow. Cet auteur, tout comme Colin Clarke et Joseph Schumpeter, insiste sur l'hypothèse de modifications structurelles. Rostow a dégagé cinq étapes de l'industrialisation : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage lui-même, la marche vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

Ce qui nous intéresse ici c'est le décollage ; Rostow a distingué trois conditions préalables à ce décollage : le cadre juridique, institutionnel et des dispositions techniques. Rapprochons-les de la réalité luxembourgeoise. Le cadre juridique est fourni par le Code civil qui, remontant à une société agricole, n'est pas sans poser problème. Prenons un exemple : l'article 1781 (le patron est cru sur parole en cas de litige sur le salaire) ; celui-ci est abrogé en 1885, en pleine industrialisation du pays. S'est installé au Luxembourg, ce que Max Weber³⁰⁵ appelle un « rationales, d. h. berechenbares Recht. Der kapitalistische Wirtschaftsbertrieb muß sich, wenn er rational wirtschaften soll, darauf verlassen können, daß berechenbar judiziert und verwaltet wird ».

³⁰² Pour une information dense et ramassée voir : Jacques Brasseul, Une revue des interprétations de la révolution industrielle in : *Région et Développement*, n° 7, 1998, 74 pages.

³⁰³ Jean-Pierre Rioux, La révolution industrielle 1780-1800, Paris, 1989, p. 16 et suivantes.

³⁰⁴ W. W. Rostow, Les étapes de la croissance économique, Paris, 1963, p. 61 et suivantes. Titre original : *The Stages of Economic Growth*, 1960.

³⁰⁵ Max Weber, *Wirtschaftsgeschichte, Abriß der universalen Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Berlin, 1991, 5^e édition, p. 240.

A partir des années 1840 sont installées des institutions étatiques et une administration moderne³⁰⁶. Retenons l'arrêté royal grand-ducal du 29 août 1842. Il approuve un règlement pour « l'exercice des fonctions du Conseil de Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisation des bureaux du Gouvernement³⁰⁷ grand-ducal ». Dorénavant, on parle couramment des *bureaux du Gouvernement* pour désigner l'administration étatique. La Constitution libérale met en évidence les libertés et les droits fondamentaux, ce qui favorise la vie économique.

Ces mutations se sont déroulées dans la société préindustrielle, qui peut alors être considérée comme une étape vers l'industrialisation.

Des deux premières conditions *préalables* au décollage, seule la seconde (cadre institutionnel) est élaborée dans notre pays. Par la suite le Code civil est adapté (souvent avec retard) à la spécificité du Luxembourg. La technologie, troisième condition, est en fait importée du dehors : machines à vapeur, brevet d'invention Thomas-Gilchrist pour éliminer le souffre contenu dans le minerai luxembourgeois.

Selon Rostow trois conditions doivent être réunies, pour que l'étape du décollage puisse se dérouler. Ce sont : une hausse considérable des investissements (déclenchée par des capitalistes allemands) ; l'émergence d'un secteur industriel de pointe (la sidérurgie) ; l'environnement politique adéquat (« édification d'un Etat national centralisé et efficace³⁰⁸ »).

- La croissance économique

Aborder l'industrialisation par la croissance en général a deux avantages. D'abord, cette approche permet de mettre en évidence l'interpénétration de tous les intervenants économiques : secteur primaire, secteur secondaire, secteur des services, qui sont loin d'être indépendants. Ensuite, ce concept contourne le problème du décollage. Ce dernier point a son importance, car la France n'a pas connu de *take-off*³⁰⁹, au sens de Rostow, contrairement au Luxembourg. Ray-

³⁰⁶ Voir par exemple Albert Calmes, La création d'un Etat (1841-1847), Luxembourg, 1954, 473 pages.

³⁰⁷ Arrêté royal grand-ducal du 29 août 1842, Mémorial 1842, p. 517-518 ; le règlement suit immédiatement l'arrêté, p. 518-543.

³⁰⁸ W. Rostow, op. cit. p. 18.

³⁰⁹ J.-P. Rioux, 1989, op. cit. p.17.

mond Kirsch³¹⁰ parle, pour le Luxembourg, d'un décalage « foudroyant ». Dans ce modèle l'industrie figure comme moteur industriel qui est aussi alimenté par d'autres activités. Ainsi, la croissance du secteur secondaire entraîne celle des services, au détriment du primaire. La croissance industrielle est liée à un nouveau mode de production.

- L'interprétation historique³¹¹

Celle-ci a l'avantage – à l'instar de l'interprétation précédente – de mettre l'accent sur une explication économique globale. S'y ajoute une approche ouverte aux apports des sciences humaines depuis un siècle. Dans ce concept, take-off et croissance générale ne sont pas incompatibles.

- La croissance par les marchés extérieurs

Cette idée³¹² de la croissance est liée à deux dimensions du marché extérieur. Selon la première, le marché extérieur ne se limite pas seulement à des débouchés pour les exportations nationales. Deux effets ont pleinement joué. D'abord les recettes provenant des exportations permettent en contrepartie des importations. Ensuite, le marché extérieur est à l'origine d'arrivées de capitaux. Selon la seconde dimension, les importations et les apports de capitaux permettent des transformations structurelles de l'économie nationale.

Ce concept s'adapte particulièrement bien au Luxembourg. Les exportations sont indispensables à notre industrie sidérurgique, mais elles sont aussi l'occasion d'importations de produits nouveaux (par exemple coke, machine-équipement). Des capitaux venus de l'extérieur (par exemple d'Allemagne) s'investissent dans l'économie luxembourgeoise. Les apports nouveaux (importations, entrées de capitaux) encouragent les innovations techniques et gestionnaires et génèrent de nouveaux produits de consommation, laquelle est sensiblement stimulée. Le contraste avec l'ère pré-industrielle est saisissant, car caractérisée par un conservatisme industriel rétif à tout changement.

Retenons encore que cette constellation est soutenue par la mise en place d'institutions politiques et d'une administration publique performantes et préalables au processus d'industrialisation.

• • •

Simon Kuznets³¹³ distingue, dans sa théorie de la croissance, pays « pionniers » et pays « suiveurs ». Les deux groupes se différencient par le modèle de croissance et dans le groupe des « suiveurs » par leur moment « d'entrée en jeu ».

Le Luxembourg est un pays suiveur (cf. annexe 5.8.3.). Le démarrage industriel allemand a précédé celui du Luxembourg, mais ce décalage paraît favorable aux deux pays, dans le sens que la demande du grand pays adressée au petit profite à la fois au développement des deux pays. Ceci est facilité (selon Kuznets) du fait « que le développement des pays les plus petits dépend de leur appartenance à un groupe économique international ».

Deux conditions soutiennent la croissance industrielle luxembourgeoise :

- la complémentarité économique et technique entre l'Allemagne et le Luxembourg ;
- son appartenance à un ensemble économique plus large (Zollverein).

5.2. Vers un monde nouveau

Au Luxembourg la marche vers le capitalisme moderne (cf. annexe 5.8.5.) est marquée par plusieurs étapes.

- La révolution des transports

Le Luxembourg a été longtemps un pays isolé, marginalisé, sans réels moyens de transport, donc peu relié aux pays voisins. L'apparition des chemins de fer change complètement la donne et ceci à trois niveaux : au niveau technique, au niveau de la cohésion sociale et au niveau économique.

³¹⁰ R. Kirsch, La croissance de l'économie luxembourgeoise, cahier économique du Statec, n°48, Luxembourg, 1971, p. 11.

³¹¹ Pour des informations supplémentaires à ce sujet voir par exemple Claire Lemerrier (historienne, CNRS), Révolution industrielle, in : C. Delcroix, F. Dosse, P. Garcia et N. Offenstadt, Historiographie, Concepts et débats, Paris, 2010, vol. II, p. 1214-1222.

³¹² Philippe Norel (Université de Poitiers, professeur à Sciences Po.), L'histoire économique globale, Paris, 2009, p. 195 et suivantes. K. Pomeranz, The Great Divergence. China, Europe and the Making of the Modern World Economy, Princeton, 2000, 382 pages.

³¹³ S. Kuznets, Croissance et structure économique, Paris, 1972, p. 100 et suivantes. Titre original : Economic Growth and Structure, 1965.

Au niveau technique

L'isolement géographique du Luxembourg – phénomène de longue durée – est tel que tout développement industriel est fonction d'une amélioration profonde des moyens de transports. Ceci vaut d'autant plus que l'ancienne sidérurgie a atteint une limite infranchissable dans la productivité. Seul le remplacement du charbon de bois par le coke peut y remédier. Or, pour cela il faut de nouveaux moyens de transport. En France le réseau de canaux³¹⁴ passe de 1 200 km en 1815 à 4 170 km en 1851. Rien de tel au Luxembourg : une velléité de construire un canal sous le Régime néerlandais a été balayé par les événements de l'époque. Un réseau de chemins de fer est la *conditio sine qua non* pour tout développement économique ultérieur : pas de révolution industrielle sans révolution des transports préalable.

A partir de 1845 des projets de chemins de fer apparaissent. Après quelques difficultés de départ les premiers tronçons (vers Thionville, Arlon) sont inaugurés en 1859 ; en 1861 c'est le tour de la ligne vers Trèves (via Wasserbillig). En 1868 le réseau ferroviaire³¹⁵ a atteint 170 km et en 1929 il atteint son maximum (400 km et 142 km à voie étroite). A la veille de la grande crise sidérurgique au début des années 1970 le réseau n'est plus que de 271 km (dont 137 km électrifiés), sans réseau à voie étroite.

Au niveau cohésion nationale

Le raccordement du Luxembourg au réseau ferroviaire international élargit l'horizon des Luxembourgeois et relie l'économie du pays à l'étranger. L'effet intérieur n'est pas moins considérable : les différentes régions du Luxembourg se rapprochent.

La petite dimension du pays, sa position géographique centrale entre ses trois voisins aiguïssent leurs prétentions sur les chemins de fer luxembourgeois. L'Allemagne réussit à y faire main basse par le Convention ferroviaire de 1872.

Au niveau économique

Il existe un lien immédiat entre chemins de fer et développement industriel : ils ont considérablement augmenté la puissance concurrentielle internationale de l'industrie luxembourgeoise par une baisse du coût de production. Ceci est d'autant plus remarquable que le Luxembourg a été un pays traditionnellement isolé.

Résumons en trois points la place des chemins de fer dans le contexte luxembourgeois.

- Les chemins de fer représentent l'image même de la modernité et du progrès technique : aucune autre technologie n'a autant frappé l'opinion publique luxembourgeoise (cf. *Feierwon*).
- Les chemins de fer ont considérablement amplifié la productivité industrielle et ont permis au Luxembourg une participation intense à la vie économique internationale.
- Sans les chemins de fer, les liens économiques avec le Zollverein n'auraient pas pu atteindre une si dense intensité.

• Le progrès technique

L'industrie métallurgique a utilisé longtemps le procédé du *puddlage* pour obtenir du fer à partir de la fonte (cf. annexe 5.8.2.). En 1855 l'Anglais Henry Bessemer (1813-1898) présente un procédé de production d'acier (qui porte son nom) bien meilleur marché. Dans le convertisseur Bessemer (à garnissage réfractaire) est insufflé de l'air sous pression pour transformer la fonte en acier. Le nouveau procédé se généralise rapidement, mais ne s'applique pas au minerai phosphoreux du Luxembourg (et de la Lorraine). C'est là un handicap concurrentiel sérieux pour notre sidérurgie. Heureusement, vers la fin des années 1870 apparaît le procédé Thomas-Gilchrist (convertisseur à revêtement basique) permettant l'utilisation de minerai de fer riche en phosphore. « Désormais la sidérurgie luxembourgeoise peut lutter à armes égales avec ses concurrents³¹⁶ ». Les scories Thomas, transformées en poudre sont en outre un excellent engrais, bien approprié à la terre pauvre de l'Oesling.

³¹⁴ D. Woronoff, 1994, op. cit. p. 227.

³¹⁵ Statistiques historiques 1839-1989, op. cit. p. 294. Pour des détails voir Georges Als, Histoire quantitative du Luxembourg, 1839-1990. Cahier économique du Statec, n° 79, p. 190 et suivantes.

³¹⁶ Gilbert Trausch, 1981, op. cit. p. 68.



L'avenue de la Gare vers 1900

L'entreprise Metz et Cie a acquis le droit d'exploitation *Thomas* vers la fin des années 1870 et en 1886 la première aciérie du pays à Dudelange en est l'aboutissement. Ce nouveau procédé signifie une certaine indépendance technologique du Luxembourg. Ceci vaut d'autant plus que « la diffusion n'était pas simple imitation, mais un processus complexe d'adaptation créative³¹⁷ » à la situation du Luxembourg.

Vu l'importance de ce brevet pour le Luxembourg, notons brièvement le cheminement, du côté luxembourgeois, menant à son acquisition.

« Der Engländer Sidney G. Thomas und sein Mitarbeiter Percy C. Gilchrist führten am 4. April 1879 vor internationalen Vertretern der Großindustrie der eisenzeugenden Länder Europas ihre epochenmachende Erfindung vor, die es ermöglichte phosphorhaltiges Roheisen in phosphorfreien Stahl umzuwandeln.

Es gereicht unserem Land zur besonderen Ehre, daß der Pionier unserer modernen Eisenindustrie, Norbert

Metz, damals bei den Versuchen, die am 4. April 1879 in England stattfanden, sofort die ganze Tragweite dieser Erfindung für unsere Eisenindustrie erkannte und bei der Erwerbung der Lizenz, am 21. April 1879, sogar den Franzosen und den Deutschen zuvorkam.

Seit Ende 1879 wurde dann in verstärktem Tempo an dem Umbau der Hochöfen und an der Erbauung der Thomaskonverter gearbeitet, und bereits im Jahre 1886 – genau am 18 März 1886 – konnte das Düdelinger Hüttenwerk den ersten Luxemburger Thomasstahl und das erste Luxemburger Thomasmehl herstellen. Das war der Auftakt zum Aufblühen unserer Minettegegend und zur wirtschaftlichen Neubelebung des ganzen Landes »³¹⁸.

³¹⁷ François Crouzet, *Histoire de l'économie européenne 1000-2000*, Paris, 2010, p. 198.

³¹⁸ Tony Biwer, Carlo Hemmer, Eduard Pierret, Leander Spartz, J. P. Zanen, *Allerhand aus eiser Landwirtschaft an de letzten honnert Jar, Luxembourg*, 1939, p. 30-31.

- Les capitaux

Au Luxembourg le « numéraire » est rare. Les banques apparaissent tardivement, en 1856: Caisse d'Epargne de l'Etat, Banque Internationale à Luxembourg. Au moment de l'indépendance³¹⁹ le Luxembourg compte deux « instituts », J.-P. Pescatore (industriel à Luxembourg) et Joseph Tschiderer (commerçant à Diekirch), engagés dans des opérations de banque. Dans le monde agricole de l'époque les notaires se livrent à des activités bancaires (par exemple dépôts, prêts), jusqu'à la Seconde guerre³²⁰ mondiale. Les capitaux proviennent surtout de la Prusse (de l'Allemagne plus tard). Ainsi, la Banque Internationale à Luxembourg est constituée grâce à ces capitaux.

Encore en 1913 la valeur des usines sidérurgiques au Luxembourg, selon une estimation³²¹ bilantaire, s'élève à 140 560 000 francs (69%) pour celles appartenant ou exploitées par des sociétés allemandes. Le capital luxembourgeois investi (une seule société) est de 42 330 000 francs (21%) et le capital belge (une seule société) atteint 21 000 000 francs (10%). « ... nous voyons l'influence prédominante des Allemands et cette influence est la conséquence naturelle des relations intimes créées par l'Union douanière. Sans celle-ci jamais l'outillage énorme, dont dispose aujourd'hui le Grand-Duché, et qui n'est nullement en rapport avec les éléments d'alimentation et encore moins avec les moyens d'absorption offerts par le pays même, n'aurait été créé ». Et encore : « Quelle est donc la raison d'être de cette énorme industrie métallurgique ? Nous pouvons dire hardiment qu'elle est en majeure partie une conséquence de notre Union douanière avec l'Allemagne ». Il y a surdimension de cette industrie, au moins par rapport aux seuls besoins luxembourgeois : 0,7% de la fonte et 3,3% de l'acier sont consommés sur place.

- Des situations de départ différentes pour la Belgique et le Luxembourg

Situons le Luxembourg – vers l'époque de son indépendance et au-delà – parmi ses trois voisins. A la même époque la Belgique voit deux de ses frontières fermées : le marché hollandais (et colonial) et le marché français, sauf pour le charbon (du Borinage) –

nécessité oblige – amené jusque vers Paris par un système de voies navigables.

Le secteur textile belge est en déclin. La révolution industrielle – sidérurgie et charbonnage – prend la relève. Le marché intérieur est trop restreint, les produits sidérurgiques belges se déversent dans le Zollverein. La construction des chemins de fer a un double avantage : ils sont un client de la sidérurgie belge et un moyen d'exportation (axe Anvers-Bruxelles-Liège-Cologne).

Le Luxembourg est pleinement exposé à la concurrence belge (et anglaise). Deux facteurs en atténuent ses effets. D'abord, les limites de productivité liées au charbon de bois, puis le procédé Bessemer, largement supérieur à l'ancien système (puddlage), n'est pas applicable au Luxembourg. Vers la fin des années 1870 ces obstacles techniques sont levés et l'Allemagne a basculé dans le protectionnisme : le Luxembourg en profite immédiatement. Toutefois, il reste exposé au risque d'un brusque changement tarifaire et n'est pas à l'abri de tracasseries douanières (par exemple tarif sur les eaux de vie).

Au moins deux traits différents d'évolution économique se dégagent par rapport à la Belgique. Dans ce pays³²² l'intervention financière de l'Etat est appréciable : « sur les huit millions de francs investis chez Cockerill jusqu'à 1840, sept avaient été fournis par le gouvernement hollandais, puis belge, et par le Fonds de l'industrie nationale ». Rien de tel au Luxembourg.

Toujours en Belgique les banques interviennent précocement et massivement dans le processus d'industrialisation. Au Luxembourg, par contre, il n'y a pas encore de système bancaire à ce moment. A titre d'exemple retenons l'influence de la Banque générale³²³ en Belgique : « Vers cette époque, la Société contrôle entre 20 et 25% de la grande industrie en Belgique. Elle contrôle un tiers de la production totale du charbon en Belgique et on lui doit la création de la plupart des sociétés anonymes ». Voilà qui a contribué à l'éclosion des sociétés commerciales.

- Retenons un facteur favorisant l'industrialisation. C'est la capacité d'une société à être ouverte aux idées et savoir-faire venant de l'extérieur. Plus un pays est réceptif, plus il a de possibilités de développement.

³¹⁹ Paul Margue et Marie-Paule Jungblut, *Le Luxembourg et sa monnaie*, Luxembourg, 1990, p. 56 et suivantes.

³²⁰ Selon l'arrêté grand-ducal du 25 octobre 1944 « il est défendu aux notaires de recevoir des dépôts ». Mémorial 1944, p. 79.

³²¹ Travaux de la Commission sur l'orientation économique du Grand-Duché de Luxembourg, II^e partie : Rapport sur la métallurgie, rédigé par Paul Wurth (ingénieur), Luxembourg, 1919, p.3, p.4, p. 2.

³²² Patrick Verley, *La révolution industrielle*, Paris, 1997, p. 178.

³²³ Helma Houtman-De Smedt, *La Société Générale de 1822 à 1848. Evolution de la « banque foncière » à la « banque mixte »*, in : Erik Buyst, Isabelle Cassiers, Helma Houtman-De Smedt, et alii, *La Générale de Banque 1822-1997*, Bruxelles, 1997, p. 51.

Le Luxembourg est dans une telle position à la veille de l'industrialisation. Nous avons indiqué le rôle de la bourgeoisie luxembourgeoise (par exemple acquisition du brevet Thomas). Elle a déjà été en contact avec l'étranger du temps de la préindustrialisation. Le contact avec l'extérieur, une conséquence de la petite dimension, a développé sa puissance réceptive aux idées, connaissances et modèles étrangers et ceci dans les domaines technique, économique et social. Cet environnement particulier a facilité l'industrialisation du pays.

5.3. Une révolution industrielle spécifique

Dans une approche technique de la révolution industrielle – une redistribution des facteurs de production – trois ruptures interviennent.

- A l'adresse humaine se substituent des machines, rapides mais précises, régulières mais infatigables. La réticence latente des Luxembourgeois vis-à-vis de l'innovation technique, au moins au cours de la première moitié du 19^e siècle, a été relevée précédemment.
- A l'énergie animale (chevaux, bœufs) et à l'énergie hydraulique (moulin) se substitue l'énergie à vapeur. Le passage vers la machine à vapeur se fait à un rythme soutenu, sauf pour les petites entreprises.
- De nouvelles matières premières sont utilisées : le minerai oolithique au lieu du minerai d'alluvion, le coke au lieu du charbon de bois.

Dans la vue luxembourgeoise le rythme d'apparition de ces aspects techniques est proche d'un caractère révolutionnaire. La cause en est, non pas une stagnation, mais une évolution lente dans le domaine technique : archaïsme industriel (des hauts fourneaux remontant au Moyen-âge) et archaïsme agricole (la charrue rudimentaire en bois a la vie longue).

Au contraire de ces ruptures techniques, l'appartenance du Luxembourg au Zollverein a créé « une unité économique favorable à l'amorce de l'industrialisation et à la croissance ³²⁴ ».

Tout au long de la première moitié du 19^e siècle, la sidérurgie luxembourgeoise reste ancrée dans une mentalité technique arriérée, une attitude passéiste. Selon le préfet Jourdan³²⁵ « nos maîtres de forge, absorbés par des préoccupations commerciales, manquaient par trop de connaissances techniques : ils se dépensaient en courses pour l'achat et la surveillance des coupes de bois, pour les achats de minerais et pour le placement des fers. Les soins d'exécution incombaient entièrement à la routine des ouvriers dont l'expérience étroite n'était que trop souvent en désaccord avec les principes scientifiques de l'art qu'ils pratiquaient ».

Cet état d'esprit ne bouge que lentement. D'abord, des maîtres de forge à personnalité et à imagination plus ouvertes, prennent des initiatives et commencent à sortir des chemins battus. Ensuite, les possibilités techniques font évoluer les mentalités. Plusieurs étapes interviennent.

L'introduction du coke au lieu du charbon de bois à partir des années 1860, permet de sortir d'une technique dépassée dans le domaine des hauts fourneaux. Leur capacité peut être élargie sensiblement.

La machine à vapeur rend l'emplacement de la forge indépendant d'un cours d'eau. En 1850 l'emploi des machines à vapeur³²⁶ est encore modeste : 114 chevaux-vapeur ; en 1874 on en compte déjà 2 925. Les chemins de fer assurent à la fois le ravitaillement en coke et l'exportation de produits sidérurgiques. Enfin, le procédé Thomas-Gilchrist fait sauter le dernier verrou technique.

³²⁴ Maurice Niveau et Yves Crozet, Histoire des faits économiques contemporains, Paris, 2010 (3^e éd.), p. 131.

³²⁵ Jos. Wagner, 1921, op. cit. p. 107.

³²⁶ Bulletin du Service d'études et de documentation économiques et de l'Office de la statistique générale, vol. I, janvier-juin 1950, n° 1 et 2, p. 38-39.



Une vue pittoresque prise du Verlorenkost

Ces inventions ou acquisitions techniques constituent des *économies d'apprentissage* : le Luxembourg bénéficie « d'avantages acquis en terme d'expériences et de savoir-faire ³²⁷ ». A ces économies d'apprentissage au niveau technique s'ajoutent celles des domaines commercial et financier ; par exemple la constitution des premières banques en 1856 au Luxembourg par du capital allemand. Le même raisonnement s'applique aux techniciens allemands venus travailler au Luxembourg. L'ensemble de ces économies d'apprentissage a contribué à la productivité de notre sidérurgie, vouée à l'exportation.

Une fois les conditions remplies, le déroulement de l'industrialisation peut se faire en trois étapes.

Première étape : à partir de débuts freinés ...

De 1873 à 1879 le Luxembourg est confronté à une grave crise de son industrie sidérurgique. Sa croissance est modérée ; voir tableau 5.1.

Tableau 5.1 : Croissance industrielle au cours de la crise 1873/79

	1873/74	1878/79	%tage d'augmen- tation
Extraction de minerai (t)	1 387 206	1 510 505	8.9
Production de fonte (t)	251 525	254 807	1.3

Cette crise a deux causes majeures. A partir du 1^{er} janvier 1873 le demi-tarif douanier, appliqué à la fonte entrée en France à partir de la Lorraine rattachée à l'Empire allemand, est remplacé par un taux plein. La conséquence en est un déversement dans le Zollverein de la fonte lorraine. Celui-ci est encore la cible de la fonte anglaise, en surproduction. Ceci est rendu possible par l'abrogation des tarifs douaniers par l'Allemagne à partir de 1^{er} octobre 1873. L'Allemagne est en plein libre-échange.

Plaçons cette transformation dans le cadre européen. En mai 1873 la crise économique éclate en Allemagne et en Autriche. Le point de départ est une « bulle » de spéculation, suite aux afflux de capitaux en relation avec l'indemnité française liée à la guerre de 1870/71 et à l'annexion de l'Alsace/Lorraine. L'Angleterre est touchée par la baisse des exportations vers l'Allemagne. Celle-ci penche vers le protectionnisme pour sortir de la crise.

Retenons deux remarques quant à la situation du Luxembourg.

La crise pèse lourdement sur les prix et le chiffre d'affaires dans la sidérurgie. Les conséquences sont sévères ³²⁸. Entre 30% à 40% des ouvriers de la sidérurgie (et des minières) sont renvoyés entre 1873 et 1878. Les salaires en augmentation de 15% entre 1869 et 1873, baissent de 5% à 15% par la suite.

Revenons au début de la révolution industrielle au Luxembourg. On est peut-être tenté de le fixer vers la fin des années 1870, au lieu du début de ces années. Il n'en est rien. Deux aspects ont joué. D'abord, elles sont une période de constitution de sociétés (surtout entre 1870 et 1873) dans l'industrie sidérurgique : on s'éloigne des entreprises familiales. Prenons quelques exemples de sociétés ³²⁹ : Société des Hauts Fourneaux Luxembourgeois à Esch/Alzette, Société anonyme des

³²⁷ Jean-Louis, Levet, L'économie industrielle en évolution – Les faits face aux théories, Paris, 2004, p.68.

³²⁸ Ungeheuer, 1910, op. cit. p. 230.

³²⁹ Bühlmann, 1949, op. cit. p. 68-69.

Hauts Fourneaux de Rodange, Société industrielle de Luxembourg, Hollericher Hochofengesellschaft, SA, Forges et Laminoirs de Luxembourg, etc. Ensuite, c'est aussi une période de renouveau technique dès les années 1860 : coke au lieu du charbon de bois, machine à vapeur au lieu de la force animale ou hydraulique. Dès que les derniers obstacles au démarrage industriel sont levés en 1879, ces entreprises contribuent à une industrialisation rapide.

L'apparition de l'innovation anglaise de 1879 se répercute sur la sidérurgie française³³⁰. « ... l'application du procédé Gilchrist-Thomas entraînera la percée de la Lorraine et de son *satellite du Nord*, déplaçant de façon décisive le centre de gravité de la métallurgie française ».

Deuxième étape : ... à un départ foudroyant aboutissant ...

Deux facteurs déclenchent des changements décisifs dans l'industrie sidérurgique en 1879. Le procédé Thomas-Gilchrist permet l'utilisation du minerai luxembourgeois (contenant du soufre). A ce moment, l'Empire allemand bascule dans le protectionnisme sous l'effet des récriminations de ses industriels.

Dorénavant l'industrie sidérurgique luxembourgeoise fabrique de l'acier. Une première aciérie apparaît en 1886 à Dudelange ; d'autres³³¹ suivent : Differdange en 1900, Rodange en 1905, Esch/Belval en 1912 et Esch/Schifflange en 1913. « A la veille de la Première guerre mondiale 46% de la fonte sont transformés en acier sur place. Le reste continue à être exporté en Allemagne ».

Deux effets jouent pleinement dans le Zollverein : l'esprit d'entreprise est encouragé, notre sidérurgie y est protégée au sens de F. List.

Troisième étape : ... à un pays « surindustrialisé ».

Le tableau³³² 5.2 indique la production de fonte, d'acier et de laminés au Luxembourg.

Tableau 5.2: Production sidérurgique au Luxembourg (jusqu'en 1925)

Année	Fonte	Acier	Produits finis
			laminés et demi-produits
1841	7 300		
1846	9 000		
1857	14 300		
1865	57 800		
1868	93 408		
1869	122 554		
1870	128 300		
1871	142 897		
1872	184 573		
1873	256 449		
1874	246 600		
1875	270 377		
1876	230 500		
1877	215 388		
1878	248 377		
1879	261 236		
1880	260 666		
1881	293 615		
1882	376 587		
1883	334 687		
1884	365 997		
1885	419 609		
1886	400 644	20 554	28 154
1887	492 038	57 345	65 846
1888	523 776	69 739	69 740
1889	561 733	97 900	97 901
1890	558 913	97 462	97 462
1891	544 994	110 920	110 920
1892	586 515	103 310	103 310
1893	558 290	129 123	...
1894	679 816	131 220	131 220
1895	694 815	134 812	134 539
1896	808 898	136 955	136 955
1897	872 458	143 692	143 692
1898	945 866	170 153	170 153
1899	982 930	166 206	166 207
1900	970 886	184 714	145 313
1901	916 405	257 055	243 896
1902	1 080 306	314 930	297 142
1903	1 217 830	371 979	356 504
1904	1 198 002	366 302	349 232
1905	1 368 253	397 942	355 760
1906	1 460 105	435 285	422 433
1907	1 484 872	444 268	435 966
1908	1 299 918	460 576	437 629
1909	1 552 590	535 202	530 777
1910	1 682 518	598 310	584 604
1911	1 728 972	716 194	692 891
1912	2 252 229	1 088 050	923 631
1913	2 547 862	1 425 314	1 115 004
1914	1 827 270	1 091 909	946 660
1915	1 590 773	880 556	789 904
1916	1 950 514	1 311 882	1 061 841
1917	1 528 865	1 086 742	864 075
1918	1 266 671	889 830	714 736
1919	617 422	370 771	312 271
1920	692 935	584 965	496 682
1921	970 336	753 126	615 593
1922	1 679 318	1 393 985	1 198 342
1923	1 406 666	1 203 526	1 001 202
1924	2 157 170	1 886 797	1 588 007
1925	2 363 253	2 079 447	1 729 636

³³⁰ F. Braudel et E. Labrousse, Histoire économique et sociale de la France, tome III, 1789-1880, Paris, 1993 (1976), p. 497.

³³¹ Gilbert Trausch, 1981, op. cit. p. 66 ; y comprise la citation.

³³² Statistiques historiques, 1839-1989, op. cit. p. 216. Cette source fournit la production d'acier seulement à partir de l'année 1912. De 1886 (première coulée d'acier) à 1911 les indications statistiques proviennent de Rolf Bühlmann (op. cit. p. 239), qui a élaboré ces données à partir des rapports de la Chambre de commerce. Les deux séries ne sont pas identiques.

Le Luxembourg est devenu – à l'échelle européenne et même mondiale – une puissance industrielle. En 1913 le Luxembourg produit 2 548 000 tonnes de fonte, la Belgique 2 485 000 tonnes. Mais, ce qui rend la position du Luxembourg unique, c'est le rapprochement entre sa production industrielle d'un côté et sa population et sa superficie d'un autre côté. Ainsi, toujours pour l'année 1913, la production de fonte par habitant est de 9,8 tonnes au Luxembourg, de 0,247 tonnes en Allemagne, de 0,131 tonnes en France, de 0,325 tonnes en Belgique et de 0,226 tonnes en Angleterre. La production d'acier est de 5,481 tonnes par habitant au Luxembourg, de 0,261 tonnes en Allemagne, de 0,118 tonnes en France, de 0,323 tonnes en Belgique et de 0,169 tonnes en Angleterre.

Avant même l'industrialisation du pays, la production de fonte par habitant et l'indice³³³ de développement du *réseau de chemin de fer* présente déjà des performances remarquables, au moins en relation avec la population et la superficie du pays. En 1860 la production de fonte par habitant est de 130 kg pour l'Angleterre, de 69 kg pour la Belgique, de 26 kg pour la France, de 13 kg pour l'Allemagne, mais de 284 kg pour le Luxembourg (1865). L'indice du développement du réseau des chemins de fer (toujours en 1860) est de 44 pour l'Angleterre, de 30 pour la Belgique, de 18 pour la France, de 21 pour l'Allemagne et de 47 pour le Luxembourg.

A titre d'information présentons, pour le Luxembourg, l'extension du réseau des chemins de fer et l'indice du développement de ce réseau jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

L'indice croissant exprime une extension du réseau supérieure à celle de la population. La longueur des lignes exploitées atteint son maximum vers 1929/39 : 400 km. L'indice s'essouffle, parce que le réseau stagne, puis diminue, face à une population en croissance permanente. En 1980 le réseau est de 270 km, en 2007 de 275 km.

Tableau 5.3: Développement des chemins de fer luxembourgeois

Année	Réseau en km	Indice
1859	35	36
1860	46	47
1861	65	67
1862	103	106
1863	124	127
1866	126	129
1867	168	172
1868	170	174
1874	259	265
1880	310	314
1892	329	332
1922	397	383
1929	400	374
1939	400	372

Retenons encore la mise en service des différentes lignes de chemin de fer³³⁴, entre 1859 et 1867, dans un ordre chronologique.

1. Ligne française : Luxembourg-Lorraine, 11 août 1859.
2. Ligne belge : Luxembourg-Kleinbettingen, 15 septembre 1859.
3. Ligne allemande : Luxembourg-Wasserbillig, 29 août 1861.
4. Ligne Luxembourg-Ettelbruck, 21 juillet 1862.
5. Ligne Ettelbruck-Diekirch, 16 novembre 1862.
6. Ligne Ettelbruck-Ulflingen, 15 décembre 1867.

Le réseau ferroviaire est pleinement opérationnel à la veille du démarrage de la sidérurgie. Finalement, les chemins de fer ont trois effets³³⁵ dynamiques, qui ont aussi joué au Luxembourg :

- « un rôle moteur dans la construction mécanique et la sidérurgie »
- « l'instrument d'unification des marchés intérieurs » ;
- « le moyen de désenclaver les territoires en abaissant considérablement les prix des transports ».

³³³ L'indice de développement du réseau des chemins de fer est défini comme suit : $V/(P + 3xS)$, avec V=longueur en km des voies de chemin de fer en exploitation, P=population exprimée en 1 000 000 habitants, S= superficie du pays en 10 000 km carrés ; in : J.-M. Gaillard et A. Lespagnol, *Mutations économiques et sociales 1780-1880*, Paris, 2006, p.81.

³³⁴ Tony Biwer, Carlo Hemmer, Eduard Pierret, Leander Spartz, J. P. Zanen, *Allerhand aus eiser Landwirtschaft an de letzten honnert Jar*, Luxembourg, 1939, p. 29.

³³⁵ J. Buridant, A. Figliuzzi et alii, *Histoire des faits économiques*, op. cit. p. 45.

Michel Lentz a bien exprimé l'ouverture vers l'extérieur du Luxembourg, grâce aux chemins de fer :

« Datt mir nun och de Wee hu fonnt
Zum éiweg grouss Vëlkerbond ».

• • •

L'industrialisation du Luxembourg présente quelques particularités, au moins par rapport aux pays voisins.

- En dehors du minerai, tous les autres facteurs de production sont importés : coke (et autres matières premières), main-d'œuvre (techniciens allemands et ouvriers italiens), *know-how* technique (procédé Thomas-Gilchrist), *know-how* commercial et financier (en provenance d'Allemagne), capitaux (allemands). En outre, le Luxembourg est un pays fournisseur (Zulieferland) de produits sidérurgiques semi-finis pour le compte du Zollverein.

L'importation de minerai fait grimper la durée de l'exploitation des minerais. Plus tard, en 1981 la dernière minière (Thillenbergr) est fermée. En 1985 2,1 millions de tonnes de minerai sont importés³³⁶ (1,84 millions de tonnes de Suède, le reste du Brésil).

Le Luxembourg est confronté à une situation inédite : la majeure partie des facteurs de production est importée, avec en outre un niveau des salaires supérieur à celui des pays voisins.

- Il y a concentration de l'industrie dans le sud du pays, sur les sites du minerai oolithique. Mais à cette concentration technique ne correspond pas de concentration démographique, comme dans les pays voisins.

Résumons³³⁷ les causes de cette absence de concentration démographique massive. Le mouvement migratoire intervient à deux égards. L'émigration, surtout au cours de la première moitié du 19^e siècle, mais pas seulement, a atténué la pression démographique. Lors de l'industrialisation l'immigration a créé un monde ouvrier étranger (par exemple Italiens) qui a servi de soupape de sécurité. Lors de crises économiques (par exemple Première guerre mondiale, grande crise de 1929) des ouvriers non luxembourgeois sont renvoyés

dans leur pays d'origine. A l'époque le Luxembourg a externalisé ses problèmes économiques et sociaux.

- Le lien entre monde rural et monde ouvrier persiste longtemps au Luxembourg, empêchant une prolétarianisation brutale. Prenons deux indications statistiques à deux époques différentes. Selon le recensement de 1907³³⁸ 66 663 personnes exercent une activité accessoire, dont 48 719 dans l'agriculture. De ces 48 719 cas d'activité accessoire dans l'agriculture 30 630 (63%) sont exercés par des ouvriers. Le recensement de 1960 indique encore 630 (7,6%) agriculteurs-patrons exerçant à titre accessoire sur un total de 8 284. Au Luxembourg, monde rural et monde industriel ne sont pas nettement séparés.

- L'industrialisation tardive du Luxembourg a contribué à éviter les abus les plus criants, propres aux débuts du processus d'industrialisation.

- La structure agraire archaïque (cf. 4.3.1.) a largement contribué à ralentir la formation d'une classe ouvrière combative. Deux arguments interviennent. L'aller et retour entre terre et usine est le plus souvent quotidien et a porté jusque dans les nouvelles usines industrielles une mentalité paysanne. Enfin, l'intense immigration destinée à l'industrie lourde y a empêché, ou du moins retardé, toute prise de conscience ouvrière³³⁹.

- La Lorraine a joué un rôle non négligeable dans l'industrialisation de l'Allemagne. Dans sa publication de 2004 H. Kiesewetter³⁴⁰ adopte comme titre d'un sous chapitre « Lothringen als Wachstumsmotor ». Selon cet auteur on a : « Bis 1911 hat sich der Anteil Elsaß-Lothringens an der gesamten Eisenerzförderung Deutschlands auf 75% erhöht ». Dans ce contexte géographique le Luxembourg occupe une position centrale.

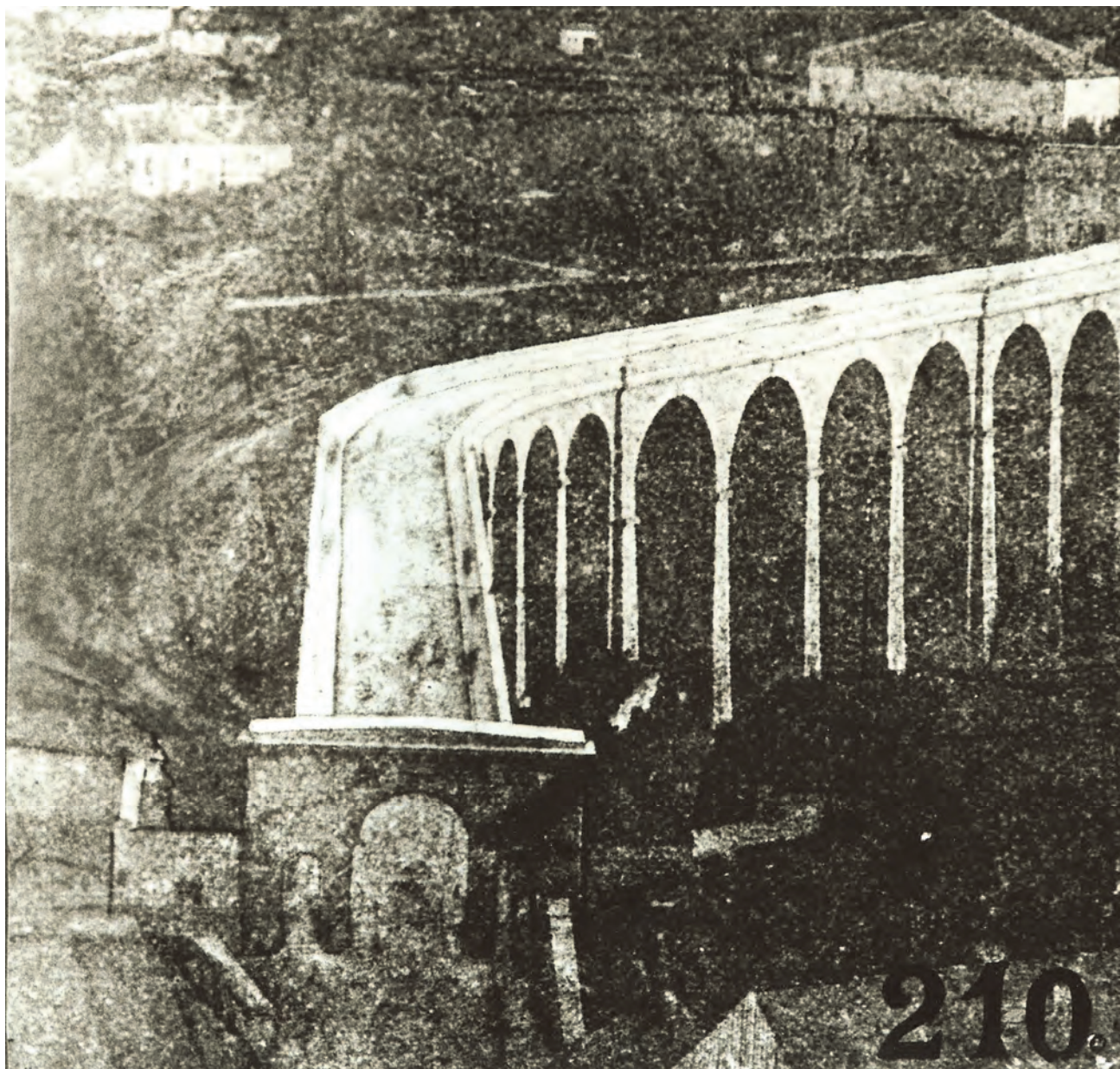
³³⁶ Georges Als, Histoire quantitative du Luxembourg, op. cit. p. 156.

³³⁷ Pour des détails, voir Gérard Trausch, La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale, op. cit. p. 27 et suivantes.

³³⁸ Le recensement du 12 juin 1907 est le premier recensement professionnel et industriel au Grand-Duché.

³³⁹ Sur l'absence de prolétarianisation dure au Luxembourg voir Gérard Trausch, La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale, Luxembourg, 2009, op. cit. p. 27 et suivantes.

³⁴⁰ H. Kiesewetter, Industrielle Revolution in Deutschland – Regionen als Wachstumsmotoren, Stuttgart, 2004, p. 190-191.



Le Viaduc appelé « Passerelle »; au premier plan la Porte Prince Henri, au fond à droite la toiture du Réduit Wallis

Talcott Parsons³⁴¹ insiste sur le rôle du marché :
« Der Schlüssel zur Struktur der industriellen Revolution ist die Ausbreitung des Marktsystems, ... ». De nouveau le Luxembourg a un avantage : le Zollverein assure le rôle de marché.

- Le chancelier allemand von Caprivi³⁴² a dit en 1891 : « Wir müssen exportieren : entweder wir exportieren Waren oder wir exportieren Menschen ». Au cours du 19^e siècle le Luxembourg a exporté à la fois de la population (émigration) et des marchandises (produits sidérurgiques).

- Selon Paul Bairoch³⁴³ (1930-1999) « les progrès agricoles ont précédé ceux des secteurs industriels ». Pour cet historien « le faible niveau de productivité de l'agriculture a constitué un obstacle à tout accroissement sensible de la production industrielle. Car un accroissement de la production industrielle suppose, aux premiers stades tout au moins, une augmentation de la proportion de la population active utilisée dans ce secteur, augmentation qui doit se traduire (et ceci est un truisme) par une réduction équivalente de la proportion de la population active employée dans l'agriculture ». Pour lancer l'industrialisation il faut probablement augmenter la

³⁴¹ T. Parsons, Das System der modernen Gesellschaften, Munich, 2009, 7^e édition, p. 97. Titre original : The System of Modern Societies.

³⁴² Citation de H. Kiesewetter, op. cit. p. 105. Von Caprivi a été chancelier d'Empire de 1890 à 1894.

³⁴³ Paul Bairoch, Révolution industrielle et sous-développement, Paris, 1989 (1974), p. 74-77.

productivité agricole pour dégager la main-d'œuvre nécessaire à l'industrialisation.

Rapprochons la thèse de Bairoch, largement contestée depuis, de la situation du Grand-Duché. Nous avons vu que l'agriculture luxembourgeoise évolue lentement tout au long de la période préindustrielle (cf. 4.3.1.). En fait, la thèse de Bairoch doit être inversée au Luxembourg : la révolution industrielle a engendré la révolution agricole.

Quelques arguments au moins plaident dans ce sens.

- Le 19^e siècle est une époque d'émigration (cf. 4.3.1.2.1.). « L'armée de réserve » de Karl Marx se tourne vers l'émigration. L'agriculture luxembourgeoise a de la peine à nourrir toute la population, en augmentation permanente. La préindustrialisation n'offre qu'une palette limitée de travail.

- Les scories Thomas, en relation avec les chemins de fer, ont résolu l'éternel problème des engrais : l'intensification de l'agriculture devient possible. Le nouvel engrais empêche la décalcification des terres du centre et du sud du pays et l'acidification de l'Oesling. Cet engrais ne dispense pas de l'utilisation d'autres engrais, mais signifie un nouveau départ de notre agriculture. En 1897 l'Etat lie les concessions minières à l'obligation, par les sociétés sidérurgiques, de fournir chaque année à l'agriculture d'importantes quantités de scories à des prix de faveur. Retenons, à titre d'information, la consommation de scories Thomas à différents moments : 1900 : 10 120 tonnes ; 1910 : 19 340 tonnes ; 1920 : 26 200 tonnes ; 1930 : 23 327 tonnes, 1950 : 33 604 tonnes. Les rendements³⁴⁴ sont au rendez-vous : par exemple entre 1850/80 et 1906/14 le rendement céréaliier par hectare a augmenté de 58%. La distribution aux paysans se fait par le canal des associations agricoles.

- L'expansion de l'outillage agricole moderne démarre en fait avec l'industrialisation. En 1889 le Luxembourg compte une trentaine de faucheuses et moissonneuses. Les machines³⁴⁵ à bras passent de 418 en 1875 à 2 309 en 1910, les machines à manège augmentent de 1 891 à 5 487 et les machines à vapeur de 3 à 520, toujours au cours de la même période.

³⁴⁴ Gilbert Trausch, Structures et problèmes agraires du passé, in : *Hémecht*, n°3, 1969, p. 360.

³⁴⁵ Ibid. p. 357.

La période préindustrielle (1840-1870) est une période de préparation en agriculture ; les progrès sont lents à se faire. Au Luxembourg la révolution industrielle a facilité la révolution agricole. Écoutez Jos Frisch³⁴⁶, directeur honoraire de l'Administration des Services techniques de l'agriculture (ASTA) : « Die im preußischen Nachbarland praktizierten Aufklärungsmethoden fanden eifrige Nachahmer in Luxemburg, und bald war auch bei den luxemburgischen Bauern ein unverkennbarer Wille festzustellen, aktiv an der Verbesserung ihrer wirtschaftlichen Lage mitzuhelfen ».

Un dernier argument a pu jouer. A cet effet revenons à la société rurale vers le milieu du 19^e siècle (cf. 4.3.1.). Chaque village est caractérisé par une hiérarchie interne, qui repose sur deux piliers. Le premier, dominant, est la propriété foncière. Celle-ci est émiettée, depuis l'Ancien Régime. Le noyau est constitué de petites exploitations agricoles auxquelles s'ajoutent quelques exploitants plus aisés. Le second noyau est plus diversifié : l'ancienneté de l'implantation de la famille dans le village, un réseau de relations et d'alliances plus ou moins dense, la réussite dans la gestion de l'exploitation, la participation à la vie associative, etc. On parle de « démocratie rurale³⁴⁷ ». Cette structure est bien implantée au Luxembourg et la révolution industrielle n'a pas réussi à l'ébranler. La longévité même de cette configuration a gardé au Luxembourg son allure rurale, jusque dans la région industrielle de la mine.

5.4. Passage à l'ère industrielle

Apprécier la croissance industrielle du pays, c'est suivre le rythme d'expansion de la sidérurgie. A cet effet présentons (tableau 5.4.) les productions de fonte et d'acier liées à l'ancienne sidérurgie et à la sidérurgie moderne. Ce tableau³⁴⁸ reflète le passage de l'ère préindustrielle à l'ère industrielle.

³⁴⁶ Jos. Frisch, Das Genossenschaftswesen in Luxemburg von seinen Anfängen bis heute, in : Collectif, Landwirtschaft in Luxemburg, op. cit. p. 113.

³⁴⁷ Pierre Barral, Le monde agricole, in : F. Braudel et E. Lebrousse, Histoire économique et sociale de la France, tome IV, vol. 1, Paris, 1993 (1979), p. 355.

³⁴⁸ Gilbert Trausch, Structures et problèmes agraires du passé, op. cit. *Hémecht*, n° 3, 1969, p. 347. Des différences apparaissent (partie B du tableau 5.4 et tableau 5.2.) par rapport aux Statistiques historiques.

Tableau 5.4: Production de fonte et d'acier à deux époques différentes**Partie A : Sidérurgie ancienne ; minerai d'alluvion (charbon de bois)**

Année	Production de fonte	Production d'acier
1811	13 025	
1841	7 300	
1851	11 000	
1856	15 000	

Partie B: sidérurgie moderne ; minerai oolithique (coke)

Année	Production de fonte	Production d'acier
1865	27 312	
1890	558 913	97 462
1900	970 886	184 714
1910	1 682 518	598 310
1913	2 547 862	1 425 314

La nouvelle économie industrielle présente quelques traits particuliers.

- L'économie industrielle luxembourgeoise est pleinement exposée à des phénomènes sur lesquels le pays a peu de prise. Ce sont d'abord les décisions tarifaires du Zollverein. Nous avons mentionné l'entrée dans le libre-échange et sa sortie en 1879. En 1875 – en plein libre-échange – l'Allemagne³⁴⁹ pratique un taux moyen de droits de douane des plus faibles : 4 à 6% sur les produits manufacturés. La Belgique a un taux moyen de 9 à 10%, la France de 12 à 15%. C'est ensuite la conjoncture internationale à laquelle l'industrie du fer reste assujettie. Ainsi, de 1870 à 1873 il y a haute conjoncture, avec baisse des coûts de production, suite à l'installation de nouveaux hauts fourneaux sur le site même du minerai.

A cette situation s'oppose une baisse des prix de la propriété immobilière. Selon le député et maître de forge Norbert Metz³⁵⁰, le 28 février 1872 à la Chambre : « Il s'est produit dans la valeur de la propriété une de ces crises qui se produisent quelques fois dans l'industrie, lorsque ses produits ont atteint des prix trop élevés ». Le démantèlement de la forte-

resse a lui-aussi joué un rôle : des terrains à bâtir ont été dégagés trop brutalement. La surface totale de la Ville est de 304,34 ha dont 177,21 ha de fortifications. La surface de celles-ci dépasse donc celle de la Ville (127,13 ha) proprement dite (dont seulement 22,70 ha pour la Ville haute et 104,43 ha pour la Ville basse). S'y ajoutent deux facteurs : les restrictions de construction liées à la forteresse disparaissent (surtout autour de la gare) ; le départ de la garnison. Écoutons la conclusion de J.-P. Koltz³⁵¹ : « Die Immobilien hatten sozusagen über Nacht den vierten Teil ihres Wertes eingebüßt. Unter diesen Umständen neues Baugelände im Uebermaß zu erschliessen, war sehr gefährlich und konnte den Grundstückmarkt nur ungünstig beeinflussen ».

- Le Luxembourg entre dans l'ère du grand capitalisme. La concentration est surtout technique et bien visible ; les usines se déplacent vers le sud du pays et deviennent mixtes : hauts fourneaux, aciéries, laminoirs. Ainsi, des usines mixtes apparaissent en 1886 à Dudelange et en 1896 à Differdange. Mais la concentration est aussi économique : ici la finalité est de retenir sous un même contrôle minierai, coke, acier et produit fini.

- La dépendance du Luxembourg vis-à-vis de l'Allemagne est une donnée inscrite dans la durée. Cette liaison (dangereuse !) s'exprime sur quatre niveaux.

- Le seul fait de son appartenance au Zollverein limite le champ d'action du Luxembourg (par exemple dans sa politique douanière). Retenons encore que l'appartenance de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand renforce la dépendance du Luxembourg.
- Notre sidérurgie est obligée d'importer la totalité de ses besoins en charbon ou en coke : en 1886 l'Allemagne en fournit 69%, en 1913 cette part grimpe à 91%³⁵².
- Inversement le Luxembourg écoule des produits sidérurgiques vers l'Allemagne à raison de 70%.
- La dépendance est encore aggravée, parce que ses usines produisent surtout des demi-

³⁴⁹ Selon une estimation de Paul Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, 1999, p. 41.

³⁵⁰ Compte-Rendu des séances de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, session législative 1871-1872, Luxembourg, 1872, p. 884.

³⁵¹ J.-P. Koltz, *Baugeschichte der Stadt und Festung Luxemburg*, II. Band, Luxembourg, 1946, p. 225.

³⁵² Gilbert Trausch, *Le Luxembourg contemporain*, op. cit. p. 71.

produits expédiés en Allemagne pour y être transformés.

Retenons que le Luxembourg n'a guère d'alternative au Zollverein. Le baron de Blochausen³⁵³ l'a bien exprimé à la Chambre le 28 février 1872 : « Il est évident que pour établir des relations ailleurs, notre industrie et notre commerce auraient à passer par une crise très sérieuse, et encore les relations nouvelles pourraient-elles n'être pas aussi avantageuses que celles que nous avons aujourd'hui avec le Zollverein ». Nobert Metz³⁵⁴, partisan convaincu du Zollverein va plus loin : « Le Luxembourg ne peut songer qu'à une chose, c'est de maintenir ses relations avec le Zollverein ou de faire son annexion à la France ou à la Belgique ». Il est vrai que ces deux pays sont autrement plus centralisés que l'Allemagne.

- L'absence de droits de douane à l'entrée dans le Zollverein « joua un rôle d'éteignoir³⁵⁵ » à l'égard de notre sidérurgie. La concurrence anglaise est sévère. Rappelons qu'en 1877 seuls 8 sur 20 hauts fourneaux sont en activité. Le rétablissement des droits de douane en 1879 redresse la situation déplorable de la sidérurgie luxembourgeoise.

- La concurrence dure, parfois même brutale, en relation avec des crises de surproduction, mène à des ententes sur les prix et à des contingentements. En 1878 est créé le *Lothringisch-Luxemburgische Roheisensyndikat* (cartel de la fonte lorraine et luxembourgeoise ; 1879 à 1908), avec siège à Luxembourg. En 1889 c'est le tour du *Lothringisch-luxemburgische Stahlverband* (cartel de l'acier lorrain et luxembourgeois). Il s'agit d'une mesure de défense contre la sévère concurrence de la Ruhr. Mais à un échelon supérieur il est mis fin à cette rivalité : en 1904 est constitué le *Deutscher Stahlwerksverband* à Düsseldorf. En 1910 est créé à Essen la *Verkaufsvereinigung deutscher Hochofenwerke* et l'année suivante les usines lorraines et luxembourgeoises rejoignent ce syndicat de vente.

5.5. La croissance économique

Pour saisir la croissance luxembourgeoise au 19^e siècle nous avons recours à la production de fonte, en l'absence de données macroéconomiques. Cette production est un témoin privilégié du développement économique du pays, car une série de données statistiques existe sur une longue période. Le tableau 5.5 indique les taux de variation de la production de fonte d'une année à l'autre, ces taux sont calculés sur les données du tableau 5.2.

La crise de 1858 ramène la production de fonte à 7 380 tonnes en 1861, mais en 1863 elle fait plus du double³⁵⁶ (17 000). La série statistique (tableau 5.5.) reflète grossièrement les hauts et les bas de l'économie luxembourgeoise.

Les années 1860 de notre sidérurgie expriment le temps du passage du charbon de bois au coke dans les hauts fourneaux. Nous l'avons relevé précédemment. Les conséquences apparaissent sur deux niveaux.

³⁵³ Compte-Rendu ... session législative 1871-1872, op. cit. p. 885.

³⁵⁴ Ibid. p. 884.

³⁵⁵ L'expression est de C. A. Bayly, La naissance du monde moderne 1780-1914, Paris, 2007, p. 293. Titre original: The Birth of the Modern World 1780-1914, 2004. Préface d'Eric Hobsbawm.

³⁵⁶ M. Ungeheuer, 1910, op. cit. p. 213.



Vue sur Schleifmuhl et sur l'Alzette, en 1920

Tableau 5.5: Taux annuel de variation de la production de fonte (en %)

Année	Taux de variation	Année	Taux de variation	Année	Taux de variation
1868	–	1883	–11.1	1899	3.9
1869	31.2	1884	9.4	1900	–1.2
1870	4.7	1885	14.7		
		1886	–4.5	1901	–5.6
1871	11.4	1887	22.8	1902	17.9
1872	29.2	1888	6.5	1903	12.7
1873	39.0	1889	7.3	1904	–1.6
1874	–3.8	1890	–0.5	1905	14.2
1875	9.6			1906	6.7
1876	–14.8	1891	–2.5	1907	1.7
1877	–6.6	1892	7.6	1908	–12.5
1878	15.3	1893	–4.8	1909	19.4
1879	5.2	1894	21.8	1910	8.4
1880	–0.2	1895	2.2	1911	2.8
		1896	16.4	1912	30.3
1881	31.8	1897	7.9	1913	13.1
1882	28.3	1898	8.4	1914	–28.3

D'abord, les rendements grimpent amplement. En 1862 il y a seulement six hauts fourneaux en activité³⁵⁷ : trois fonctionnent au charbon de bois, trois fonctionnent au coke. Les trois premiers produisent 10,5 tonnes par jour et occupent 100 ouvriers. Les trois autres produisent 26 tonnes par jour avec 150 ouvriers. La différence de rendement est saisissante. A titre d'information retenons encore un haut fourneau plus modeste à Dommeldange produisant 100 à 150 tonnes par an avec 10 ouvriers. A cela s'ajoutent à Eich un atelier de construction pour matériel ferroviaire et une fonderie avec en tout 100 ouvriers.

Enfin, par le passage au coke des usines sont vouées à disparaître ou à réduire leur production du fait d'un déplacement vers le sud du pays. Voilà qui explique le nombre réduit de hauts fourneaux en activité.

³⁵⁷ M. Ungeheuer, 1910, op. cit. p. 211 et suivantes, p. 225 et suivantes, 237 et suivantes.

Examinons brièvement les mouvements conjoncturels depuis 1870.

Les années 1870 se distinguent par l'émergence de sociétés anonymes dans la sidérurgie au détriment des entreprises familiales. C'est aussi le temps de crises internationales en relation avec la surproduction et les tarifs douaniers. Au cours des années d'expansion 1870 à 1873 les besoins en fer par habitant dans le Zollverein ont doublé, en passant de 71,8 livres à 142 livres. Après, c'est le recul : cette consommation par habitant baisse de 97,5 livres en 1875 à 73,4 livres en 1878.

En 1881/82 la demande de fonte se développe favorablement dans le Zollverein. Une dépression s'installe entre 1883 et 1886, suite à une offre excessive – pesant sur les prix – et une capacité de production excédentaire.

Les années 1887 à 1893 sont des années de crise internationale, liée à la politique douanière des États-Unis, à la crise financière de l'Espagne et du Portugal, à l'hiver sévère de 1890 à 1891, etc.

De 1894 à 1899 le Luxembourg a vécu une expansion industrielle extraordinaire. Cette vague de haute conjoncture a des causes diverses : innovations techniques, par exemple dans le domaine de la technologie électrique, demande internationale en hausse, consommation intérieure croissante, etc.

Selon le rapport de la Chambre de commerce³⁵⁸ sur les années 1898 et 1899 il y a excès de demande, « les fontes et l'acier étaient tellement demandés et recherchés que nos moyens de production ne suffisaient plus ; c'est ainsi que les sociétés métallurgiques existantes ont augmenté le nombre de hauts fourneaux ». D'autres industries suivent le mouvement ; par exemple : fabriques de tabac, tanneries, ganteries. Et encore : « Le commerce se ressent jusque dans les humbles magasins des effets de cette prospérité ». Toujours selon la Chambre de commerce notre prospérité provient du Zollverein : activité du bâtiment, développement de la marine marchande, demande des chemins de fer, perfectionnement et innovations industriels, etc. La Chambre de commerce parle d'une ère de prospérité, avec augmentation du pouvoir d'achat, donc du niveau de vie de la population dans son ensemble.

³⁵⁸ Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant les années 1898 et 1899, in : annexe au n°2 du Mémorial 1901, p. 1 et suivantes.

Ungeheuer³⁵⁹ pense « dass das letzte Jahrzehnt des 19. Jahrhunderts zu den glänzendsten Konjunkturen gezählt werden muss ».

En 1900 s'opère un revirement. La Chambre de commerce³⁶⁰ incrimine à la fois « l'exagération de la production » et « l'exagération des prix ». La concurrence étrangère grandit, générant des difficultés d'exportation du Zollverein. Ungeheuer³⁶¹ voit encore d'autres causes : « ... durch Überspekulation, Übergründung, Preistreiberei, durch Schwindel und Betrug, durch übermässige Kreditausdehnung ... ». La situation économique du Luxembourg en 1901 est habilement résumée dès la première phrase du rapport général de la Chambre de commerce³⁶² pour cette année : « La dépression violente qui avait éclaté au printemps 1900, s'est généralisée en 1901 et a embrassé successivement tous les organes de la vie économique ». Curieusement la Chambre de commerce attribue l'origine de cette crise au « contre-coup inévitable d'une ère de prospérité anormale ... ». En 1902 « la situation (économique) est restée terne, sans entrain³⁶³ ».

Selon Ungeheuer le *Deutsche Stahlverband* a fortifié la position concurrentielle du Zollverein. A partir de 1905 jusqu'à la Première guerre mondiale la conjoncture est en général plutôt favorable, sauf en 1907/08.

Les activités des usines de la Sarre et de Rhénanie-Westphalie ont mené en 1908 à la dissolution du cartel de la fonte lorraine et luxembourgeoise. Le Luxembourg a été surtout producteur de fonte et à partir de 1886 la production d'acier a commencé, modestement au début. Mais entre 1900 et 1910 sa production a été multipliée par trois, avec évidemment des fluctuations. A titre d'information retenir quelques réflexions de la Chambre de commerce (selon ses rapports généraux).

³⁵⁹ M. Ungeheuer, 1910, op. cit. p. 238.

³⁶⁰ Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1900, in : annexe au n°48 du Mémorial 1901, p. 1-2.

³⁶¹ M. Ungeheuer, 1910, op. cit. p. 239. Cette description ressemble étrangement à la crise actuelle.

³⁶² Rapport général ... pendant l'année 1901, in : annexe au n°50 du Mémorial 1902, p. 1 et p. 16.

³⁶³ Rapport général ... pendant l'année 1902, in : annexe au n°45 du Mémorial 1903, p. 1.



Fiacres, cochers et tramway à chevaux devant l'ancienne gare centrale, avant 1907

« Au point de vue économique, l'année 1905 renseigne un accroissement tout à fait inusité de la production et des échanges ... Cette situation s'ébauchait déjà vers la fin de l'année 1904 ».

« La période de prospérité ... s'est continuée depuis sans signe de faiblesse ni défaillance » (en 1905).

« L'année 1907 marque à la fois l'apogée de la période prodigieuse qui avait commencé après la liquidation de la crise de 1900 et le début d'une période de redressement d'affaires, qui revêt plutôt le caractère d'une dépression économique que d'une véritable crise ».

« L'année 1908 disparaît sans laisser de regrets. Il est vrai qu'on n'attendait pas beaucoup d'elle ». Pour la Chambre de commerce l'année 1909 est « un acheminement vers des temps meilleurs. Les débuts de l'année furent assez pénibles ». Pour l'année 1910 la Chambre de commerce note que « le commerce de détail a profité certainement de l'essor industriel qui a augmenté la capacité d'achat des consommateurs ». La Chambre de commerce note pour 1911 une « orientation favorable de la situation économique ». Elle estime que « le marché

des fontes s'est ressaisi pendant les derniers mois à la suite de la constitution du *Roheisenverband* ».

L'accroissement de l'équipement industriel est le signe d'une demande persistante. Le nombre de hauts fourneaux passe de 27 à 33 entre 1903 et 1906. De 1910 à 1911 ce nombre augmente de 34 à 38.

A la veille de la Première guerre mondiale le Luxembourg occupe le 5^e rang des pays producteurs de fer : Etats-Unis, Allemagne, Angleterre, France, Luxembourg. Cette prospérité dépend de la conjoncture hors de ses frontières.

• • •

La croissance économique s'appuie sur quatre facteurs.

- Investissements publics dans les infrastructures

Ces investissements dans les transports, en fait les chemins de fer, sont d'une nécessité absolue pour l'industrie lourde. Vu la rareté des capitaux, le Gou-

vernement a eu recours à une solution originale. Les concessions minières sont liées à des conditions. Par exemple la concession est liée à l'obligation de construire de nouvelles lignes de chemins de fer. Ainsi, est créée la ligne Prince-Henri (1868) par une société belge.

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier les chemins de fer à voie étroite (personnes et marchandises). Elles ont contribué à rapprocher les Luxembourgeois les uns des autres. Le réseau à voie étroite (établi entre 1880 et 1904) est lié à quatre entreprises : die Sekundärbahnen, die Kantonalbahnen, die Vizinalbahnen, die Prinz-Heinrich Schmalspurbahnen³⁶⁴.

- Accumulation de capital

Elle s'est déroulée grâce à l'étranger : nous avons vu, dans notre sidérurgie, la répartition des capitaux entre l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

- Formation de la population active

Très tôt les Autorités luxembourgeoises ont eu le souci de la formation de la population active. La loi du 23 juillet 1848 organise l'enseignement secondaire et supérieur au Luxembourg. Elle comprend trois volets : les cours supérieurs, des cours complets d'humanités et des *cours industriels*. Ce troisième volet nous intéresse en priorité : une « école industrielle ouverte aux jeunes gens qui se destinent aux arts, à l'industrie et au commerce » est créée. Cette école, partie intégrante de l'Athénée, a deux caractéristiques centrales :

- Absence de langues classiques (grec, latin), une première du genre.
- En dehors des cours communs avec les humanités, des branches spécifiques tournées vers la pratique technique et économique apparaissent. Relevons quelques-unes de ces branches : la levée des plans, la statique, la mécanique appliquée, la physique avec ses applications à l'industrie, la chimie générale et appliquée à l'industrie et à l'agriculture, la tenue des livres.

Après une vingtaine d'années d'expérience les cours sont réaménagés par la loi du 21 juillet 1869. Cette réforme vise en priorité l'Ecole industrielle qui est revalorisée. En 1892 – loi du 28 mars 1892 – apparaît l'*Ecole industrielle et commerciale*. L'Ecole industrielle disparaît au profit de cette nouvelle école, qui comprend une section commerciale, indispensable pour accompagner l'industrialisation du pays. Retenons un aspect remarquable : l'enseignement technique a commencé avant même que l'industrialisation soit en vue.

- Innovation et gains de productivité

J. Schumpeter définit l'innovation dans un sens large : tout ce qui explique l'évolution économique ; par exemple nouveaux procédés de production, nouveaux produits (ou produits améliorés), nouvelles formes de gestion et d'organisation, nouvelles sources d'énergie. Dans ce contexte le procédé Thomas-Gilchrist est une invention donnant lieu à des innovations de taille. Il en est de même de l'acier LDAC dans les années 1960 (en remplacement de l'acier Thomas). La conséquence en est une augmentation considérable de la productivité dans la sidérurgie. La différence avec la sidérurgie ancienne est énorme. Le niveau de vie de la population a augmenté de manière vertigineuse.

Témoin de la dynamique innovatrice est la liste impressionnante (54 pages) des brevets³⁶⁵ d'invention délivrés au Luxembourg et existant³⁶⁶ au 1^{er} novembre 1900 (en vertu de la loi du 30 juin 1880). Par ailleurs, le premier brevet de la liste est en relation avec le laminage, le second est lié à la chaudière à vapeur. Ces deux brevets, les plus anciens, datent de 1886. Dans ce contexte la Chambre de commerce³⁶⁷ insiste en 1910 auprès du Gouvernement sur la « nécessité de l'accession du Grand-Duché à la Convention d'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle » (du 20 mars 1883).

Revenons aux taux de croissance. Le tableau 5.6 indique – dans un souci de résumé et de clarté – le

³⁶⁴ Voir par exemple : Jean Nehrhausen, Redingens Kampf um die Eisenbahnen, in : De Jhangeli 1890-1953 (largement illustré), « De Kropemann » - Informationsblatt der Gemeinde Redingen, numéro spécial, novembre 1990, p. 7-33. Ed Feder-meyer, Schmalspurbahnen in Luxemburg, Luxembourg 1991, Band 1, 417 pages et Band 2, 501 pages.

³⁶⁵ Annexe au Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant les années 1898 et 1899, in : annexe au numéro 2 du Mémorial 1901.

³⁶⁶ A l'exclusion des brevets qui sont éteints par expiration et pour défaut de paiement de la taxe annuelle. La liste est suivie d'un index alphabétique des titulaires de brevets d'invention et d'une table alphabétique des objets brevetés.

³⁶⁷ Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1910, in : annexe au n° 34 du Mémorial 1911, p. 8 et suivantes.

taux annuel moyen de croissance de la production de fonte (selon les données du tableau 5.5.) par décennie et de 1911 à 1913.

Tableau 5.6: Taux de croissance annuel moyen de la production de fonte (en %)

Période	Taux de croissance
1871-1880	2.24
1881-1890	2.92
1891-1900	1.60
1901-1910	1.73
1911-1913	13.20

Les deux premières décennies indiquent le démarrage industriel, au sens de Rostow. Au cours de la première décennie la croissance est quelque peu bridée par la vague de libéralisme (baisse des barrières douanières), qui expose pleinement le Zollverein, donc aussi le Luxembourg, aux importations anglaises. Le retour vers le protectionnisme, au sens de List, permet à la sidérurgie luxembourgeoise de se déployer davantage. Les deux dernières décennies reflètent probablement une croissance liée aux aléas de la concurrence internationale et à la réglementation douanière internationale. La croissance effrénée entre 1910 et 1913 est brutalement interrompue par la Première guerre mondiale. L'effet est d'autant plus percutant qu'une coupure brutale frappe la société luxembourgeoise (cf. chapitre 6).

• • •

Quelle est la croissance de la population ? Le tableau³⁶⁸ 5.7 compare la population du Grand-Duché à celle du Zollverein.

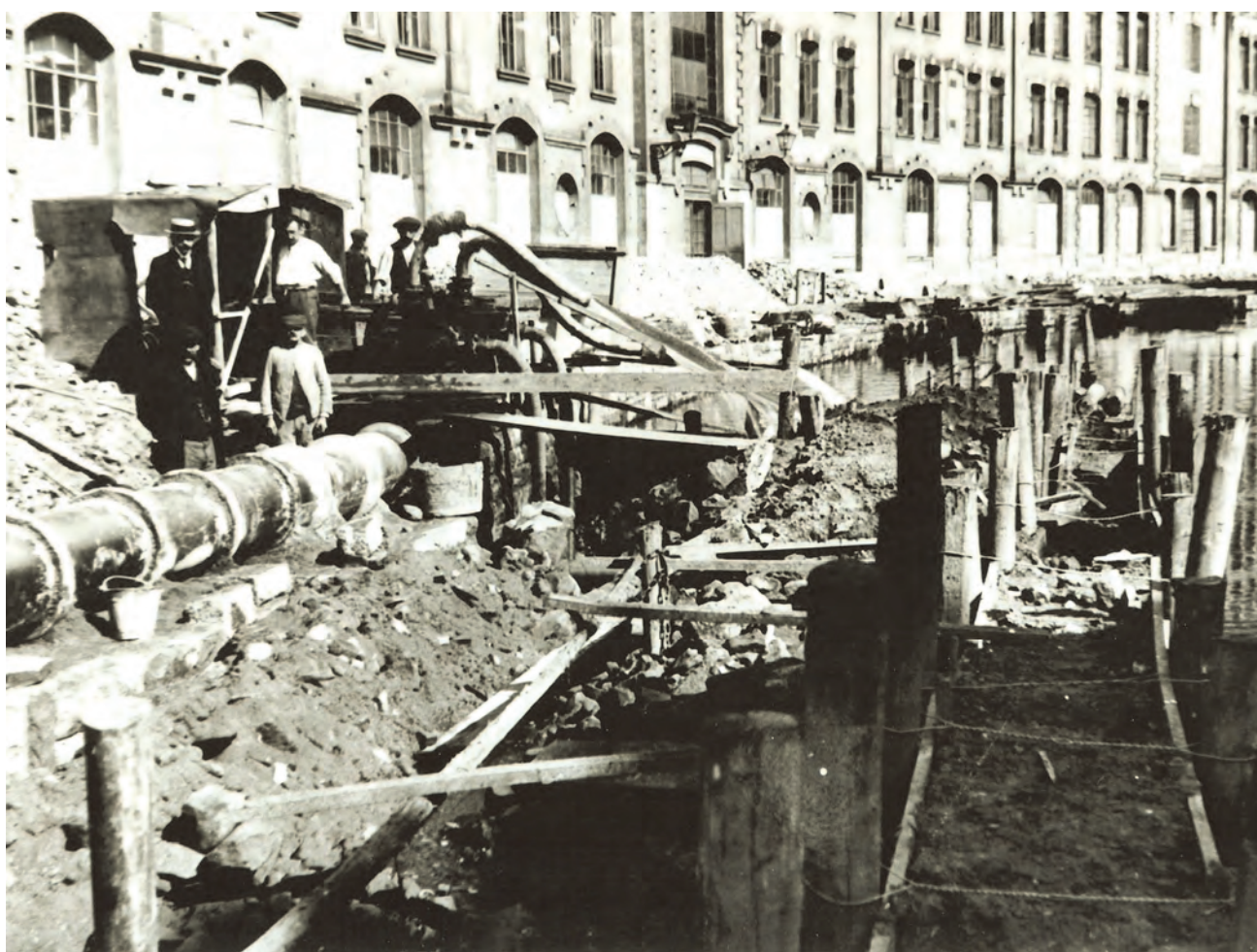
La population du Luxembourg augmente de 35% entre 1840 et 1900 ; la population du Zollverein fait plus que doubler. Nous savons que le Luxembourg fait partie d'un ensemble économique dynamique ; il en est de même du point de vue démographique.

Face à la dynamique du Zollverein, quelle est l'origine de la faiblesse démographique luxembourgeoise ? Ici l'émigration pèse lourdement et ceci d'autant plus que la population concernée est jeune. Voilà qui plus tard réduit la natalité.

Tableau 5.7: Population du Luxembourg et du Zollverein

Volks- zählung im Jahr	Bevölkerung Luxemburgs	Bevölkerung des Zollvereins	Auf 1000 Einwohner des Zollvereins kommen Luxemburger
1840	175 223	27 623 815	6.34
1843	179 904	28 498 136	6.31
1846	186 140	29 460 816	6.32
1849	189 783	29 803 007	6.36
1852	192 632	32 559 790	5.91
1855	189 480	32 721 094	5.79
1858	192 196	33 542 467	5.73
1861	197 731	34 670 227	5.70
1864	202 937	35 887 092	5.65
1867	199 958	36 527 362	5.47
1869	199 958	38 301 944	5.22
1871	197 528	40 480 366	4.88
1875	205 158	42 132 672	4.86
1880	209 570	44 561 912	4.70
1885	213 283	47 065 145	4.53
1890	211 088	49 634 897	4.25
1895	217 583	52 492 838	4.14
1900	236 543	56 581 557	4.18

³⁶⁸ Allgemeine Volkszählung im Großherzogtum Luxemburg, aufgestellt am 1. Dezember 1900, in : annexe au n° 11 du Memorial 1901, p. 87.



Pose du collecteur principal au Grund en 1920; à l'arrière-plan la fabrique de gants

Au Luxembourg le taux de natalité tourne autour de 33‰ pour la période³⁶⁹ 1871/80 ; en Allemagne³⁷⁰ le taux est de 39‰, à l'époque un record en Europe. Au cours de la même époque le taux de mortalité est de 23,8‰ au Luxembourg et de 27,2‰ en Allemagne. Dans ce pays la mortalité baisse de 38% entre 1871/80 et 1901/10. La natalité reste toujours élevée ; l'ICF est légèrement supérieur à 5 en 1900 ; au Luxembourg l'ICF est de 4,65 (en 1901). En Allemagne il y a explosion démographique, spécialement au cours du dernier quart du 19^e siècle (cf. tableau 5.7).

Au Luxembourg le processus d'industrialisation semble dominé par trois aspects.

- Des changements structurels préalables à l'industrialisation : établissement d'un appareil d'Etat moderne, entrée dans le Zollve-

rein, création de la Chambre de commerce, etc.

- Une croissance³⁷¹ *intensive*, c'est-à-dire liée aux innovations techniques au lieu d'une croissance *extensive*, en relation avec des moyens anciens lors de la préindustrialisation.

- Ecoutons D. C. North³⁷² : « for what was new was the magnitude of the changes, not their revolutionary character ». Par ailleurs, selon cet auteur (prix Nobel d'économie 1993), les facteurs institutionnels sont le *support* de la croissance.

³⁶⁹ Ce taux est la moyenne des seuls taux des années 1871 et 1881 ; même chose pour le taux de mortalité.

³⁷⁰ Patrick Festy, La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970, Travaux et documents n° 85 de l'Ined, Paris, 1979, p. 220 et Michel Huber, Cours de démographie et statistique sanitaire, t. V, Mortalité, Statistiques sanitaires, Paris, 1940, p. 7.

³⁷¹ J. Brasseul, 1998, op. cit. p. 2.

³⁷² Douglass C. North, Structure and Change in Economic History, New York, Londres, 1981, p. 161.

5.6. La société industrielle

5.6.1. Une autre société

La statistique de la population active, entre 1871 et 1907, témoigne de l'industrialisation du pays. Il s'agit d'un passage classique : baisse du primaire et hausse du secondaire.

Les tableaux³⁷³ 5.8 et 5.9 résument les changements intervenus dans la société luxembourgeoise.

Le tableau 5.9 mérite quelques précisions. La rubrique *Ouvriers* comprend encore les journaliers, les domestiques et les aidants. A l'époque ce dernier groupe, numériquement important, a formé une rubrique à part. Elle est composée de personnes travaillant dans une entreprise exploitée par un membre de leur famille et vivant dans le ménage du chef de l'entreprise.

Si, dans la rubrique *Agriculture*, on sépare – en 1907 – le nombre d'ouvriers en ouvriers proprement dits et en aidants on a : ouvriers 19,9% et aidants 48% ; total 67,9%. Voilà qui explique la part élevée des ouvriers dans l'agriculture en 1907, en 1935 et en 1947. Ainsi, en 1947, les aidants prennent 55,2% et les ouvriers 13,7%, toujours dans la même rubrique. Les aidants jouent encore un rôle dans le *commerce*, bien qu'à un moindre degré. Par exemple, en 1907, 54,8% d'ouvriers se décomposent en aidants (13,4%) et en ouvriers (41,4%). En 1947 les pourcentages sont de 13,7% et 27,6%, total 41,3% (cf. tableau 5.8).

- Les ouvriers

L'ère industrielle est d'abord et surtout marquée par l'irruption fulgurante des ouvriers dans la société luxembourgeoise. Dans la population active industrielle les ouvriers représentent – au cours de la période 1907-1947 – une majorité écrasante : entre 72 et 76%. Ces pourcentages élevés sont liés à la sidérurgie (plus les minières), cette industrie occupe environ 60% du total des ouvriers industriels (artisanat exclu).

Tableau 5.8: Structure de la population active suivant la position sociale

	Patrons	Fonctionnaires/ employés	Ouvriers
<i>Agriculture</i>			
1907	31.7	0.4	67.9
1935	30.8	0.5	68.7
1947	30.7	0.4	68.9
<i>Industries/métiers</i>			
1907	20.7	4.7	74.6
1935	18.1	8.2	73.7
1947	13.4	8.9	77.7
<i>Commerce/transport</i>			
1907	34.5	10.7	54.8
1935	26.3	27.1	46.6
1947	26.9	32.7	41.3
<i>Services/publics/privés</i>			
1907	50.1	32.4	17.5
1935	15.0	64.5	20.5
1947	10.3	63.6	26.1

La population totale du pays augmente de 19% entre 1907 et 1935, face à une augmentation de 7% de la population ouvrière active. Produire plus avec un même équipement n'exige pas forcément une main-d'œuvre d'autant plus nombreuse, vu la possibilité des économies d'échelle. Une extension de l'équipement réclame moins de main-d'œuvre en 1935 qu'en 1907, car l'outillage est plus performant en 1935. Par contre, le nombre de techniciens et de spécialistes (employés) augmente. Seul le nombre des ouvriers agricoles diminue, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. C'est là l'expression du recul agricole.

D'après ces tableaux deux mouvements se détachent : apparition du monde des ouvriers et du monde des employés.

³⁷³ Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, vol.I, n° 1 et 2, Luxembourg, janvier-juin 1950, p. 30 et suivantes.

Tableau 5.9: La population active selon les trois secteurs économiques

Année	Secteur primaire			Secteur secondaire			Secteur tertiaire		
	M	F	total	M	F	total	M	F	total
1871	60.0	60.8	60.4	21.1	19.3	20.2	18.9	19.9	19.4
1907	35.8	60.5	45.2	49.2	12.9	38.4	15.0	26.6	18.4
1935	25.1	43.0	30.2	49.3	11.1	38.4	25.6	45.9	31.4
1947	21.4	37.8	26.1	50.4	12.7	39.7	28.2	49.5	34.2
1960	13.8	18.3	15.1	56.0	11.7	44.1	30.2	70.0	40.8

• Les employés

Entre 1907 et 1947 le nombre des employés et fonctionnaires³⁷⁴ est multiplié par quatre. En 1907 le Luxembourg est industrialisé, ce qui exige non seulement l'intervention massive d'ouvriers dans l'industrie, mais aussi celle des employés et pas seulement dans l'industrie. En règle générale l'industrie entraîne avec elle le secteur des services : gestion, vente, nouveaux métiers en relation avec la métallurgie et les chemins de fer, extension du commerce, etc.

La comptabilité à partie double a été nécessaire à l'éclosion du capitalisme. Au Luxembourg la tenue des livres (comptabilité) apparaît pour la première fois dans l'enseignement en 1835, lors de l'instauration d'une nouvelle école, l'Ecole moyenne (encore appelée Ecole industrielle), tournée modestement vers les sciences et la technique.

Rappelons qu'en 1892 est créée l'Ecole industrielle et commerciale. La *section commerciale* est indispensable ; il ne suffit pas de produire, il faut aussi vendre, ce qui est primordial pour un pays forcé d'exporter. Dorénavant, le Luxembourg est mieux armé, du point de vue formation technique générale, à affronter le processus d'industrialisation. Bien entendu, pour des études d'ingénieur les Luxembourgeois doivent s'adresser aux universités étrangères, les pays voisins sont privilégiés. Ce n'est pas nouveau, les Luxembourgeois le font déjà depuis longtemps pour des études en droit et en médecine.

En dehors de l'agriculture le nombre d'employés des trois autres branches d'activité a augmenté. La branche commerce/transport est concernée : l'augmentation du niveau de vie encourage la consommation ; la dépendance étroite du Luxembourg vis-à-vis de son commerce extérieur favorise le transport. L'industrie a besoin d'un appareil d'Etat plus étoffé (le sujet sera repris dans le chapitre 6).

En 1881 l'obligation scolaire pendant six ans est introduite : des ouvriers illettrés sont un handicap à la fois pour eux-mêmes et pour l'industrie. Une société industrielle a besoin d'un niveau culturel bien plus élevé qu'une société agraire d'Ancien régime. Pour faire fonctionner l'économie industrielle un certain niveau d'instruction générale est requis. L'enseignement secondaire (classique et technique) prend de l'ampleur. Une école industrielle et commerciale est ouverte à Esch/Alzette. Des écoles³⁷⁵ professionnelles apparaissent à Dudelange en 1900, à Differdange en 1903, à Rodange en 1910, à Esch/Alzette en 1914. Retenons encore l'Ecole préparatoire des mines à Rumelange (1910), l'Ecole des mines d'Esch/Alzette (1911) et les Cours professionnels des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, etc.

Toutes ces écoles génèrent de l'emploi dans le tertiaire et une partie de ceux qui ont fréquenté l'enseignement (classique et technique) travailleront plus tard dans les services.

Quels sont les changements intervenus dans la société luxembourgeoise ?

L'industrialisation produit un recul séculaire du poids de l'agriculture, c'est bien connu. Cette modification est mesurée usuellement par la part relative du primaire dans l'ensemble de la population active. Trois facteurs se répercutent sur cette part relative.

- D'abord et surtout le processus d'industrialisation agit : la part absolue et relative des ouvriers augmente et celle du monde agricole diminue forcément.
- L'émigration, surtout au 19^e siècle, concerne majoritairement une population issue du primaire. La part de ce secteur en est affectée. Ainsi, 33 600 habitants quittent le Luxembourg entre 1871 et 1901.

³⁷⁴ En 1907 fonctionnaires et employés privés ne sont pas encore saisis séparément dans les statistiques.

³⁷⁵ Gérard Trausch, Relations entre le développement socio-économique du Luxembourg et les structures scolaires, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, vol. VI, 2002, 15 pages.

• L'immigration au Luxembourg se compose essentiellement d'ouvriers travaillant dans l'industrie sidérurgique. La part ouvrière dans la population s'en trouve renforcée. Entre 1871 et 1901 18 800 immigrants sont enregistrés au Luxembourg.

Le monde ouvrier fait irruption dans la société luxembourgeoise et ceci à deux points de vue : effet quantitatif et effet qualitatif.

• Effet quantitatif

Il s'agit de la visibilité du monde ouvrier dans la société luxembourgeoise. L'industrie sidérurgique s'est installée dans sud du pays, la capitale attire elle aussi des entreprises industrielles et artisanales. Dans le tableau³⁷⁶ 5.10 sont présentées cinq villes industrielles de la minette et la ville de Luxembourg à quelques moments différents.

Tableau 5.10: Population totale dans quelques villes industrielles

Ville	1851	1871	1890	1900	1910
Differdange	2 175	2 162	3 574	8 756	13 909
Dudelange	1 652	1 593	5 091	8 741	10 803
Esch/Alzette	1 489	3 946	6 855	10 971	16 461
Rumelange	578	834	2 353	4 601	5 296
Schifflange	600	474	1 095	1 259	1 300
Luxembourg*	21 754	26 303	32 767	39 488	45 169

* Selon la configuration territoriale actuelle

Le paysage se modifie : de nouvelles villes surgissent, la population du pays se regroupe différemment. La géographie du pays est bouleversée.

Faisons intervenir la population dépendante (population active et personnes à charge). En 1871 le Luxembourg est encore un pays agricole : deux tiers de la population dépendante sont liés à l'agriculture ; le reste est réparti à parts égales entre les deux autres secteurs.

Tableau 5.11: Population active dépendante

Secteur	1871	1907	1936	1947	1960
Agriculture	66.3	37.6	22.8	19.7	13.0
Industrie	16.9	43.5	47.6	47.3	49.7
services	16.8	18.9	29.6	33.0	37.3

En 1907 la situation a complètement changé : la population liée à l'industrie l'emporte lors des recensements suivants. Des deux autres secteurs la part du primaire est en baisse, celle des services est croissante.

• Effet qualitatif

A l'opposé du *domestic system* des industries rurales le *factory system* requiert un rythme plus soutenu et plus pesant. Le *factory system* représente la grande industrie ; l'*usine* concentre dans les mêmes bâtiments machines et ouvriers, avec en général une seule source d'énergie (par exemple coke). Le *domestic system* évoque de petites exploitations disséminées sur le territoire (ancienne sidérurgie).

L'aboutissement du *factory system*, c'est la dictature de la règle de l'exploitation rationnelle qui se répand. L'ouvrier est interchangeable, car il n'y a « aucune technique ancestrale à transmettre, aucun souci d'achever l'objet avec patience et habileté³⁷⁷ ».

L'insécurité de l'ouvrier devient alors permanente, car il y a absence complète de protection sociale et de redistribution des revenus. La bourgeoisie, paternaliste et même méprisante vis-à-vis de la classe ouvrière, organise la charité. Des dons en nature ont la préférence, car le pauvre ne saurait dépenser convenablement l'argent. Cette bourgeoisie n'éprouve aucune culpabilité face à la détresse ouvrière et est, au contraire, convaincu de son bon droit et de sa légitimité.

La famille ancienne de type agraire vit sur la terre et de la terre : lieu de travail et lieu de vie sont les mêmes. Cette famille, une cellule de production et de reproduction, est en fait une communauté de survie.

Dans une perspective de très long terme cette famille ancienne évolue sous l'effet de deux facteurs : le Code civil et la salarisation.

Le Code civil – nous l'avons vu – donne la préférence au mari, aux dépens de sa partenaire. Sous l'action du processus de salarisation une distinction marquante a surgi : travail productif et travail improductif. Cette distinction est surtout imposée aux classes populaires et laborieuses.

Le travail productif est lié à la rationalité de l'industrie. Max Weber³⁷⁸ a largement insisté sur cet aspect : par exemple, « rationale, das heißt im Höchstmaß berechen-

³⁷⁶ Recensement de la population 1970, vol. 6, fasc. A, Luxembourg, 1976, p. 40 et suivantes.

³⁷⁷ J.-P. Rioux, op. cit. p. 172.

³⁷⁸ Max Weber, *Wirtschaftsgeschichte*, Berlin, 1991, 5^e éd. p. 239.

bare und daher mechanisierte Technik ». Ce travail est productif s'il rapporte de l'argent, en règle générale par le canal du travail salarié dans l'entreprise.

Le travail est improductif s'il se compose d'activités dites de *subsistance* dans le ménage ; il s'agit principalement de travaux de la ménagère, non rémunérés. Le travail productif est inhérent au marché, le travail non productif est hors du marché, même si la ménagère vend des légumes de son jardin. Le travail productif est situé en dehors du ménage, contrairement au travail improductif limité aux contours domestiques.

La différenciation entre travaux productifs et travaux improductifs a généré une séparation de rôles sociaux. D'un côté le travail productif (salarié) revient au mari/père et éventuellement aux jeunes gens du ménage. D'un autre côté le travail non productif est du ressort de l'épouse/mère et de ses filles vivant dans le ménage. Il s'agit de travaux dans le cadre domestique, donc largement dévalués. Par contre, les travaux du mari (« breadwinner ») sont plutôt surévalués.

Cette distinction a débouché sur le partage des rôles entre les sexes et les générations. Cette configuration n'est évidemment pas l'apanage des pays industriels, mais la salarisation croissante (ouvriers, employés) et le Code civil de 1804 ont coulé dans le béton ce modèle inégalitaire. Encore aujourd'hui il est loin d'avoir disparu au Luxembourg.

La notion de « femme au ménage » remonte à cette époque. Les rubriques statistiques dans notre pays en tiennent compte. Ainsi, les *aidants*, c'est-à-dire les membres de la famille, sont appelés à collaborer avec le chef de famille, à l'assister dans son travail, relevant du marché.

• • •

L'industrialisation est à l'origine de la montée des ouvriers ; avec un décalage dans le temps les employés ont suivi.

Le nombre de la population active indépendante³⁷⁹ a donc fortement baissé : de 1907 à 1960 leur part diminue de 34%. Si dans cette population les agriculteurs sont écartés la baisse se réduit à 18%.

³⁷⁹ Gérard Trausch, Cahier économique n°108, op. cit. p. 30, tableau 5.

Nous avons parlé de l'émergence des ouvriers et des employés en relation avec l'industrialisation. Pourquoi différencier les deux groupes ? Selon le sociologue français Maurice Halbwachs³⁸⁰ « l'ouvrier est celui qui, dans et par son travail, ne se trouve en rapports qu'avec la matière et non avec les hommes, ... ». Dans son travail l'ouvrier doit se plier au rythme des machines. Il doit s'abstenir de prendre des initiatives : il reste assujéti à la chaîne de montage.

L'employé, par contre, a des relations suivies à l'intérieur de l'entreprise (avec les autres employés, avec la direction) et à l'extérieur (par exemple avec les fournisseurs et les clients). Les employés exécutent des tâches de conception, ils se rapprochent davantage de travaux « intellectuels » que manuels.

Les classes moyennes

L'industrie a donné naissance aux mondes des ouvriers et des employés. L'analyse marxiste a adopté une posture bipolaire : antagonisme irréductible entre bourgeoisie (capital) et classe ouvrière (opprimée). Les postulats marxistes sont claires à cet égard ; par exemple rôle croissant et déterminant de la propriété des moyens de production, travail *productif*, unique source de la *plus-value* accaparée par la bourgeoisie. Selon Marx les employés sont promis à la prolétarianisation. Cette configuration semble dépassée. En effet, entre classe ouvrière et bourgeoisie se sont glissées les classes moyennes. Leur définition pose problème³⁸¹ : « Classe(s) moyenne(s), troisième classe, nouvelle classe, petite bourgeoisie, couches moyennes ou intermédiaires ... ». Il s'agit là plutôt d'approches différentes. Par exemple parler de couches moyennes suggère une préférence pour la notion *stratification sociale*³⁸², aux dépens de la notion *classes sociales*, qui est plus proche de conflit de classes. L'expression petite bourgeoisie a une connotation franchement péjorative dans l'optique marxiste.

³⁸⁰ Citation de Gilles Montigny, Maurice Halbwachs, vie, œuvres, concepts, Paris, 2005, p. 61. Pour des détails voir par exemple Maurice Halbwachs, Les classes sociales, édition critique de Gilles Montigny, Paris, 2008, p. 91-133.

³⁸¹ François Chatagner, Les classes sociales – Pertinence et permanence, Paris, 1997, p. 148.

³⁸² « ... la notion de stratification est réservée aux analyses s'opposant aux théories (et en premier lieu la théorie marxiste) qui voient dans les classes sociales des groupes fondamentaux opposés et irréductibles les uns aux autres » ; in : Serge Bosc, Stratification et classes sociales – La société française en mutation, Paris, 2008 (6^e éd.), p. 17.

Prenons un dernier exemple³⁸³. « L'usage du singulier ou du pluriel est également révélateur. Le singulier (une seule classe) suggère l'idée d'un groupe unifié par une idéologie commune ou une mission à remplir, renvoie à une vision ternaire de la société dans laquelle la nouvelle classe, celle de l'entre-deux, est une classe modératrice pour les uns, motrice et innovatrice pour d'autres, à moins qu'elle n'ait, pour d'autres encore, vocation à absorber progressivement toute la société ». Le pluriel est bien approprié, car il signifie hétérogénéité des classes moyennes.

Quelle est la situation au Luxembourg ? Avec l'égalité des citoyens devant la loi (Code civil de 1804) un embryon de classes moyennes émerge au cours du régime français. L'origine de ces classes moyennes est tout à fait usuelle : commerçants, artisans, boutiquiers (cf. 1.4.). Mais la frontière avec la bourgeoisie n'est pas étanche.

Avec l'industrialisation les classes moyennes s'élargissent. D'abord, de nouveaux produits et services apparaissent et sont vendus par davantage de points de vente. L'amélioration du niveau de vie amène de nouveaux consommateurs. Ensuite, la part des classes moyennes dans la population s'étend aux employés. Une partie de ce groupe a des conditions de vie proches de celui de la classe ouvrière, d'autres (par exemple hauts fonctionnaires) se rapprochent de la bourgeoisie. Au Luxembourg aussi les classes moyennes sont un ensemble fort disparate.

Avant de tenter une estimation (grossière) des classes moyennes au Luxembourg en 1907 (recensement professionnel et industriel), notons la population³⁸⁴ selon les six divisions par professions : 35,86% de la population entière dépend de l'agriculture, les personnes en relation avec l'industrie forment 41,74% et celles dépendant du commerce 12,21%. Les personnes liées aux services domestiques et à des travaux salariés de différentes espèces font seulement 0,74% ; celles des services 4,30% et enfin la division regroupant les personnes sans profession ou sans indication de profession arrive à 5,15%.

La population attachée à l'industrie dépasse celle de l'agriculture. Mais il faut bien nuancer

l'interprétation, surtout si l'on sait que le nombre d'ouvriers dans l'agriculture (36 098) dépasse légèrement celui dans l'industrie (35 265). Les ouvriers qui exercent une occupation accessoire sont les plus nombreux dans les cantons d'Esch/Alzette (61,19%) et de Luxembourg (57,11%). Or, environ les trois quarts des professions accessoires relèvent de l'agriculture. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que la mentalité rurale persiste longtemps au Luxembourg.

Effectuons une estimation numérique des classes moyennes au Luxembourg en 1907. Selon les groupes professionnels on peut écrire :

Indépendants + employés/fonctionnaires + ouvriers = population active

$34\,152$ (dont $16\,843$ exploitants agricoles) + $5\,078$ + $83\,886$ = $123\,116$.

Un maximum possible à atteindre par les classes moyennes serait de

$34\,152 + 5\,078 = 39\,230$, c'est-à-dire 32% par rapport à la population active totale, ce qui est largement exagéré. Des ajustements sont nécessaires : tous les exploitants ne peuvent être placés dans les classes moyennes, car une grande partie d'entre eux est plutôt proche des conditions de vie des ouvriers ; il en est de même de la catégorie des employés. A cet effet nous effectuons les redressements suivants : deux tiers des exploitants agricoles ne sont pas considérés comme intégrés dans les classes moyennes ; le nombre des employés y retenus est abaissé à $4\,500$; les indépendants non agricoles sont entièrement attribués aux classes moyennes. Dans ces conditions les classes moyennes deviennent :

Agriculteurs + indépendants + employés = $5\,614 + 17\,309 + 4\,500 = 27\,423$, ce qui fait 22% de la population active. Les ouvriers sont à 68%, reste pour la bourgeoisie 10%.

Trois remarques s'imposent.

- La part des ouvriers est donnée, c'est-à-dire déterminée par les services de statistique. Une incertitude fondamentale réside dans la frontière poreuse entre classes moyennes et bourgeoisie, entre classes moyennes et monde ouvrier. Si la part d'une de ces catégories augmente, l'autre diminue. Par ailleurs, l'hétérogénéité des classes moyennes est confirmée.

- Le classement des personnes actives répond à six divisions professionnelles : agriculture, industrie, commerce

³⁸³ François Chatagner, op. cit. p. 149.

³⁸⁴ Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, fasc. XXII, Luxembourg, 1912, p. 25, p. 161, p. 169, p. 105, p. 90-92.

avec transports, services domestiques, services de l'Etat et des communes avec professions libérales et services ecclésiastiques, personnes sans profession et sans indication de profession. Cette dernière division joue, au moins partiellement, le rôle de variable d'ajustement. D'ailleurs, les services de statistique de l'époque notent « qu'on ne peut faire de comparaisons entre les diverses divisions professionnelles que sous certaine réserve ». Rappelons que le recensement professionnel et industriel de 1907 est le premier du genre au Luxembourg ; des imperfections sont inévitables.

- Le dégagement chiffré des classes moyennes, de la classe ouvrière et de la bourgeoisie laisse une large part à l'arbitraire, car les deux notions sont loin d'être définies avec précision, face à une statistique encore balbutiante. Notre estimation reste rudimentaire et ne peut tout au plus être comprise que dans le sens d'un ordre de grandeur.

• • •

Les classes moyennes ont pleinement émergé avec l'industrialisation. Elles restent dominées par les indépendants ; parmi ceux-ci ce sont surtout les commerçants, puis les artisans qui sont les plus combattifs. En 1906 est créée l'Union commerciale de la ville de Luxembourg. En 1909 elle est étendue à l'ensemble du pays³⁸⁵ (Fédération commerciale).

Mais, la classe ouvrière reste majoritaire dans la population active. Ce monde ouvrier est exclu de la gestion politique du pays (vote censitaire). Heureusement, le début du 20^e siècle leur accorde une protection sociale, face à un régime politique, économique et social ancré fermement dans le libéralisme.

5.6.2. Vers l'Etat providence

A la fin des années 1870 l'Allemagne délaisse le libéralisme au profit du protectionnisme. Dans ce cadre l'Etat providence y est amorcé à partir de 1883 avec l'assurance maladie. Les Autorités ne se limitent plus au rôle de l'Etat gendarme. Dans une première approche « l'Etat providence est celui qui

intervient pour assurer la prise en charge collective des fonctions de solidarité³⁸⁶ ».

Au Luxembourg il faut attendre le début du 20^e siècle. Trois lois, réparties entre les années 1901 à 1911, font entrer le Luxembourg dans l'ère du social³⁸⁷.

- La loi du 31 juillet 1901 concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les maladies (Mémorial 1901, p. 745-776) ;
- Loi du 5 avril 1902 concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents (Mémorial 1902, p. 205-247) ;
- La loi du 6 mai 1911 sur l'assurance vieillesse et invalidité (Mémorial 1911, p. 593-639).

Ces lois s'appuient largement sur les lois sociales allemandes (à partir de 1883). A cet égard, le Luxembourg occupe, en tant que membre du Zollverein, une position³⁸⁸ privilégiée. Par ailleurs, Paul Eyschen reconnaît à la Chambre³⁸⁹ des députés la source allemande des premières lois sociales.

Le modèle social allemand, appelé bismarckien, présente des caractéristiques qui valent pleinement pour le Luxembourg. Entre parenthèses il est renvoyé aux articles afférents de la loi du 31 juillet 1901 sur l'assurance maladie.

- La protection sociale est entièrement liée au travail salarié (art. 1).
- Le principe de la contribution obligatoire est adopté : 1/3 des cotisations est à charge des pa-

³⁸⁶ François-Xavier Merrien (Université de Lausanne), L'Etat-Providence, Paris, 2007 (3^e éd.), p. 3.

³⁸⁷ Voir par exemple : 100 ans de Sécurité sociale au Luxembourg, in : Bulletin luxembourgeois des questions sociales, vol. 10, 2001, 156 pages. Contributions entre autres de René Piffaferri, Christiane Bertrand-Schaul, Denis Scuto, Nicole Kerschen, Carlo Durbach, Frédéric Berger et Pierre Hausman, Michel Schmitz. Voir aussi dans le même bulletin, vol. 11, 2002, des contributions de Denis Scuto, Nicole Kerschen.

André Thill, La protection sociale, in : MEMORIAL 1989, Luxembourg, p. 619-664 ; Michael Braun, Die Luxemburgische Sozialversicherung bis zum Zweiten Weltkrieg – Entwicklung, Probleme und Bedeutung, Stuttgart (Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte), 1982, 666 pages.

³⁸⁸ Compte-Rendu des séances de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, session ordinaire du 9 novembre au 14 juin 1898, Luxembourg, 1898, annexe, p. 85.

³⁸⁹ Par exemple Compte-Rendu ... session ordinaire du 5 novembre 1901 au 25 avril 1902, Luxembourg, 1902, p. 1488 et Compte-Rendu ... session ordinaire du 6 novembre 1900 au 28 juin 1901, Luxembourg, 1901, p. 1919.

³⁸⁵ Pour des détails voir Gérard Trausch, Cahier économique n°108, op. cit. p. 29 et suivantes.

trons, $\frac{2}{3}$ à la charge des salariés (art. 26). Cette disposition a été reprise de la loi allemande de 1883. Retenons que les contributions à l'assurance accidents sont supportées par les seuls patrons.

- L'organisation de la protection sociale n'est pas centralisée. Ainsi, les Caisses de maladie sont liées à trois types (art. 3) : les sociétés de secours mutuels, les caisses de secours en relation avec des entreprises industrielles, les Caisses régionales.
- Le modèle bismarckien est axé sur l'activité professionnelle : cotisations (art. 25-29) et prestations sociales (art. 14-24).
- Le caractère obligatoire du modèle assure une large couverture, mais il y a possibilité de choix entre les trois types de caisses.
- La protection sociale « se donne comme objectif de fournir des prestations standardisées, sous une forme impartiale et automatique, en s'appuyant sur des droits et obligations établis avec précision, conformément à des procédures très spécifiques et sur un champ d'application national ». Avant la réforme « la gestion des risques sociaux relevait principalement d'institutions ancrées au niveau local. Elles agissaient par le biais d'interventions occasionnelles, résiduelles et arbitraires ³⁹⁰ ... ».
- Le principe de l'assurance privée est conservé sous une forme atténuée, car les cotisations ne sont pas liées aux risques mais aux revenus.
- De l'instauration de la protection sociale découle une définition par la loi des devoirs (contribution et durée de contribution) et des droits (prestations/allocations).
- Enfin, la participation des intéressés (salariés et patrons) dans l'organisation du modèle est une caractéristique originale du modèle.

A la révolution industrielle répond – avec un décalage – la révolution sociale. Ce passage présente deux volets.

- Le social sort du facultatif. La philanthropie, l'assistance volontaire, la charité et autres aides sont insuffisantes et arbitraires. Dorénavant les salariés dans la détresse (maladie, invalidité, ...) (cf. annexe 5.8.4.) sont dotés de droits. Dès qu'ils sont dans une telle situation ils bénéficient de prestations ou d'allocations.
- Jusqu'ici les relations entre salariés et patrons sont régies par le Code civil. Nous avons vu (cf. 1.4.) à quel point le salarié est désemparé vis-à-vis du patron (cf. le fameux article 1781). Une innovation de taille est introduite : la faute et la responsabilité professionnelles sont remplacées par la responsabilité sociale. Dans les relations du travail le droit social se substitue au Code civil. Selon F.-X. Merrien ³⁹¹ « l'assurance sociale marque un déplacement de la théorie de la faute vers une théorie de l'irresponsabilité et du risque statistique. L'assurance sociale admet que la société industrielle est productrice de risques spécifiques pour une classe particulière de bas salaires (accident du travail, maladie, impotence due à l'âge, chômage). Pour cette raison, le financement doit être partagé par les salariés et les patrons, et les caisses d'assurance doivent être cogérées ».

La révolution sociale au Luxembourg est tardive par rapport à l'Allemagne. Comment l'expliquer ? Un ensemble d'éléments explicatifs sont en jeu. Selon Nicolas Ries ³⁹² « nous sommes individualistes » et opposés « à l'esprit grégaire ». Et encore : « nous sommes trop dépourvus de sens social ». L'esprit individualiste du Code civil a pu jouer un rôle de frein au Luxembourg, effet auquel l'Allemagne n'a pas été exposée. Dans cet ordre d'idées « l'idéologie du contrat, qui justifie une inégalité croissante au nom de la liberté, est mise en cause ³⁹³ ». D'ailleurs, une inégalité économique persistante à long terme risque de peser sur la liberté civile ; c'est ce qui s'est passé tout au long du 19^e siècle au Luxembourg.

Au Luxembourg il y a deux résistances à l'évolution sociale : le monde agricole, conservateur et le monde industriel, toujours imprégné de libéralisme et de paternalisme.

³⁹⁰ Maurizio Ferrera, Les nouvelles frontières du social, Paris, 2009, p. 90. Traduction de l'anglais par Isabelle Mennesson.

³⁹¹ F.-X. Merrien, 2007, op. cit. p. 37-38.

³⁹² N. Ries, 1920, op. cit. p. 287.

³⁹³ Philippe d'Iribarne, L'étrangeté française, Paris, 2006, p. 138.

Le sociologue Fernand Fehlen³⁹⁴ a bien pointé la dichotomie de la société traditionnelle luxembourgeoise. « Die traditionelle luxemburgische Gesellschaft ist geprägt durch den Gegensatz von Land und Stadt, von Landwirtschaft und (Eisen-)Industrie, von Katholizismus und Laizismus ». On peut y ajouter l'opposition entre propriétaires immobiliers et non-propriétaires.

En Allemagne les lois sociales ont aussi visé un but politique qui n'a pas été atteint. Écoutons le professeur Gerhard Ritter³⁹⁵ : « Die deutsche Sozialversicherung hat das politische Ziel, die Sozialdemokratie zu schwächen, nicht erreicht, sondern diese, wie die Gewerkschaften, gestärkt ».

A la veille de la Première guerre mondiale l'Allemagne est en avance sur les autres pays en matière sociale, bien que pays militariste et réactionnaire. Deux explications³⁹⁶ peuvent être avancées.

D'abord, ces réformes sont encouragées par les intellectuels allemands, notamment les *Kathedersozialisten* (par exemple G. Schmoller, A. Wagner). Le renforcement des droits de douane peut alors contribuer – entre autres – au financement de cette protection sociale.

Le modèle bismarckien a généré une contradiction, au moins au Luxembourg. Ce modèle implique un abandon de la position paternaliste du patronat luxembourgeois. Or, celui-ci persiste dans cette attitude et manifeste même du dédain envers le monde ouvrier qui serait responsable de ses propres difficultés, d'où un sentiment d'indifférence envers la détresse ouvrière. Des tensions en sont la conséquence qui plus tard – lors de la Première guerre mondiale et à sa suite – aggraveront les problèmes sociaux, lesquels éclatent alors au grand jour.

Pour terminer situons le Luxembourg parmi quelques pays³⁹⁷ européens : dates d'introduction des assurances maladie, accidents et vieillesse jusqu'à la Première guerre mondiale.

Tableau 5.12: La protection sociale en Europe

Länder	Unfall- versicherung	Kranken- versicherung	Renten- versicherung
Belgien	(1903) ^a	(1894)	(1900)
Dänemark	(1898)	(1892)	<u>1891</u>
Deutschland	1884	1883	1889
Finnland	1895	–	–
Frankreich	(1898) ^a	(1898)	(1895) 1910
Island	–	(1911)	–
Italien	1898	(1886)	(1898)
Luxemburg	1902	1901	1911
Niederlande	1901	–	1913
Norwegen	1894	1909	–
Österreich	1887	1888	–
Schweden	(1901)	1891	1913
Schweiz	(1881) 1911	1911	–
Vereinigtes Königreich	(1897) ^a	1911	<u>1908</u>

(a) Dabei handelte es sich um Haftpflichtgesetze, meist für ausgewählte Industrien. Eine freiwillige Versicherung gegen das Risiko der Haftpflicht war möglich.

Freiwillige Versicherung in Klammern, Staatsbürgerversorgung unterstrichen.

5.7. Conclusion

La société luxembourgeoise – dans la seconde moitié du 19^e siècle – est le théâtre de trois révolutions : révolution industrielle, révolution agricole, révolution culturelle.

La révolution industrielle

Elle a généré trois effets dans la société luxembourgeoise.

L'effet bourgeoisie. Celle-ci est en plein essor ; revigorée par industrialisation, elle a pleinement conscience de son pouvoir politique et économique.

L'effet monde ouvrier. Il est placé sous la tutelle paternaliste de la bourgeoisie-patronat et est privé de droits politiques (par exemple cens, ancien article 1781 du Code civil et ancien article 310 du Code pénal, livret d'ouvrier).

L'effet classes moyennes. Elles se composent de trois groupes, selon Maurice Halbwachs³⁹⁸ : les artisans avec les commerçants, les fonctionnaires et les employés. On constate une double différenciation. D'un groupe à l'autre et à l'intérieur de chaque groupe.

³⁹⁴ F. Fehlen (Université du Luxembourg), Gesellschaft im Wandel, in: Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg, Luxembourg, 2009, p. 131.

³⁹⁵ G. Ritter, Der Sozialstaat – Entstehung und Entwicklung im internationalen Vergleich, Munich, 1991 (2^e éd.), p. 85.

³⁹⁶ Jacques Brasseul (Université de Toulon-Var), Histoire des faits économiques et sociaux, t.2 De la Révolution industrielle à la Première guerre mondiale, Paris, 2009 (2^e éd.), p. 166 et suivantes.

³⁹⁷ G. Ritter, 1991, op. cit. p. 89.

³⁹⁸ Maurice Halbwachs, Les classes sociales, édition critique de Gilles Montigny, Paris, 2008, p. 163-177.

A l'intérieur de chaque groupe de profonds contrastes apparaissent. Par exemple un petit artisan, travaillant de ses mains, est plutôt proche des conditions de vie d'un ouvrier. Mais, à la différence de ceux-ci, il exerce en plus des fonctions de gestion d'une entreprise, de contrôle s'il a des salariés ; il est appelé à exercer la fonction commerciale. A l'autre bout se situe un artisan, plutôt aisé, qui ne travaille plus de la main, mais se consacre uniquement à des fonctions gestionnaires.

Le groupe des fonctionnaires se subdivise en hauts fonctionnaires, en moyens fonctionnaires et en petits fonctionnaires. Ces derniers sont parfois plus près du mode de vie des ouvriers, les premiers se rapprochent de la bourgeoisie. Un scénario similaire vaut pour les employés.

Il y a des différenciations à l'intérieur même d'un groupe, *a fortiori* des différences existent entre les trois groupes. Qu'est-ce qui relie les trois groupes qui forment les classes moyennes ? Selon Halbwachs³⁹⁹ c'est « avant tout une activité technique, qui suppose la connaissance pratique d'un certain nombre de règles, ... ». Et encore : « Une technique est (en effet) un corps de préceptes et de règles qui sont préparés de façon à pouvoir s'appliquer d'une manière uniforme à la généralité des cas ». Cette règle technique peut être une règle comptable, une disposition de la loi.

Ainsi, s'explique – toujours selon Halbwachs⁴⁰⁰ – que « ces classes (moyennes) n'aient pas un rôle initiateur dans l'évolution » ; contrairement à la bourgeoisie et au monde ouvrier. La bourgeoisie a le mérite de l'industrialisation du pays, bien que dans une approche libérale et paternaliste. Le monde ouvrier a à la fois contribué à l'industrialisation du pays avec la bourgeoisie et à la démocratisation de cette société industrielle. Les événements au lendemain de la Première guerre mondiale le révèlent (cf. chapitre suivant). Retenons que M. Halbwachs considère les classes moyennes dans le seul cadre urbain, donc à l'exclusion des paysans.

Artisans et commerçants se sont organisés en 1906 dans la ville de Luxembourg, puis à l'échelle nationale⁴⁰¹ en 1909. Mais, dès 1929 ces deux organisations se séparent, leurs intérêts respectifs sont trop divergents.

L'industrialisation a créé les classes moyennes ; elles sont difficiles à définir, car foncièrement hétérogènes.

La révolution agricole

Le sociologue Henri Mendras⁴⁰² a montré que « dans la plupart des sociétés paysannes traditionnelles le prestige social se mesure à deux aunes : le degré de conformité aux traditions et l'ampleur du capital ».

Deux aspects ont joué. D'un côté, un ensemble de paysans-propriétaires est porté à augmenter son capital. Dès que les besoins alimentaires et matériels sont satisfaits, le surplus n'est pas consommé mais est destiné à se transformer en capital (terre, cheptel, monnaie). Le revenu est thésaurisé, puis investi. La consommation est mal vue, sauf exception (par exemple mariage) ; d'ailleurs à l'occasion d'un tel événement le propriétaire-paysan montre sa richesse, mais pas son revenu.

D'un autre côté, la tradition dans le village est omniprésente. « Le paysan *traditionnel* ne peut mettre en question la *tradition* qui lui paraît aller de soi, être la façon normale dont il faut vivre et travailler ». Ce paysan « assume une tradition qui, pour lui, ne saurait faire question ou problème ».

Un tel milieu ne peut guère être innovateur. Écoutons Augé-Laribé⁴⁰³ : « ... ces hommes – et ces femmes – si ingénieux pour perfectionner des détails d'exécution, n'inventent pas. Tous les grands changements dont ils ont profité ou qu'ils ont subis leur ont été imposés du dehors, par les villes, l'industrie, la science, les critiques intellectuelles ». Et encore du même auteur : « ... l'agriculture méthodique a son origine dans les villes ».

Il ne faut pas s'étonner – au Luxembourg – d'une lente évolution, au moins au cours de l'ère préindustrielle, surtout en présence d'une sidérurgie (ancienne) avançant elle-même à petite vitesse. S'y ajoute une faible urbanisation.

Prenons un seul exemple, lié à l'enseignement agricole, reflétant l'esprit de l'époque. Une école théorique et pratique d'agriculture est établie à Echternach en 1856. Entre 1857 et 1866 un total de seulement 126 élèves ont fréquenté cette école. En 1868 elle est fermée.

³⁹⁹ Ibid. p. 171.

⁴⁰⁰ Ibid. p. 177.

⁴⁰¹ Pour des détails voir : Gérard Trausch, Cahier économique n° 108, p. 29 et suivantes.

⁴⁰² H. Mendras, La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après, Paris, 1991, p. 58, p. 70. Les quelques citations suivantes proviennent de cet auteur, sauf indication contraire.

⁴⁰³ Michel Augé-Laribé, La révolution agricole, Paris, 1955, p. 3 et p. 147.

Or, un changement de mentalité est lié – entre autres – à l'enseignement. Heureusement, l'Ecole agricole d'Ettelbruck, constituée en 1880 à titre d'essai, est transformée en établissement de l'Etat en 1883. Entre 1885 et 1890, de 96 à 97 élèves la fréquentent chaque année.

Cette école ne vise pas seulement la formation d'élèves, elle va plus loin, comme elle l'indique lors de l'exposition agricole⁴⁰⁴, organisée par elle à Ettelbruck en 1936. « Wichtiger aber ist, daß durch die Ausstellung neue Ideen bei unserer Bauernbevölkerung verbreitet werden, ... ».

Selon Fischer et Koltz⁴⁰⁵ cette école dispose d'amples équipements : « des pépinières fruitières et forestières, des champs d'expérience, des collections agricoles et de sciences naturelles, etc., un laboratoire de chimie, une distillerie, un musée de laiterie ». Le recours aux sciences permet d'alléger le poids des traditions.

Par ailleurs, l'organisation systématique de l'agriculture luxembourgeoise démarre en 1883 avec la création de l'Administration agricole. Un tableau chronologique⁴⁰⁶ établi en 1939 indique schématiquement les principales étapes de la modernisation (1883-1936).

La révolution culturelle

La révolution culturelle comprend trois volets.

- Lors de l'indépendance l'enseignement élémentaire (école primaire) est dans un état lamentable⁴⁰⁷. Des 432 classes primaires, seules 29,8% sont permanentes, 54,2% fonctionnent pendant 4 à 6 mois de l'année, 2,1% de 7 à 9 mois et 13,9% des instituteurs sont « en possession d'un brevet ou d'une autorisation d'enseigner ».

⁴⁰⁴ Exposition nationale agricole du 13 au 16 septembre 1936, organisée sous les auspices de la ville d'Ettelbruck par le Personnel enseignant de l'Ecole agricole, Luxembourg, 1936, p. 38.

⁴⁰⁵ E. Fischer et J.-P. Koltz, Rapport général sur l'état de l'agriculture dans le Grand-Duché de 1839 à 1889, Luxembourg, 1891, p. 28. Pour des détails sur l'histoire de l'Ecole agricole (Lycée technique agricole) voir le travail de N. Feltgen, *Der landwirtschaftliche Unterricht*, in : Collectif, *Landwirtschaft in Luxemburg*, op. cit. p. 153-178.

⁴⁰⁶ Tony Biwer, Carlo Hemmer, Eduard Pierret, Leander Spartz, J. P. Zanen, *Allerhand aus eiser Landwirtschaft an de letzten honnert Jar*, Luxembourg, 1939, 43-46.

⁴⁰⁷ Voir par exemple Vic. Diederich, *Notre enseignement primaire – essai historique*, in : MEMORIAL 1989, Luxembourg, p. 337-368.

La loi organique du 26 juillet 1843 prévoit l'organisation de l'instruction primaire : les communes sont appelées à planifier à leur charge l'enseignement primaire. En 1881 cet enseignement primaire devient obligatoire pour tout enfant âgé de 6 à 12 ans⁴⁰⁸.

- Est nécessaire une extension suffisante de l'enseignement élémentaire : il faut dépasser le stade du savoir lire et écrire.
- Un pas important est l'expansion de l'enseignement post primaire. Tout au long du 19^e siècle l'Athénée a joué un rôle déterminant⁴⁰⁹. La loi organique du 23 juillet 1848 organise l'enseignement secondaire et supérieur. Elle a été un franc succès et elle persiste même jusqu'à la loi du 10 mai 1968, qui bouleverse notre enseignement secondaire et supérieur, malgré quelques adaptations. L'ossature de la loi de 1848 a eu une longue vie, peut-être parce qu'elle a su agencer trois parties indispensables et complémentaires : enseignement classique (grec, latin), enseignement scientifique/technique et enseignement supérieur.

Il est capital de transmettre à la population, autant que possible, en dehors des éléments d'instruction générale, des notions de technique, de sciences, de comptabilité même. On ne peut pas se contenter d'injecter des capitaux dans l'économie pour activer l'industrialisation.

Cette révolution culturelle a été une révolution silencieuse, marquée par quelques traits.

- Un enseignement primaire confronté à de sérieuses difficultés, surtout aux débuts de l'indépendance. Heureusement, la loi scolaire de 1881 est intervenue, mais assez tardivement, ce qui peut expliquer – au moins partiellement – le recours à des techniciens allemands ; industrialisation et illettrisme ne font pas bon ménage.
- Un enseignement secondaire (Athénée) refondé en 1817, réformé et adapté aux besoins du pays en 1848.
- Un enseignement technique et professionnel apparu vers le début du 20^e siècle et tourné vers l'industrie sidérurgique et en partie créé par elle.

A la veille de la Première guerre mondiale l'enseignement semble en concordance avec la société industrielle luxembourgeoise, malgré quelques fai-

⁴⁰⁸ Article 5 de la loi du 20 avril 1881.

⁴⁰⁹ Voir par exemple Gérard Trausch, *les 400 ans de l'Athénée de Luxembourg*, op. cit. p. 133-164.

blessés. La différence avec la situation déplorable du milieu du siècle fait contraste.

Les trois révolutions (industrielle, agricole et culturelle) sont complétées par la révolution démocratique qui se situe au lendemain de la Première guerre mondiale (cf. chapitre suivant).

• • •

Revenons à la notion d'égalité devant la loi (cf. 1.1.), introduite par le Code civil de 1804. Écoutons Talcott Parsons : « Der Begriff *Gleichheit vor dem Recht* charakterisiert die bürgerliche Komponente der Mitgliedergleichheit, wenn man sie so versteht, daß sie sowohl den verfahrensmäßigen wie den materiellen Schutz umfaßt ». Selon les sociologues américains (T. H. Marshall et T. Parsons) cette égalité se compose de trois composants : le composant citoyen, le composant politique et le composant social. Au Luxembourg le composant citoyen apparaît avec le Code civil de 1804, le composant politique en 1919 (suffrage universel) et le composant social apparaît au début du 20^e siècle.

La révolution culturelle est portée par ce que l'historien Thomas Nipperdey⁴¹⁰ qualifie de « Leserevolution ». Deux facteurs interviennent.

- L'enseignement primaire (1843, 1881) a réussi l'alphabétisation de la population ; l'enseignement secondaire classique et technique (1848, 1892) est un support indispensable de la vie culturelle. Entre 1856 et 1880 le nombre⁴¹¹ de miliciens sachant lire et écrire est passé de 81,3% à 90,3%. Le nombre d'écoles primaires double entre 1842/43 et 1898/99.

- Le passage du monde traditionnel, rural et statique au monde « moderne », industriel, urbain et changeant encourage la « Leserevolution », qui elle-même est liée à l'expansion de la presse écrite. Au Luxembourg, ce passage semble quelque peu tardif, en relation avec une société retenue dans des coutumes et habitudes anciennes (cf. chapitre 4).

5.8. Annexe : Lectures

5.8.1. Réflexions sur la notion de révolution

Das Wort « Revolution » hat mehrere Seiten. Es beschwört Bilder eines raschen, ja brutalen oder gewaltsamen Wechsels. Es meint aber auch eine fundamentale oder tiefgreifende Umgestaltung. Für die einen ist es politisch progressiv konnotiert: Revolutionen sind etwas Gutes, und allein die Vorstellung einer reaktionären Revolution, einer Revolution, die die Uhr der Geschichte zurückdreht, gilt ihnen als contradictio in adiectu. Andere finden, daß Revolutionen per se immer Wertvolles zerstören und daher von Übel sind.

Diese und noch mehr Bedeutungen hängen an einem Wort, das einmal (im buchstäblichen Sinn) nichts anderes meinte als eine Drehung. Ich will daher klipp und klar sagen, wie ich das Wort im vorliegenden Zusammenhang verwende. Ich benutze es im ältesten übertragenen Sinn, als "große Veränderung von Verhältnissen oder einzelnen Dingen" – Besonnene Historiker der Industriellen Revolution haben das Wort immer so verwendet, in derselben Weise, wie andere von der "Wirtschaftsrevolution" im Mittelalter oder von der "wissenschaftlichen Revolution" im siebzehnten Jahrhundert oder von der "sexuellen Revolution" im zwanzigsten Jahrhundert sprechen.

Der Akzent liegt also eher auf tiefgreifend als auf schnell. Es wird niemanden überraschen, daß die außerordentlichen technischen Fortschritte der großen Industriellen Revolution nicht über Nacht erreicht wurden.

David Landes, Wohlstand und Armut der Nationen – Warum die einen reich und die anderen arm sind, Ulm, 2000 p. 205-206. Titre original: *The Wealth and Poverty of Nations. Why Some are so Rich and Some so Poor*, 1998.

5.8.2. La révolution industrielle: le charbon et le fer

• Le charbon

Celui-ci fournit l'énergie sous une triple forme :

- *De chaleur, en tant que combustible pour certaines industries (cf. brasseries, briqueterie, verrerie ...) comme pour le chauffage domestique ;*
- *De lumière, grâce au procédé Lebon permettant d'extraire le gaz d'éclairage de la houille, forme*

⁴¹⁰ Thomas Nipperdey (1927-1992), *Deutsche Geschichte 1800-1866*, op. cit. p. 587.

⁴¹¹ Statistiques historiques, op. cit. p. 515.

essentielle d'éclairage artificiel au XIX^e siècle, pour les villes comme pour les usines ;

- *D'énergie mécanique, c'est-à-dire de mouvement par sa combustion/conversion par la machine à vapeur.*

Ce rôle majeur du charbon au XIX^e siècle est encore accru par son utilisation comme matière première essentielle par des industries aussi fondamentales que la sidérurgie ...

Le charbon, « pain de l'industrie » du XIX^e siècle, cliché rebattu sans doute, mais vérité première à rappeler avant toute autre, ...

• Le fer

Sous ses diverses formes (fonte, fer, acier enfin après 1860), le fer est lui aussi le « pain » indispensable de la nouvelle civilisation industrielle : sans lui pas de machine à vapeur, de machine-outil développée, pas de chemin de fer ou de « steamboat », pas de machinisme tout court.

De ce point de vue la civilisation industrielle du XIX^e siècle est tout autant – ... • « l'âge du fer » autant que celui du charbon.

Jean-Michel Gaillard, André Lespagnol (agrégés de l'Université), *Mutations économiques et sociales 1780-1880*, Paris, 2006, p. 39-40.



L'usine à gaz municipale dans la rue St Quirin (1935)

5.8.3. La diffusion de l'industrialisation

La conception traditionnelle de ce phénomène est diffusionniste : la Révolution industrielle britannique fut un paradigme, l'industrialisation du Continent un processus d'imitation – par les hommes d'affaires et parfois par les gouvernements – de la technologie et des formes d'organisation nouvelles, que le pays pionnier avait créées. Ce schéma leader-suiveurs a été récemment critiqué, mais il reste valide, à mon sens, avec quelques nuances.

... Les premiers pays-suiveurs – la Belgique, la France, la Suisse – s'assurèrent assez rapidement l'indépendance technologique ...

François Crouzet (Université Paris IV-Sorbonne), Histoire de l'économie européenne 1000-2000, Paris, 2010 (1^{re} éd. 2000), p. 196-197.

5.8.4. Les conditions sociales de l'industrialisation

Il n'est pas nécessaire d'être « marxiste » pour dresser le tableau des souffrances que le peuple a endurées dans les premières phases de l'industrialisation capitaliste. Evoquer la misère ouvrière à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle – ou même plus tard – est devenu un lieu commun. Cependant, l'analyste n'en tire pas toujours les mêmes conclusions et n'y voit pas les mêmes symptômes suivant ses préférences doctrinales. Le pire danger pour l'esprit, et le risque pour la compréhension de la société contemporaine, seraient de vouloir excuser rétrospectivement les abus d'un capitalisme qu'on a baptisé « libéral ». Mais il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur un système ou sur des hommes, il s'agit plutôt de comprendre ce qui s'est passé en cette période d'accumulation du capital.

Maurice Niveau (recteur honoraire) et **Yves Crozet** (université de Lyon II), Histoire des faits économiques contemporains, Paris, 2010 (3^e éd.), p. 163.

5.8.5. Révolution industrielle, structure sociale et marché

Wir sind hier nicht an den technologischen und bloß wirtschaftlichen Aspekten der industriellen Revolution, sondern an damit verbundenen Veränderungen der sozialen Struktur interessiert. Es sollte jedoch festgestellt werden, daß die technologischen Verän-

derungen revolutionäre wirtschaftliche Auswirkungen hatten. Sie ermöglichten äußerst große Kosteneinsparungen, niedrigere Preise und die Entwicklung vieler neuer Produkte.

Der Schlüssel zur Struktur der industriellen Revolution ist die Ausbreitung des Marktsystems und der damit verbundenen Differenzierung auf dem wirtschaftlichen Sektor der sozialen Struktur. Das Marktsystem selbst machte jedoch keine plötzliche Revolution durch, sondern lediglich eine lange und stetige Evolution. Der beträchtliche Wohlstand Englands und Hollands im besonderen, aber auch Frankreichs, vor den neuen Erfindungen war zweifelsohne das Ergebnis der Entwicklung ihrer Marktsysteme, die wiederum abhängig waren von der rechtlichen und politischen Sicherheit und einem rechtlichen Rahmen auf der Grundlage von Privateigentum und Vertrag, welche die Ausbreitung des Handelsunternehmens begünstigten.

Talcott Parsons, Das System moderner Gesellschaften, Weinheim/München, 2009 (7^e éd.), p. 97-98.
Titre original: The System of Modern Societies.

5.8.6. Révolution industrielle et société civile luxembourgeoise

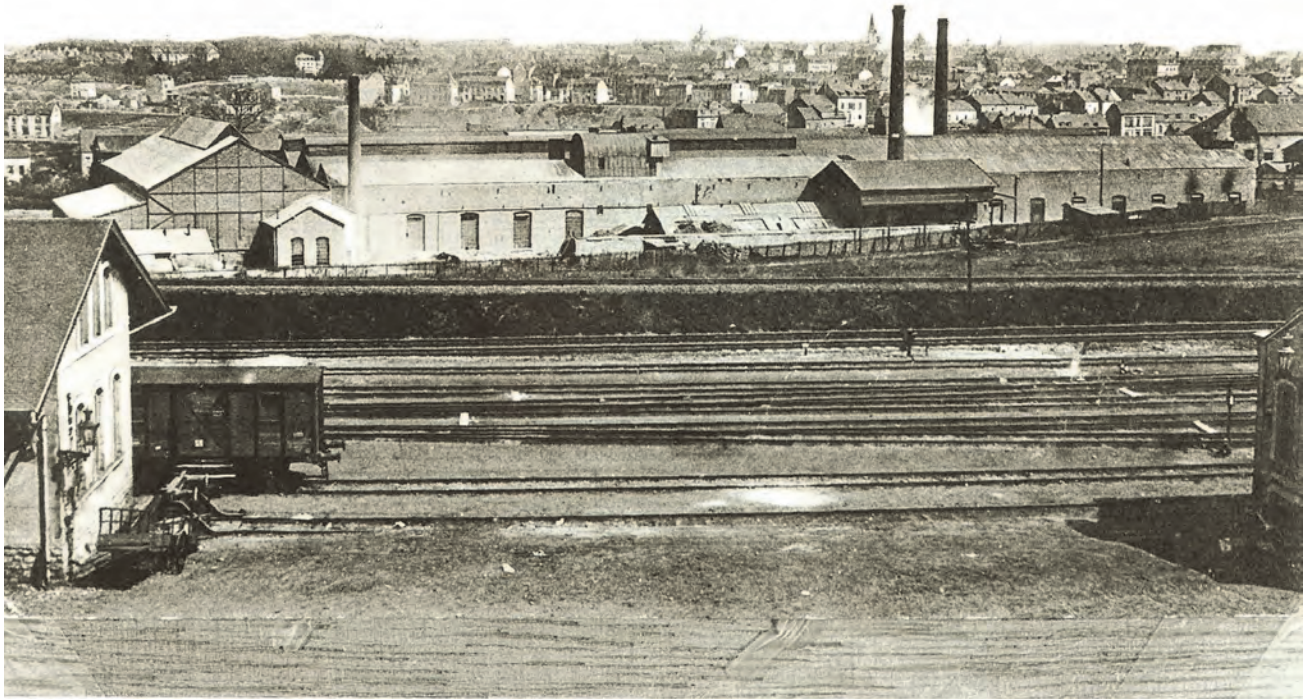
La profondeur de l'industrialisation et les mutations sociales qu'elle provoqua engendrèrent une effervescence politique et sociale inédite. L'apparition d'une classe moyenne salariée, les progrès de l'instruction publique, l'essor de la presse, la lutte économique pour la répartition des fruits de la croissance, tout cela favorisa l'émergence d'une opinion publique au sens moderne du terme. En même temps se produisit une véritable explosion associative qui mobilisa tous les milieux socioprofessionnels (ouvriers, employés, fonctionnaires, artisans, commerçants).

L'aspiration démocratique et la poussée associative modifièrent aussi le jeu politique monopolisé jusque-là par un petit nombre de notables élus au suffrage censitaire. Ils furent contraints d'abaisser le cens électoral. L'apparition d'un mouvement socialiste à la fin du siècle aviva les confrontations. Une législation sociale avancée, calquée sur le modèle allemand, fut mis en place. Sur le plan politique deux groupes finirent par s'imposer : d'une part, le « bloc de la gauche », au pouvoir de 1908 à 1915, regroupant libéraux (très proches des grands milieux d'affaires), socialistes et démocrates (qu'on pourrait qualifier de libéraux de gauche), d'autre part le parti

catholique (Parti de la Droite) soutenu par l'Eglise. Le combat entre les deux groupes, centré sur des questions idéologiques (cléricalisme-anticléricalisme), fut d'une virulence extrême.

Monique Kieffer (historienne), *Le Grand-Duché de Luxembourg : le pays du fer et de l'acier*, in : Hélène Fréchet (coord.), *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale de 1880 à 1970*, Paris, 1997, p. 182.

L'aciérie et panorama de Hollerich



Aciérie à Hollerich vers 1906

Les événements de 1914 à 1921 illustrent bien les limitations que la première guerre mondiale et ses séquelles portent à la souveraineté luxembourgeoise. A des moments décisifs le Luxembourg n'est guère l'arbitre de son destin.

Trausch Gilbert, Contributions à l'histoire sociale de la question du Luxembourg 1914-1922,

Luxembourg, 1974, p. 117.

6. L'entre-deux-guerres, une période transitoire

6.1. Rapide tour d'horizon

La période située entre les deux guerres mondiales est le temps des *ruptures*⁴¹² : rupture politique, rupture dynastique, rupture économique, rupture industrielle, rupture internationale, rupture agricole, rupture budgétaire. Le Luxembourg est confronté à une refonte complète de sa vie politique, économique et sociale : ce bouleversement est comparable à celui déclenché par la révolution française.

Mais c'est aussi et surtout une époque de transition entre le 19^e siècle et la « modernité » après la Seconde guerre mondiale. Cette transition est déclenchée par les événements de la Première guerre mondiale. Deux facettes jouent un rôle décisif ; il s'agit de problèmes sociaux en relation avec la guerre : la montée des prix, les difficultés de ravitaillement de la population.

Ces dangers sociaux frappent en priorité les plus démunis, c'est-à-dire les ouvriers et les petits employés. Face à un patronat indifférent à leur détresse et bloquant toute solution et face à un Gouvernement empêtré dans une attitude attentiste et non interventionniste, la classe ouvrière a recours à la grève (en 1917 et en 1921). C'est la seule issue possible devant l'augmentation brutale du coût de la vie. La vie de famille et même la survie (disette) des ouvriers est en jeu.

La Chambre de commerce⁴¹³, regroupant le patronat, reconnaît l'étendue du problème de la flambée des prix. « Le coût de la vie qui s'était fixé à un niveau inquiétant déjà en 1916, augmente toujours. Partie des denrées les plus disponibles, l'exagération des prix a gagné successivement toutes les choses destinées à la consommation et à l'usage. En 1917, la folie de la hausse, qui était restée limitée aux denrées, s'est emparée également du vêtement, de la chaussure et du logement. Elle a abouti à une anarchie complète dans la fixation de la valeur des choses. L'édifice séculaire des prix est ébranlé ».

Une opposition dure se cristallise entre la classe ouvrière, malmenée par la crise économique et sociale,

et la bourgeoisie-patronat, qui a fait le choix de l'intransigeance dans ses relations avec le monde ouvrier. Cette lutte se déroule sur fond de réformes sociales et économiques.

Au cours de la guerre la situation alimentaire et sociale se détériore rapidement à partir de 1916. La marge de manœuvre du Gouvernement luxembourgeois est étroite du fait de l'occupation allemande du pays. La grève de 1917 est la réponse de la population à la détresse sociale. Après la guerre des réformes sont lancées pour apaiser la situation sociale ; par exemple la journée de huit heures⁴¹⁴, sans réduction de salaire et les *conseils d'usine*, introduits en 1919, abrogés en 1921 (sous la pression franco-belge craignant la contagion) et réintroduits en 1925 sous la dénomination « délégation ouvrière ». Les revendications des ouvriers ne se limitent pas aux conditions de travail et aux salaires, le système capitaliste lui-même est mis en cause. Écoutons les ouvriers⁴¹⁵. « Angesichts der Lage fordern wir : 1) Entziehung der Verfügungsgewalt des einzelnen Kapitalisten über die Fabrik, 2) Beschränkung der Profitwirtschaft durch planmäßige organisierte Produktion ». Le conflit n'est pas prêt de se terminer.

Tout au long de ces luttes sociales le Luxembourg est obligé de réformer en profondeur son économie. Deux urgences surgissent. Après l'effondrement de l'Allemagne le Luxembourg doit trouver un autre partenaire économique. La France se désiste, bien que préférée par les Luxembourgeois, reste la Belgique. L'UEBL (Union Economique Belgo-Luxembourgeoise) est conclue le 25 juillet 1921 et entre en vigueur le 1^{er} mai 1922. Le nouveau partenaire a un pouvoir d'entraînement moins marqué que l'ancien, mais accorde davantage de droits au petit partenaire dans la gestion de cette union économique⁴¹⁶.

La seconde urgence est la réorientation de notre économie. Ainsi, le Luxembourg industriel a été un pays fournisseur (Zulieferland) de l'Allemagne. La sidérurgie

⁴¹² Pour des détails voir le cahier économique du Statec n°108, op. cit. p. 33-35.

⁴¹³ Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1917, in : Annexe au n° 26 du Mémorial 1918, p. 1.

⁴¹⁴ Arrêté du 14 décembre 1918, concernant l'introduction de la journée de huit heures, Mémorial 1918, p. 1405-1407.

⁴¹⁵ *Der Proletarier* du 4 septembre 1920, citation de Gilbert Trausch, 1974, op. cit. p. 96.

⁴¹⁶ Pour apprécier quelques avantages ou désavantages du Zollverein et de l'UEBL voir Gérard Trausch, La triple ouverture économique, démographique et socio-culturelle du Luxembourg vers l'extérieur, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, vol. VI, Luxembourg, 2002, p. 142 et suivantes.

luxembourgeoise, après la Première guerre mondiale, est devenue plus indépendante et doit alors s'occuper de la vente de ses produits dans l'ensemble du monde. Par exemple, la Columeta, créée en 1920, est un comptoir de vente. Répartir les ventes sidérurgiques sur un nombre de pays plus élevé peut atténuer les fluctuations dans la production.

Formellement, les deux grèves de 1917 et de 1921 ont été des échecs, puisque les ouvriers n'ont pas atteint leur but, mais ils ont fait irruption dans la société luxembourgeoise. Le patronat ne pourra plus les ignorer (cf. annexes 6.6.1. et 6.6.2.).

Les deux parties en présence, patrons et ouvriers vont tirer les leçons des expériences douloureuses de 1917 à 1921. Les ouvriers délaissent les projets révolutionnaires et se concentrent sur des préoccupations syndicales (conditions de travail, salaires) et abandonnent le domaine politique aux partis. Le patronat reconnaît et admet les syndicats dans les entreprises. Le Gouvernement fait pression sur le patronat pour l'amener à se défaire de son attitude rigide.

L'Etat luxembourgeois n'intervient ni dans le processus de production, ni dans les rapports de production, mais il parvient à réduire l'arbitraire dans les relations *patrons-salariés* par le développement du droit du travail (par exemple journée de huit heures de travail).

Les durs conflits sociaux après la Première guerre mondiale ont rapidement débouché sur la sphère politique et ont mené à des droits (par exemple contrats collectifs). Cette nouvelle configuration a – après la Seconde guerre mondiale – un impact déterminant sur la dynamique économique du Luxembourg ; c'est l'apparition du fordisme (cf. 7.2.3. L'ère du fordisme, voir aussi 8.1.).

Le fordisme est l'alliance entre le capital industriel, en fait la sidérurgie, et le salariat. Le patronat de la sidérurgie représente l'*élite* du patronat ; le salariat de la sidérurgie celui du salariat. Les contrats collectifs négociés par ces deux *élites* jouent le rôle de référence pour l'ensemble du salariat du privé. Après la Seconde guerre mondiale cette construction devient le fameux « modèle luxembourgeois ».

6.2. Une autre interprétation

North, Wallis et Weingast⁴¹⁷ distinguent principalement deux ordres sociaux : *l'ordre social d'accès limité* et *l'ordre social d'accès ouvert*. Ce que les trois auteurs ont étudié, ce sont « les liens complexes entre économie et politique, c'est-à-dire, en fait, entre richesse et pouvoir ⁴¹⁸ ».

Ordre social d'accès limité

Le modèle d'accès limité est défini en quatre points⁴¹⁹.

- « Une économie à croissance lente, vulnérable aux chocs ».

Au 19^e siècle l'économie luxembourgeoise est à croissance lente tant pour l'agriculture que pour l'industrie, les développements précédents l'ont signalé. Cette économie a été pleinement exposée à des chocs, surtout exogènes, par exemple à l'effondrement du Régime français correspond un effondrement de la production de fonte ; plus tard, le Luxembourg subit le choc des modifications des tarifs douaniers du Zollverein. Le Régime néerlandais soumet le Luxembourg à un traitement brutal dans le domaine fiscal.

- « Des régimes politiques sans consentement généralisé des administrés ».

A l'avènement du Régime néerlandais la population manifeste une certaine indifférence. Par la suite elle s'est transformée en opposition et finalement la grande majorité des Luxembourgeois a rejoint la Révolution belge.

⁴¹⁷ Douglass C. North, John Joseph Wallis et Barry R. Weingast, *Violence et ordres sociaux – Un cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité*, Paris, 2010, 458 pages, postface à l'édition française par Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia. Titre original: *Violence and Social Order*, Cambridge University Press, 2009. Voir aussi: Douglass C. North, *Structure and Change in Economic History*, New York/London, 1981, 228 pages et du même auteur: *Institutions, Institutional Changes and Economic Performance*, 2009 (1990), 27^e édition, 152 pages. Finalement, du même auteur: *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton (New Jersey), 2005, 187 pages.

⁴¹⁸ Selon la postface des économistes Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia à l'ouvrage de North, Wallis et Weingast, op. cit. p. 415.

⁴¹⁹ D. C. North, J.J. Wallis et B. R. Weingast, 2010, op. cit. p. 32 et suivantes, y comprises les citations, sauf indication contraire.



Vue sur la place de la Gare, l'avenue de la Gare (à droite) et l'avenue de la Liberté (au centre), 1948

- « *Un Etat plus réduit et plus centralisé* ».

Au 19^e siècle la structure étatique⁴²⁰ du Luxembourg reste légère. L'Etat luxembourgeois est peu étoffé.

- « *Une prédominance des relations sociales organisées sur un mode personnel, reposant sur des privilèges, une hiérarchie sociale, des lois appliquées au cas par cas, des droits de propriété fragiles et le pré-supposé que tous les individus ne sont pas égaux* ».

De nouveau cette caractéristique vaut surtout pour le Régime néerlandais. Ecoutez Albert Calmes⁴²¹ : « L'abus du privilège royal d'accorder des dispenses contraires à la loi ... ». « ... interpénétration des notables et du fonctionnariat ... ». « ... attribution d'emplois, de dispenses pour des cumuls interdits et des fonds secrets ... ». « La tolérance du pouvoir à l'égard de cumuls parfois très discutables concédés aux notables fait contraste avec la sévérité à l'endroit des cumuls des petits fonctionnaires ». Et

encore : « L'oligarchie des notables orangistes était devenue un rouage du pouvoir ».

Selon les trois auteurs la violence, ou la menace de violence, reste un problème central de toute société, laquelle n'a pas réussi à l'éliminer entièrement, mais a pu l'atténuer.

La violence est individuelle ou organisée, c'est-à-dire elle provient d'un groupe. Prenons quelques exemples. E. Servais, dans son autobiographie, parle de « bandes de misérables en haillons et pieds-nus parcourant incessamment toutes les parties du territoire ». Il y a violence émanant de la garnison prussienne ; par exemple son attitude vexatoire vis-à-vis de la population de la Ville ; en 1826 un commerçant belge est tué par un officier prussien causant une vive émotion. Mais la violence peut même émaner d'une institution, par exemple la Justice⁴²². « En 1840 la Cour d'assises de Luxembourg condamne un père de famille de huit enfants à cinq ans de travaux forcés et à la mise à vie sous la surveil-

⁴²⁰ Gérard Trausch, Création d'une fonction publique moderne au Luxembourg, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, vol. IX, 2005, 43 pages.

⁴²¹ Albert Calmes, Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830, op. cit. p. 147, p. 149, p. 151.

⁴²² Albert Calmes, Au « bon vieux temps » la justice avait la main lourde, in : Au fil de l'histoire, II, 1971, p. 121-123. Quant à l'organisation de la justice au 19^e siècle, voir Paul Feltes, Evolution de l'organisation judiciaire au 19^e siècle, in : *Hémecht*, 1998, 50, n° 1, p. 27-67 et n° 2, p. 135-175.

lance de la police pour avoir volé par effraction chez son oncle, pour nourrir son unique vache, du foin pour une valeur de 25 cents ». ... « La même année la même Cour condamne un enfant de Bettembourg de 13 ans à 20 mois de prison pour vol de jour et par escalade de 30 litres de grains. Le recours en grâce fut rejeté par la Commission des grâces » (sous la houlette de Gellé, chef des services civils et successeur de Hassenpflug).

La société « gère » sa violence par le canal des *institutions* et des *organisations*⁴²³. Les institutions dressent « les règles du jeu » (*the rules of the game*) : des lois, règles écrites ou conventions sociales, codes de conduite informels. Les relations entre individus sont visées ; les institutions sont des contraintes agissant sur le comportement de ces individus. Les organisations sont des groupes d'individus « poursuivant des objectifs collectifs aussi bien qu'individuels au moyen d'un comportement partiellement coordonné »⁴²⁴. Les organisations sont de différents ordres : politiques (groupes politiques, Chambre des députés, conseil communal, ...), économiques (entreprises commerciales, exploitations agricoles, Chambre de commerce, coopérative, ...), sociales (églises, sociétés de bienfaisance, associations agricoles, ...), éducatives (écoles, formations diverses, ...). Pour D. C. North⁴²⁵ « they are groups of individuals bound by some common purpose to achieve objectives ». Dans ce modèle le problème de la violence est résolu par le groupe dominant au pouvoir. Il s'agit de la bourgeoisie-patronat : bourgeoisie (industrielle, commerciale), hauts fonctionnaires, orangistes, le monde du droit (notaires, avocats, magistrats), gros propriétaires, etc. Ce groupe dominant – ou élite – jouit de privilèges ou de rentes. La propriété immobilière est protégée par le Code civil (cf. code des propriétaires). La propriété mobilière est protégée par « la main lourde de la justice » : le vol doit être durement sanctionné. Cette violence-là est destinée à sauvegarder les avantages du groupe dominant.

L'égalité devant la loi vaut en fait pour ce groupe ; nous avons vu la position affaiblie des salariés en général et des ouvriers en particulier.

A l'intérieur du groupe dominant des changements interviennent ; par exemple en 1848 apparition

d'une Constitution libérale, retour de la réaction en 1856, apaisement en 1868. La composition interne du groupe dominant varie sans que son existence soit mise en péril. A chaque fois persiste un certain équilibre – même imparfait – entre pouvoir politique et pouvoir économique pour garantir la pérennité du groupe dominant.

Toutefois, le modèle n'est pas statique ; par exemple, la dureté du groupe dominant du temps du régime néerlandais a disparu. Par ailleurs, l'émergence, au début du 20^e siècle, de la protection sociale apparaît comme une concession du groupe dominant pour préserver sa position privilégiée.

Le modèle d'accès limité évolue lentement vers un modèle d'accès ouvert.

Ordre social d'accès ouvert

Selon la terminologie de North, Wallis et Weingast il y a à l'intérieur même du modèle limité une évolution possible. Le modèle limité sous le Régime néerlandais peut être qualifié de « primaire ». A la veille de la Première guerre mondiale on peut parler d'ordre social à accès limité « mature ». Le degré et l'intensité des privilèges du groupe dominant ont baissé. Avant d'aborder le passage du modèle d'accès limité à l'ordre social à accès ouvert, définissons ce nouveau modèle. Il présente les caractéristiques suivantes⁴²⁶.

• « *Système de croyances communes sur l'intégration et l'égalité de tous les citoyens* ».

Il s'agit d'un ensemble d'idées liées à l'égalité, la solidarité et l'intégration. Tous les citoyens :

- sont égaux devant la loi ;
- ont le droit de former des organisations et de rédiger des contrats ;
- peuvent recourir à l'administration et aux tribunaux ;
- peuvent disposer des biens et services publics.

Au Luxembourg, entre les deux guerres mondiales, tous les citoyens ont un accès facile à ces droits ;

⁴²³ D. C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, op. cit. p. 5.

⁴²⁴ North, Wallis, Weingast, 2010, op. cit. p. 38

⁴²⁵ D. C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, op. cit. p.5.

⁴²⁶ North, Wallis, Weingast, op. cit. p. 178 et suivantes.

par exemple le droit de former des syndicats. Le fameux article 310 du Code pénal est abrogé en 1936.

- « *Accès sans restriction aux activités économiques, politiques, religieuses et éducatives* ».

L'accès ouvert en politique mène à la démocratie ; l'accès ouvert en économie conduit à l'économie de marché. Ce sont deux conditions nécessaires, mais pas suffisantes à l'augmentation du niveau de vie.

Le vote censitaire est abrogé en 1919 et remplacé par le droit de vote universel⁴²⁷ (pour les hommes et les femmes).

Prenons deux exemples⁴²⁸ quant au domaine économique en relation avec les sociétés commerciales. La loi du 31 juillet 1929 sur les *Holding* a un succès rapide : au 31.12.1934 le Luxembourg compte 750 sociétés (toutes sous forme de sociétés anonymes) au capital de 2,4 milliards de francs. La loi du 18 septembre 1933 introduit la société à responsabilité limitée, « en avance sur la loi belge ».

- « *Soutien aux organisations dans les activités ouvertes à tous* ».

Deux grands groupes d'organisations peuvent être distingués. Les organisations *contractuelles* disposent de puissants instruments encourageant la coopération. Les organisations *adhérentes*, plus souples, sont multiples : clubs sportifs, chorale, cercle culturel, etc. Plus cette « technologie sociale » est développée, plus le modèle devient ouvert.

- « *Etat de droit qui s'applique indistinctement à tous les citoyens* ».

Il s'agit de préserver les citoyens de manipulations de la part de l'Etat. La Constitution garantit à chacun une sphère privée. Comme les biens publics sont dus à tous les citoyens, les échanges sont impersonnels, c'est-à-dire aucun privilège n'y est attaché et les individus n'ont pas besoin de se connaître pour procéder à des échanges. L'Etat de droit vaut pour tous les citoyens.

• • •

Les deux modèles d'ordre social ne sont pas immuables, au contraire, ils évoluent constamment. Du modèle limité au modèle ouvert des changements notables sont intervenus. Par exemple l'industrialisation a généré de nouvelles sources de pouvoir économique et politique : la composition du groupe dominant change. Celui-ci n'est plus limité pour s'enrichir à la propriété foncière et au commerce, lequel est devenu (avec l'artisanat) une caractéristique des classes moyennes.

L'avènement de l'ordre social d'accès ouvert présente quelques caractéristiques.

- La rupture de l'ordre social d'accès limité est liée à la Première guerre mondiale, bien qu'une nette évolution se dessine, avant même la fin du 19^e siècle, vers le modèle ouvert. La guerre a été l'élément déclencheur : le groupe dominant est fortement contesté par le monde salarié, surtout ouvrier.
- Le groupe dominant a tenté de récupérer une partie de son pouvoir, mais l'accès politique (droit de vote universel), donc une décentralisation des décisions politiques, a sensiblement réduit ses rentes. Cette tentative de récupération est vouée à l'échec.
- Toute création de *rentes* réduit le développement économique et social. Le Régime néerlandais est l'exemple type d'un système caractérisé par des rentes. L'ouverture politique et l'ouverture économique sont des garanties contre la formation de ces rentes, mais une régression est toujours possible.
- L'ordre social d'accès limité évolue (lentement) vers un ordre social d'accès limité « mature », moins rigide, moins sévère. C'est le passage de la bourgeoisie orangiste, éprise d'ordre (conservateur) et composée surtout de fonctionnaires dévoués au Roi Grand-Duc et de quelques grands propriétaires fonciers, vers le régime de la bourgeoisie d'affaires, forcément libérale. Cette bourgeoisie – groupe dominant – est à son zénith au début du 20^e siècle. L'entre-deux-guerres est le temps de la transition de l'ordre social d'accès limité (mature) vers l'ordre social d'accès ouvert. La bourgeoi-

⁴²⁷ Révision de la Constitution de 1919, art. 52, Mémorial 1919, p. 531.

⁴²⁸ Léon Metzler (directeur du Contentieux de l'ARBED), Le régime légal des Sociétés et Associations, in : Le Grand-Duché de Luxembourg, publication à l'occasion de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1935, Luxembourg/Bruxelles, p. 74-78, y comprise la citation.

sie-patronat doit composer avec le monde salarié. Ce nouveau groupe dominant a dû jeter du lest. Le résultat est l'entrée de ministres socialistes dans le Gouvernement.

Selon North, Wallis et Weingast c'est moins le progrès économique que la stabilité sociale qui est le soubassement de la société. En d'autres mots, progrès technique innovation et investissement sont moins la cause que l'effet du développement de la société.

Selon le banquier Josef Ackermann⁴²⁹ « la réussite économique repose toujours sur des bases politiques ». Le succès économique (industrie sidérurgique et place financière) du Luxembourg a reposé à la fois sur la stabilité de ses institutions et sur la stabilité sociale. Les développements que nous venons de passer en revue s'appliquent particulièrement bien à la situation du Grand-Duché.

• • •

Écoutons le député Bernard Herschbach⁴³⁰ à la Chambre en 1917 : « ... will der Arbeiter genügend verdienen zum Unterhalt seiner Familie sowie noch etwas auf die Seite legen können ... ».

Avec le recul qui est le nôtre une autre approche est possible. En dehors de la bourgeoisie l'épargne est le privilège des classes moyennes. Dans cet ordre d'idées Herschbach annonce peut-être la prétention du monde ouvrier à joindre les classes moyennes. Plusieurs étapes se succèdent : intégration des ouvriers dans la société luxembourgeoise, ..., accords collectifs, accès à la société de consommation, Finalement, l'aboutissement est alors la loi du 13 mai 2008 qui introduit le statut unique pour les salariés du privé. Les ouvriers n'ont évidemment pas disparu de la société luxembourgeoise, mais ce qui a disparu, c'est la *classe ouvrière*, dont la visibilité sociale s'est estompée.

6.3. L'Etat

Vers le milieu du 19^e siècle le libéralisme économique en provenance de l'Angleterre, se répand sur le continent, le Luxembourg n'est pas épargné. Karl

Polanyi⁴³¹ a analysé ce libéralisme. Résumons, en relation avec la situation du Luxembourg.

- La vie économique s'appuie à la fois sur la concurrence et sur le marché (marché auto-régulateur), y compris le marché du travail.
- L'équilibre budgétaire est une règle générale.

Dans un tel contexte il ne faut pas s'attendre à de nombreuses interventions étatiques dans la vie économique. Elles sont « certes assez discrètes », selon l'expression d'André Bauler⁴³², mais elles sont réelles. Prenons quelques exemples.

- Dès l'indépendance les Autorités sont amenées à améliorer le réseau de communications. Un dense tissu de routes et de chemins de fer est indispensable au développement industriel et agricole.

- En 1842 le Luxembourg entre dans le Zollverein : « L'action de l'Etat a pu élargir le marché intérieur par l'intégration régionale (cas allemand avec le Zollverein en 1834) ... »⁴³³.

- L'agriculture deviendra un domaine privilégié d'intervention des Pouvoirs publics. Ainsi, les associations agricoles sont favorisées, bien qu'au début ce soient surtout des réunions de notables. L'industrialisation a entraîné l'agriculture. L'obligation faite aux industriels de la sidérurgie de mettre à la disposition de l'agriculture des scories Thomas à un prix préférentiel a un double avantage : utilisation d'un engrais performant, amélioration du sol.

- Les Autorités lancent deux emprunts publics⁴³⁴ en 1859 (3,5 millions de francs) et en 1863 (8,5 millions), voués au financement des chemins de fer luxembourgeois. Celui de 1859 est le premier à long terme, mais est très onéreux, car l'Etat ne touche que 84,92 francs pour un montant nominal de 100

⁴²⁹ J. Ackermann, selon un article paru dans *Le Monde* du 8 novembre 2011.

⁴³⁰ Compte Rendu ..., session législative 1916-1917, Premier volume, Luxembourg, 1917, p. 1166.

⁴³¹ K. Polanyi, *La grande transformation – Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983 (1944), voir surtout p. 184-285.

⁴³² A. Bauler, *Les fruits de la souveraineté nationale*, op. cit. p. 115.

⁴³³ Anne-Mary Drai, *La croissance économique au XIX^e siècle*, in : Alain Beitone, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, op. cit. p. 91.

⁴³⁴ Nicolas Kerschen, *Les emprunts de l'Etat au cours du dernier siècle*, Luxembourg, 1955, p. 5-11. Cet auteur examine les emprunts de l'Etat du milieu du 19^e siècle jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale.

francs. Le taux nominal de 4% devient un taux effectif de 5%. L'emprunt de 1863 n'est destiné qu'à concurrence de 5,8 millions aux chemins de fer, « le restant à l'exécution de grands travaux, dont l'agrandissement et l'aménagement de l'hôtel du gouvernement »⁴³⁵. Cette fois-ci le rendement est meilleur : l'Etat touche un net de 91,46 francs pour 100 francs de nominal. Le taux réel passe de 4% à 4,5% (et non 5% comme pour l'emprunt de 1859).

- Entre 1870 et 1898 est mise en place une régulation des *concessions minières*. En 1882 est enfin introduite la clause de l'interdiction de trafic (Verhüttungsklausel). Elle évite la simple exportation du minerai et garantit ainsi une transformation dans le pays. Le caractère tardif de cette mesure de sauvegarde est lié à des protestations des deux pays voisins. En 1869 le Gouvernement⁴³⁶ luxembourgeois a envisagé de lier des concessions minières à l'interdiction de trafic. La Belgique et l'Allemagne protestent ; cette dernière a déclaré cette disposition incompatible avec le Zollverein. Le Gouvernement luxembourgeois a cédé.

- L'enseignement est un secteur d'intervention précoce de l'Etat. En 1881 une scolarité obligatoire de six ans est introduite : savoir lire et écrire est indispensable dans un pays industrialisé. Dès 1848 un enseignement classique ainsi qu'un enseignement scientifique et technique sont créés. Ce dernier a un double effet : il accompagne l'industrialisation et il rend les jeunes réceptifs au progrès technique, essentiel à l'industrie et à l'agriculture du pays.

- Enfin, l'ensemble de la législation sur la protection sociale, initiée par Paul Eyschen, a profondément marqué la société luxembourgeoise.

Jusqu'à la Première guerre mondiale l'Etat est intervenu dans la vie économique, sans pour autant démontrer un esprit interventionniste. Ses actions ont même un caractère furtif.

Face à la détérioration des conditions de vie et face aux revendications salariales le député Pierre Dupong⁴³⁷ a bien formulé le problème à la Chambre à la fin de 1916. « On croira peut-être que l'Etat n'a pas voix au chapitre lorsque la question des salaires est débattue, que c'est là le patron qui en maître

absolu fixe seul la rémunération des ouvriers. Cela a été peut-être un peu trop le cas dans le passé ».

A l'époque l'état d'esprit n'est pas à l'intervention, surtout en matière de salaire. Ceci est d'autant plus remarquable que la loi du 15 mars 1915 confère au Gouvernement « des pouvoirs dictatoriaux durant la guerre » pour combattre crise économique et sociale. La période de l'entre-deux-guerres est, pour les divers gouvernements, une période d'apprentissage d'un tour d'esprit interventionniste ; cela se fera, mais non sans peine.

• • •

Abordons brièvement la notion de *croissance* de l'Etat.

- Revenons au groupe dominant analysé précédemment (cf. 6.2.). L'Etat serait assujéti aux intérêts de ce groupe. La croissance économique entraîne dans son sillage la croissance (modérée) de l'Etat, ce qui renforce le groupe dominant. Voilà un scénario que l'on peut imaginer pour le Luxembourg, jusqu'à la Première guerre mondiale. Par la suite, l'ordre social d'accès ouvert est caractérisé par une extension considérable de l'Etat.

- Les dépenses publiques augmentent « par une espèce de dérive des institutions »⁴³⁸. Le régime électoral joue un rôle. Le système représentatif crée des groupes de pression : partis politiques, bureaucraties, syndicats, divers groupes commerciaux, etc. Le résultat de leurs marchandages est de plus en plus souvent un compromis impliquant des dépenses publiques supplémentaires, ce qui encourage la croissance de l'Etat. En règle générale le système représentatif pousse à la croissance de l'Etat, donc aux dépenses publiques. Plus tard, le résultat de la *tripartite* est un compromis débouchant sur de nouvelles dépenses de l'Etat.

- Une autre approche est celle de la demande croissante de services publics. En général il existe une certaine analogie entre croissance des services publics et croissance de la consommation privée. S'y ajoute l'urbanisation (cf. 6.4.) qui favorise le besoin de services publics.

⁴³⁵ Ibid. p. 8.

⁴³⁶ Albert Calmes, *Der Zollanschluss des Grossherzogtums Luxemburg an Deutschland*, Bd. 2, op. cit. p. 128.

⁴³⁷ Compte Rendu ... session législative 1916-1917, premier volume, op. cit. p. 66.

⁴³⁸ Robert Delorme (Université Paris-X/Nanterre) et Christine André (CNRS), *L'Etat et l'économie – Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France 1870-1980*, Paris, 1983, p. 135. Pour les déterminants et les thèses des relations entre Etat et économie, voir p. 99 à 162.

• Voilà qui nous mène à la « loi » de Wagner Adolphe. Il s'agit d'une « des lois statistiques, ou de tendance, qui permettent de mettre en évidence des effets économiques ⁴³⁹ ». Selon cette loi les dépenses publiques, c'est-à-dire l'activité étatique, sont en fonction de l'activité industrielle. « Einen Großteil seines Lebens hat ihn die Frage nach dem Verhältnis von Staat und Markt begleitet, dabei insbesondere die Rolle des Staates in einer sich entwickelnden Industriegesellschaft ... ⁴⁴⁰ ». Cet auteur vise surtout trois catégories de dépenses : les investissements d'infrastructure, l'administration générale, la culture avec l'éducation et l'action sociale. L'hypothèse de Wagner n'est pas démentie par les statistiques luxembourgeoises, comme le tableau ⁴⁴¹ 6.1 le montre. Les dépenses budgétaires sont rapprochées du revenu national. Le rapport élevé en 1946 signifie que les Autorités n'ont plus de complexes à intervenir dans la vie économique et sociale, contrairement à leur attitude après la Première guerre mondiale.

Tableau 6.1: « Loi » de Wagner

Année	Dépenses budgétaires/ Revenu national (%)
1913	7.8
1918	10.2
1928	13.2
1935	16.6
1937	14.7
1946	38.8
1951	27.2

Selon l'économiste Yves Crozet⁴⁴² la loi de Wagner présente un problème de logique. « Que se passe-t-il lorsque les dépenses publiques atteignent 50, 60, voire même 70% du PIB ? Bien avant 70% du PIB, on évolue dans un système socialiste. Si l'Etat prélève tout pour tout redistribuer, on n'évolue plus dans une économie de marché. On est donc face à un vrai problème de logique ». Peut-être faut-il « revenir à une logique de substituabilité, limiter les biens collectifs pour que les biens privés puissent se développer, au cas où *la machine revendicatrice bloquerait la machine productive* ».

Selon le sociologue Emile Durkheim⁴⁴³ l'Etat a un rôle fondamental, garantir et protéger l'individu, bien que des dérives soient possibles.

« On considère l'Etat comme l'antagoniste de l'individu et il semble que le premier ne puisse se développer qu'au détriment du second. Rien de plus controuvé que ce prétendu antagonisme La vérité, c'est que l'Etat a été bien plutôt le libérateur de l'individu. C'est l'Etat qui, à mesure qu'il a pris de la force, a affranchi l'individu des groupes particuliers et locaux qui tendaient à l'absorber, famille, cité, corporation, etc. L'individualisme a marché dans l'histoire du même pas que l'étatisme. Non pas que l'Etat ne puisse devenir despotique et oppresseur. Comme toutes les forces de la nature, s'il n'est limité par aucune puissance collective qui le contienne, il se développera sans mesure et deviendra à son tour une menace pour les libertés individuelles ».

⁴³⁹ Jean-Marie Albertini et Ahmed Silem, Comprendre les théories économiques, Paris, 2011, p. 503. Cette nouvelle édition, entièrement revue et mise à jour, réunit en un seul volume (744 pages) les deux volumes initialement publiés.

⁴⁴⁰ Barbara Dluhosch, Klaus W. Zimmermann, Adolph Wagner und sein « Gesetz »: einige späte Anmerkungen, Helmut Schmidt Universität Hamburg, working paper 85, août 2008, p. 2.

⁴⁴¹ F. Adam, P. Pieretti, R. Weides et P. Zahlen, La croissance de l'économie luxembourgeoise au cours du XX^e siècle – Mesure, résultats, facteurs de croissance, in : L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle, Luxembourg (Statec), op. cit. p. 75.

⁴⁴² Yves Crozet, Faut-il brûler les économistes ? Cultures nationales et intérêt général, in : L'économie, une science qui nous gouverne ? Leçons des crises, ouvrage collectif, Paris, 2011, p. 306.

⁴⁴³ Emile Durkheim, Textes, t. 3 Fonctions sociales et institutions, Paris, 1975 (1899), p. 171.

6.4. Urbanisation

Depuis le Moyen-âge la ville de Luxembourg a été une forteresse⁴⁴⁴. A la création du Grand-Duché le caractère *forteresse* prend une ampleur considérable.

A la ville de Luxembourg est dévolu un rôle dans le système érigé par le Congrès de Vienne en 1814 : l'endiguement de l'expansionnisme français, par le canal de sa puissante forteresse. D'ailleurs, pendant les deux tiers du 19^e siècle la Ville a la qualité de forteresse. Les contraintes⁴⁴⁵ liées à cette situation ne sont pas négligeables. Effectuons un bref tour d'horizon. C'est d'abord et surtout la présence de la garnison prussienne. Deux conséquences en découlent immédiatement.

- La concurrence pour l'espace disponible entre la garnison (environ 5 000 hommes) et les Luxembourgeois (population et Autorités).

Cette rivalité est évidemment en relation avec l'exiguïté territoriale, propre à toute forteresse.

- Une cohabitation souvent difficile entre garnison et habitants.

La situation s'aggrave dans les années 1840, lors de l'installation d'une administration publique luxembourgeoise. Les contraintes sont multiples (par exemple fermeture des portes de la Ville) et pèsent lourdement sur le pays. Écoutons le professeur Paul Bisdorff⁴⁴⁶ : « La réalité de la forteresse, déclarée fédérale, grevait la capitale, voire tout le Grand-Duché d'une servitude internationale ; la souveraineté nationale était réduite de façon permanente par les intérêts fédéraux ».

Le tableau⁴⁴⁷ 6.2 indique la population de la Ville à l'époque ; les indications sur la population ne comprennent pas la garnison.

⁴⁴⁴ Pour une vue d'ensemble voir Jean-Pierre Kunnert, De la Ville fortifiée du Moyen-Âge à la forteresse des temps modernes, in : Gilbert Trausch (dir.), La Ville de Luxembourg, Anvers, 1994, p. 81-89.

⁴⁴⁵ Paul Bisdorff, Les servitudes de la forteresse fédérale, in : Gilbert Trausch (dir.), La Ville de Luxembourg, op. cit. p. 185-193.

⁴⁴⁶ Ibid. p. 186.

⁴⁴⁷ Norbert Franz, Die Stadtgemeinde Luxemburg im Spannungsfeld politischer und wirtschaftlicher Umwälzungen (1760-1890), Von der Festungs- und Garnisonsstadt zur offenen mul-

Tableau 6.2: Population de la ville de Luxembourg

Année	Habitants
1783	9 000
1805	9 431
1828	9 951
1839	10 530
1852	13 092
1865	13 926

La population de la forteresse oscille autour de 13 000 à 14 000 habitants, probablement proche du maximum qu'elle peut supporter⁴⁴⁸.

Norbert Franz⁴⁴⁹ a étudié la population de la Ville, à deux moments différents, selon trois grandes catégories sociales : couches supérieures, couches moyennes et couches inférieures.

Tableau 6.3: Population de la Ville selon trois catégories sociales (%)

Couche :	1806	1852
Supérieure	1.6	5.2
Moyenne	22.6	30.5
Inférieure	75.8	64.3

Tableau 6.4: Population active de la Ville (%)

Pop. active :	1806	1852
Artisans	35.6	42.3
Ouvriers	27.0	21.4
Commerçants	8.7	10.8
Fonctionnaires	6.3	6.6

Selon le tableau 6.3 le niveau de vie de la population s'est amélioré, puisque la distinction en trois catégories s'appuie essentiellement sur un critère de paiement d'impôt. Le tableau 6.4 témoigne d'une structure de la population sans changement majeur à ces deux dates.

tifunktionalen Stadt, Trêves, 2001 (Trierer Historische Forschungen, Bd. 40), p. 186, p. 216.

⁴⁴⁸ N. Franz, op. cit. p. 186.

⁴⁴⁹ N. Franz, op. cit. p. 290, p. 320, p. 329.

Essayons une comparaison⁴⁵⁰ avec l'année 1900, à cet effet – faute de statistiques – prenons un quartier de la ville haute, le *Fëschmart* (Marché aux poissons). Les artisans/commerçants font plus de la moitié de la population active ; les ouvriers viennent en troisième position, suivis des employés et fonctionnaires. A chaque fois les fonctions traditionnelles urbaines persistent amplement : fonctions commerciales, artisanales et administratives (activités tertiaires).

L'historien Robert Philippart⁴⁵¹ fait une comparaison intéressante entre les deux aspects déterminants de la forteresse. Écoutons-le. « Le rôle économique de la ville et son poids démographique restaient (toujours) inférieurs à sa position stratégique militaire. Économiquement parlant, la capitale luxembourgeoise est de second ordre, alors que sa situation militaire sera généralement de tout premier ordre ».

• • •

1867 est une année décisive pour la ville de Luxembourg. Le traité de Londres du 11 mai 1867⁴⁵² déclare le Luxembourg *neutre*. Il s'agit d'une neutralité désarmée, contrairement à la neutralité de la Belgique. Les conséquences sont multiples.

- La neutralité implique à la fois le départ de la garnison prussienne et le démantèlement de la forteresse.
- Le Luxembourg jouit d'une plus grande indépendance politique, car la Confédération germanique, dont il fait partie, est dissoute. En plus, le Luxembourg n'est pas membre de la Confédération de l'Allemagne du nord. Le lien (contraignant) avec un autre pays a disparu. Cette liberté supplémentaire aboutit à la Constitution libérale de 1868, qui est toujours la nôtre, malgré des révisions.
- L'espace « utilisable » est réduit : la ville haute compte 22,7 ha, la ville basse 104, 43

ha, les fortifications 177,21 ha (cf. 5.4.). En fait, le début d'une politique d'urbanisation est déclenché. En 1883 la ville de Luxembourg est déclarée ville ouverte⁴⁵³.

- Le Grand-Duché est placé sous la garantie des puissances européennes : sa position internationale est renforcée.
- L'Administration publique peut être étoffée, car de nouvelles tâches l'attendent ; par exemple liées à l'industrialisation ou à l'agriculture (création du Service agricole en 1883). L'historien Gilbert Trausch⁴⁵⁴ parle d'une « bureaucratie en marche ».
- Le démantèlement permet une expansion de l'espace public : nouveaux terrains constructibles, création du parc de la ville, bâtiments de la garnison récupérés par l'État, aménagement de grands axes.

Le départ de la garnison et le démantèlement suscitent aussi des inquiétudes, par exemple dans les milieux du commerce qui a vécu, au moins en grande partie, sur la garnison. Le démantèlement a fait chuter brutalement les prix de l'immobilier.

La Ville peut s'étendre et empiéter sur le territoire des communes de Hollerich, Hamm, Rollingergrund et Eich. Avec le recul qui est le nôtre, la position de la Ville est caractérisée par deux éléments.

- Les quatre communes limitrophes sont évidemment indépendantes, mais, au fur et à mesure que le temps passe, elles forment de plus en plus un tissu urbain commun avec la Ville.
- Le démantèlement de la forteresse n'a pas fait disparaître l'octroi qui commence à faire archaïque. Ceci d'autant plus que la gare de la Ville se situe sur le territoire de la commune de Hollerich. Celle-ci (statut de ville depuis 1914 et appelée ville de Hollerich-Bonnevoie) a une expansion économique plus dynamique que la Ville où prédomine l'aspect administratif (Gouvernement, administrations). Cette

⁴⁵⁰ Gérard Trausch, Une population très mêlée, in : Gilbert Trausch (dir.), *La Ville de Luxembourg*, op. cit. p.366.

⁴⁵¹ Robert L. Philippart, *La Ville forteresse – L'évolution de la ville forteresse de Luxembourg entre 963 et 1867*, in : Emile Haag, *Une réussite originale – Le Luxembourg au fil des siècles*, Luxembourg, 2011, p. 203.

⁴⁵² Pour une information rapide sur la question du Luxembourg en 1867 voir Gilbert Trausch, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, op. cit. p.45 et suivantes. Pour une étude plus approfondie voir Christian Calmes, *1867 L'affaire du Luxembourg*, Luxembourg, 1967 (2^e éd.), 557 pages.

⁴⁵³ J.-P. Koltz, *Baugeschichte der Stadt und Festung Luxemburg*, II. Band, op. cit. p. 225. Voir aussi : Robert L. Philippart, *Luxembourg 120 ans ville ouverte*, in : *Luxemburger Wort (Die Warte)* du 11 décembre 2003. Discours prononcé à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Union des Syndicats d'intérêts de la Ville de Luxembourg.

⁴⁵⁴ Gilbert Trausch, *Comment devenir une véritable capitale ?*, in : Gilbert Trausch (dir.), *La Ville de Luxembourg*, op. cit. p.172.

« séparation » pose problème : des fonctions urbaines sont réparties sur deux communes différentes.

Cette situation représente en fait des « vestiges » politiques du temps de la forteresse. Ils disparaissent tardivement en 1920 : par la loi du 26 mars 1920 les communes de Hamm, Hollerich et Rollingergrund sont incorporées dans la ville de Luxembourg ; c'est le tour de la commune d'Eich par la loi du 30 juin 1920.

La formation de la ville de Luxembourg comme capitale « complète » se fait en deux étapes :

- Le démantèlement de la forteresse ; point culminant : ville ouverte en 1883,
- L'incorporation (Eingemeindung) des quatre communes limitrophes dans la Ville.

L'octroi ne peut être maintenu après la fusion. Écoutons Henri Beck⁴⁵⁵ : « Comment, en effet, justifier une imposition qui n'aurait pas profité à toutes les communes réunies, mais seulement à l'une d'elles ? ». L'octroi est une source de financement de la Ville. La solution⁴⁵⁶ passe par une compensation annuelle de la part de l'État : 150 000 francs sur dix ans.

Dorénavant, toutes les fonctions urbaines (commerciale, artisanale, administrative, industrielle⁴⁵⁷, politique, ...) sont réunies dans une seule ville. Retenons encore que l'ouverture de la Ville et le processus d'industrialisation du pays se situent à peu près à la même époque.

• • •

Quelques mots rapides sur la vie culturelle de la Ville. Écoutons trois voix autorisées. Jules Christophory⁴⁵⁸ : « Le Luxembourg restera longtemps dépourvu de vrai centre culturel. Une petite ville au caractère militaire et agraire n'est guère favorable

aux créations de l'esprit ». Enrico Lunghi⁴⁵⁹ : « Riche de son passé militaire, la ville de Luxembourg n'a jamais réuni les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles favorables à l'éclosion et à la diffusion des arts ». Enfin, Gilbert Trausch⁴⁶⁰ : « Le Luxembourg ne possède guère une longue tradition artistique ».

Le Luxembourg, pays pauvre, isolé et rural ne semble guère prédisposé à jouir d'une vie culturelle et artistique intense.

Selon A. Moulin⁴⁶¹, pour la France « Entre 1815 et 1870, l'influence culturelle des villes pénètre davantage dans les campagnes ». Au carcan de la forteresse semble correspondre un carcan de l'esprit. La vie culturelle ne peut prendre son élan qu'à la faveur de l'ouverture de la Ville. Par la suite seulement la vie artistique peut s'étendre à l'ensemble du pays. Voilà qui explique quelque peu le démarrage tardif de la vie culturelle au Luxembourg.

Pour faire ville il faut au moins trois éléments.

- L'esprit individuel

Le Code civil de 1804 garantit la liberté individuelle, même au-delà de ce qui est nécessaire, car il pèse lourdement sur les économiquement faibles. Nous avons vu les liens étroits entre liberté individuelle et individualisme.

- Des relations commerciales

Le Grand-Duché n'est pas assez interconnecté – au cours de la première moitié du 19^e siècle au moins – pour réduire le vide économique et intellectuel. L'apparition des chemins de fer, l'extension considérable des services postaux et l'apparition des journaux vont y remédier. L'industrialisation du pays fait exploser le commerce (cf. exportation de produits sidérurgiques) et dans la foulée a relevé le niveau de vie de la population. Le commerce est un phénomène urbain ; il en est de même de l'introduction de l'agriculture méthodique (cf. Conclusion – Révolution agricole).

⁴⁵⁵ Henri Beck (secrétaire général honoraire de la ville de Luxembourg), Cinq communes, une capitale : épisodes d'une fusion, in : Gilbert Trausch, La Ville de Luxembourg, op. cit. p. 237-238.

⁴⁵⁶ Ibid. p. 238.

⁴⁵⁷ Monique Kieffer (historienne), La ville industrielle, in : Gilbert Trausch, La Ville de Luxembourg, op. cit. p. 241-257.

⁴⁵⁸ Jules Christophory, La ville de Luxembourg, un carrefour de cultures, in : Gilbert Trausch, La Ville de Luxembourg, op. cit. p. 335.

⁴⁵⁹ Enrico Lunghi, L'art et la ville, in : Gilbert Trausch, La Ville de Luxembourg, op. cit. p. 351.

⁴⁶⁰ Gilbert Trausch, Le Luxembourg à l'époque contemporaine, op. cit. p. 108.

⁴⁶¹ Annie Moulin (Université de Clermont-Ferrand), Les paysans dans la société française – De la Révolution à nos jours, Paris, 1988, p. 102.

- La création culturelle

Le culturel est un fait urbain. Nous venons de voir que le Luxembourg de l'époque n'est pas connu pour sa vie culturelle et artistique. Les idées et les inspirations culturelles/artistiques, qui agissent les unes sur les autres, sont lentes à se développer au Grand-Duché. L'ère industrielle, liée à un relèvement du niveau d'instruction, réussit à faire démarrer – non sans difficultés – la vie artistique et culturelle.

6.5. Quelques mots de conclusion

La société luxembourgeoise d'avant la Première guerre mondiale est une société inégalitaire, sclérosée par le cens, malgré une baisse de celui-ci. L'urbanisation a pleinement confirmé le pouvoir de la bourgeoisie. Mais la démocratisation (suffrage universel) change la donne. Le sociologue danois Esping-Andersen⁴⁶² l'a judicieusement exprimé : « ... avec l'industrialisation émergent les masses prolétaires pour lesquelles la démocratie est un moyen de réduire les privilèges de la propriété. Les libéraux craignent à juste titre le suffrage universel, ... ».

Trois phénomènes ont joué ensemble : démocratisation, industrialisation et urbanisation.

- Démocratisation

C'est l'intégration du monde salarié dans la société luxembourgeoise.

- Industrialisation

Le Luxembourg est, bien sûr un pays industrialisé, mais il lui faut sortir du lien étroit de dépendance vis-à-vis du Zollverein. La réorientation, difficile, est une priorité.

- Urbanisation

Avec l'industrialisation deux centres de gravité démographique apparaissent : la ville de Luxembourg, qui peut se déployer librement et les nouvelles villes industrielles du sud (Esch/Alzette, Dudelange, Differdange, Rumelange, Schifflange) (cf. tableau 5.10). Le mouvement de concentration démographique est

moins intense au Grand-Duché que dans les régions industrielles des pays voisins. La ville industrielle d'Esch/Alzette, la plus importante du pays, ne dépasse pas 30 000 habitants. A cela s'ajoute une modification de la population active : baisse de long terme du primaire, émergence du secondaire et du tertiaire. Enfin, notre population secondaire active est en grande partie de nationalité étrangère.

L'économiste américain S. Kuznets⁴⁶³ a bien décrit le lien entre industrialisation et urbanisation : « ... l'urbanisation est plus que le seul mode *économique* d'industrialisation ; c'est, en un sens plus profond et peut-être plus important, la condition qui permet le développement d'un nouveau genre de vie et l'épanouissement d'efforts créateurs hautement spécialisés. Ces initiatives déclenchent le développement potentiel des connaissances et élargissent leur domaine d'utilisation en y faisant participer de vastes groupes de population ».

• • •

L'Etat n'a pas fait l'industrialisation, ni au Luxembourg, ni dans le Zollverein. H. Kiesewetter⁴⁶⁴ note : « Die Industrialisierung konnte nicht vom Staat *geschaffen* werden, das hätte völlig dem liberalkapitalistischen System und Zeitgeist widersprochen ». Et encore, Thomas Nipperdey⁴⁶⁵ sur le rôle de l'Etat : « Man hat diese früher oft übertrieben. Im Vergleich zu heutigen Entwicklungsländern wird sofort deutlich, daß der Staat in Deutschland die Industrialisierung nicht geschaffen, nicht initiiert, nicht à tout prix begünstigt hat. Er hat sie toleriert, er hat institutionelle Rahmenbedingungen geschaffen, er hat sie indirekt und sogar unbeabsichtigt, mit manchen, wenn schon beschränkten Maßnahmen auch direkt gefördert ».

Dans ce contexte l'Etat luxembourgeois a favorisé et encadré par la loi l'industrie, par exemple la politique de concessions minières, la politique ferroviaire.

La question de l'intervention de l'Etat restera un sujet d'actualité à l'avenir. Écoutons Colin

⁴⁶² Gøsta Esping-Andersen, Les trois mondes de l'Etat-providence – Essai sur le capitalisme moderne, Paris, 2009, p. 22. Titre original : *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, traduction révisée.

⁴⁶³ Simon Kuznets (Université de Harvard, prix Nobel d'économie 1971), Croissance et structure économiques, Paris, 1972 (1965), p. 130.

⁴⁶⁴ H. Kiesewetter, op. cit. p. 23.

⁴⁶⁵ Thomas Nipperdey, Deutsche Geschichte 1800-1866. Bürgerwelt und starker Staat, Munich (6^e éd.), 1994, p. 182-183.

Crouch⁴⁶⁶ : « Die Debatte darüber, wo der Staat eingreifen soll und wo nicht, wird auch weiterhin geführt werden ».

Un petit pays situé dans une vaste union douanière a des moyens d'intervention réduits. Ainsi, au Luxembourg, l'arme des droits de douane ne peut guère être utilisée efficacement par l'Etat. Elle est plutôt réservée à la Prusse (ou à l'Allemagne). Le libéralisme économique des années 1870 est imposé de l'extérieur au Grand-Duché ; il en est de même du protectionnisme à partir de 1879.

• • •

Résumons le passage de la société d'avant-guerre à la nouvelle société émergée entre les deux guerres. La guerre a déclenché deux phénomènes majeurs au Luxembourg.

- Les affrontements dans la société luxembourgeoise ont été exposés par Ben Fayot⁴⁶⁷.

<i>Dynastie</i>	vs	<i>Republik</i>
<i>Kapitalismus</i>	vs	<i>Sozialismus/Bolschewismus</i>
<i>Unabhängigkeit</i>	vs	<i>Abhängigkeit/Annexion</i>
<i>Belgien</i>	vs	<i>Frankreich</i>
<i>Produzenten</i>	vs	<i>Konsumenten</i>
<i>Klerikalismus</i>	vs	<i>Antiklerikalismus</i>

Et Fayot de préciser : « Es wäre falsch, aus dieser Aufstellung zwei klare Richtungen herauszulesen, nach denen die Parteien sich bestimmen würden ».

- S'y ajoute une situation sociale dramatique. A la veille de la Première guerre mondiale le Luxembourg semble être une société apaisée. Deux aspects ont joué. L'industrialisation fait augmenter le niveau de vie de la population, permettant l'apparition des couches moyennes. Enfin, la protection sociale, instaurée au début du 20^e siècle, est favorable aux salariés en général et aux ouvriers en particulier.

La guerre fait voler en éclats cette configuration : la montée brutale des prix et la pénurie alimentaire bousculent sans égards le niveau de vie de la population salariée. La protection sociale opère dans le

vide. C'est l'époque de l'extrême vulnérabilité du monde salarié et de la fragilité excessive des relations du travail (renvoi, chômage). C'est la lutte pour la survie. Dans ce contexte l'insubordination de la (petite) compagnie de volontaires au début de 1919, la proclamation (éphémère) de la république au centre-ville (Place d'Armes) sont plutôt l'expression du désespoir social que d'une volonté politique populaire.

Les historiens (par exemple Gilbert Trausch, Monique Kieffer) parlent de lutte du nord du pays contre le sud, de l'industrie contre la ruralité, de la tradition contre la modernité. Ce tableau peut être complété par le duel du groupe dominant, au sens de North, Wallis et Weingast, contre le monde salarié.

Les luttes politiques adoptent parfois une violence verbale extrême. Prenons un exemple. Le député Pierre Dupong (futur chef du Gouvernement 1937-1953) dénonce en 1917 à la Chambre⁴⁶⁸ « la communauté d'intérêts, l'alliance entre les usines et l'armée allemande ». Le député Léon Laval (ingénieur à Eich) traite alors Dupong « d'imbécile » et le député Edmond Müller (industriel à Esch/Alzette) qualifie Dupong de « vidangeur du parti clérical ». Dupong⁴⁶⁹ a été une cible privilégiée du groupe dominant, parce qu'il a déjà préconisé des contrats collectifs dès 1917.

La nouvelle société, qui émerge entre les deux guerres, se situe sur deux niveaux.

- Le groupe dominant adopte les ouvriers dans la société civile : il y a pleine acceptation des syndicats dans les usines. Le bloc de gauche a éclaté, parce que les intérêts de ses deux composantes sont tout à fait divergents. Le patronat, fort de son pouvoir économique, mais face au suffrage universel, a dû composer avec le monde du travail salarié.
- Au niveau politique la droite et les socialistes forment en 1937 un gouvernement avec un syndicaliste comme ministre (Pierre Krier). Cette configuration politique aura, après la guerre, un succès considérable.

⁴⁶⁶ C. Crouch (University of Warwick Business School), *Das befremdliche Überleben des Neoliberalismus*, Berlin, 2011, p. 236. Titre anglais : *The Strange Non-Death of Neoliberalism*, Cambridge, UK, 2011.

⁴⁶⁷ Ben Fayot, *Sozialismus in Luxemburg – Von den Anfängen bis 1940*, Luxembourg, 1979, p. 196.

⁴⁶⁸ Le 19 juillet 1917 à la Chambre, sous la présidence d'Edouard Hemmer.

⁴⁶⁹ Voir l'exposé fait par l'historien Jean-Marie Majerus à Keispelt lors du 125^e anniversaire de la naissance de Pierre Dupong, in : *Luxemburger Wort (Die Warte)* du 18 novembre 2010.

Entre les deux guerres est apparue la société salariale, définie par le sociologue Robert Castel⁴⁷⁰ : « ... une société hiérarchisée dans laquelle chaque groupe professionnel, jaloux de ses prérogatives, s'acharne à les faire reconnaître et à marquer sa distance à l'égard de tous les autres ».

A chaque groupe professionnel correspond un *statut*⁴⁷¹ qui le différencie des autres. Cette différenciation des statuts se limite le plus souvent à divers avantages/privilèges : avantage pécuniaire, régime de retraite particulier, prestige/reconnaissance, etc. La société industrielle a favorisé l'émergence de nouveaux statuts, car le nombre des groupes socio-professionnels augmente.

Les syndicats, dont le but est de défendre les intérêts de leurs membres, se bornent souvent à défendre, coûte que coûte, le statut de leurs membres. Il s'en suit, bien après la Seconde guerre mondiale, une société aux contours rigides, rétive à tout changement, ce qui pèse sur la vie économique. Le sujet sera repris dans le chapitre suivant.

L'entre-deux-guerres est une période de changements économiques et sociaux profonds. Dans une optique de croissance économique et de revenu national par habitant, il y a stagnation. Les services⁴⁷² de statistique parlent d'un état « virtuellement stationnaire entre les deux guerres ».

Le patronat, confronté à la morosité économique et sociale, réagit par un accroissement de la productivité. En l'absence de données statistiques précises un instrument de mesure très simple a été retenu : la productivité technique par ouvrier dans la production des hauts fourneaux ; il s'agit de la production moyenne en tonnes par ouvrier. Cette productivité augmente de 44% entre 1901/02 et 1913/14 ; mais entre 1921/22 et 1936/37 l'augmentation fait un bond de 93%. Entre 1951/52 et 1966/67 l'accroissement de productivité se limite à 3%.

A la hausse considérable (93%) de la productivité technique entre 1921/22 et 1936/37 correspond une augmentation du coût de la vie de 73%. La plus

grande partie du fruit de la productivité n'est pas destinée aux salariés, mais est probablement absorbée par la réduction de la durée du temps de travail (journée de travail de huit heures). Rappelons que cette réduction correspond à des considérations politiques : mesure d'apaisement des tensions dans la société luxembourgeoise.

Selon P. Rosanvallon⁴⁷³ la « révolution de la distribution » comprend trois volets : l'institution de l'impôt progressif, la société assurancielle, la régulation collective du travail.

- L'institution de l'impôt progressif.

La loi du 8 juillet 1913 est un premier pas (timide) vers la progressivité fiscale. En fait, celle-ci est introduite après la guerre dans notre législation par la loi⁴⁷⁴ du 10 décembre 1919 : le taux moyen d'imposition varie de 0,20% pour un revenu de 3001 à 3100 francs jusqu'à 6% pour un revenu supérieur à un million de francs. Il y a 91 échelons fiscaux (*Steuersätze*). Jusqu'ici l'impôt a été considéré comme la contrepartie des services publics rendus à la population ; chacun paye sa quote-part. Pour la première fois une nouvelle notion est introduite dans notre pays : c'est la notion d'*impôt-solidarité*, ou *impôt-redistribution*. Actuellement, ce taux d'imposition nous semble dérisoire. Ce taux augmentera en fonction de l'établissement d'un système social (au sens large) plus étoffé. L'idée même de la redistribution par l'impôt est définitivement ancrée dans les esprits.

- La société assurancielle.

Au début du 20^e siècle un autre bouleversement s'est produit, nous en avons parlé précédemment. Le malheur et la misère des ouvriers ne sont plus imputés à un comportement fautif, mais sont contrés par une responsabilité sociale. Assurance maladie, assurance accidents et assurance pension modifient profondément la condition ouvrière.

- La régulation collective du travail

⁴⁷⁰ Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale – Une chronique du salariat, Paris, 1995, p. 607.

⁴⁷¹ Gérard Trausch, Le Luxembourg, une société de consensus, in : Willems, Rotink et alii, Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg, vol. 1, 2009, p. 215 et suivantes.

⁴⁷² La comptabilité nationale au Grand-Duché de Luxembourg – Années 1952 et 1953, Luxembourg, 1955, cahier économique n°9, p. 155.

⁴⁷³ P. Rosanvallon, 2011, op. cit. p. 227-237.

⁴⁷⁴ Loi du 10 décembre 1919, portant modification des lois du 8 juillet 1913, sur l'impôt mobilier, et du 16 mai 1904, sur la révision cadastrale et la perception de l'impôt foncier, Mémorial 1919, p. 1329-1336. Cette même loi introduit l'impôt sur le revenu, l'impôt mobilier disparaît. Voir aussi, dans la suite de la loi du 10 décembre l'arrêté grand-ducal du 12 décembre, portant règlement d'exécution de la loi du 10 décembre 1919 modificative des lois sur les impôts foncier et mobilier, Mémorial 1919, p. 1336-1344.

Une autre rupture est intervenue : le monde ouvrier – par le canal des syndicats – est enfin reconnu comme une force à la fois légitime et nécessaire à la vie économique du Luxembourg. Ce qui a changé en profondeur, c'est l'abandon définitif de la vision libérale du 19^e siècle : la responsabilité des ouvriers de leurs conditions misérables.

Finalement, une nouvelle forme de régulation sociale a joué. Les trois composants de la révolution de la distribution présentent de fait une certaine convergence, concourant ensemble à intégrer le monde du travail dans la société civile et à transformer le parti socialiste luxembourgeois en un parti gouvernemental. Écoutons Ben Fayot⁴⁷⁵ : « ... 1936 war den Gewerkschaften der Durchbruch gelungen; die Vertragspolitik, die jahrzehntelang angestrebt worden war, war erreicht worden, die Gewerkschaften waren als vollwertige soziale Partner anerkannt worden. Der Eintritt des Gewerkschaftsführers Peter Krier in die Regierung konnte das 1936 Erreichte festigen, ausbauen, weiterführen ». Les fruits de la révolution distributive apparaissent au cours de l'ère fordiste (cf. chapitre suivant)

6.6. Annexe : Lecture

6.6.1. Le monde ouvrier et les débuts des syndicats

L'entrée tardive du Luxembourg dans la révolution industrielle, vers 1870, a évidemment conditionné l'évolution du mouvement syndical, du mouvement ouvrier. Jusqu'en 1914, la classe ouvrière luxembourgeoise est une classe complètement marginalisée.

C'est la Première Guerre mondiale – et les phénomènes de pénurie et de baisse du pouvoir d'achat qui l'accompagnent dans le Luxembourg occupé – qui pousse les ouvriers des grandes usines et des mines à l'organisation.

Par les acquis sociaux de 1936, le monde ouvrier est, après celui des employés et des fonctionnaires, intégré dans la société et dans la nation. Cela se manifeste sur le plan social, mais aussi sur le plan politique, avec l'entrée en 1937 du syndicaliste Pierre Krier au gouvernement de Pierre Dupong comme ministre du Travail. Depuis, les gouvernements ont pour

ainsi dire toujours compté dans leurs rangs des syndicalistes de l'un ou l'autre bord.

Denis Scuto (historien), L'évolution du monde syndical luxembourgeois dans l'entre-deux-guerres, in : Les années Trente, base de l'évolution économique, politique et sociale du Luxembourg d'après-guerre ? Actes du colloque de l'A.L.E.H : (Association Luxembourgeoise des Enseignants d'Histoire) ; Beiheft zu HEMECHT, édité par Michel Polver ; Luxembourg, 1996, p.149, p.150, p. 160.

6.6.2. L'entre-deux-guerres, une époque de bouleversements sociaux

Tant que les ouvriers n'avaient pas pris conscience de leur condition d'abord, de leur force ensuite, le climat social n'était guère troublé. Le monde d'avant 1914 est un monde forgé par la bourgeoisie pour la bourgeoisie. Vient alors le moment où le prolétariat, à la suite de circonstances particulières (les problèmes du ravitaillement et de la vie chère), prend une conscience d'autant plus aiguë de sa condition que cette prise de conscience est tardive (par rapport aux pays voisins). Le Luxembourg aborde alors quelques années d'une agitation sociale intense, époque unique dans l'histoire sociale du pays. Il en sortira finalement assagi, plus riche d'une expérience douloureuse mais féconde, car elle aboutit à la conviction que la seule solution valable se trouve dans la voie de la négociation et du compromis. Les partenaires de la vie économique ont compris qu'ils n'avaient rien à gagner aux affrontements violents.

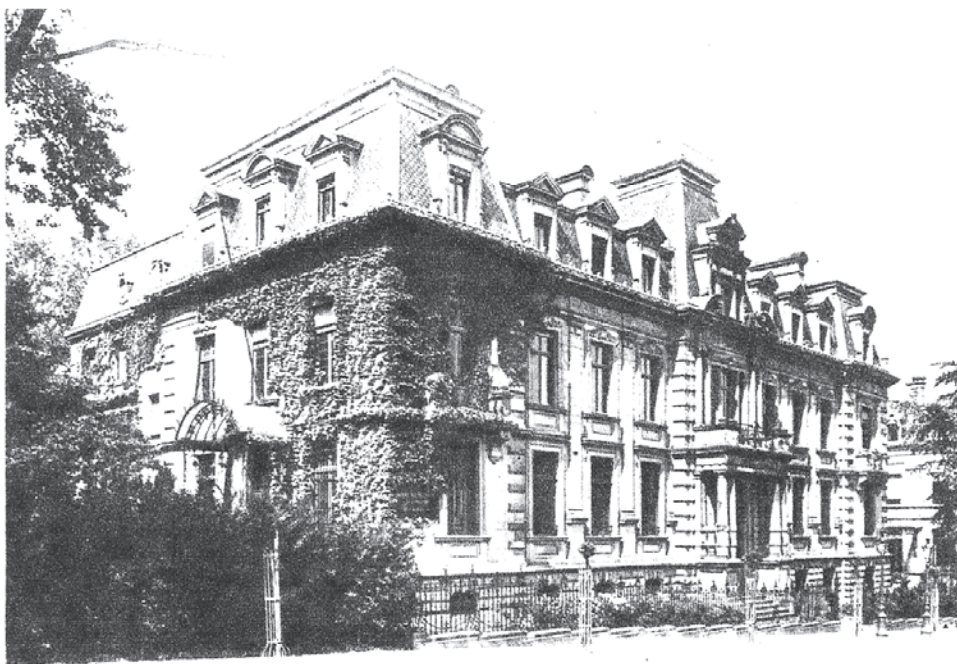
Gilbert Trausch, Contributions à l'histoire sociale de la question du Luxembourg 1914-1922, Luxembourg, 1974, p. 116..

⁴⁷⁵ Ben Fayot, Sozialismus in Luxemburg, 1979, op. cit. p. 435-436.

Banque Internationale à Luxembourg

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE LE 2 MARS 1856 SIÈGE SOCIAL A LUXEMBOURG

Agences dans les principales localités du pays
SEULE BANQUE D'ÉMISSION DU GRAND-DUCHÉ



Toutes Opérations de Banque et de Bourse
Encaissement de coupons sur tous les pays

COMPTES JOINTS
SOCIÉTÉS HOLDING

Une publicité à l'exposition universelle de Bruxelles en 1935

POUTRELLES GREY
A LARGES AILES ET FACES PARALLÈLES

Pour ossatures
d'immeubles, Ponts
lignes électriques
etc.

4 SÉRIES
DE PROFILS

TYPE RENFORCÉ
DIR

TYPE NORMAL
DIN

TYPE A AILE MINCE
DIL

TYPE A AILES MINCES
DIE

ET TOUS PROFILS INTER-
MÉDIAIRES RÉPONDANT A
TOUS LES PROBLÈMES
DE LA CONSTRUCTION

Immeuble du Bourenbond à Anvers,
au 55^e étage.



SEUL FABRICANT EN EUROPE
HADIR
DIFFERDANGE
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

AGENCE DE VENTE EN BELGIQUE
DAVUM SOC. ANONYME BELGE
4, QUAI VAN METEREN, ANVERS
TÉLÉGRAMMES: DAVUMPORT
TÉLÉPHONE: 290.13 à 299.17

CATALOGUE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Une publicité à l'exposition universelle de Bruxelles en 1935



Usine d'Eich et environs, vers 1930

6.6.3. Dénonciation du Zollverein

Bereits im Dezember 1918 hatte die luxemburgische Regierung in einer Note an die deutsche Regierung formell und offiziell die Zugehörigkeit zum deutschen Zollverein gekündigt, nachdem dieser praktisch seit der Überflutung durch die deutschen Armeen zu bestehen aufgehört hatte. Dieser Entschluss stützte sich zwar nicht auf wirtschaftliche Argumente, sondern auf politische. Das Ende des Zollanschlussvertrages ist auf den Entscheid der luxemburgischen Studienkommission vom 7. 1918 Dezember zurückzuführen mit gleichzeitiger Kündigung des Eisenbahnvertrages. Luxemburg schied nach 77jähriger Zugehörigkeit aus dem Zollverein aus, nachdem seine Neutralität (Verletzung des Londoner Vertrages) verletzt und das Land während der langen Besetzungszeit allen Lasten einer Besetzung unterworfen war.

Rolf Bühlmann, Wirtschaftliche Entwicklung und Bedeutung der Gruben- und Eisenindustrie im Grossherzogtum Luxemburg, Luxembourg, 1949, p. 80.

6.6.4. Souveraineté nationale et sidérurgie

L'emprise exceptionnelle des dynasties du fer sur les affaires politiques intérieures du Grand-Duché trouve ses origines dans la structure monolithique de l'économie du pays. Les forges offrent un gagne-pain à un cinquième de la population active. Leurs impôts constituent, et de loin, la principale recette budgétaire de l'Etat. Elles embauchent en outre une partie appréciable de l'intelligentsia nationale, surtout des spécialistes du commerce, de la gestion financière et de la technologie au sens le plus large du terme. En raison des effectifs fort modestes de l'administration publique, les gouvernements n'ont souvent simplement pas d'autre ressource. Ils doivent nolens volens faire appel aux bons offices des cadres supérieurs de la sidérurgie pour préparer certains dossiers ou pour représenter à titre d'experts leur patrie aux grands rendez-vous internationaux. De même, à défaut d'un réseau étendu d'ambassades luxembourgeoises, les agents de la Columeta et de la Sogéco font de facto figure de « corps diplomatique ». On chercherait en vain pareille constellation ailleurs dans le monde.

Charles Barthel (historien), Bras de fer – Les maîtres de forges luxembourgeois, entre les débuts difficiles de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux 1918-1929, Luxembourg, 2006, p. 652.

6.6.5. La forteresse et le nombre d'habitants

Im Oktober des Jahres 1852 hatte die Stadt Luxemburg 13 092 Einwohner und war damit gegenüber dem 1.1.1806 um 38,2% angewachsen. Dieses Wachstum erfolgte bei gleichbleibender Ausdehnung der Stadt und zugleich wachsendem Flächenbedarf der Bundesfestung und der luxemburgischen Staatsverwaltung. Aus diesem Grunde ist mit ganz erheblicher Überbevölkerung und Wohnraumnot zu rechnen. Die Bevölkerungsdichte war von rund 81 auf 112 Personen pro Hektar angewachsen. Die Besatzung und das sonstige Personal der Bundesfestung – in der Größenordnung von ca. 4 000 bis 6 000 Personen – unterlag der preußischen Militärverwaltung und wurde nicht zu den Einwohnern der Stadt gerechnet. Die 13 092 Einwohner lebten in 2 541 Haushalten; die durchschnittliche Personenzahl pro Haushalt war gegenüber 1805 erheblich gewachsen und lag nun bei 5,15 Personen.

Norbert Franz, Die Stadtgemeinde Luxemburg im Spannungsfeld politischer und wirtschaftlicher Umwälzungen (1760-1890), Von der Festungs- und Garnisonsstadt zur offenen multifunktionalen Stadt, Trier, 2001, Trierer Historische Forschungen, Bd. 40, p. 313.



L'agence de voyage, la banque et la compagnie d'assurance Derulle-Wigrex au boulevard Royal, vers 1931



Art et finance au Kirchberg



Les droits sociaux, c'est-à-dire le droit de revendiquer un certain niveau de revenus et d'accéder aux services médicaux et sociaux, sont devenus un signe distinctif de la modernité européenne.

Göran Therborn (Université de Cambridge, UK), Les sociétés d'Europe du XX^e au XXI^e siècle, Paris, 2009, p. 92.

7. L'apogée et le déclin de la société industrielle

Le Luxembourg a été traumatisé par la Seconde guerre mondiale, à trois égards au moins.

- Pertes humaines⁴⁷⁶

Entre 1940 et 1945 le nombre total des décès est de 5 703 : 2 495 décès civils, 3 150 enrôlés de force et 58 enrôlés de force. Voilà qui fait à peu près 2% de la population totale (moyenne de la population de 1940 et de 1945).

- Pertes matérielles

Les dommages matériels se situent en priorité dans trois régions : l'extrême sud du pays (évacuation de 1940), le nord (offensive des Ardennes), l'est (libération du pays). Les dépenses effectuées par l'État luxembourgeois pour la reconstruction et l'indemnisation des dommages de guerre s'élèvent à environ dix milliards de francs. Seul un milliard de francs a été fourni par l'Allemagne fédérale au titre du « règlement du contentieux germano-luxembourgeois » du 11 juillet 1959. Le reste est entièrement à charge du petit Luxembourg. L'immense effort du petit pays est ainsi mis en évidence.

- Souffrances de la population

Evaluons la population directement concernée⁴⁷⁷.

Prisons et camps de concentration	3 963
Déportation	4 186
Maquis et armées alliées	584
Destitués politiques	640
Enrôlés (Wehrmacht)	10 211
Jeunes filles (Arbeitsdienst ou Kriegshilfsdienst)	3 211
Déplacés civils	14 800

⁴⁷⁶ Gérard Trausch, cahier économique n°88, op. cit. p. 57, p. 99.

⁴⁷⁷ Georges Als, La deuxième guerre mondiale et l'évolution de la population luxembourgeoise (1940-1973), in : *Bulletin du Statec*, vol. XIX, n°9, 1973, p. 294 et suivantes. Gilbert Trausch, Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale. Le long combat des enrôlés de force luxembourgeois, in : Du particularisme à la nation, Luxembourg, 1989, p. 409. Première publication : Mémoire de la Seconde guerre mondiale – Actes du Colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, présentés par A. Wahl. Enfin, voir le *Livre d'or des victimes luxembourgeoises de la guerre de 1940 à 1945*, édité par le Ministère de l'intérieur en 1971, 612 pages. Le lecteur peut y découvrir les dispositions allemandes qui forcent notre jeunesse dans la Wehrmacht.

Un total de 37 595 personnes est touché, avec les 5 703 décès dus à la guerre 16% de la population luxembourgeoise (268 000 habitants). Si en plus leurs familles sont prises en compte, quelques dizaines de milliers de personnes s'y ajoutent. En outre, il ne faut pas oublier la souffrance physique et morale d'un peuple privé de libertés. On comprend aisément l'intensité et la longévité de la mémoire collective. Par contre, les historiens⁴⁷⁸ Gaillard et Rowley parlent de « la dictature de la mémoire » à propos de cette « guerre européenne de trente ans » (1914-1945).

Après la seconde guerre mondiale, une dure épreuve pour le Luxembourg, les partis politiques se regroupent : parti chrétien social (PCS), parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL). S'y ajoutent le Groupement patriotique et le parti communiste (PCL), issus de la Résistance. Les libéraux d'avant-guerre forment avec le Groupement patriotique le parti démocratique (PD).

On aurait pu s'attendre à un renouveau, par exemple institutionnel, préconisé par le Groupement. Mais les élections⁴⁷⁹ du 21 octobre 1945 confirment la coalition d'avant-guerre (droite, socialistes). En fait, un tel résultat ne doit pas étonner. La société d'avant-guerre est une société réconciliée après les tourments de l'entre-deux-guerres : le monde salarié est intégré dans la société. Du fait de la guerre le Luxembourg n'a pas pu profiter de cet avantage. Tout se passe comme si la population avait voulu continuer là où la guerre a interrompu l'évolution de la société.

7.1. La reconstruction

Les destructions matérielles en relation avec la guerre sont nombreuses. Prenons un exemple, les immeubles bâtis. Plus de 40% d'entre eux sont concernés : de légèrement touchés à destruction complète. Le redressement économique du pays, malgré des débuts difficiles (par exemple les hauts four-

⁴⁷⁸ Jean Michel Gaillard et Anthony Rowley, Histoire du continent européen – De 1850 à la fin du XX^e siècle, Paris, 1998, p. 306-317. Une subdivision est intitulée « La dictature de la mémoire ».

⁴⁷⁹ Après les élections du 21 octobre 1945 la Chambre a la composition suivante : PCS 26 députés, POSL 11 députés, Groupement 9 députés, PCL 5 députés et Parti des Indépendants de l'Est 1 député.

neaux se sont brièvement éteints en 1945 (faute d'approvisionnement), est plutôt rapide. Quatre facteurs y ont contribué.

- Une sidérurgie « intacte »

L'industrie sidérurgique luxembourgeoise n'a pas été détruite par la guerre, bien que mal entretenue par l'occupant allemand. La production⁴⁸⁰ sidérurgique peut redémarrer assez vite : 1 837 869 tonnes de fonte en 1939 et 1 818 160 tonnes en 1947, mais seulement 316 477 tonnes en 1945.

- Le plan « Marshall »

Le Luxembourg a bénéficié du *European Recovery Program*, lancé par George C. Marshall le 5 juin 1947 (d'où l'expression Plan Marshall). Cette aide est distribuée par le canal de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE). L'Europe a bénéficié – à l'exception de l'est – de 13 milliards⁴⁸¹ de dollars d'aide, sous diverses formes, par exemple produits alimentaires, équipement clé en main, dollars, qui permettent des achats aux Etats-Unis, pratiquement seul fournisseur efficace sur le marché. Quelle est la position du Luxembourg⁴⁸² ? Notre pays a obtenu des dons pour un montant de 103 448 dollars, plus de quatre millions de francs et des prêts pour 3,5 millions de dollars. En mars 1949 le Gouvernement luxembourgeois dispose de 514 500 dollars (environ 22,5 millions de francs) prêts à l'utilisation. Le bénéfice que le Luxembourg retire du plan Marshall se situe sur trois niveaux, qui s'amplifient mutuellement.

- Le plan Marshall donne au Luxembourg des moyens d'acheter à l'étranger des produits et équipements indispensables à son développement économique.
- Quelques grands projets⁴⁸³ d'infrastructure sont prévus : par exemple aménagement hydroélectrique de la Haute-Sûre, canalisation de la Moselle. Il s'agit de travaux à re-tombées à long terme.

- Le Luxembourg profite indirectement du plan Marshall, car les pays bénéficiaires favorisent les importations à partir du Luxembourg. Ecoutons l'historien J.-M. Kreins⁴⁸⁴ : « Si l'aide Marshall permit à la Belgique et au Luxembourg d'importer des marchandises en provenance de la zone dollar, elle a aussi facilité les exportations belgo-luxembourgeoises vers les autres pays participants ».

- La croissance économique

L'indice global de la production industrielle (base 100 en 1937/38) passe de 113 à 140 entre 1949 et 1952 ; l'indice de la seule industrie sidérurgique grimpe de 100 à 152. Ce dernier indice est plus significatif, car « la production sidérurgique détermine dans une large mesure les variations de l'indice global⁴⁸⁵ ». La production de produits finis laminés décrit bien le démarrage⁴⁸⁶ foudroyant de notre sidérurgie : 166 150 tonnes en 1945, 930 563 tonnes en 1946, 1 215 975 tonnes en 1947 et 1 626 067 tonnes en 1948.

L'évolution des gains horaires bruts dans la sidérurgie fournit une image plus nuancée. L'indice des salaires *nominaux* passe de 100 en 1946 à 173,1 en 1952 ; l'indice du coût de la vie passe à 133,9 et l'indice des salaires *réels* à 129,3. La croissance de l'indice du coût de la vie dépasse l'indice des salaires réels. Peut-être peut-on y déceler un élément d'explication des grèves dans la sidérurgie des années 1950.

Effectuons un bref rapprochement⁴⁸⁷ entre la période 1913-1937 et l'après Seconde guerre mondiale. A cet effet prenons le revenu réel par tête d'habitant (en francs). Au cours de la première période ce revenu est en stagnation permanente. Il est de 1 060 francs en 1913, de 1 050 en 1918, de 940 en 1928, de 990 en 1935 et de 1 090 en 1937. De 1946 à 1951 ces revenus sont les suivants : 1 272 francs en 1946, 1 408 en 1947, 1 477 en 1948, 1 370 en 1949, 1 412 en 1950 et 1 680 en 1951.

⁴⁸⁰ Statistiques historiques, op. cit. p. 216.

⁴⁸¹ P. Bezbakh et S. Gherardi, Dictionnaire de l'économie, Paris, 2000, p. 438.

⁴⁸² Jean-Marie Kreins, La réception du plan Marshall au Grand-Duché de Luxembourg, in : *Hémécht*, n°3 et n°4, Luxembourg, 2009, p. 309-343 et p. 437-465.

⁴⁸³ Pierre Hamer fournit une énumération (de ces projets) prévue par l'OECE, in : *Luxemburger Marienkalender* 1985, p. 165-168.

⁴⁸⁴ J.-M. Kreins, 2009, op. cit. p. 438.

⁴⁸⁵ L'économie luxembourgeoise en 1952, cahier économique n°5, Luxembourg, 1953, p. 8.

⁴⁸⁶ Statistiques économiques luxembourgeoises – Résumé rétrospectif, Luxembourg, 1949, p. 83 et l'industrie luxembourgeoise années 1946 à 1952, Luxembourg, 1953, cahier économique n°6, p. 55.

⁴⁸⁷ L'économie luxembourgeoise en 1952, op. cit. p. 42.

Ces quelques indications statistiques font ressortir une différence capitale entre les deux périodes : morosité économique et sociale prononcée entre les deux guerres mondiales, confortable démarrage après la Seconde guerre mondiale.

- L'esprit d'intervention

Au cours de la Première guerre mondiale et des années suivantes le Gouvernement a du mal à se lancer dans une politique d'interventions dans les domaines économique et social. L'entre-deux-guerres est une période d'apprentissage d'interventions étatiques, bien que limitées.

Après la Seconde guerre mondiale le Gouvernement n'hésite plus à recourir à des interventions et ceci à deux niveaux, avant même la fin des hostilités.

- * Au niveau des lois à caractère économique et social

Par arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 est créée la Conférence Nationale du Travail, qui comprend deux commissions : la Commission paritaire de conciliation, visant les conflits collectifs du travail ; la Commission paritaire du travail a une mission générale de surveillance du marché du travail. L'arrêté grand-ducal du 4 août 1945 crée le Conseil de l'économie nationale, chargé « d'étudier les problèmes de réorientation et d'adaptation de structure de l'économie luxembourgeoise, ...⁴⁸⁸ ». Plusieurs organes sont mis en place, liés aux conséquences de la guerre : Office de l'Etat des dommages de guerre (4 octobre 1944), création d'un poste de commissaire général pour la reconstruction (23 février 1945), Comité d'études pour les réparations de guerre (2 août 1945), etc.

Mentionnons encore deux comités : le Comité d'études pour le redressement économique du pays (26 novembre 1944) présidé par Albert Calmes et la Conférence agricole (9 janvier 1945).

Voilà qui témoigne de l'esprit d'intervention dans la vie économique et sociale. Par ailleurs, le Mémorial de 1944 et de 1945 regorge de dispositions liées au développement socio-économique du pays.

- * Au niveau des dépenses publiques

Les services statistiques ont pu établir (en 1955) un état des subventions payées par l'Etat (Pouvoir central) en 1913, en 1938 et en 1953 ; une estimation prévisionnelle est effectuée pour l'année 1955. Au préalable ils ont défini les subventions et les ont réparties en cinq catégories.

1. Les subventions de l'Etat aux particuliers. Il s'agit de secours vieillesse, maladie et invalidité de guerre ; de secours familiaux ; de bourses d'études.
2. Contributions de l'Etat aux frais de prestation de parastataux de la Sécurité sociale (assurances obligatoires) : rente de vieillesse, d'invalidité et d'accident.
3. Subventions (économiques) aux particuliers et aux entreprises destinées à réduire les prix : subventions structurelles abaissant le prix de revient ou abaissant les charges d'intérêt.
4. Subventions aux chemins de fer. En 1913 et en 1938 à destination des seuls chemins de fer à voie étroite, en 1953 et en 1955 à destination des CFL.
5. Subventions aux communes : participation des communes au produit des impôts.

Le tableau⁴⁸⁹ 7.1 indique les cinq catégories de subventions à des moments différents. Les indications en milliers de francs de 1913 et de 1938 sont transformées en valeurs de 1953. A l'année 1913 est appliqué le coefficient 25,03, à l'année 1938 le coefficient 3,53 est attribué. Ainsi, les subventions de la première catégorie sont de 402 en 1913 et de $402 \times 25,03 = 10\,062$ en valeurs de 1953. De même les subventions de la première catégorie sont de 9 115 en 1938 et de $9\,115 \times 3,53 = 32\,176$ en valeurs 1953. Les indications de 1955 ne sont pas ajustées, elles sont en francs courants.

⁴⁸⁸ Bulletin d'information (Ministère d'Etat), n°2, du 28 février 1946, p. 11 ; Mémorial 1945, p. 541-542.

⁴⁸⁹ Les subventions dans les dépenses publiques au Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 1955, Service d'études et de Documentation économiques, cahier économique n°11, p. 66 et suivantes.

Tableau 7.1: Subventions payées par l'Etat

Catégorie de dépenses*	1913	1938	1953	1955
1	10 062	32 176	166 374	157 631
2	11 364	27 096	339 220	432 810
3	5 857	5 284	278 298	273 170
4	75	31 347	27 756	317 355
5	4 881	8 776	157 365	137 042
total	32 239	104 679	969 013	1 318 008
en % des dépenses budgétaires totales	6.20	8.36	27.00	38.28

*en milliers de francs

Deux aspects se dégagent de ce tableau.

*Les subventions de 1913 et 1938 ont peu évolué. Les difficultés de l'entre-deux-guerres n'ont guère généré de culture interventionniste.

*Après la Seconde guerre mondiale les fortes réticences d'intervenir disparaissent. D'une part, la situation économique et sociale exige des interventions immédiates. D'autre part, la position du Luxembourg est en retrait par rapport à la Belgique (tableau⁴⁹⁰ 7.2.).

Tableau 7.2: Les dépenses de transfert en pour cent des dépenses courantes.

Années	Dépenses de transfert en % des dépenses courantes	
	Belgique	Luxembourg
1949	50.7	33.0
1950	48.5	39.7
1951	44.8	33.7

Les services⁴⁹¹ statistiques ont pointé deux volets contradictoires : un poids trop grand de l'Etat (déjà), une extension des tâches de l'Etat. Selon ces services « aucun Gouvernement ne sera en mesure de faire face à des dépenses accrues avec des recettes en baisse ; aucun Etat n'est en mesure de réduire son train de vie s'il lui faut augmenter ses cadres, majorer le nombre de ses fonctionnaires, accroître ses responsabilités ».

Notons une statistique permettant une comparaison internationale : les charges fiscales sont exprimées en pour cent du revenu national. Il s'agit d'une estimation des services⁴⁹² statistiques de l'époque.

Tableau 7.3: Charges fiscales en fonction du revenu national (%)

Année	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Grande-Bretagne
1947	18.7	20.6	25.5	36.0
1948	22.0	20.9	29.8	36.2

Les taux de la Belgique et du Luxembourg restent comparables ; ceux de la Grande-Bretagne expriment probablement les difficultés économiques de l'époque.

Retenons, toujours selon les services statistiques, que le produit nominal des impôts directs a été multiplié par 18, par rapport au niveau d'avant-guerre.

Comment expliquer cet état des choses ? La guerre et la dépréciation ont joué un rôle, évidemment, il en est de même des besoins de reconstruction. L'aggravation de la fiscalité, en est une conséquence logique. Mais un autre aspect est apparu : l'esprit interventionniste a progressé ; les pouvoirs publics sont prêts à se mêler à la vie économique du pays.

7.2. Le meilleur de la société industrielle

Interrogeons brièvement les statistiques⁴⁹³ après la Seconde guerre mondiale. Il ne s'agit pas de juxtaposer des tableaux numériques, mais de dégager le cheminement économique et social de ces années.

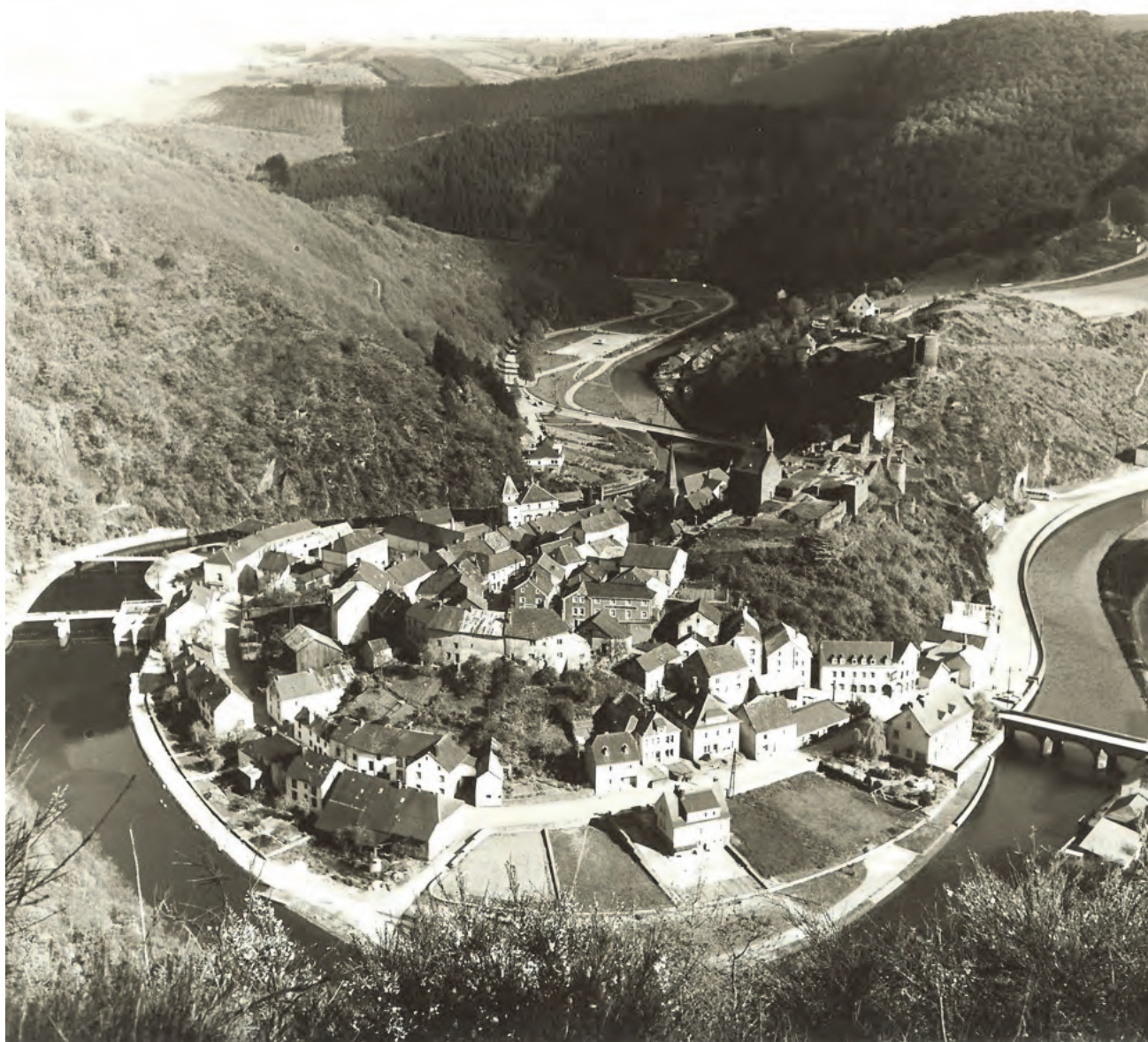
- Le revenu national en prix courants par tête d'habitant a augmenté de 75% entre 1950 et 1960, mais à prix constants (1937) la hausse se réduit à 47%.

⁴⁹² Bulletin du Service d'études et de documentation économiques et de l'Office de la statistique générale, vol. 1, janvier-juin 1950, n°1 et 2, p. 47.

⁴⁹³ Cahier économique n°27, p. 90 ; n°16, p. 43, p. 53, p. 39 ; n°7, p. 96 ; Annuaire statistique rétrospectif 1973, p. 128-129, p.131 ; Recensement de la population 1970, vol. 2, p. 179.

⁴⁹⁰ Cahier économique n°11, p. 81.

⁴⁹¹ Cahier économique n°11, op. cit. p. 85.



Esch-sur-Sûre, 1962

- Les intérêts de la dette publique augmentent de 100 en 1949 à 123 en 1955 ; le revenu national passe même de 100 à 153.
- Entre 1937 et 1955 l'augmentation de la production de biens est de 14%, face à une hausse de 47% de la production de services.
- La population active fait 45% de la population totale au Luxembourg, même pourcentage en France, 40% en Belgique et 49% en Allemagne.
- Entre 1907 et 1951 le personnel familial et salarié travaillant dans l'artisanat augmente

de 9%, mais le nombre d'exploitations baisse de 32%.

Présentons les trois secteurs économiques selon la population active et selon le PIB.

Tableau 7.4: Les trois secteurs économiques selon deux présentations

Secteur :	Selon PIB		Selon population active	
	1960	1970	1960	1970
Primaire	7.6	4.4	15.1	7.5
Secondaire	55.6	57.5	44.1	43.9
Tertiaire	36.8	38.1	40.8	48.6

Selon la production de richesses (PIB au coût des facteurs) le secondaire l'emporte sur le tertiaire en 1960 et en 1970. Si le nombre de personnes actives est pris en compte, le tertiaire l'emporte en 1970 sur le secondaire.

Relevons quelques données liées au domaine social. Entre 1952 et 1970 :

- les rémunérations des salariés augmentent de 231%,
- le revenu de la propriété et de l'entreprise revenant aux ménages augmente de 138%,
- la part des ménages dans le revenu national augmente de 197%,
- les prestations de la sécurité sociale augmentent de 453%.

Les années 1950/60 peuvent être délimitées par quatre aspects⁴⁹⁴ : le social, l'intervention de l'Etat, l'économique et la mémoire collective.

Revenons brièvement à l'après-guerre. Nous avons relevé la continuité des équipes politiques au pouvoir avant et après la guerre.

Une certaine analogie se dégage dans les domaines social et économique. Chaque catégorie sociale a repris sa place et son travail d'avant la guerre. Du côté économique l'équipement (capital fixe) d'après-guerre est le même que celui des années 1930, ou du moins analogue. A la continuité politique s'ajoute la continuité sociale et économique ; la différence avec la Première guerre mondiale est considérable.

• • •

Au Luxembourg les années 1945 à 1975, appelées les *Trente glorieuses* par Jean Fourastié, sont déterminées par quelques facteurs : absence de chômage, extension du domaine social, ère du fordisme, société surindustrialisée, société de consommation.

7.2.1. Absence de chômage

Après la seconde guerre mondiale le chômage reste modéré, sauf quelques pointes, par exemple en 1954 ; le chômage⁴⁹⁵ maximum est de 815 unités et de 3 au minimum. Le taux de chômage maximum serait de 0,7% (estimation) et la part du budget consacrée au chômage est de 0,066%. En 1953 le chômage est au maximum de 156 unités et de 6 au minimum. Pour cette année les services⁴⁹⁶ statistiques estiment que « le chômage secouru a été absolument insignifiant ».

Pour les ouvriers et manœuvres du bâtiment il y a souvent chômage forcé du fait de grand gel. Ainsi⁴⁹⁷, pendant la seconde moitié du mois de février 1947 on compte 232 chômeurs dans le bâtiment et 242 au cours de la première moitié du mois de mars ; après l'hiver le chômage disparaît. Les années 1960 sont pratiquement exemptes de chômage.

7.2.2. Extension du domaine social

L'Etat contemporain reste entièrement compétent pour la fonction solidarité, malgré les pertes de souveraineté depuis les années 1950. La protection sociale exprime les relations entre le politique, l'économique et le familial. Au Luxembourg la protection sociale s'est développée en trois étapes générales. Cette évolution s'est faite tant sur le plan des catégories socioprofessionnelles que sur le plan des branches à risques.

• Les années de départ

Entre le début du 20^e siècle jusqu'à la Première guerre mondiale sont mises en place l'assurance maladie (1901), l'assurance accidents (1902) et l'assurance vieillesse (1911). Cette protection sociale se limite au monde salarié (ouvriers/employés) dont le salaire/traitement annuel ne dépasse pas 3 000 francs de l'époque.

• Les années de consolidation

Cette période s'étend sur l'entre-deux-guerres. La loi du 17 décembre 1925 crée le Code⁴⁹⁸ des assu-

⁴⁹⁴ Pour des détails voir cahier économique n°108, op. cit. p. 41 et suivantes.

⁴⁹⁵ Annuaire statistique 1960, p. 177.

⁴⁹⁶ Cahier économique n°8, p. 122.

⁴⁹⁷ Statistiques économiques luxembourgeoises, 1949, op. cit. p. 200.

⁴⁹⁸ Retenons l'édition de 1951 du *Code des assurances sociales. Lois spéciales et arrêtés d'exécution concernant les assurances*

rances sociales. Au cours de cette période la protection sociale élargit son champ d'application et augmente les prestations fournies.

- Le temps de la généralisation

Résumons en quelques mots rapides la généralisation de la protection sociale. L'*assurance maladie* devient obligatoire pour les fonctionnaires et employés (loi du 29 août 1951). Elle est étendue aux artisans, commerçants et industriels (loi du 29 juillet 1957), puis aux agriculteurs (loi du 13 mars 1962). Finalement les travailleurs intellectuels indépendants en profitent par la loi du 23 mai 1964. Les artisans jouissent de l'*assurance pension* en 1951, les agriculteurs en 1956 et les commerçants/industriels en 1960. Rappelons que les employés en bénéficient depuis 1931.

En 1947 les *prestations familiales* apparaissent : allocations familiales (loi du 20 octobre 1947) ; allocation de naissance (loi du 20 octobre 1947) ; allocation spéciale supplémentaire pour enfants handicapés (loi du 24 juillet 1947).

L'*assurance dépendance* est créée par la loi du 19 juin 1998 : la dépendance est reconnue comme un nouveau risque au même titre que par exemple la maladie. L'*assurance chômage* remonte à la fois aux événements de la Première guerre mondiale et à l'immédiat après Seconde guerre mondiale.

Deux remarques se rattachent à cette nouvelle configuration.

- Initialement et pendant longtemps la protection sociale est restée limitée au travail salarié, qui a été la condition centrale d'accès à cette protection. Actuellement la totalité ou presque de la population résidente est couverte par l'assurance maladie. Avec la possibilité d'une affiliation volontaire à l'assurance maladie, le droit à cette assurance s'est écarté de l'obligation d'une activité professionnelle actuelle ou passée. Toutes les personnes actives jouissent du droit à l'assurance pension, y compris le droit dérivé de cette assurance du conjoint qui n'est pas professionnellement actif (l'affiliation personnelle volontaire est également possible).

- La politique familiale (de nature horizontale) a une mission redistributive entre ménages sans enfants vers des ménages avec enfants (allocations familiales). La taille de la famille (nombre d'enfants) ne doit pas être à l'origine d'inégalités. La politique sociale (à caractère verticale) a comme vocation de lutter contre la pauvreté (revenu minimum d'insertion et compléments).

7.2.3. L'ère du fordisme

En termes généraux le fordisme « désigne aussi bien des méthodes de production que l'équilibre macroéconomique atteint pendant les Trente Glorieuses et théorisé par les économistes régulationnistes ⁴⁹⁹ ». Considérons deux aspects du fordisme : le côté technique et le compromis salarial.

- L'élément technique

Celui-ci a été habilement résumé par Boyer et Durand ⁵⁰⁰ : « Fondamentalement, le but était de réduire, en les rationalisant, les temps opératoires élémentaires, grâce à une mécanisation poussée, synchronisant les flux productifs ». Pour atteindre ce but une stricte hiérarchie dans l'entreprise est nécessaire, en relation avec une production à grande échelle et à coût réduit (cf. chaîne de montage). S'y ajoute une stricte centralisation des décisions, depuis la conception du produit, en passant par le processus de production, jusqu'à la vente du produit. Le résultat de cette architecture est l'accélération de la productivité dans la production.

Le fordisme s'appuie sur l'accumulation du capital fixe. Or, « plus le capital augmente, plus sa mise en œuvre doit être intensive ⁵⁰¹ ». Celle-ci est liée à la production en continu, c'est-à-dire à la chaîne : les machines sont agencées selon l'ordre des opérations. Le travail à la chaîne nécessite division du travail et parcellisation des tâches. Voilà qui, à son tour, exige l'intervention du taylorisme, c'est-à-dire l'organisation scientifique du travail, selon l'ingénieur américain Frederik W. Taylor (1856-1915), qui est à l'origine du large tourbillon de rationalisation et de division du travail.

sociales en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg. L'Office des assurances sociales est l'éditeur. Cette édition comprend les lois et arrêtés de 1919 au début de 1951 concernant la sécurité sociale au Luxembourg. L'ouvrage contient 265 pages, en plus une table alphabétique et une table chronologique des lois et arrêtés.

⁴⁹⁹ Gérard Vindt (historien), Les grandes dates de l'histoire économique, Paris, 2009, p. 172.

⁵⁰⁰ Robert Boyer, Jean-Pierre Durand, L'après fordisme, Paris, 1998 (nouvelle édition), p. 14.

⁵⁰¹ Denis Woronoff, Histoire de l'industrie en France, op. cit. p. 392.

Quelle est la situation au Luxembourg⁵⁰² ? Entre 1952/53 et 1968/69 le rendement annuel par ouvrier, dans l'extraction de minerai de fer passe de 2 404 tonnes à 5 151 tonnes (augmentation de 114%). A partir de 1970 le rendement baisse, car on se rapproche de l'épuisement des gisements (1981). La production par ouvrier dans les laminoirs augmente de 20% entre 1952/53 et 1960/61 : passage de 320 tonnes à 385 tonnes par ouvrier. Notons une dernière indication numérique, liée à l'industrie chimique cette fois : la valeur ajoutée nette par personne active est multipliée par 2,94 entre 1950 et 1958.

Au cœur du fordisme se place la *productivité*⁵⁰³ (à ne pas confondre avec la rentabilité⁵⁰⁴) ou plutôt son amélioration, car elle permet le compromis salarial. En d'autres mots, le fordisme est la capacité des salariés à se faire entendre dans le partage des gains de productivité.

- Le compromis salarial

Le compromis salarial est lié aux gains de productivité de l'industrie : le partage de ces gains entre capital et salariat devient possible. Ce compromis est étagé sur deux niveaux. Au niveau de l'entreprise les syndicats reconnaissent pleinement les compétences de la direction quant aux domaines organisationnel et technologique. La contrepartie consiste en avantages liés au salaire ou à des avancées sociales. Au niveau du secteur industriel se négocient des conventions collectives. Par la suite les résultats de ces conventions sont répercutés sur l'ensemble de l'économie. Cette diffusion est prévue par l'article 10 de l'arrêté grand-ducal du 23 janvier 1936 ayant pour objet l'institution d'un Conseil national du travail pour la conciliation des conflits collectifs du travail. « Les règlements intervenus par l'accord des groupes compétents devant le Conseil National du Travail régiront les relations et conditions de travail dans les entreprises qui y adhèrent ».

⁵⁰² Selon divers cahiers économiques.

⁵⁰³ La productivité mesure l'efficacité du processus de production, c'est-à-dire de la relation entre le niveau de production (dénominateur) et le facteur qui a rendu possible cette production (numérateur). Pour une information rapide sur cette notion de productivité voir par exemple Gilbert Cette (Université de Méditerranée), *Productivité et croissance en Europe et aux Etats-Unis*, Paris, 2007, 121 pages.

⁵⁰⁴ La rentabilité est la capacité d'un capital à obtenir un revenu. Par exemple, on compare le bénéfice (numérateur) aux capitaux engagés (dénominateur).

Les liens et connexions dans le fordisme ont été ramassés en une seule phrase par Boyer et Durand⁵⁰⁵ : « ... le compromis salarial fordiste associe acceptation de la rationalisation et de la mécanisation et institutionnalisation d'une formule salariale garantissant une progression du niveau de vie, plus ou moins en ligne avec la dynamique de la productivité ». Les services⁵⁰⁶ de statistique insistent en 1957 sur le rôle joué par le capital fixe. « C'est l'utilisation très considérable du facteur capital qui est une des causes principales de la productivité relativement forte dans l'industrie lourde luxembourgeoise. Aussi est-il permis de dire que cette forte productivité est l'élément prépondérant et déterminant de notre bien-être matériel. A cette occasion, il importe d'attirer l'attention une fois de plus sur le lien étroit qui existe entre le niveau de vie d'un peuple et la productivité de son travail ».

Divers facteurs encouragent ce modèle.

- La *quasi*-absence de chômage permet une large diffusion du modèle fordiste dans le processus de production.
- La petite dimension du pays permet une certaine proximité, voire même de la complicité, entre les deux parties en présence. Ceci est exprimé dans les personnes de Tun Weiss (syndicaliste) et de Félix Chomé (directeur général Arbed).
- Les inconvénients du travail (répétitif et monotone) sont compensés par des avantages de salaire.
- Le modèle fordiste a fait preuve de stabilité, ce qui a favorisé son acceptabilité.
- Le monde salarié profite de dispositions assurant une promotion professionnelle *quasi* automatique (surtout dans les grandes entreprises).
- Les relations entre travail et capital se sont nouées sur fond de compromis institutionnalisé. La création du Conseil⁵⁰⁷ économique et social (CES) en 1966 souligne cette configuration : « la maison du dialogue » selon la secrétaire générale du CES, Marianne Nati-Stoffel.

⁵⁰⁵ R. Boyer et J.-P. Durand, 1998, op. cit. p. 16.

⁵⁰⁶ L'économie industrielle du Luxembourg, années 1948-1955, Luxembourg, 1957, cahier économique 18, p. 63.

⁵⁰⁷ Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*, Luxembourg, 2006, 153 pages.

Au cours de l'ère fordiste le *politique* et le *droit* jouent un rôle central. Le politique intervient par la présence du Gouvernement auprès des partenaires sociaux. Ainsi, l'arrêté grand-ducal du 23 janvier 1936 (Conseil national du travail) prévoit, en cas de non conciliation, un procès-verbal circonstancié transmis au Gouvernement. Quant au CES, il est composé de 39 membres : 18 représentants salariés, 18 représentants patronaux et 3 représentants nommés directement par le Gouvernement, qui garde un intérêt légitime à l'intérieur du modèle. Le droit s'exprime par la voie de l'institutionnalisation du modèle : par exemple Conseil national du travail (la conciliation est obligatoire), création du CES par la suite. On peut parler de *compromis institutionnalisé*.

Notons l'existence de divers modèles de fordisme : le fordisme entravé d'Angleterre, le fordisme inspiré de l'Etat en France, le flex-fordisme de l'Allemagne. Le modèle luxembourgeois se situe entre le fordisme français et le fordisme allemand. Le fordisme c'est l'apogée de la société salariale.

Au cours de l'ère fordiste les dépenses publiques dans le domaine social favorisent principalement les personnes âgées (déjà !). Leur part⁵⁰⁸, dans l'ensemble des dépenses sociales au Luxembourg, passe de 57,8% à 62,2% entre 1962 et 1974. En Allemagne il y a plutôt *statu quo* : 43,3%, face à 43,8% ; même chose en Belgique, 40,1%, face à 39,9%. En France il y a augmentation de 32,3% à 40,6%, toujours au cours de la même période.

Retenons quelques remarques finales sur le fordisme.

* Cette période est dotée d'une « dynamique nouvelle⁵⁰⁹ », la croissance reste principalement axée sur l'Europe.

* C'est l'ère de la productivité : elle a généré la prospérité, mais des tensions apparaissent, par exemple la pénurie de main-d'œuvre, une inflation rampante. La conséquence en est un interventionnisme croissant de l'Etat (il est présent au CES).



Paysages, 1957

* Le fordisme a déclenché une dynamique de la négociation du salaire, stimulée justement par la productivité : le fordisme est le lubrifiant de la solution négociée.

* Le fordisme opère dans un cadre oligopolistique.

7.2.4. Une société surindustrialisée

Dès sa création l'industrie sidérurgique est caractérisée par sa surdimension par rapport à la population et par rapport à la superficie du pays. Avec la désindustrialisation une nouvelle activité surdimensionnée apparaît : le secteur financier. Dans ce contexte on peut se demander s'il n'existe pas de règle applicable aux très petits Etats : plus un Etat est petit, plus sa « spécialité » de production est surdimensionnée. Cette spécialité peut se situer dans un autre domaine (par exemple tourisme : Andorre). Les services⁵¹⁰ statistiques ont évalué, dans les années 1950, l'importance de la sidérurgie pour d'autres activités :

- elle représente un débouché intéressant pour de nombreux secteurs de l'industrie des fabrications métalliques ;

⁵⁰⁸ Peter Flora (Universität Mannheim) et Arnold J. Heidenheimer (Washington University, St. Louis) (éd.), *The Development of Welfare States in Europe and America*, New Brunswick (USA), London, (UK), 2005 (1981), p. 340.

⁵⁰⁹ J. Buridant, A. Figliuzzi et alii, *Histoire des faits économiques*, op. cit. p. 142.

⁵¹⁰ L'économie industrielle du Luxembourg, années 1948 à 1955, cahier économique n°18, Luxembourg, 1957, p. 64 et années 1951 à 1958, cahier économique n°23, Luxembourg, 1960, p. 39. Une version légèrement plus étoffée est présentée dans : L'économie luxembourgeoise en 1952, cahier économique n°5, Luxembourg, 1953, p. 38.

- elle procure indirectement de l'emploi à un grand nombre de travailleurs dans ces industries et à d'autres personnes (commerçants et artisans) ;
- elle est de loin le meilleur client de nos chemins de fer, car les combustibles, les minerais et les produits de la grosse métallurgie constituent près de 90% des tonnages transportés ;
- elle a pris l'engagement de fournir à l'Etat une quantité déterminée de scories Thomas à un prix de faveur ;
- elle fournit l'énergie électrique dont le pays a besoin ;
- enfin, elle fournit à l'Etat, directement et indirectement, des ressources très substantielles.

Fixons, en quelques indications⁵¹¹ chiffrées, le poids de la sidérurgie dans l'économie luxembourgeoise.

- Dans les années 1950 la valeur ajoutée par l'industrie sidérurgique et minière fait environ les trois quarts de la valeur ajoutée générée par les industries manufacturières et extractives. En 1951 ce pourcentage est même monté à 80%.
- En 1955 la place de l'industrie sidérurgique dans l'ensemble de l'industrie est la suivante : 67% du personnel occupé, 90% de la valeur des exportations, 75% des salaires et traitements.
- Effectuons une comparaison internationale de la production d'acier par tête d'habitant. Au milieu des années 1950 le Luxembourg a produit plus de 10 tonnes d'acier par habitant, face à 0,665 tonne pour la Belgique, 0,427 tonne pour l'Allemagne et 0,291 tonne pour la France.
- En 1974 le Grand-Duché a atteint la production d'acier la plus élevée jamais réalisée : 6 448 351 tonnes. Ni avant, ni surtout après, le seuil de six millions de tonnes n'a été dépassé.

Pour terminer relevons un problème central et même récurrent de la sidérurgie luxembourgeoise :

la modernisation de son équipement. En règle générale toute modernisation implique une augmentation de la capacité de production. Or, au Luxembourg et déjà dans les années 1950 il s'agit moins d'investir pour élargir la capacité de production que pour perfectionner les moyens de production, afin d'améliorer la qualité et par là la productivité, ce qui est indispensable pour stimuler les exportations. « Il paraît également urgent d'adapter les programmes de fabrication et par conséquent l'outillage à la demande probable, ...⁵¹² ».

En 1974 l'industrie sidérurgique est à son apogée : la production d'acier avoisine 6,5 millions de tonnes avec 24 113 salariés (au sens strict⁵¹³), dont 20 467 ouvriers. Dorénavant, dans l'industrie sidérurgique, nombre de salariés et production d'acier ne cessent de diminuer (voir plus loin sous 7.3.).

La société luxembourgeoise est devenue une société de salariés. L'emploi⁵¹⁴ salarié passe de 71,4% en 1960 à 85,2% en 1975 ; la part des employeurs, indépendants et aides familiaux, baisse de 28,6% à 14,8%, au cours de la même période.



Remerschen, 1962

⁵¹¹ Cahier économique n°5, p. 37 ; n°23, p. 39 ; n°18, p. 62, p. 64 ; Statistiques historiques, op. cit. p. 216.

⁵¹² Cahier économique n°18, p. 65.

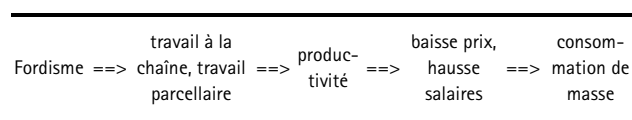
⁵¹³ Sans électricité, scories, fonderies, recherche.

⁵¹⁴ L'économie luxembourgeoise en 1974 et en 1975, Luxembourg, 1977, cahier économique n°55, p. 28.

Retenons un autre aspect du travail dans la vue des salariés luxembourgeois. Marco Wagener⁵¹⁵ (Chambre des salariés) l'a bien formulé : « ... haben viele Luxemburger das Gefühl, daß ihnen die Zügel der luxemburgischen Wirtschaft aus der Hand genommen werden. Das ist besonders in den Führungsetagen der Unternehmen der Fall, wo im Zuge der Globalisierung immer mehr Entscheidungen im Ausland getroffen und dann in Luxemburg von ausländischen Managern umgesetzt werden ».

7.2.5. La société de consommation

Revenons une dernière fois au fordisme. Le schéma suivant indique le cheminement depuis la mise en œuvre du fordisme jusqu'à la consommation de masse.



La consommation – et c'est nouveau – est devenue une consommation de masse, car elle s'étend à toutes les couches de la population, aussi aux ouvriers. Au cours des années 1960/70 le Luxembourg plonge dans la société de consommation.

Notons quelques exemples de statistiques⁵¹⁶ du bien-être de la population.

Entre 1963/64 et 1977 la part des produits alimentaires baisse de 48% à 41% pour les ménages d'ouvriers et de 43% à 36% pour les ménages d'employés.

Abordons la statistique des logements. Entre 1963/64 et 1977 la part des ménages d'ouvriers propriétaires de leur logement augmente de 53% à 58%. Pour les ménages d'employés le pourcentage passe même de 61% à 75%. Le confort des logements s'est évidemment amélioré au cours de cette période. Prenons un seul exemple : la salle de bains ou douche dans le logement. Sa part passe de 36% en 1963/64 à 87% en 1977 pour les ménages

d'ouvriers ; la part des ménages d'employés augmente de 67% à 98%.

Prenons le cas de l'automobile, *objet-culte* des Luxembourgeois. La part des ménages d'ouvriers possédant une voiture grimpe de 22% en 1963/64 à 87% en 1977 ; pour les ménages d'employés ce pourcentage passe de 34% à 95%. Un mot sur la densité automobile comparée aux pays voisins (au 1^{er} janvier 1964) : le Luxembourg compte 153 voitures (particulières) pour 1000 habitants, l'Allemagne 124, la France 156 et la Belgique 112. Entre 1960 et 1964 le nombre de voitures augmente de 50%. A partir de 1964 et jusqu'en 1970 le Statec a estimé l'augmentation du parc automobile (voitures particulières) à environ 24%. Par la suite le Statec a constaté une augmentation réelle de 71% (voitures particulières et commerciales), c'est dire l'engouement des Luxembourgeois pour l'automobile.

L'amélioration du niveau de vie à cette époque peut être abordée brièvement par deux statistiques. D'abord, la hausse du chiffre d'affaires entre 1971 et 1975 des supermarchés et d'hypermarchés⁵¹⁷ : ce chiffre d'affaires est multiplié par 3,6. Ensuite, les gains⁵¹⁸ horaires moyens bruts des ouvriers des industries manufacturières, extractives et du bâtiment augmentent de 110% pour les hommes et de 130% pour les femmes.

• • •

Quatre aspects ont été négligés jusqu'ici : l'impact de la consommation sur l'environnement, la consommation de services publics, l'effet individualiste de la consommation, le phénomène de saturation.

- La consommation pèse sur l'environnement. Prenons le cas de l'automobile, toujours très appréciée au Luxembourg. Elle continue de (dé)former le tissu urbain. Elle pollue l'air. Ainsi, entre 1998 et 2002 la pollution⁵¹⁹ atmosphérique par le dioxyde de carbone (CO₂) augmente de 23%.

⁵¹⁵ Marco Wagener, Wirtschaftliche Entwicklung und Veränderung der Arbeitswelt in Luxemburg, in: Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg, op. cit. p. 243.

⁵¹⁶ Budgets familiaux, enquête 1977, Luxembourg, 1978, cahier économique n°59, p. 48, p. 42-43. L'automobile au Luxembourg, Luxembourg, 1965, cahier économique n°34, p. 12, p. 24. Statistiques historiques, op. cit. p. 305.

⁵¹⁷ Le commerce au Luxembourg 1971-1975, Luxembourg, 1978, cahier économique n°58, p. 44. Il s'agit de magasins exploités en libre service à prédominance alimentaire et ayant une surface de vente entre 400 et 2 500 m².

⁵¹⁸ Statistiques historiques, op. cit. p. 395.

⁵¹⁹ Annuaire statistique 2010, Luxembourg, 2011, p. 50. Cette mesure ne comprend pas les émissions résultant de carburants vendus au Luxembourg mais consommés à l'étranger.

- La consommation de services publics est elle aussi en hausse. Elle peut constituer une alternative à la consommation individuelle. Ainsi, le nombre de voyageurs transportés par les autobus de la ville⁵²⁰ de Luxembourg a augmenté de 124% entre 1990 et 2008.

- La consommation de masse a un effet individualiste. Par exemple la possession d'une voiture particulière a débouché sur une liberté individuelle plus grande. En règle générale la profusion de choses possédées favorise l'individualisme. En revanche, la consommation de services collectifs peut aller en sens inverse (par exemple transports en commun, certaines pratiques sportives).

- Le phénomène de saturation peut jouer. Ainsi, un ménage peut disposer de deux machines à laver, mais n'en a pas trois ou quatre. Les producteurs répondent par l'innovation. Des modèles plus performants (moins gourmands en énergie), davantage automatisés, au *design moderne*, mais aussi souvent plus chers.

• • •

A titre de curiosité mentionnons la thèse de Norbert Bolz⁵²¹, qui préconise la *consommation* comme remède contre terrorisme et fanatisme. Écoutons-le. « Der Konsumismus ist das Immunsystem der Weltgesellschaft gegen den Virus der fanatischen Religionen ». ... « Wir plädieren, ..., für die Händler und gegen die Helden – man könnte sagen : für Konsumbürgerlichkeit ».

7.3. La désindustrialisation

Vers 1973/74 une époque s'achève. Denis Woronoff⁵²² parle de "déchirure". La crise sidérurgique est tout d'abord considérée comme conjoncturelle, mais « les difficultés ont pris une tournure de plus en plus structurelle⁵²³ ».

Deux facteurs de déstabilisation ont joué un rôle dans la désindustrialisation.

- En août 1971 le président Nixon décide unilatéralement de mettre fin à l'*étalon-or-dollar* et de laisser flotter le dollar. L'équilibre des échanges internationaux instauré en 1944 à Bretton-Woods est brisé ; le temps des incertitudes est apparu.

- Entre juin 1973 et janvier 1974 le prix du baril de pétrole (« Arabian light ») passe d'un peu moins de trois dollars à presque douze dollars. C'est le premier choc pétrolier qui frappe l'Europe de plein fouet, en aggravant brutalement sa dépendance énergétique. Deux points de vue ont surgi : transfert de richesses des pays industrialisés vers les pays exportateurs de pétrole, fin du pillage dans l'optique de ceux-ci.

7.3.1. Les faits

Au Luxembourg la crise de la sidérurgie prend une dimension tout à fait particulière : parler de l'industrie, c'est cibler la sidérurgie. La fin du monolithisme, c'est-à-dire de la prédominance de la sidérurgie, est déclenchée. Le problème central de la sidérurgie est la surcapacité de la production. Le taux d'utilisation de la capacité productive se situe au-delà de 90% jusqu'en 1974 ; au début des années 1980 elle évolue au-dessus de 50%.

Entre 1974 et 1987 la valeur ajoutée brute (VAB, aux prix du marché) de la sidérurgie baisse de 27%, face à une augmentation de la VAB de l'ensemble de l'industrie de 46%. Au cours de la même période la part⁵²⁴ – dans le PIB – de la VAB produite par l'industrie sidérurgique baisse de 25,3% à 7,0%. L'industrie hors sidérurgie baisse de 18,6% à 16,9%. A l'intérieur du PIB l'industrie recule au profit du secteur tertiaire, en fait au profit de la finance. Il n'est donc pas étonnant que le nombre d'ouvriers de la sidérurgie baisse de 55%, celui des employés de 23%, toujours au cours de la même période. Retenons une dernière indication chiffrée, qui résume le déclin – à long terme – de la sidérurgie : la part de sa valeur ajoutée, vers la fin des années 1990 est inférieure à 3%.

La crise de la sidérurgie exige une restructuration profonde. Elle se situe sur trois niveaux⁵²⁵ : niveau industriel, niveau financier, niveau social.

⁵²⁰ Annuaire statistique 2010, op. cit. p. 387.

⁵²¹ N. Bolz, *Das konsumistische Manifest*, Munich, 2002, 156 pages ; citations p. 15 et p. 16.

⁵²² D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, op. cit. p. 594.

⁵²³ L'économie luxembourgeoise en 1976 et 1977, Luxembourg, cahier économique n°57, p. 85.

⁵²⁴ L'économie luxembourgeoise 1986 et 1987, Luxembourg, 1989, cahier économique n°77, p. 98 et p. 124.

⁵²⁵ L'économie luxembourgeoise en 1986 et 1987, Luxembourg, 1989, cahier économique n°77, p. 115-127, L'économie luxembourgeoise en 1982 et 1983, cahier économique n°68, Luxem-

Niveau industriel

Dès le début de la crise sidérurgique vers la fin de 1974, la sidérurgie luxembourgeoise se lance sur le chemin de la restructuration profonde de son outil de production. L'accent est nettement et résolument mis sur l'amélioration de la productivité. Les efforts portent principalement sur les éléments suivants : consolidation et accroissement de la flexibilité de l'appareil de production ; concentration de la production sur les outils les plus performants ; modernisation portant sur les trains lourds et le laminage à froid ; restructuration de la production de produits plats à chaud. En 1984 un « protocole-cadre » entre Arbed-Sidmar et Cockerill-Sambre arrête des synergies consacrées par un accord des gouvernements belge et luxembourgeois.

Le résultat, en termes de productivité, ne se fait pas attendre. Ainsi, en 1984, la production annuelle de laminés par homme atteint 239 tonnes au Luxembourg, face à 166 tonnes dans la moyenne communautaire. Entre 1974 et 1980 l'effectif de l'industrie sidérurgique diminue de 37%, contre une baisse de 25% en moyenne pour l'Europe des Neuf. Du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1983 on a la situation suivante, concernant les départs de personnel dans la sidérurgie :

Total sorties brutes (-13 255) + embauchages (+1 385) = total sorties nettes (=11 870).

Niveau financier

Au départ il y a un double constat :

- la base industrielle de notre sidérurgie est économiquement viable ;
- la viabilité financière exige une restructuration financière visant l'amélioration de la structure bilantaire et la baisse de la charge financière.

A partir de 1983 la situation financière se détériore rapidement et dramatiquement. Entre 1975 et 1979 la sidérurgie luxembourgeoise a investi 17 milliards de francs, financés par autofinancement et par em-

prunt à sept ans, à échéance en 1983. Malgré le résultat brut d'exploitation record pour cette année (8,4 milliards), après celui de 1974 (9,3 milliards), la situation financière devient catastrophique.

Des mécanismes d'intervention agissent.

* Aide à l'investissement et bonification d'intérêt pour un montant de 3,345 milliards de francs pour les années 1983 et 1984.

* La restructuration bilantaire prévoit la souscription d'obligations convertibles pour 2,5 milliards de francs ; la conversion se fait le jour même de la souscription des obligations (le 20 décembre 1983) et l'Etat devient le principal actionnaire de l'Arbed (25% des parts sociales). L'Etat souscrit pour 225 millions de francs d'actions MMR-A. Enfin, l'Etat fait l'acquisition d'actions Sidmar pour 2,5 milliards de francs.

L'Etat a mis en route les moyens financiers suivants (loi du 1^{er} juillet 1983) : 7,5 milliards pour le budget 1983, 2,9 milliards pour le budget 1984. S'y ajoute un relèvement du plafond de la garantie de 13,5 à 18 milliards de francs pour le financement d'investissements.

L'Arbed est confronté à trois constats : endettement considérable ; des capitaux propres insuffisants, des charges financières élevées (ce qui explique la perte de 1983, nonobstant un excellent résultat brut d'exploitation).

Sans entrer dans les détails cette nouvelle étape voit intervenir la Société Générale de Belgique (SGB) et une intervention complémentaire de l'Etat.

* La SGB est intervenue en 1984 avec une participation supplémentaire de 1,5 milliards dans le capital de l'Arbed. Au début de 1985 la SGB souscrit encore pour 739 millions d'actions Arbed.

* La Tripartite a prévu une intervention de l'Etat d'un montant de 9,1 milliards (l'Arbed a prévu 10,4 milliards).

Résumons⁵²⁶ les principales étapes.

bourg, 1985, p. 121-145, p. 48 et suivantes, L'économie industrielle du Luxembourg 1966-1983, cahier économique n°73, Luxembourg, 1987, 459 pages. Georges Als, Vers la désindustrialisation de l'économie luxembourgeoise ? in : L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle, op. cit. p. 307-331.

⁵²⁶ L'économie industrielle du Luxembourg, 1966 à 1983, op. cit. p. 181.

* Rachat par l'Arbed de 235 000 titres Sidmar et rétrocession à l'Etat à un prix unitaire plus élevé, coût 894 millions.

* Achat par l'Etat de 94 450 actions Sidmar détenues par l'Arbed : 2,038 milliards de francs.

* Souscription de 534 604 actions ordinaires votantes et 878 237 actions privilégiées non votantes. Les actions non votantes ont été créées pour éviter éventuellement une majorité absolue des droits de vote de l'Etat.

Retenons la conclusion du Statec⁵²⁷, à l'époque, sur la restructuration financière.

« La restructuration financière de l'Arbed a permis d'augmenter le capital social de 6,5 milliards en 1974 à 12,5 milliards en 1985 et de réduire tant l'endettement financier à court terme que l'endettement à long terme.

Il est frappant de constater que l'Etat est intervenu pour plus de la moitié dans la restructuration financière. Sa part dans le capital social qui atteint 42,3% ne correspond néanmoins qu'à 30,8% du capital votant ».

Niveau social⁵²⁸

La réduction de l'emploi dans la sidérurgie a été d'une ampleur exceptionnelle et reste unique dans l'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise. Rappelons quelques mesures-phares.

- Travaux extraordinaires d'intérêt général (TEIG).

Les TEIG créés par la loi du 26 juillet 1975, autorisent le « Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi ». Que les Autorités parlent encore de « causes conjoncturelles » est tout de même un peu étonnant.

Les TEIG ont d'abord joué de septembre 1975 à juin 1977, mais la détérioration du marché en 1980 les a réactivés en 1980, jusqu'en 1985. Leur coût, à charge de la collectivité, a atteint 3,1 milliards de

francs (budget 1975 et 1976, puis Fonds de chômage).

- Division anticrise (DAC).

« La division anticrise créée en 1977 avait pour but de reclasser le personnel dégagé suite aux mesures de rationalisation, en recherchant des emplois nouveaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sociétés sidérurgiques ». Jusqu'en 1979 la DAC a été financée par l'industrie sidérurgique, puis – le coût étant croissant – l'Etat est intervenu par le canal du Fonds de chômage (loi du 8 juin 1979). La DAC a réussi à réduire l'effectif de la sidérurgie et ceci dans un environnement de paix sociale. Le coût total des TEIG, DAC et de la formation/reconversion est élevé pour l'Etat, de 11 à 12 milliards de francs, auxquels s'ajoutent 5 milliards supportés par la sidérurgie.

Notons le nombre⁵²⁹ total des travailleurs inscrits à la DAC pour quelques années : 3 619 (1948) en 1981 ; 3 337 (1794) en 1982 ; 2 529 (1 612) en 1983. Les indications entre parenthèses fournissent le nombre de salariés pour lesquels la sidérurgie bénéficie du concours financier de l'Etat.

- Prêretraite.

La loi du 24 décembre 1977 et le règlement grand-ducal du 24 décembre 1977 assurent le régime de la prêretraite, obligatoire pour ceux qui remplissent les conditions d'obtention. Ce régime devient facultatif par le règlement grand-ducal du 5 mars 1980. La prêretraite a le plus grand effet en 1978 : 888 personnes ; entre 1979 et 1984 environ 500 à un peu plus de 600 départs annuels à la prêretraite. Le coût total de la prêretraite s'élève à 10,3 milliards jusqu'en 1987.

⁵²⁷ Ibid. p. 183.

⁵²⁸ L'économie industrielle du Luxembourg 1966-1983, op. cit. p. 185 et suivantes ; y comprises les citations ; sauf indication contraire.

⁵²⁹ Cahier économique n°68, p. 141.



Bassin minier, 1955

- Mesures destinées à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre.

La première mesure consiste dans une indemnité temporaire de réemploi des salariés de la sidérurgie. La seconde concerne la rééducation et la formation professionnelles complémentaires des travailleurs de la sidérurgie menacés de perdre leur emploi.

• • •

Résumons le bilan de l'intervention étatique en faveur de la sidérurgie : 47,5 milliards de francs, dont 43,9% en aides sociales, 42,5% dans la cadre de la restructuration financière et 12,7% en aide à l'investissement.

Rappelons le cadre⁵³⁰ méthodologique dans lequel la crise sidérurgique a été traitée : la concertation tripartite associant le Gouvernement, le patronat et les syndicats. La finalité a été la réduction de l'effectif dans la sidérurgie sans licenciements ; dans cet ordre d'idées le succès est indéniable. L'instrument utilisé pour la concertation a été le *Comité de coordination tripartite* (qui n'échappe pas à la critique).

⁵³⁰ Pour une information rapide voir cahier économique n°108, p. 52-53 ; pour des détails voir : les documents parlementaires suivants : 2118, 2359, 2497, 2576, 2712.

Selon le professeur René Leboutte⁵³¹ le Luxembourg a bénéficié à deux reprises du fonds européen de reconversion de la CECA (1953-2002). Après 1965 à l'occasion de la reconversion de nos mines de fer. Puis, lors de la crise sidérurgique. Cette fois-ci l'aide démarre à partir de 1978, donc tardivement, lorsque le Luxembourg est pleinement engagé dans la crise.

7.3.2. Conclusion

D'emblée deux remarques s'imposent.

- Un problème de saisie statistique oppose le Statec et la sidérurgie. Le Statec considère la sidérurgie « pure », c'est-à-dire sans la production d'électricité, le minerai de fer, les scories, les fonderies et ateliers mécaniques de l'Arbed et de la MMR-A. Les deux sociétés sidérurgiques englobent ces activités ensemble dans la sidérurgie, tandis que le Statec les range dans les rubriques correspondantes prévues à cet égard. Entre 1966 et 1974 le niveau moyen de l'effectif de la sidérurgie est de 23 529 personnes avec un maximum de 24 113 en 1974. Selon la statistique officielle l'emploi dans la sidérurgie passe de 24 113 (en 1974) à 13 837 en 1984 et selon la statistique des entreprises sidérurgiques la baisse est de 27 196 à 14 286 personnes.

Notre sidérurgie est plus que centenaire et aux yeux de la population tout bonnement *l'industrie*, le moteur de notre richesse.

En 1970, l'industrie⁵³² totale fait 47,5% de la VAB aux prix du marché. Le Luxembourg est en première position dans l'Europe des Dix, devant l'Allemagne avec 42,2%. En 1981, le Luxembourg se retrouve à l'autre bout : seuls le Danemark et la Grèce font moins bien que le Luxembourg. Voilà qui explique le chemin parcouru : en une douzaine d'années, le Luxembourg s'est désindustrialisé.

Deux effets ont gonflé les services, aux dépens de l'industrie.

* L'externalisation intervient : il s'agit de services intégrés jusque-là dans la société industrielle, mais de plus en plus assurés par des entreprises (externes) spécialisées, relevant du secteur tertiaire.

Parmi ces entreprises spécialisées on a par exemple des entreprises de l'informatique et de nettoyage, des services de conseils en gestion-comptabilité, en droit, en fiscalité. De ce fait le nombre d'entreprises du tertiaire augmente, au détriment du secondaire.

* Les institutions européennes⁵³³ installées à Luxembourg ne sont pas considérées comme faisant partie de l'économie luxembourgeoise, mais occupent des Luxembourgeois relevant du tertiaire.

Retenons un mouvement ayant – au contraire – amplifié le poids de l'industrie dans l'économie luxembourgeoise : les industries *nouvelles*. L'origine remonte à la politique de diversification économique qui a mené à l'installation de *Goodyear* à Colmar-Berg ; cette entreprise reste toujours bien implantée au Luxembourg. Au cours des années 1950 il y a élargissement de la base énergétique de l'économie ; par exemple Société électrique de l'Our. La loi-cadre du 2 juin 1962 a ciblé à la fois une diversification industrielle et un meilleur équilibre régional du tissu industriel (par exemple *Board of industrial development* à Wiltz⁵³⁴). A cet effet diverses aides publiques⁵³⁵ sont prévues : bonification d'intérêts, garantie de l'Etat, subvention en capital, mise à disposition de terrains, dégrèvements fiscaux.

Dans les années 1950 quatre nouvelles industries (dont *Goodyear*) s'installent au Luxembourg. A la suite de la loi-cadre de 1962 quatre nouvelles entreprises sont créées en 1962, onze en 1963 et sept en 1964. Le vrai démarrage des industries nouvelles se situe dans les années 1970. Ces nouvelles industries relèvent des domaines suivants (par ordre décroissant) : caoutchouc et matières plastiques (de loin la plus importante), fabrication d'ouvrages en métaux, industrie des produits minéraux non métalliques, première transformation des métaux.

Notons brièvement leur impact sur l'économie luxembourgeoise : la part des industries nouvelles dans la valeur ajoutée passe de 16,2% en 1970 à

⁵³¹ René Leboutte (historien, Université du Luxembourg), Gouvernance européenne et mondialisation : adaptation et innovation technologique, mondialisation et marché du travail – L'exemple du fonds européen de reconversion de la C.E.C.A. (1953-2002), in : *Hémecht*, 58, n°1, 2006, p. 63-71.

⁵³² Cahier économique n°73, op. cit. p. 20.

⁵³³ G. Als, Vers la désindustrialisation de l'économie luxembourgeoise ? op. cit. p. 308. Voir surtout Henri Entringer, La présence européenne à Luxembourg – Historique, conséquences et perspectives des institutions communautaires, Luxembourg, 1997, 237 pages.

⁵³⁴ Voir : Statec, La politique gouvernementale de reconversion et de diversification industrielles, Luxembourg, 1970, p. 8-9.

⁵³⁵ Pour des détails voir : Statec, La politique gouvernementale de reconversion et de diversification industrielles, Luxembourg, 1967, p. 7-8.

28,7% en 1982 ; pour l'emploi les pourcentages sont de 13,8% en 1970 et de 24,9% en 1982.

Le Staterc⁵³⁶ parle à l'époque d'une *industrie bipolaire*. Le premier pôle représente les industries anciennes avec au centre la sidérurgie ; le second pôle est constitué des industries nouvelles, avec l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques en *leader*. Prenons ensemble le *leader* des anciennes industries (la sidérurgie) et le *leader* des nouvelles industries (caoutchouc et matières plastiques) : cet ensemble intervient, vers le début des années 1980, « pour quelque 75% dans les exportations industrielles, pour 66% dans la production et pour plus de la moitié dans l'emploi et la valeur ajoutée⁵³⁷ ».

Le déclin de la sidérurgie a entraîné deux effets immédiats.

- La désindustrialisation, au moins dans les années 1980, est relative. En fait, la surindustrialisation du Luxembourg a disparu.
- L'effet d'entraînement de la sidérurgie sur l'économie luxembourgeoise s'est effondré et ceci pour deux raisons : la crise générale de la sidérurgie européenne, un pouvoir d'entraînement moins prononcé des entreprises nouvelles, car plus dispersées. Néanmoins l'industrie bipolaire a exercé un effet d'entraînement, plus léger mais réel, sur l'économie luxembourgeoise.

• • •

Que le Luxembourg soit en voie de désindustrialisation ne doit pas étonner : il faut plus de deux années pour obtenir les autorisations nécessaires à l'installation d'un site industriel. Le Luxembourg se bureaucratise de plus en plus rapidement, or bureaucratisation signifie inefficacité économique et sociale.

La désindustrialisation remonte à Ronald Reagan et Margaret Thatcher, qui ont préconisé un nouveau libéralisme : priorité aux services (aux dépens de l'industrie), libre échange commercial et financier sans entraves.

Ce scénario désindustrialise les Etats-Unis et l'Europe. Ainsi, en Europe la part de l'industrie dans

la valeur ajoutée se situe autour d'une moyenne de 22,5% ; mais la France et l'Angleterre arrivent tout juste à 16%. Les Etats-Unis dépassent à peine les 10%. L'Allemagne tourne autour de 30%, ce qui améliore la moyenne européenne. Le Luxembourg est à moins de 10% ; la sidérurgie, dont nous venons de voir les performances extraordinaires, n'atteint même plus 3% de la valeur ajoutée.

Les conséquences sont énormes.

- Un déséquilibre structurel mondial considérable s'est installé : le Nord se désindustrialise, donc ne produit plus assez, mais ses dépenses grimpent. L'endettement public (et privé) est devenu croissant dans la durée. Le Sud s'industrialise (ce qui augmente son emploi), produit en masses, exporte vers le Nord (dumping social !), épargne beaucoup et consomme peu.
- L'augmentation du chômage dans le Nord est une conséquence inéluctable. La désindustrialisation n'est pas la seule cause du chômage, mais il semble que le chômage ne puisse disparaître sans réindustrialisation. Il y a urgence, car les services ne compensent pas en nombre d'emplois la désindustrialisation. La réindustrialisation de l'Europe est une nécessité absolue, particulièrement pour le Luxembourg, qui doit diversifier son économie (cf. années 1950/60), réduire sa dépendance envers le secteur financier et faire redémarrer l'emploi.

7.4. Résumé sur le devenir économique et social de la société luxembourgeoise

Le chemin parcouru depuis le début du 19^e siècle jusqu'au déclin de la sidérurgie est ramassé en six étapes.

1^{re} étape : le régime français

L'introduction du Code civil (1804) a deux effets, qui jouent à long terme. D'abord, cette innovation garantit la liberté individuelle, favorisant l'éclosion de la bourgeoisie luxembourgeoise. Ensuite, ce code garantit un état de droit qui permet de mieux planifier sa vie individuelle et familiale et rend prévisible (au sens de Max Weber) la vie économique.

⁵³⁶ Cahier économique n°73, op. cit. p. 24.

⁵³⁷ Cahier économique n°73, op. cit. p. 25.

2^e étape : le régime néerlandais

C'est le temps du recul politique, économique et social : Le Grand-Duché est réduit à l'état de contributeur au remboursement de la dette publique du Royaume des Pays-Bas.

3^e étape : le Luxembourg indépendant

En 1839 le Luxembourg est à bout de souffle : il faut remettre en route l'économie du pays, créer une administration luxembourgeoise. Bref, les rouages d'un Etat indépendant doivent être installés (surtout dans les années 1840).

4^e étape : l'industrialisation du Luxembourg

Grâce à l'industrialisation du pays la liberté, la liberté individuelle en relation avec le pouvoir économique (sidérurgie/commerce) consacrent l'ère de la bourgeoisie au Luxembourg. Les salariés sont les laissés pour compte, malgré les lois sociales survenues entre le début du 20^e siècle et la Première guerre mondiale. Le monde salarié reste marginalisé au Luxembourg où prévaut la culture des droits individuels.

5^e étape : l'entre-deux-guerres

Cette étape est une période (difficile) d'adaptation au monde moderne. L'économie luxembourgeoise doit s'ouvrir au monde et ne plus rester cantonnée dans une position de fournisseur industriel de la sidérurgie allemande. La vie politique est démocratisée : droit de vote universel (à la fois pour les hommes et les femmes). Le monde salarié, spécialement le monde ouvrier, est intégré dans la société luxembourgeoise.

6^e étape : triomphe et déclin de la sidérurgie luxembourgeoise

Avec l'âge d'or de la sidérurgie (1945-1975), adossé au fordisme, le Luxembourg entre pleinement dans la société de consommation. Au même moment où la sidérurgie est à son maximum (plus de six millions de tonnes d'acier produites en 1974), son affaissement commence.

La crise sidérurgique, de dimension mondiale, est surtout une crise de surproduction et frappe durement le Luxembourg, car parler industrie au Luxembourg, c'est viser la sidérurgie. La réponse est la *tri-partite*, parfois décriée comme néo-corporatiste. Elle associe patronat, syndicats et Gouvernement dans le but de maîtriser cette crise. Avec le recul, qui est le nôtre, la crise sidérurgique a été surmontée, non sans peine, mais sans catastrophe sociale (pas de licenciements secs).

Heureusement, l'économie financière prend la relève de la sidérurgie. Par la suite d'autres problèmes sont apparus : mondialisation, crise économique et financière à partir de 2008 et une certaine lassitude vis-à-vis de l'Europe.



Arbed Belval, 1958

... the institutional framework plays a major role in the performance of
an economy.

Douglass Cecil North, Institutions, institutional change and economic
performance,

New York, 1990, p. 69

8. La société luxembourgeoise aujourd'hui

8.1. La crise du fordisme et les mutations de la société civile

8.1.1. Le déclin du fordisme

Le fordisme peut être considéré comme la concorde entre production de masse et consommation de masse. Le « cercle vertueux du fordisme » (production – consommation) s'appuie sur trois piliers : le système de la sécurité sociale (Etat providence), le syndicalisme revendicatif et le crédit à la consommation. Deux technologies des *Trente glorieuses* jouent un rôle majeur. D'abord l'automobile a planifié l'espace territoriale. Les ménages commencent à s'installer dans la périphérie urbaine ou même dans les villages ; les résidences secondaires apparaissent. Les grossistes utilisent l'automobile pour approvisionner les différents points de vente ; des livraisons à domicile font leur apparition. Ensuite, l'électricité joue un double rôle. Elle encourage l'installation et la diversification de l'équipement ménager ; même chose pour l'outillage des entreprises, avec à la clé des gains de productivité.

Le fordisme est donc un mélange de facteurs sociaux et de facteurs techniques. La crise du fordisme est déclenchée par le déclin de ces facteurs. Examinons-les brièvement⁵³⁸.

- La diffusion de l'électronique dans la production (en séries) permet de réduire la taille des séries. Les grandes entreprises sont alors soumises à la concurrence de plus petites entreprises, dont l'organisation est mieux adaptée aux petites séries. Il s'ensuit une crise du modèle de la gestion.

- Une des causes profondes du déclin fordiste est probablement l'épuisement des gains de productivité ; le travail est en crise⁵³⁹. Le travail des OS recule au profit de l'automatisation, puis de la robotique.

- Une saturation des besoins d'équipement apparaît⁵⁴⁰ : le taux d'équipement des ménages en produits de consommation est à un tel niveau que le marché de remplacement devient largement prépondérant.

- Le travail qualifié d'improductif prend une extension considérable. Dans les entreprises les travaux de bureau sont effectués en grande partie par ordinateur. Dans le secteur public la situation est différente. Ainsi, le travail fourni par l'Education nationale et par la Santé est non seulement utile, mais est essentiel pour le pays. Par rapport au marché, ces travaux sont taxés d'improductifs par certains auteurs.

- Une certaine faiblesse dans les négociations salariales apparaît avec la stagnation de la productivité, ce qui freine sinon annule les augmentations de salaire.

- La financiarisation de l'économie peut pénaliser le régime fordien⁵⁴¹. « ..., si la financiarisation intervient dans une économie dominée par la société salariale » • c'est le cas pour le Luxembourg – « c'est-à-dire que le revenu du travail est le déterminant essentiel du mode de consommation, alors un relèvement de la norme de rentabilité a au contraire un impact négatif ».

- Le fordisme recouvre à la fois l'espace économique et l'espace politique. Rappelons l'intervention du Gouvernement Reuter pour rapprocher patronat et syndicats. Lors de la crise du fordisme il est donc « normal » de voir le Gouvernement entrer en scène : la tripartite n'est pas loin.

- Le temps du fordisme est aussi le temps de la famille traditionnelle : un gagne-pain ; l'épouse s'occupe du ménage et des enfants. Cette famille a changé (cf. 8.1.2.) : partenariat, cohabitation, famille recomposée, famille monoparentale, couple de même sexe. Or, la législation fiscale et sociale reste largement axée sur le couple traditionnel. Ce contraste entre législation et réalité sociale a pesé sur le fordisme.

⁵³⁸ Robert Boyer, Une théorie du capitalisme est-elle possible ? Paris, 2004, voir surtout : p. 21-23, p. 29, p. 47, p. 157-159, p. 200, p. 212, p. 223. Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, L'après fordisme, Paris, 1998, voir surtout : p. 14-22, p. 68 et suivantes. Robert Boyer, Théorie de la régulation, 1. Les fondamentaux, Paris, 2004, voir surtout : p. 79-82, p. 97-98.

⁵³⁹ Philippe Askenazy, Les désordres du travail – Enquête sur le nouveau productivisme, Paris, 2004, 96 pages.

⁵⁴⁰ Robert Rochefort, La société des consommateurs, Paris, 2001, p. 76 et suivantes.

⁵⁴¹ Robert Boyer, Théorie de la régulation, op. cit. p.98.

- Dans le mécanisme « vertueux » du fordisme les conflits sociaux sont « réorientés » en contrats collectifs, augmentant la justice sociale. Les décideurs de la place financière, loin du pays, n'ont pas de proximité avec le salariat de la Place. Le climat social s'en ressent forcément. Finalement, le jeu « gagnant-gagnant » du fordisme – entre patronat et salariat – est en panne.

- A partir du milieu des années 1970 un phénomène particulier s'est propagé, l'*accélération sociale*⁵⁴². Elle se compose de trois dimensions : l'accélération technique, l'accélération du changement social et l'accélération du rythme de vie.

- * L'accélération technique, en relation avec le déplacement, est bien connue (chemin de fer, automobile, avion). S'y ajoute l'ordinateur et la *Toile*, c'est la liaison en temps réel.

- * L'accélération du changement social est liée au raccourcissement progressif du temps de transformation de la vie sociale (par exemple le travail salarié).

- * L'accélération du rythme de vie est liée – entre autres – à la vie de famille ; par exemple réduction de la durée consacrée aux repas de famille, au temps moyen de communication entre les membres de la famille.

Les deux dernières dimensions sont peu compatibles avec le fordisme.

- Selon l'économiste Robert Boyer⁵⁴³ « la crise actuelle n'est autre que la progressive re-marchandisation du travail sous l'effet de la remise en cause du compromis salarial fordien, ... ». Le travail devient peu à peu « une marchandise comme les autres ». Pour sortir de la crise du travail, « il est nécessaire de ré-institutionnaliser le travail au sein des sociétés contemporaines ». Dans ce contexte le CES prend sa pleine signification comme lieu d'échanges entre patronat et salariat. Ceux-ci sont condamnés au compromis, sous peine de voir la situation se détériorer jusqu'à un point de non-retour.

- Le déclin du fordisme est parallèle à celui du modèle rhénan. Alain Touraine⁵⁴⁴ parle de « l'échec du modèle rhénan », qui n'a pas la cote dans les pays de l'Europe de l'Est, après l'effondrement des régimes communistes. Ces pays préfèrent le « modèle atlantique ». Au Luxembourg, l'incompréhension entre les partenaires sociaux, exprimée dans la tripartite et au CES, est le signe d'un recul du modèle luxembourgeois, proche du modèle rhénan.

• • •

Les *Trente glorieuses* sont l'ère de la société salariale : le salariat est devenu « la norme de la population active »⁵⁴⁵. Cette situation a été encouragée par la proximité de trois éléments.

- * L'esprit keynésien se répand après la Seconde guerre mondiale. L'Etat est appelé à intervenir dans la vie économique et sociale, nous l'avons relevé dans les développements précédents. Peut-être peut-on parler même d'*Etat keynésien*.

- * La généralisation généreuse de la sécurité sociale a mené à l'Etat providence.

- * L'état de salarié a exercé une forte attirance sur la population rurale, désireuse de sortir de dépendances traditionnelles. Au Luxembourg ce mouvement est double ; les salariés sont attirés par les travaux dans la sidérurgie et par l'émigration. Par rapport au milieu rural la condition de salarié permet une plus grande indépendance (financière) vis-à-vis des parents. Après la Seconde guerre mondiale cette attirance a pleinement joué. Plus tard, avec les mutations de la société, les femmes sont elles-mêmes attirées par le salariat, manière d'échapper à une autre dépendance.

8.1.2. Les mutations de la société civile

Avant même le déclin du fordisme des mutations liées à la société civile sont enclenchées. Elles concernent essentiellement la structure familiale. Nous savons que la famille dite « traditionnelle » est adossée au Code civil de 1804. Mentionnons les caractéristiques⁵⁴⁶ de cette famille ancienne. On

⁵⁴² Harmut Rosa, *Accélération – Une critique sociale du temps*, Paris, 2010, p. 94 et suivantes ; ouvrage traduit par Didier Renault, *Die Veränderung der Zeitstrukturen in der Moderne*, Francfort/Berlin, 2005. Voir aussi Frédéric Joignot, Hartmut Rosa – Au secours ! Tout va trop vite ! in : *Le Monde Magazine* du 28 août 2010, p. 10-17.

⁵⁴³ Robert Boyer, *Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?* Paris, 2011, p. 212.

⁵⁴⁴ A. Touraine, *Après la crise*, Paris, 2010, p. 162 et suivantes.

⁵⁴⁵ Jean-Louis Laville, *La crise de la condition salariale : emploi, activité et nouvelle question sociale*, in : Collectif, *Le travail, quel avenir ?* Paris, 1997, p. 35-81.

⁵⁴⁶ Gérard Trausch, *La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale*, op. cit. p. 48-50.

compte trois caractéristiques générales : hiérarchie des sexes, maternité des femmes, indissolubilité du mariage et quatre caractéristiques spécifiques : l'emprise de l'Eglise, la ruralité, le système éducatif et la famille inégalitaire. Pour des détails voir cahier économique n° 108 (Statec).

Des changements considérables dans la famille et dans la société sont liés à ce qu'on appelle les trois « autonomies » : autonomie sexuelle, autonomie financière, autonomie sociale.

• Autonomie sexuelle⁵⁴⁷

Un moyen sûr de contraception – la pilule – apparaît vers le milieu des années 1960. Ce contraceptif est acceptable et (relativement) facile à mettre en œuvre. L'ère de la vulgarisation de la contraception est amorcée. Jusque-là les hommes se sont résignés aux inconvénients du *coïtus interruptus* pour ce qu'on appelle « les précautions ». Celles-ci passent entièrement sous le contrôle des femmes ; les conséquences sont importantes⁵⁴⁸.

- Les hommes sont en fait soulagés d'abandonner cette responsabilité aux femmes.
- Celles-ci ont désormais la haute main sur la procréation – aux dépens des hommes – et en décident librement.
- Dans une optique purement féministe le géniteur a moins d'importance, car il peut être remplacé par une banque du sperme. La crise de la paternité est lancée.

Cette révolution sexuelle a un impact considérable sur la société. « La liberté féminine d'enfanter ou non ne ressemble à aucune autre. Elle remet en question la relation entre l'homme et la femme⁵⁴⁹ ». Cette nouvelle liberté donne même au deuxième

sexe « droit de vie et de mort sur les sociétés occidentales⁵⁵⁰ ».

• Autonomie financière

La désindustrialisation, considérable au Luxembourg, est suivie de la financiarisation, favorisant l'emploi féminin. La tertiarisation galopante de notre économie est accompagnée de la montée d'emplois précaires et peu rémunérés. Ces emplois peu stables concernent surtout les femmes, car le travail féminin est encore largement *optionnel* : « Jamais ne va-t-on penser qu'un homme a le choix de cesser de travailler⁵⁵¹ ».

S'y ajoute l'extension des « emplois de proximité, qui seront une externalisation marchande des travaux de la sphère domestique⁵⁵² ». Enfin, intervient le niveau croissant d'éducation des femmes. Ainsi, au début des années 1980 le nombre des admissions de jeunes filles à l'examen de fin d'études secondaires dépasse celui des garçons et devient la règle générale. La montée de l'emploi féminin est inexorable, même la crise ne réussit pas à ralentir cette tendance. La dépendance féminine par rapport au conjoint est sensiblement réduite.

• Autonomie sociale

Elle ouvre de nouveaux champs de liberté. Les rapports à l'intérieur du couple se modifient : la femme active – contrairement à la femme au foyer – est financièrement indépendante et a « la possibilité de ne pas rester en couple pour d'autres raisons que les exigences amoureuses⁵⁵³ ». Finalement « il appartient désormais au couple lui-même de décider de sa réussite ou de son échec⁵⁵⁴ ». Personne ne s'étonne plus de la montée du divorce : on compte environ 56 divorces sur 100 mariages en moyenne pour les années 2007/08 (selon l'annuaire statistique 2010).

La femme mariée qui a un emploi rémunéré est assujettie à une « double journée » : sphère domestique, sphère professionnelle.

⁵⁴⁷ Michel Godet et Evelyne Sullerot, La famille, une affaire publique, Rapport du Conseil d'analyse économique n° 57, commentaires d'Antoine d'Autumne et Jean-Michel Charpin, compléments par un collectif d'auteurs, Paris, 2005, p. 75 et suivantes.

⁵⁴⁸ Evelyne Sullerot, Le grand remue-ménage – la crise de la famille, Paris, 1997, p. 39-40.

⁵⁴⁹ Yvonne Knibiehler, La révolution maternelle depuis 1945, Paris, 1997, p. 180.

⁵⁵⁰ Selon Louis Roussel, citation reprise par Y. Knibiehler, op. cit. p. 180.

⁵⁵¹ Martine Segalen, Sociologie de la famille, Paris, 2008 (6^e éd.), p. 246.

⁵⁵² Martine Segalen, 2008, op. cit. p. 244.

⁵⁵³ François de Singly, Sociologie de la famille contemporaine, Paris, 1993, p. 104.

⁵⁵⁴ Irène Théry, Couple, filiation et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée, Paris (Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice), 1998, p. 31.



Résumons brièvement l'évolution de la famille au Luxembourg en trois étapes⁵⁵⁵.

• 1^e étape : la famille « traditionnelle »

Cette famille, proche de celle de l'Ancien régime, prédomine même dans la première moitié du 19^e siècle. Les caractéristiques suivantes peuvent être brièvement dégagées.

La fécondité élevée et une espérance de vie inférieure à 40 ans sont deux traits permanents de cette époque : « la mort traînait toujours quelque part dans le cercle des familiers⁵⁵⁶ ». L'idée même de l'autonomie de l'individu est impensable dans cette société rurale et isolée, malgré le Code civil, sauf pour la bourgeoisie, numériquement faible (cf. chapitre 1).

En l'absence de l'Etat la famille est le repère central de cette société : une cellule de production et de reproduction. Fécondité et mortalité infantile sont élevées ; la famille est aussi une cellule de survie.

Considérons la situation du Luxembourg du temps du Régime néerlandais. Le problème de la pauvreté est laissé aux bureaux de bienfaisance et aux communes, qui n'ont pas les moyens financiers pour y répondre. Écoutons Pierre Ruppert⁵⁵⁷ : « Lorsque les hospices et les bureaux de bienfaisance ne suffisent pas à l'entretien des pauvres, les villes et communes sont admises à y pourvoir dans des établissements généraux, créés à cette fin ». La solution des problèmes de pauvreté est abordée dans une optique répressive. On parle de « dépôts de mendicité », de « maison de détention » et pour les enfants de « colonies de répression ». Il faut plus d'un siècle pour que « l'enfant délinquant » disparaisse : « de coupable, il était devenu victime, individu en danger, voir inadapté⁵⁵⁸ ». « L'enfant acquiert alors une valeur qu'il n'avait pas du temps où naissances et morts se succédaient à un rythme rapide dans les familles : sa rareté relative fait que l'enfant devient

un capital que l'on soigne, dans lequel on investit pendant de longues années⁵⁵⁹ ».

Les rôles dans la famille traditionnelle sont clairement déterminés : « Le passé des adultes y est l'avenir de chaque génération⁵⁶⁰ ». Rappelons que la famille traditionnelle est axée sur le patrimoine, transmissible de génération en génération, tant dans le milieu paysan que dans le milieu bourgeois.

• 2^e étape : la première modernisation de la famille

Durkheim⁵⁶¹ a dessiné les contours de cette famille, qu'il appelle « famille conjugale ».

« Nous ne sommes attachés à notre famille que parce que nous sommes attachés à la personne de notre père, de notre mère, de notre femme, de nos enfants. Il en était tout autrement autrefois où les liens qui dérivait des choses primaient au contraire ceux qui venaient des personnes, où toute l'organisation familiale avait avant tout pour objet de maintenir dans la famille les biens domestiques, et où toutes les considérations personnelles paraissaient secondaires à côté de celles-là ». Selon Durkheim cette famille est *relationnelle*. Il s'agit d'un « espace privé », où les membres de la famille partagent une intimité qui met l'accent sur la qualité des relations intrafamiliales.

Au Luxembourg, cette première modernisation se situe, *grosso modo*, entre l'industrialisation et l'époque de l'entre-deux-guerres. Retenons que l'industrialisation, donc le recul (même lent) de la ruralité, en relation avec l'urbanisation et l'expansion des moyens de communication a encouragé l'individualisme à l'intérieur de la famille. Les relations entre époux, entre parents et enfants sont passées au centre de la trame familiale. Nicolas Ries ne parle pas, dans son essai de psychologie, de la famille, mais de l'individualisme luxembourgeois. « ... l'individualité d'un particulier est trop engagée dans le rouage social pour qu'elle puisse se manifester pleinement⁵⁶² ». Ceci vaut surtout si on applique le « rouage social » à la famille. D'ailleurs, Ries parle de « l'individualisme luxembourgeois socialisé ». En d'autres mots, l'individualisme de l'époque ne met pas en péril la famille, mais – au contraire – est son ciment.

⁵⁵⁵ François de Singly, Sociologie de la famille contemporaine, Paris, 2007 (3^e éd.), p. 10 et suivantes.

⁵⁵⁶ Louis Roussel, La famille incertaine, Paris, 1989, p. 30.

⁵⁵⁷ P. Ruppert, 1890, op. cit. p. 1168.

⁵⁵⁸ Catherine Rollet, Les enfants au XIX^e siècle, Paris, 2001, p. 57. Voir aussi : Jean-Noël Luc, L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle – De la salle d'asile à l'école maternelle, Paris, 1997, 512 pages ; Louis Roussel, L'enfant oublié, Paris, 2001, 299 pages et François de Singly, Comment aider l'enfant à devenir lui-même, Paris, 2009, 157 pages.

⁵⁵⁹ Catherine Rollet, 2001, op. cit. p. 18.

⁵⁶⁰ Margaret Mead, Le fossé des générations, Paris, 1971, p. 28.

⁵⁶¹ Emile Durkheim, Textes, vol. 3. Fonctions sociales et institutions, présentation de Victor Karady, Paris, 1975, p. 43.

⁵⁶² Nicolas Ries, 1920, op. cit. p. 182.

La première modernisation de la famille insiste sur l'espace privé, mais la famille devient aussi de plus en plus « publique » ; Durkheim a déjà relevé ce paradoxe. La famille se libère peu à peu du carcan rural, du voisinage : un processus d'indépendance est enclenché. Mais, parallèlement à ce mouvement la dépendance de la famille vis-à-vis de l'Etat va croissant et ceci surtout sur le plan du droit. Prenons deux exemples. La loi du 16 décembre 1876 protège les enfants, qui dorénavant ne peuvent plus être employés, en dehors de la famille, dans des manufactures, ateliers ou chantiers avant 12 ans. Avant l'âge de 16 ans les enfants ne peuvent ni être soumis à des travaux de nuit, ni être admis à des travaux souterrains dans les mines, minières et carrières. La même loi protège les femmes contre ces travaux souterrains ; l'interdiction du travail de nuit pour les femmes intervient par la loi du 3 août 1907.

Avec l'émergence de la sécurité sociale au début du 20^e siècle on peut parler d'une « surveillance » de la famille par les Autorités publiques. Selon François de Singly⁵⁶³ « le contrôle de l'Etat remplace celui des parents des conjoints, de la communauté et du voisinage ».

Luc Ferry⁵⁶⁴ a décrit de façon originale l'émergence du mariage d'amour en Occident. Au sortir de la féodalité deux éléments décisifs ont joué : l'*invention* du salariat et du marché du travail par le capitalisme. Jusque-là le jeune reste entièrement sous la coupe de la communauté villageoise traditionnelle⁵⁶⁵. L'effet du salariat sera double : le (jeune) salarié jouit d'abord de l'anonymat, c'est-à-dire il échappe à la surveillance de la communauté. Ensuite, il dispose d'un salaire, même s'il s'agit d'un salaire de misère (au sens de Karl Marx). Le jeune échappe à la domination communautaire, grâce à son indépendance financière, et peut organiser sa vie : « ... le mariage d'amour va devenir peu à peu la règle de nos unions⁵⁶⁶ ».

Ce processus s'étale sur plusieurs siècles et son rythme est différent selon les classes sociales. Dans les classes populaires ce mariage d'amour s'installe

plus rapidement que dans la bourgeoisie, qui donne la priorité au patrimoine à transmettre à la génération suivante.

Appliquons le développement de Luc Ferry au Luxembourg du 19^e siècle. Tout au long de la première moitié du 19^e siècle au moins deux aspects ont freiné ce développement. La ruralité persistante même au-delà de l'industrialisation favorise la communauté villageoise. Le jeune adulte travaillant dans l'exploitation agricole des parents n'est guère rémunéré. C'est d'ailleurs là une raison de l'attraction exercée par l'industrie naissante (cf. chapitre 5). Enfin, l'ère préindustrielle ne favorise pas le salariat ; le paysan, travaillant au cours de la mauvaise saison dans la proto-industrie, reste avant tout paysan.

• 3^e étape : la seconde modernisation de la famille

Le passage de la famille traditionnelle à la première modernisation de la famille est une réelle césure ; ce n'est pas le cas du passage vers la seconde modernisation. En fait, deux facettes apparaissent. La première reflète un approfondissement des relations à l'intérieur de la famille⁵⁶⁷ ; la seconde est liée à des facteurs économiques et sociaux (société salariale, Etat providence). S'y ajoute un élément nouveau, le poids croissant de la scolarisation. Les deux facettes ont déjà joué un rôle lors de la première modernisation, seule la scolarisation est inédite.

Le sociologue allemand Ulrich Beck⁵⁶⁸ a présenté de manière originale le passage vers la seconde modernisation à l'intérieur de la famille.

Dans les années 1950/60 surgit un réel essor des activités culturelles, de loisirs et de sports. Le centre de gravité de la vie a tendance à se déplacer du lieu de travail (salarié) vers le complexe familial. La sphère privée a ainsi pu se déplacer considérablement, offrant une panoplie de possibilités de façonner les conditions de vie dans la famille.

Au cours des *Trente glorieuses* la population, interrogée sur les finalités de sa vie, a répondu spontanément « une famille heureuse ». Ceci englobe le projet d'une maison unifamiliale (ou son embellissement), une nouvelle voiture, une solide instruction pour les enfants, etc. L'attitude générale des fa-

⁵⁶³ F. de Singly, Sociologie de la famille contemporaine, 2007, op. cit. p. 16.

⁵⁶⁴ Luc Ferry, La révolution de l'amour. Pour une spiritualité laïque, Paris, 2010, p. 113 et suivantes.

⁵⁶⁵ Jean-Louis Flandrin souligne le poids démesuré de la communauté dans les affaires de famille, selon son ouvrage intitulé : Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris 1984 (1976), 334 pages.

⁵⁶⁶ Luc Ferry, op. cit. p. 115.

⁵⁶⁷ Voir à ce sujet : François de Singly, Libres ensemble.

L'individualisme dans la vie commune, Paris, 2000, 253 pages.

⁵⁶⁸ U. Beck, Risikogesellschaft – Auf dem Weg in eine andere Moderne, Frankfurt am Main, 1986, p. 155 et suivantes.

milles est à l'optimisme : l'avenir sera encore meilleur, le niveau de vie de nos enfants sera encore plus élevé. Au cours de l'ère post-fordienne un autre langage apparaît, vague, mais symptomatique des changements à venir. Résumons ce nouveau langage⁵⁶⁹ : réalisation de soi, recherche de son identité, développement de ses qualités personnelles, rester toujours en mouvement dans la société. U. Beck⁵⁷⁰ en a décrit les conséquences immédiates. « Die Konsequenz ist, daß die Menschen immer nachdrücklicher in das Labyrinth der Selbstverwirklichung, der Selbstbefragung und Selbstvergewisserung hineingeraten. Der (unendliche) Regreß der Fragen: *Bin ich wirklich glücklich? Bin ich wirklich selbsterfüllt? Wer ist eigentlich, der hier "ich" sagt und fragt?*, führt in immer neue Antwort-Moden, die in vielfältiger Weise in Märkte für Experten, Industrien und Religionsbewegungen umgemünzt werden ».

Le mot clé est *authenticité*. Dans le couple « l'autre est donc, ..., le révélateur obligé de l'identité de chacun⁵⁷¹ ». François de Singly⁵⁷² parle de la découverte de l'autre dans le couple. « L'amour est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour la construction de l'identité. Seul, il peut, en effet, représenter un danger, son désintérêt, son incondtionnalité, sa gratuité pouvant faire croire que le développement des ressources cachées de l'être aimé ne compte pas ». Le philosophe Luc Ferry⁵⁷³ exprime la même chose, par le canal d'une autre formulation : « Victoire du jogging et des psychothérapies en tous genres, pour être bien dans sa peau, bien dans sa tête, ... ».

Ce qui a rendu possible cette évolution ce sont les trois autonomies de la femme mariée, dont nous venons de parler.

• • •

L'individualisation dans la famille a joué un rôle décisif : l'insatisfaction d'un conjoint peut mener facilement à la séparation du couple, quitte à ce qu'une nouvelle liaison se noue rapidement. Le couple, la façon de vivre ensemble, prend des formes diverses : union libre, mariage, partenariat,

cohabitation, couple de même sexe ; s'y ajoutent les familles monoparentales et les familles recomposées.

Le partenariat, introduit par la loi⁵⁷⁴ du 9 juillet 2004, est défini (art. 2) comme suit : « Par partenariat, au sens de la présente loi, il y a lieu d'entendre une communauté de vie de deux personnes de sexe différent ou de même sexe, ci-après appelées les partenaires, qui vivent en couple et qui ont fait une déclaration conformément à l'article 3 ci-après ». Cette déclaration est effectuée par les deux partenaires auprès de l'officier de l'état civil.

La législation au Luxembourg est plus généreuse qu'en Allemagne, où la loi se limite aux seuls partenaires de même sexe. La loi belge se rapproche de celle sur le pacte civil de solidarité⁵⁷⁵ (Pacs) en France.

Retenons quelques caractéristiques centrales du partenariat luxembourgeois. En matière de sécurité sociale les partenaires du partenariat et du mariage ont les mêmes droits et devoirs. Depuis 2009 c'est aussi le cas du point de vue fiscal, avec même un avantage pour le partenariat : les partenaires ont le choix entre imposition collective ou imposition séparée.

• • •

Quelques indicateurs statistiques suggèrent un éclatement de la famille : baisse du nombre de mariages, hausse de la cohabitation/concubinage, des divorces, des familles recomposées, des familles monoparentales. François de Singly⁵⁷⁶ a sensiblement nuancé une telle interprétation.

* « La famille est une institution qui contribue à la reproduction biologique et sociale de la société ». Ni le passage de la famille traditionnelle à la première modernisation, ni le passage de la première modernisation à la seconde modernisation de la famille n'ont déstabilisé l'ordre social.

⁵⁶⁹ U. Beck, La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité, Paris, 2008, p.210 ; traduction de Laure Bernardi et préface de Bruno Latour.

⁵⁷⁰ U. Beck, 1986, op. cit. p. 156.

⁵⁷¹ Louis Roussel, L'enfance oubliée, op. cit. p. 181.

⁵⁷² François de Singly, Le soi, le couple et la famille, Paris, 1996, p. 83.

⁵⁷³ L. Ferry, 2010, op. cit. p. 251.

⁵⁷⁴ Loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, Mémorial, 2004, p. 2019-2038.

⁵⁷⁵ Voir par exemple, pour une information rapide : Caroline Mécary et Flora Leroy-Forgeot, Le Pacs, Paris, 2001 (2^e éd.), 128 pages.

⁵⁷⁶ F. de Singly, Trois thèses sur la famille contemporaine, in : Didier Le Gall et Claude Martin, Familles et politiques sociales – Dix questions sur le lien familial contemporain, Paris, 1996, p. 57-69.

* « L'école est devenue l'institution centrale de la société », ce qui a un impact sur la famille. Avec l'indépendance financière de la femme, les « richesses scolaires » prennent un poids croissant : les femmes deviennent de plus en plus diplômées. Ainsi, la part des étudiantes à l'Université du Luxembourg passe de 48% à 50% entre les années scolaires 2006/07 et 2008/09. Avec la venue d'enfants la femme vivant en couple n'est pas prête à abandonner son travail ; il s'ensuit la mise en place de crèches et d'un enseignement préscolaire (obligatoire), où les communes sont dans la responsabilité.

Dans cet ordre d'idées il y a déplacement, dans la famille, du centre de gravité axé sur le patrimoine vers le capital scolaire. Non que le patrimoine soit secondaire – la prédilection des Luxembourgeois pour la propriété immobilière est bien connue – mais le diplôme a pris une place grandissante dans la famille et y favorise l'individualisation.

• • •

Par analogie à la première et à la seconde modernisation de la famille on peut parler de famille asymétrique et de famille symétrique⁵⁷⁷.

La famille *asymétrique* est en relation avec une division traditionnelle du travail à l'intérieur du couple : le mari est le gagne-pain, l'épouse s'occupe du ménage et des enfants. Une variante de ce modèle est apparue. L'occupant allemand⁵⁷⁸ a mobilisé quelques milliers de jeunes femmes pour servir dans l'*Arbeitsdienst* ou le *Kriegshilfsdienst*. Celles qui ont travaillé pour échapper à cette mobilisation, ont abandonné leur travail lors de leur mariage ou au plus tard à la venue d'enfants. Après la guerre quelques milliers de jeunes femmes ont exercé une activité rémunérée ; elles l'ont souvent délaissée par la suite (mariage, grossesse), mais un changement de mentalité a probablement été amorcé.

Dans la famille *symétrique* les deux conjoints ont un travail rémunéré. En principe, cela favorise un partage plus égalitaire des travaux ménagers entre les deux conjoints ; mais il n'y a pas encore égalité de ce point de vue. Les relations interfamiliales sont liées au temps passé ensemble : l'augmentation du temps consacré aux loisirs augmente (aux dépens du temps de travail salarié). « ... moins comme institution que comme espace des relations affectives,

personnelles et (assez) durables, la famille contemporaine est au centre de la construction de l'identité individualisée. ... La famille a su se transformer pour assurer, tenter d'assurer, cette fonction centrale de production identitaire⁵⁷⁹ ».

• • •

A l'image de F. de Singly Luc Ferry⁵⁸⁰ a prévu trois âges de la famille. Le *premier âge* de la famille correspond évidemment à l'Ancien régime. Selon ce philosophe « le mariage ne tire pas son origine ni sa légitimité de l'amour ». ... « ...ce qui signifie de manière implicite que l'adultère, quoique prohibé officiellement, n'en est pas moins la règle tacite ».

Ferry insiste sur un aspect parfois négligé : la famille du Moyen-âge est souvent monoparentale, brisée et recomposée, non par le divorce, mais par la mort précoce, omniprésente. Nous déplorons actuellement une situation qui a déjà existé.

Le *deuxième âge* de la famille, « l'âge bourgeois », se situe en France entre 1850 et 1950. Cette famille est un mixte entre tradition et moderne. La tradition est en relation avec l'importance persistante du patrimoine, d'où ce qu'on a appelé à l'époque un couple *bien assorti*. L'aspect moderne est caractérisé par l'apparition du couple relationnel. Au Luxembourg l'âge d'or de la *bourgeoisie* se situe entre 1870 et 1918 : son pouvoir politique et économique est incontestable et incontesté. Par la suite, la bourgeoisie ne perd pas ses pouvoirs, mais elle doit compter sur l'émergence du monde ouvrier et la montée rapide des classes moyennes, cible choyée par les partis politiques. L'âge d'or de la *famille* au Luxembourg se situe à peu près comme en France : du milieu du 19^e siècle (installation d'un Etat luxembourgeois) jusqu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale (modifications sociétales).

Le *troisième âge* de la famille est celui que nous vivons actuellement. Cette famille est « une union au sein de laquelle l'homme et la femme, officiellement mariés ou non d'ailleurs, se choisissent essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, par amour ». Le divorce en est une conséquence logique⁵⁸¹. Est-ce la fin du mariage ? Evidemment non : « Car les faits qu'on allègue pour instruire le procès de la famille moderne signifient qu'on est

⁵⁷⁷ Laurent Lesnard, La famille désarticulée – Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps, Paris, 2009, p. 26 et suivantes.

⁵⁷⁸ Voir cahier économique n° 108, op. cit. p. 63.

⁵⁷⁹ F. de Singly, Le soi, le couple et la famille, op. cit. p. 14.

⁵⁸⁰ L. Ferry, La révolution de l'amour, op. cit. p. 120 et suivantes.

⁵⁸¹ Sur les effets du divorce voir : Claude Martin, L'après divorce – Lien familial et vulnérabilité, Paris, 1997, 331 pages.

entré, sans doute de manière définitive, dans la logique de l'union amoureuse et que, dans ces conditions, en effet, il est normal que le divorce devienne une réalité courante ». Luc Ferry va encore plus loin : « c'est presque un miracle, quand on y songe, qu'étant fondés uniquement sur l'amour, 50% des mariages tiennent la route ».

• • •

Le rôle de l'école dans la société luxembourgeoise a déjà été souligné. Un problème majeur de cette école est le *phénomène du décrochage*⁵⁸². Est réputé décrocheur « l'ensemble des jeunes ayant quitté l'école sans obtention d'un certificat ou d'un diplôme final au cours ou à la fin de l'année scolaire ».

Le parcours des jeunes en rupture scolaire est multiple : les jeunes réinscrits dans une école au Luxembourg ou à l'étranger, jeunes sans occupation, jeunes bénéficiaires d'une mesure d'insertion professionnelle, etc. Par contre, ne sont pas inclus dans le décrochage les élèves âgés de plus de 25 ans, les élèves qui ont déménagé à l'étranger et (faute de données) les élèves de l'enseignement primaire ayant quitté notre système scolaire.

Le nombre moyen mensuel d'élèves quittant l'école baisse de 163,3 à 140,8 entre les années scolaires 2003/04 et 2008/09 (sauf en 2007/08 : 160,07). Le décrochage répété en 2008/09 est de 20,2% (sur un total de 1 690 décrocheurs). La part des décrocheurs selon les trois premières nationalités est la suivante : Luxembourgeois 55,0%, Portugais 25,9%, ex-Yougoslavie 5,6%.

Le taux moyen de décrochage au Luxembourg est de 13,4% en 2008 ; il a baissé par rapport à 2000 (-3,4%). Ce taux est légèrement inférieur à celui de l'Europe des 27 : 14,9% (-2,7% par rapport à 2000).

Au Luxembourg le taux moyen de décrochage masque parfois des écarts élevés. Ainsi, plus du tiers des élèves visant le certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) sortent de l'école publique sans diplôme.

Relevons les principales causes de décrochage (importance décroissante) : échec ou anticipation d'un échec scolaire, inadaptation de l'orientation scolaire, pas de possibilité de trouver un poste d'apprentissage, raisons personnelles/familiales et financières, etc.

Concluons rapidement en trois points.

* Il y a effectivement diminution du décrochage à partir de 2003, l'augmentation de 2007/08 est probablement liée à des mesures, au cours de l'année scolaire précédente, manquant d'effets durables.

* La démotivation et le désintérêt comme causes de décrochage semblent l'emporter en matière d'échec scolaire (ou son anticipation).

* La minimisation du nombre de décrocheurs doit rester une priorité de l'Education nationale. Le décrochage est souvent un choc pour l'élève concerné (et pour sa famille) et représente un danger immédiat d'aboutir au chômage. Un remède possible est l'*Ecole de la deuxième chance*, qu'il importe d'étoffer davantage. Dans ce contexte les *Cours du soir*⁵⁸³ prennent toute leur dimension sociale.

• • •

Entre capital et travail la relation est profondément asymétrique. Sur le marché du travail une masse d'offres de travail font face à un nombre restreint de demandeurs de travail, qui sont les entreprises. Celles-ci existent dès le départ sous forme d'une organisation rationnelle, les salariés doivent d'abord s'organiser en syndicats, ce qui est plus difficile à organiser, vu le grand nombre de salariés. Le sociologue allemand Reinhard Kreckel⁵⁸⁴ parle de « primäre Machtasymmetrie zwischen Arbeitgebern und Arbeitnehmern ». En outre, les entreprises, bien qu'en concurrence entre elles, ont de fait un lien commun : la *règle du profit*. Les syndicats se voient confrontés à un problème de fond : parfois la base est d'avis qu'ils ne vont pas assez loin, ou au contraire, qu'ils vont trop loin dans leurs actions.

L'Etat intervient sur deux niveaux.

⁵⁸² Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle, L'Enseignement luxembourgeois en chiffres : Le décrochage scolaire au Luxembourg, année scolaire 2008/09, Luxembourg, 2011, 30 pages. La formation professionnelle – Statistiques globales et analyse des résultats, Luxembourg, 2011, 29 pages.

⁵⁸³ Pour des détails voir Aly Schroeder, *Erwachsenenbildung*, in: *Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg*, Luxembourg, 2009, p. 895-910.

⁵⁸⁴ R. Kreckel, *Politische Soziologie der sozialen Ungleichheit*, 3^e éd. *Theorie und Gesellschaft*, Band 24, Frankfurt/New York, 2004, p. 171.

• Tout gouvernement, dans un système capitaliste, est porté à une attitude compréhensive et même pleine d'égards envers l'économie. La raison profonde en est que la (grande) entreprise (capitaliste) est à même de refuser éventuellement un investissement. Voilà qui a conféré à notre sidérurgie une influence politique considérable. Prenons un seul exemple, remontant au début du 20^e siècle. Le renouvellement du Zollverein (en relation avec la convention ferroviaire de 1872) prévu pour 1912 a été avancé à 1902, parce que l'industrie sidérurgique a exigé des garanties d'amortissement dans le temps de ses investissements considérables. Cette arme patronale est à manier avec précaution, tout comme l'arme de la grève de la part des syndicats. Dans ce contexte les banques ont pris actuellement la relève de la sidérurgie.

• Si dans le face-à-face capital-travail l'Etat intervient lui aussi activement, le sociologue Kreckel⁵⁸⁵ parle de « triangle corporatiste ». On sait que cela n'a pas empêché la grave crise de la tripartite en 2010.

Quelques mots sur la *syndicalisation* au Luxembourg⁵⁸⁶. En 2010 le taux de syndicalisation est de 41% : 44% pour les salariés masculins et 38% pour les salariés féminins. Les salariés luxembourgeois sont syndiqués à 53%, les salariés de naissance portugaise le sont à 35%, ceux de naissance belge à 27% et ceux de naissance allemande à 24%. Au Luxembourg le syndicalisme concerne surtout les classes moyennes, ce qui semble plutôt rassurant pour les syndicats. Quelle est la situation dans la comparaison internationale dans l'Union ? Les pays scandinaves sont de vrais champions dans ce domaine. Le premier pays non-scandinave est la Belgique (52%), suivie du Luxembourg, la France se retrouve reléguée à 7% environ.

Abordons brièvement la couverture des salariés par les conventions collectives (à ne pas confondre avec la syndicalisation). Selon une enquête – liée à l'année 2008 – et réalisée par le Statec⁵⁸⁷, 59% des entreprises ne sont pas touchées par une convention collective, dans 16% des entreprises la totalité du personnel est couverte par une convention collective et dans 22% des entreprises on compte 50 à 99% de salariés couverts.

Le taux de couverture des salariés par une convention est fonction de la taille de l'entreprise. Il s'ensuit que, dans les 41% d'entreprises qui sont concernées par une convention collective, 85% sont en moyenne couverts. Le déclin de la sidérurgie pèse sur le taux de syndicalisation.

La productivité de la main-d'œuvre a augmenté au Luxembourg⁵⁸⁸ entre 2000 et 2008. Le rapport entre le coût de la main-d'œuvre et la valeur ajoutée pour les salariés passe de 47,5% à 44,2% : le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins rapidement que la valeur ajoutée brute par salarié.

• • •

Relevons quelques indications statistiques liées aux développements précédents.

• Commençons par les ménages monoparentaux⁵⁸⁹ que nous avons déjà mentionnés ; résumons en quelques points (en relation avec l'année 2009).

* Le phénomène de la monoparentalité reste limité : 3,7% des ménages sont des ménages monoparentaux (selon la statistique des types de ménages).

* Ce phénomène touche surtout les personnes *pauvres* : « près de 15% de l'ensemble des individus 'pauvres' vivent dans des ménages monoparentaux⁵⁹⁰ ».

* Les ménages monoparentaux sont à 89,4% féminins, avec une large présence de divorcées (50%) et de séparées (15%).

* Chômage et travail partiel sont plus élevés dans le cas de la monoparentalité. Ainsi, le chômage dans les ménages à deux adultes avec enfants à charge est de 4,5%, mais le taux grimpe à 15,6% pour les ménages monoparentaux correspondants. Situation analogue pour le temps partiel : le taux monte de 17,4% à 23,7%.

* La distribution des ménages monoparentaux par nationalité est tout à fait comparable à celle de l'ensemble des ménages.

⁵⁸⁵ Ibid. p. 170.

⁵⁸⁶ Jean Ries, Regards sur la syndicalisation au Luxembourg, Luxembourg (Statec), avril 2011, 4 pages.

⁵⁸⁷ Le coût de la main-d'œuvre 2008, in : *Bulletin du Statec*, n°7, 2010, p. 395.

⁵⁸⁸ Ibid. p. 368.

⁵⁸⁹ Guillaume Osier et Paul Zahlen (Statec), Regards sur les ménages monoparentaux, Luxembourg (Statec), juin 2011, 4 pages.

⁵⁹⁰ Ibid. p.1.

* Les ménages monoparentaux ont en général des ressources⁵⁹¹ plus faibles, ce qui renforce leur participation à l'emploi. Ainsi, 81% des mères seules exercent une activité professionnelle, face à 60% des mères vivant en couple.

* 71% des enfants des familles recomposées cohabitent avec au moins un demi-frère/sœur⁵⁹².

• Le divorce⁵⁹³ est institué en 1803 au Luxembourg et, contrairement à la France où il a été aboli entre 1816 et 1884, il persiste et varie peu par la suite. Seules les lois du 9 août 1909 et du 7 mars 1963 ont modifié légèrement la législation de 1803. Il faut attendre les années 1970 pour voir une vague de changements : loi du 12 décembre 1972, loi du 4 février 1974, loi du 6 février 1975, loi du 5 décembre 1978. S'y ajoutent plus tard les lois du 15 mars 1993 et du 27 juillet 1997. Retenons encore le projet de loi (n° 5155) portant réforme du divorce (dépôt : le 20 mai 2003).

Le tableau⁵⁹⁴ 8.1 indique le nombre de mariages et de divorces à quelques moments différents ; les deux séries varient en sens inverse.

Tableau 8.1: Mariages et divorces au Luxembourg (valeurs absolues)

Année	Mariages	Divorces
1970/72	2 230	243
1986/88	1 976	733
1996/98	2 051	945
2007/09	1 875	1 045

Au Luxembourg le nombre moyen de divorces pour 100 mariages⁵⁹⁵ (indicateur conjoncturel de divortia-

lité) est de 9,6 en 1970 ; de 26,0 en 1980 ; de 35,9 en 1990 ; de 47,4 en 2000 et de 47,7 en 2003. Pour cette dernière année il est de 56,1 en Belgique, mais seulement de 35,5 aux Pays-Bas.

Le Luxembourg connaît actuellement deux grandes causes pour divorce : le divorce par consentement mutuel (43% ; 73%) ; divorce pour cause déterminée : divorce pour séparation de fait (12% ; 2%) et divorce pour faute (45% ; 25%). Entre parenthèses figure la part de chaque cause pour 1980, puis pour 2008. Contrairement à la France le Luxembourg ne connaît actuellement pas encore de juge aux affaires familiales, spécialisé en matière de divorce.

• L'*infécondité définitive*⁵⁹⁶, c'est-à-dire le fait pour une femme d'être sans enfant au terme de sa vie féconde, est en augmentation au Luxembourg. Pour les générations nées entre 1932 et 1936 le taux d'infécondité définitive est minimal : 14%. Par la suite il augmente. Ainsi, pour les générations de femmes nées entre 1957 et 1961 (40-44 ans en 2001) ce taux est de 19,9% pour la population (féminine) totale (21,9% pour la population luxembourgeoise et 16,8% pour la population étrangère). Actuellement le taux d'infécondité semble reculer. En Allemagne il est nettement plus élevé (dans la génération 1965 il est de 26%).

• Le *patrimoine des ménages*⁵⁹⁷ est à la fois immobilier, financier et lié à l'exercice d'une activité professionnelle. Le patrimoine moyen net de dettes est de 570 000 euros en 2007. On sait que les Luxembourgeois sont portés sur le patrimoine bâti. En effet, il constitue la part essentielle (562 000 euros, dont 383 000 euros pour la résidence principale) de son patrimoine et il est supérieur à celui des autres pays. Ainsi, le patrimoine immobilier représenté par la résidence principale est de seulement 86 000 euros pour l'Allemagne et de 165 000 euros pour les Etats-Unis. Le patrimoine des ménages d'étrangers est en moyenne supérieur à celui des ménages luxembourgeois, parmi lesquels on peut encore nuancer. Ainsi, le patrimoine représenté par la résidence principale est de 186 000 euros pour les ménages de Luxembourgeois de naissance, de 363 000 euros pour les ménages de Luxembourgeois par na-

⁵⁹¹ Sylvian Breulheid et Anne-Sophie Genevois, *Portrait des familles monoparentales. Chroniques de l'enquête du PSELL-3*, 2006, Differdange (CEPS/INSTEAD), avril 2008, 2 pages.

⁵⁹² Lucile Bodson, *Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants ? Chroniques de l'enquête PSELL-3*, 2004, Differdange (CEPS/INSTEAD), avril 2006, 2 pages.

⁵⁹³ Sur le divorce au Luxembourg voir l'ouvrage approfondie de Maître Gaston Vogel, *Le divorce en droit luxembourgeois*, Bruxelles, 1998, 676 pages. Voir aussi le travail de Michel Neyens, *Rapport luxembourgeois sur la politique familiale en 1991*, Observatoire Européen des Politiques familiales, Centre d'Etudes et de Recherches familiales et sociales, Luxembourg, juin 1992, et du même auteur la seconde partie, juillet 1993. Voir aussi du CEPS/INSTEAD : M. Borsenberger, *Observatoire Européen des Politiques familiales nationales, Rapport luxembourgeois 1994* et M. Borsenberger et M. Pels, *Rapport 1995*.

⁵⁹⁴ Selon les annuaires statistiques.

⁵⁹⁵ Lucile Bodson et Jordane Segura, *Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres*, Differdange, les cahiers du CEPS, janvier 2010, p. 7 et p. 10.

⁵⁹⁶ Lucile Bodson, *De plus en plus de femmes sans enfant*, Differdange, les cahiers du CEPS, avril, 2010, 11 pages.

⁵⁹⁷ Guillaume Osier (Statec), *Regards sur le patrimoine des ménages*, Luxembourg (Statec), 4 pages.

turalisation et de 432 000 euros pour les ménages d'étrangers.

Le patrimoine est inégalement réparti entre les ménages. « C'est le patrimoine sur les biens immobiliers autres que la résidence principale qui est le plus inégalement réparti entre les ménages : les 10% des ménages avec les patrimoines les plus importants possèdent plus de 80% du patrimoine total. Cette proportion chute à 60% pour le patrimoine financier et à 30% pour la résidence principale, qui constitue le patrimoine le plus égalitairement partagé entre les ménages⁵⁹⁸ ». Enfin, le niveau d'endettement par rapport à la résidence principale est peu élevé. La dette contractée pour acquérir celle-ci peut être exprimée (en %) en fonction de la valeur de la résidence principale. Ce pourcentage est de 13% pour le Luxembourg, 18 % pour l'Allemagne et 33% pour les Etats-Unis. On peut nuancer ce pourcentage par rapport à l'âge de la personne de référence du ménage, au Luxembourg : ce pourcentage monte à 54% si cette personne est âgée de moins de 30 ans, il est de 25% si elle est âgée de 30 à 49 ans, il est de 6% si elle est âgée de 50 à 64 ans et il tombe finalement à 1% si elle est âgée de 65 ans et plus.

- Dans ce contexte évoquons brièvement les *difficultés économiques*⁵⁹⁹ des ménages. Retenons d'emblée que le taux de pauvreté passe de 13,5% en 2008 à 14,9% en 2009. Un quart des ménages a des difficultés à joindre les deux bouts en fin de mois, cette part est en augmentation, bien que l'intensité des difficultés à joindre les deux bouts reste relativement faible. Notons que les ménages monoparentaux sont concernés en priorité. Un phénomène plutôt récent apparaît : des arriérés de paiement liés au remboursement hypothécaire, ou au loyer, ou aux factures récurrentes (gaz, électricité, eau). Le nombre de ménages concernés passe de 2,4% en 2008 à 4,0% en 2009. Un curieux phénomène a surgi : nous avons vu que la dette sur la résidence principale est relativement faible, au moins dans la comparaison internationale. Or, « 35,6% des ménages considèrent les charges liées au coût du logement comme lourdes ».

- Les *plus de 65 ans*⁶⁰⁰ sont une classe d'âge en pleine expansion. Au Luxembourg ce groupe aug-

mente de 41% entre 1980 et 2010 (en passant de 49 625 à 70 046 personnes). La part des 75 ans et plus gonfle de presque 85% (en passant de 17 962 à 33 180 personnes).

L'augmentation (toujours entre 1980 et 2010) des plus de 65 ans est de 38% en Allemagne et de 32% seulement en Belgique. Mais la dynamique démographique du Luxembourg est plus favorable, car les trois classes d'âge augmentent à la fois. Le groupe des jeunes (0 à 24 ans) augmente de 18,7% au Luxembourg, mais ce groupe diminue de 12,4% en Belgique et même de 25,3% en Allemagne. La population active (de 25 à 64 ans) augmente de 50% au Luxembourg, de 20% en Belgique et de 15% en Allemagne.

L'espérance de vie à la naissance (au 1^{er} janvier 2010) est de 82,7 ans pour les femmes, face à 77,6 ans pour les hommes. Une surreprésentation des femmes de 65 ans et plus n'est donc pas surprenante. Toujours au début de 2010 le Luxembourg compte 29 715 hommes (12% de la population), contre 40 331 femmes (16% de la population), dans le groupe des 65 ans et plus. A 75 ans et au-delà la population est à 63% féminine. Autre aspect : autour de 65% des femmes au-delà de 65 ans vivent seules.

Considérons le patrimoine des plus de 65 ans. Que la part des personnes vivant dans des ménages propriétaires de leur logement est fonction de leur âge est dans la logique des choses. Au Luxembourg et en général la part des personnes vivant dans un ménage propriétaire de son logement est d'environ 70% en 2009. Dans la classe d'âge des 25 à 49 ans ce pourcentage baisse à 64,5%, et pour les 65 ans et plus il passe à 84,5%. Il n'est pas étonnant que le taux de pauvreté est relativement faible pour les 65 ans et plus, bien qu'il soit plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Finalement, pour les plus de 65 ans, on peut affirmer « logement : priorité aux riches et aux vieux⁶⁰¹ ».

Parler des plus de 65 ans, c'est viser aussi la problématique des retraites. Deux volets sont apparus. Le financement dans la durée des retraites et le poids de la démographie. Toute réforme, et ceci vaut surtout pour le Luxembourg, doit rapprocher poli-

⁵⁹⁸ Ibid. p. 3.

⁵⁹⁹ Paul Zählen (Statec), Regards sur les difficultés économiques des ménages, Luxembourg (Statec), avril 2011, 4 pages.

⁶⁰⁰ Paul Zählen, Regards sur les 65 ans et plus, Luxembourg (Statec), avril 2011, 4 pages.

⁶⁰¹ Christian Baudelot, L'héritage contre le mérite, in : Collectif, Refaire société, Paris, 2011, p. 52. Préface de Pierre Rosanvalon.

tique familiale et politique de retraite⁶⁰². Ainsi, une majoration de pension peut être envisagée à partir de trois enfants, ou une baisse dans toute autre situation.

- Retenons brièvement le coût du *système scolaire luxembourgeois*⁶⁰³ (à l'exception de l'enseignement universitaire). En 2008 l'enseignement public atteint une dépense de 1 230 millions d'euros, répartis sur 79 963 élèves. Cette dépense correspond à 3,1% du PIB, face à 3,9% pour la France et 4,1% pour la Belgique. La rémunération du personnel enseignant y est pour 64,5%, le personnel non enseignant occupe 7,9%, les dépenses en capital s'élèvent à 18,6%. Le coût moyen par élève est de 15 156 euros en VII^e et augmente à 18 699 euros par élève en I^{er}. Enfin, au cours des cinq dernières années les dépenses en éducation augmentent moins rapidement que le PIB : 5,2% de croissance, face à 8,6% pour le PIB.

8.2. La place financière de Luxembourg

D'emblée l'émergence de la place financière de Luxembourg donne lieu à deux remarques.

- Il y a un vrai enchaînement : baisse de la sidérurgie et montée d'un centre financier, ce qui évite une catastrophe économique. Mais le passage de la sidérurgie vers la place financière n'a pas été sans difficultés. Ce qui est extraordinaire, c'est la concordance entre les deux mouvements.
- Cette concomitance n'est pas le fait d'un volontarisme luxembourgeois, mais des causes exogènes ont joué. Il s'agit essentiellement de dispositions législatives et réglementaires aux Etats-Unis et en Allemagne.

En 1963 les Etats-Unis luttent contre le déficit de la balance des paiements. L'*interest equalization tax* rend l'achat de titres étrangers moins intéressant. La réponse ne se fait pas attendre. Les dollars et les entreprises prennent le chemin de l'Europe ; c'est le temps des euro-dollars et des euro-obligations.

Entre 1968 et 1974 la *Bundesbank* augmente les réserves obligatoires non rémunérées pour lutter contre l'inflation. En 1965 l'Allemagne introduit une retenue à la source sur les intérêts.

L'effet de toutes ces mesures est un déplacement vers l'Europe d'émissions d'emprunts internationaux. Le Luxembourg est une destinée de choix, parce que les dispositions législatives et réglementaires y sont forcément moins contraignantes que sur une grande place financière (par exemple Londres, Zurich), car les activités financières d'une petite place restent limitées. Le développement de notre place financière se fait en trois mouvements à partir de la seconde moitié des années 1960.

- « Le Luxembourg se transforme dès lors en centre de cotation et de dépôt des émissions internationales en eurodollars, la City de Londres se spécialisant quant à elle dans les émissions⁶⁰⁴ ».
- Des banques allemandes et scandinaves s'installent à Luxembourg pour profiter de l'absence de réserves obligatoires. Le Luxembourg est dépourvu de banque centrale à l'époque et la réserve obligatoire y est absente.
- La crise de la dette des pays de l'Amérique latine vers le début des années 1980 et des contraintes fiscales de nos pays voisins exigent une diversification de l'activité financière. C'est l'ascension du *private banking*.

Jusque-là nos pays voisins sont plutôt portés à protéger leurs marchés nationaux et à surveiller leurs monnaies. L'interpénétration des marchés n'est pas encore habituelle ; il en est de même de la circulation transfrontalière des marchés de capitaux.

La stabilité économique et politique du Luxembourg est connue. En tant que producteur sidérurgique et surtout en tant qu'exportateur le Grand-Duché a accueilli une forte proportion de population étrangère ; son ouverture vers l'extérieur est bien établie. Il est encore le siège de la première institution européenne, la CECA en 1952. Le Luxembourg, accoutumé au contact avec l'étranger, a – dès le début –

⁶⁰² Voir entretien avec Bruno Palier, in : *Retraite et société*, n°61, août 2011, p. 161-165.

⁶⁰³ L'enseignement luxembourgeois en chiffres. Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois, exercice 2008, Luxembourg, 2011, 18 pages.

⁶⁰⁴ Patrice Pieretti, Arnaud Bourgain, Philippe Courtin, Place financière de Luxembourg – Analyse des sources, de ses avantages compétitifs et de sa dynamique, Bruxelles, 2007, p. 24.

de solides atouts pour évoluer vers une place financière internationale.

Selon Lucien Thiel⁶⁰⁵ « le choix du Luxembourg comme centre de l'euro-marché fut encore accentué par le fait que très vite les activités de ce marché s'élargirent au-delà de la devise américaine pour ouvrir leurs circuits à d'autres monnaies, cette fois-ci européennes, avec en tête, le deutschmark. Rien d'étonnant dès lors que la première eurobanque à s'installer, en 1967, à Luxembourg était d'origine allemande ».

Le développement de la place financière peut être suivi par le canal de diverses indications statistiques.

Tableau 8.2: Démarrage de la place financière

	1965	1970	1975	1980	1985
Nombre de banques	23	37	76	111	118
Somme des bilans*	48	236	1 478	3 917	7 628
Emploi	2 076	3 756	5 846	7 600	10 213

* somme des bilans en milliards de francs

Les mutations de l'économie luxembourgeoise entre 1970 et 2007 peuvent être appréciées par le biais des valeurs ajoutées⁶⁰⁶. Ainsi, la part de la valeur ajoutée générée par la sidérurgie passe de 28% en 1970 à 2% en 2007. Face à cette baisse spectaculaire répond une hausse non moins spectaculaire : la part de la valeur ajoutée liée à l'activité financière passe de 2% en 1970 à 27% en 2007. Voilà résumées par les valeurs ajoutées les modifications structurelles de notre économie.

Le tableau⁶⁰⁷ 8.3 présente la place financière au 21^e siècle : nombre d'établissements de crédit, emploi et somme des bilans.

Tableau 8.3: La place financière au 21^e siècle

	2000	2004	2005	2007	2008	2009
Emploi	23 035	22 549	23 224	26 139	27 208	26 416
Nombre d'établissements	199	159	155	156	152	149
Somme des bilans*	630 065	746 623	746 623	889 125	954 820	844 688

*somme des bilans en millions d'euros

Le tableau⁶⁰⁸ 8.4 indique les activités industrielles (manufacturières) et financières au Luxembourg ; et dans les pays voisins en 2007 (avec la moyenne de l'Union-15), en termes de valeur ajoutée (%tage de la somme des valeurs ajoutées).

Tableau 8.4: Les activités industrielles/financières dans la comparaison européenne

Activités	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg	UE-15
Industrielles	23.9	16.4	12.2	8.6	16.8
Financières	4.2	5.6	4.9	27.3	5.6

⁶⁰⁵ L. Thiel, Le bon créneau au bon moment : l'évolution du secteur bancaire luxembourgeois vers une place financière internationale, in : L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle, op. cit. p. 389.

⁶⁰⁶ L'économie luxembourgeoise – Un kaléidoscope, 2008, Luxembourg, 2009 (Statec), p. 124.

⁶⁰⁷ Annuaire statistique 2010, Luxembourg, 2010, p. 117, p. 402 et Aperçu synoptique du secteur financier des notes de conjoncture du Statec.

⁶⁰⁸ Un kaléidoscope 2008, op. cit. p. 123.



Banque et commerce au Kirchberg



Le tableau 8.4 montre la désindustrialisation du Luxembourg : sa part de l'industrie dans la valeur ajoutée se situe à environ la moitié de la moyenne de l'Europe des Quinze. Par contre, la part de la finance est démesurément élevée, par rapport à la moyenne européenne. Le volume bilantaire est un instrument simple, donc fréquemment utilisé, pour évaluer l'évolution du secteur bancaire. La baisse du nombre d'établissements est le signe d'une concentration/restructuration des banques.

Entre 2008 et 2009 la somme des bilans diminue de 11,5%. Entre mars 2009 et mars 2010 les créances interbancaires reculent de 17,1%, ce qui exprime un manque de confiance entre les banques. Les créances sur la clientèle non bancaire diminuent de 7,1%. En 2008 le résultat net des banques (avant provisions) par rapport à l'année précédente baisse de 19%, en 2009 il augmente de 1,4% par rapport à l'année précédente.

Présentons brièvement le centre financier luxembourgeois⁶⁰⁹ en deux parties : ses activités, son rôle dans l'économie luxembourgeoise.

8.2.1. Première partie : les activités de la place financière

Traditionnellement quatre grands groupes sont distingués : le secteur bancaire proprement dit, les organismes de placement collectif (OPC), les autres professionnels du secteur financier (PSF), les assurances.

- Le secteur bancaire proprement dit.

La grande majorité des clients de la place financière est internationale ; la clientèle domestique reste limitée, même si l'on tient compte de la Grande région. Écoutons le professeur P. Pieretti⁶¹⁰ : « Les grandes fonctions sont regroupées en quelques spécialités : *Retail banking*, *Private banking*, *Corporate banking*, l'assurance (notamment vie), banque dépositaire pour fonds d'investissement et administration de fonds, la distribution de parts de fonds ».

- Les organismes de placement collectif (OPC).

Est réputé OPC tout organisme qui a comme but le placement collectif de capitaux recueillis auprès du public (y compris des institutions). On distingue trois OPC dans la vue juridique.

* Les Fonds Communs de Placement (FCP) n'ont pas la personnalité juridique, car constitués en indivision. Les propriétaires (indivis) ne sont engagés que jusqu'à concurrence de leur mise.

* Les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sont des sociétés anonymes dont le capital reste égal à l'actif net (= actif réel – dettes). Le capital peut donc varier, sans formalités juridiques.

* Les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe (SICAF) : les variations de capital sont encadrées et non plus librement variables. Le tableau⁶¹¹ 8.5 indique le cheminement des OPC au Luxembourg.

Tableau 8.5: Les OPC au Luxembourg

	1980	1990	2000	2009
OPC (total) :				
Nombre	76	805	1 785	3 463
Actif net	2.9	72.2	874.6	1 841.0
Dont :				
FCP :				
Nombre	34	268	914	1907
Actif net	1.9	34.5	462.8	601.8
SICAV :				
Nombre	—	501	840	1 533
Actif net	—	35.3	404.0	1 233.9
Autres OPC				
Nombre	42	36	31	23
Actif net	1.1	2.4	7.8	5.3

actif net en milliards d'euros

- Les autres Professionnels du Secteur Financier (PSF).

Les autres professionnels du secteur financier sont des personnes de droit luxembourgeois spécialisés dans les opérations financières non bancaires. Ils agissent pour leur propre compte ou en sous-traitance et sont assujettis à la surveillance prudentielle. Les PSF sont classés en trois catégories.

* Les entreprises d'investissement : commissionnaires, gérants de fortune, distributeurs de parts d'OPC, etc.

* Les PSF autres que la catégorie précédente, par exemple conseillers en opérations financières, courtiers, administrateurs de fonds communs d'épargne, etc.

* Les PSF de support, c'est-à-dire disposant uniquement d'un agent de communication à la clientèle, d'agents administratifs du secteur financier, d'opérateurs de systèmes informatiques du secteur financier.

Retenons que la CSSF⁶¹² a publié les changements intervenus en 2009 au niveau de la liste officielle des PSF. Le tableau 8.6 indique l'évolution des PSF.

⁶⁰⁹ Patrice Pieretti, Arnaud Bourgain et Philippe Courtin, op. cit. 160 pages. Cet ouvrage est indispensable à la bonne compréhension de la place financière.

⁶¹⁰ Ibid. p. 27.

⁶¹¹ Annuaire statistique 2010, op. cit. p. 409.

⁶¹² CSSF, Rapport d'activités 2009, Luxembourg, 2010, p. 140 et suivantes.

Tableau 8.6: Les PSF au Luxembourg

Année	Nombre de PSF	Total emploi
1995	78	1 827
2000	113	3 499
2005	185	6 547
2009	286	13 485*

*chiffres provisoires

- Les activités d'assurance

Le Luxembourg est spécialisé dans les activités prestataires d'assurance-vie et dans la réassurance.

Tableau 8.7: Les assurances au Luxembourg

	1980	1990	2000	2005	2009
Nombre d'entreprises d'assurance	42	60	93	95	97
Nombre d'entreprises de réassurance	9**	136	264	262	251
Primes émises au total*	99.9	393.1	6 865.4	11 184.3	20 057.5
dont assurance-vie	22.4	117.1	6 028.6	9 831.2	17 918.7

* en millions d'euros

** en 1984

• • •

En dehors des acteurs au centre de la Place évolue un ensemble de ce qu'on appelle « *services providers* ».

- Les cabinets d'audit et de conseil. Les quatre plus grands cabinets, appelés « big four », sont : Deloitte, Ernst & Young, KPMG, PricewaterhouseCoopers ; ils sont les spécialistes en activités d'audit, de *reporting*, de conseils financiers et fiscaux.

La Bourse de Luxembourg a été créée en 1927 ; deux ans plus tard apparaît la loi sur les « holding ». Face à la Grande crise aucun essor n'est possible. Lucien Thiel⁶¹³ parle de « démarrage raté ». Il faut attendre la seconde moitié des années 1960 pour voir l'envol de la Place.

* Une multitude d'entreprises de services évolue autour du centre financier : fiduciaires, avocats d'affaires, notaires, etc.

* *Clearestream*, depuis 1970 (autrefois CEDEL), vise deux finalités : l'activité de compensation (*clearing*)

sur les nombreuses opérations interbancaires ; autres services : prise en dépôts (et gestion) de titres, gestion de trésorerie, etc.

* La CETREL est le centre par lequel transitent l'ensemble des opérations de paiements électroniques réalisées sur le territoire national.

Trois grandes associations représentent les principales branches de la place financière.

* L'Association des banques et banquiers de Luxembourg (ABBL).

L'ABBL, fondée en 1939, est le représentant officiel du secteur bancaire luxembourgeois. Elle fait la promotion internationale de la place financière, donne des avis et fait des propositions liées à la fiscalité, à la législation en relation avec la Place. L'association est aussi le représentant patronal et négocie les contrats collectifs applicables à l'ensemble de la Place. L'ABBL participe à la formation du personnel selon les besoins de la finance (par exemple le *Luxembourg for Finance* au sein de l'Université).

* L'association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI).

L'ALFI regroupe les promoteurs des fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg, ainsi que les prestataires de services connexes. L'ALFI joue un rôle analogue à celui de l'ABBL.

* L'association des entreprises d'assurance (ACA).

L'ACA protège l'intérêt de ses membres et joue, pour les assurances, un rôle semblable à celui que l'ABBL joue pour les banques.

Le Luxembourg connaît trois instances de régulation.

* La loi du 23 décembre 1998 a créé la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), qui est opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 1999. Jusque-là les activités de surveillance sont exercées par le Commissariat aux Bourses et par l'Institut monétaire luxembourgeois, transformé en Banque centrale du Luxembourg. La CSSF exerce la surveillance prudentielle, c'est-à-dire elle doit s'assurer que toutes les activités sont exercées conformément aux dispositions en vigueur. Elle a encore comme mission de conseiller ceux qu'elle surveille et poursuit

⁶¹³ Lucien Thiel, 1999, op. cit. p. 387.

un but général de défense de la réputation de la Place.

* Depuis sa création en 1998 la Banque centrale du Luxembourg (BCL) exerce un ensemble de missions : application de la politique monétaire, stabilité monétaire, analyse économique et financière du pays. A cet effet elle est en contact avec les agents de la Place (par exemple comités de travail).

* Le Commissariat aux assurances exerce à l'égard des assurances ce que la CSSF pratique vis-à-vis des banques. Il exerce son autorité sur les entreprises d'assurance et de réassurance.

8.2.2. Seconde partie : le rôle de la place financière dans l'économie du pays

Revenons à l'époque de l'indépendance. « Le Luxembourg n'est plus une province réduite à quémander à l'étranger pour des dépenses extraordinaires ; il est un Etat libre de disposer de ses modiques ressources. Et, non sans étonnement, il constate que celles-ci, ..., non seulement suffisent aux dépenses courantes, mais laissent un reliquat pour investissements extraordinaires ⁶¹⁴ ». Par ailleurs, le Luxembourg met en place une administration indépendante, c'est-à-dire complètement séparée de l'administration néerlandaise. Le Luxembourg aborde alors une longue période aux caractéristiques exceptionnelles.

L'offre – produits sidérurgiques d'abord, produits financiers actuellement – s'adresse à l'étranger. La demande intérieure de ces produits est fort limitée, mais il faut produire en grande quantité pour bénéficier d'économies d'échelle et l'exportation devient une nécessité absolue. Cette demande comporte deux parties : la demande de produits servant d'input à la production et la demande de produits de consommation de la part de la population. Les exportations massives ont deux effets. D'abord, elles permettent au pays de se procurer les équipements nécessaires à la production et ensuite, elles autorisent l'achat de biens de consommation. Le niveau de vie augmente. Et Gaston Reinesch ⁶¹⁵ « de conclure que plus le pays est petit plus ses degrés

d'ouverture et de spécialisation tendent à être grands et à revêtir un caractère structurel ».

Le scénario décrit est à très long terme et se déroule en trois temps.

1^{re} étape : l'ère préindustrielle

L'ancienne sidérurgie exporte hors du pays, mais ces exportations sont quantitativement limitées, tout comme la production elle-même. La production annuelle de fonte par habitant est de 70 kg en 1871, à la veille de l'industrialisation. Mais, après l'industrialisation cette production grimpe prodigieusement à 260 kg en 1890 et à 4 129 kg en 1900. Au cours de cette ère aucune demande intérieure étoffée n'est possible ; le niveau de vie reste modeste. Une structure d'exportation existe bel et bien, mais sans générer les effets escomptés, bien que des améliorations apparaissent.

2^e étape : l'ère industrielle

Nous avons relevé la production de masse de notre sidérurgie, bien au-delà de nos propres besoins. La structure des exportations, produits sidérurgiques semi-finis destinés au Zollverein, puis exportations de produits sidérurgiques finis dans le monde entier après la Première guerre mondiale, permet l'importation d'équipement industriel et de produits de consommation. Le lien entre exportations et importations rend possible un niveau de vie élevé de notre population.

3^e étape : l'ère bancaire et financière

Les banques et la finance prennent la place de la sidérurgie comme moteur de notre économie. Les services offerts par la Place le sont principalement à une clientèle non luxembourgeoise. De nouveau on peut parler d'exportations massives de ces services qui fournissent les moyens d'importer équipements divers et produits de consommation (durables ou non). Jamais notre niveau de vie n'a atteint une telle ampleur.

• • •

Depuis l'indépendance ces trois ères sont liées par quelques caractéristiques communes.

- L'architecture des exportations/importations exige un espace économique plus large que son territoire national. C'est le Zollverein entre 1842 et 1918. Le

⁶¹⁴ Albert Calmes, La création d'un Etat (1841-1847), Luxembourg, 1954, p. 221-222.

⁶¹⁵ G. Reinesch, La très petite dimension constitue-t-elle un désavantage ? in : Publication du Centre universitaire de Luxembourg, cahier économique, fasc. 1, Luxembourg, 1989, p. 67.

Luxembourg reste sous la coupe du Zollverein, en fait de la Prusse, qui contrôle l'administration des douanes luxembourgeoises. Pour l'historien Gilbert Trausch⁶¹⁶ il s'agit « d'une absorption ou même d'une annexion douanière ». L'économiste Gaston Reinesch⁶¹⁷ parle de « situation de dépendance, voire de satellisation ».

A priori le traité de l'UEBL (signé le 25 juillet 1921 et entré en vigueur le 1^{er} mai 1922) est plus favorable que le Zollverein, par exemple l'administration douanière luxembourgeoise est séparée de celle de notre partenaire. En fait, la dépendance n'a pas disparu : en 1982 la Belgique a dévalué sa monnaie sans en informer préalablement le Luxembourg, selon les dispositions en vigueur. Dès que, dans une union économique, un enjeu primordial apparaît, le grand partenaire a peu d'égards envers le petit. Rappelons que la voie du protectionnisme est interdite au Luxembourg pour les raisons que nous avons précédemment notées.

- Le Luxembourg jouit d'une « rente » de souveraineté. En d'autres mots, le Grand-Duché peut façonner ses institutions et diriger ses lois dans le sens d'avantager son développement économique (par exemple politique des concessions minières, interdiction du trafic de minerai). Le cadre institutionnel et législatif est un levier à renforcer l'attractivité du site (sidérurgie, puis finance) du Luxembourg.

- Le large degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise signifie concurrence. La *compétitivité* est une préoccupation centrale du pays : c'était le cas du temps de la sidérurgie, c'est encore davantage le cas pour la place financière, face à la mondialisation. Notre pays est pleinement exposé à la conjoncture internationale dont les problèmes sont importés au Luxembourg. Le commerce extérieur a été exposé à de solides mutations au cours de la période 1960-2010. Écoutons Guy Schuller⁶¹⁸ : « Les exportations de services couvrent 80% et celles des biens plus que 20% des exportations totales, alors qu'au plan mondial et européen l'inverse est toujours observé, même si dans la plupart des économies le secteur tertiaire est dominant ».

- De fait, les petites dimensions du pays ne permettent qu'une seule spécialisation : la sidérurgie, puis la finance. Le corollaire est une concentration au sud du pays pour la sidérurgie, dans la Ville pour la finance. Selon S. Kuznets⁶¹⁹ « l'urbanisation permet de réaliser des économies d'échelle dans les secteurs non agricoles ». L'éclosion de la place financière signifie mettre l'accent sur la Ville, au détriment du sud du pays. La concentration permet la grande production et vise donc productivité et rendement, la petite dimension exige la spécialisation.

- Rappelons que, lors des deux dernières ères, le Luxembourg fait appel à la fois aux capitaux étrangers et à la conjoncture internationale, dont il a fait l'expérience d'une dépendance parfois douloureuse.

8.3. Crise économique et société civile

8.3.1. La crise financière

Aux États-Unis le crédit immobilier hypothécaire est en grande partie entre les mains de deux géants : Fannie Mae créé en 1938 et Freddie Mac, créé en 1970. Il s'agit d'un jeu de mots sur FNMA (*Federal National Mortgage Association*) et sur FHLMC (*Federal Home Loan Mortgage Corporation*). Ces deux organismes sont des *government sponsored entities* (GSE) ; leur but général est de promouvoir l'acquisition de la propriété immobilière des ménages.

Trois étapes interviennent qui par leur interdépendance déclenchent la crise, laquelle prend par la suite des dimensions mondiales.

- Les *subprimes*

L'emprunt immobilier⁶²⁰ est de longue durée, 30 ans en général et s'exprime par un *loan to value* (rapport de la dette à la valeur du bien financé) de 80% environ, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la valeur de l'immeuble sont empruntés. Deux modalités sont prévues. Le prêt 2-28 (*two-twenty eight*) ou 3-27 (*three-twenty seven*). Dans le premier cas le taux est fixe au cours des deux premières années, dans le second cas la fixité est de trois années. En règle générale le taux fixe est peu élevé, ce qui at-

⁶¹⁶ Gilbert Trausch, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, op. cit. p. 30.

⁶¹⁷ Gaston Reinesch, *La très petite dimension constitue-t-elle un désavantage économique ?* op. cit. p. 69.

⁶¹⁸ G. Schuller (Statec), *Regards sur les mutations structurelles des exportations du Luxembourg (1960-2010)*, 20, Luxembourg, septembre 2011, p. 4.

⁶¹⁹ Simon, Kuznets, *Croissance et structures économiques*, op. cit. p. 53.

⁶²⁰ Bertrand Jacquillat et Vivien Lévy-Garboua, *Les 100 mots de la crise financière*, Paris, 2009 (2^e tirage), p. 32-33.

tire des souscripteurs. Au bout de deux ou trois ans on change de régime (*reset period*) : c'est le passage au taux du marché, c'est-à-dire au taux variable, plus élevé. Celui-ci est encore indexé sur le LIBOR (London Interbank Offered Rate) qui reflète le loyer de la dette entre les banques et est augmenté d'une marge de sécurité.

Prenons un exemple⁶²¹ (classique). Soit l'achat d'un bien immobilier à 100 000 dollars et un prêt situé à 80% de ce prix. Après deux ans la maison s'est appréciée de 20% et elle vaut maintenant 120 000 dollars. Le ratio *loan to value* devient plus favorable : il baisse de 80% à 66% (= 80 000/120 000). Voilà qui permet d'améliorer la solvabilité ou *equity* (la différence entre la valeur du bien immobilier et la dette y relative). L'*equity* passe de 20 000 à 40 000 dollars dans notre exemple. Finalement, les conditions de refinancement de la dette sont facilitées : un nouveau 2-28 ou 3-27 peut être lancé ; avec chaque fois des frais supplémentaires.

On distingue quatre types de crédit : le *prime*, le plus sûr lié à des emprunteurs aisés, le *Alt-A* (*Alternative A*, c'est-à-dire « presque A »), destiné aux classes moyennes, le *Jumbo* (dont le montant est plus élevé que celui prévu par les GSE) et enfin le *subprime*, le moins sûr, car en relation avec des emprunteurs à solvabilité faible.

Malgré l'existence des *subprimes* le système fonctionne sans (trop) d'accrocs et ceci grâce à deux conditions. D'abord, le prix des biens immobiliers reste croissant, ce qui est effectivement le cas jusque vers 2006 au moins. Ensuite, des taux d'intérêt peu élevés sont indispensables, la FED les a effectivement baissés jusqu'à 1%, après l'éclatement de la bulle Internet vers 2000/02.

Dès le départ, le système de prêt hypothécaire présente deux caractéristiques. Le crédit est accordé non pas sur les revenus financiers ou du travail, mais sur la valeur *future* du bien immobilier que les ménages s'apprêtent à acheter. Enfin, la méthode *stated income* intervient : le crédit est accordé sur simple déclaration de revenus, sans enquête préalable de solvabilité de la banque. En fait, cela permet même de prêter aux sans revenus, les NINJA (*No Income, No Job, no Assets*). S'y ajoute la spéculation immobilière, par exemple contracter plusieurs emprunts auprès de différents établissements bancaires. Nous voilà pleinement plongés dans les *sub-*

primes, c'est-à-dire dans les prêts immobiliers douteux.

Le procédé du taux variable (*Adjustable Rate Mortgage*) s'applique surtout aux *subprimes*. Un taux au départ de par exemple 4% peut augmenter après deux ou trois années (*reset period*) à 10 ou 12%, voire même au-delà. Tant que le prix des immeubles grimpe, le défaut de remboursement ne représente guère de problèmes aux organismes prêteurs, car la valeur de l'immeuble dépasse le montant de la dette, l'*equity* est positif.

• La titrisation

Aux *subprimes* s'ajoute une dimension supplémentaire : la titrisation. Celle-ci s'est banalisée peu à peu à partir des années 1970, car elle présente de sérieux avantages. Aux *banques* s'offrent de nouvelles possibilités de faire crédit sans pour autant recourir à leurs fonds propres. Les *investisseurs* bénéficient eux aussi de nouvelles possibilités de placement et disposent ainsi de produits financiers à risques diversifiés.

L'irruption de la titrisation dans la finance constitue un « véritable basculement conceptuel »⁶²². Avant c'est « *originate and hold* », dorénavant c'est « *originate and distribute* ». En d'autres mots « la banque n'a plus désormais à détenir et donc à financer les crédits qu'elle a initiés ; elle peut les revendre et donc faire supporter par d'autres, des fonds de placements, des compagnies d'assurance ... les risques et le financement de ces crédits ».

La titrisation est considérée comme un instrument financier utile, car il permet de répartir les risques. Michel Aglietta⁶²³ y voit une double perversion, en l'absence de contraintes réglementaires. Le modèle « est pervers, car celui qui accorde un crédit en sachant qu'il va transférer le risque, voire revendre le crédit lui-même, n'a aucune raison de bien évaluer ce risque, parce que c'est une opération qui coûte cher ! Il est pervers parce que, fondant son évaluation du risque sur un modèle statistique, le banquier n'étudie plus les dossiers individuels de demande de prêt ». Aglietta pointe une conséquence inéluctable : le délabrement de l'évaluation du crédit a un

⁶²¹ Ibid. p. 33.

⁶²² Jean-Paul Pollin, *Système bancaire : rupture ou continuité ?* in : Pierre Dockès et Jean-Hervé Lorenzi (dir.), *Fin de monde ou sortie de crise ?* Paris (Cercle des économistes), 2009, p. 139. (y comprise la citation suivante).

⁶²³ M. Aglietta, *La crise – Pourquoi en est-on arrivé là ? Comment en sortir ?* Paris, 2008, p. 27.

effet individuel, *quasi* automatique, une augmentation en flèche des crédits accordés. « Le volume du crédit prime désormais sur la qualité des prêts ».

Interviennent encore deux acteurs extérieurs : les rehausseurs de crédit, les agences de notation.

Les rehausseurs de crédit (ou assurances *monolines*) sont spécialisés dans le risque de non-remboursement du crédit par l'emprunteur. Le rehaussement « a rendu possible la transformation de paquets de crédits bancaires en titres susceptibles d'être acquis par des investisseurs et traités sur un marché ⁶²⁴ ». C'est l'aboutissement final du modèle *originate and distribute* : rappelant que les banques rejettent sur d'autres organismes (par exemple fonds de placement, compagnies d'assurance) les risques et le financement des crédits.

Les principales agences de notation (*rating agencies*) sont *Standard and Poors*, *Moody's* et *Fitch* ; elles représentent plus des quatre cinquièmes du marché mondial. Elles « émettent régulièrement des opinions sous forme de notation sur la capacité d'un emprunteur à faire face, à bonne date, aux échéances de remboursement en intérêts et capital de la dette contractée ⁶²⁵ ».

- Les produits dérivés

« Les *asset-backed securities* (ABS) sont des obligations créées à partir de différents types de crédit ⁶²⁶ » (*subprime* ou autres prêts hypothécaires, crédit à l'exportation, crédit à la consommation, prêts automobiles, etc.). « Par la magie de la finance » les ABS sont divisés en *tranches*, c'est-à-dire en sous-produits aux risques différenciés.

Souvent les ABS sont spécialisés ⁶²⁷ ; par exemple en crédits hypothécaires regroupés en un *Special Purpose Vehicle* (SPV) qui les classe par ordre de priorité de remboursement (*senior*, le meilleur, puis *mezzanine* et enfin *equity*, plus risqué). Les *collateralized debt obligations* (CDO) se composent de deux parties : différents types de crédits titrisés ; des tranches d'ABS. Les CDO sont « rembourrés » par des tranches d'ABS (*subprime*) et leur évaluation n'est pas aisée. D'autres produits dérivés, souvent sophis-

tiqués, apparaissent (*credit default swap-CDS* ; *mortgage backed securities-MBS* ; ...). On peut encore mélanger des tranches de plusieurs ABS et procéder à un redécoupage selon le risque.

Les conséquences de la titrisation (on a parlé « d'usines à titrisation ») sont multiples. D'abord, la titrisation dissimule les risques, ce qui provoque la sous-estimation des coûts financiers. Ensuite, la titrisation favorise grandement la propagation des risques. Enfin, la titrisation galopante renforce l'interdépendance entre banques et marchés.

• • •

La crise de l'immobilier, ou crise des *subprimes* a été déclenchée aux Etats-Unis par un ensemble de causes interdépendantes. La responsabilité de la crise incombe principalement aux banques. Ecoutons Yves Mersch ⁶²⁸ (président de la BCL) : « ... les banques, je pense avant tout aux banques d'investissements, qui sont les premières responsables des défaillances observées ».

* Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale la hausse des prix de l'immobilier, aux Etats-Unis, a été continue et stable. Entre 1997 et 2006 la hausse a été énorme, sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis : 85% en termes réels ⁶²⁹. Il y a un véritable engouement pour l'immobilier résidentiel dont les prix augmentent. Mais les rendements immobiliers s'essoufflent, les coûts grimpent. Un retournement s'opère : c'est l'éclatement de la bulle immobilière. L'effet final est redoutable : l'*equity* bascule dans le négatif, c'est-à-dire la valeur des biens immobiliers est inférieure à la dette y relative. Le professeur André Orléan ⁶³⁰ a bien dégagé le problème de départ du marché immobilier résidentiel américain. Un phénomène inédit a joué : l'inefficacité du marché de l'immobilier d'habitation. La hausse du prix de l'immobilier ne réduit pas la demande, mais au contraire la fortifie.

⁶²⁴ J.-P. Pollin, op. cit. p. 139.

⁶²⁵ B. Jacquillat et V. Lévy-Garboua, op. cit. p. 13.

⁶²⁶ Paul Jorion, *La crise – Des subprimes au séisme financier planétaire*, Paris, 2008, p. 337 (y comprise l'expression suivante).

⁶²⁷ B. Jacquillat et V. Lévy-Garboua, op. cit. p. 38.

⁶²⁸ Discours du président de la BCL à l'Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, in : *Bulletin de la Banque Centrale du Luxembourg*, n° 1, 2011, p. 74.

⁶²⁹ B. Jacquillat et V. Lévy-Garboua, op. cit. p. 36.

⁶³⁰ A. Orléan, *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, Paris, 2009, p. 21.



Kirchberg, un nouveau quartier en construction (2003)

* Les taux d'intérêt sont à un faible niveau, autour de 1%. Mais entre 2004 et 2006 la FED augmente les taux de 1 à 5,25%. De nouveau les conséquences sont graves, par exemple des prêts 2-28 contractés en 2005 viennent en *reset period* en 2007, avec augmentation des taux. Finalement, les taux réels peuvent dépasser les 10%. Des emprunteurs *sub-prime* ont même des problèmes à rembourser les seuls intérêts. D'ailleurs, la hausse des taux d'intérêt a puissamment contribué à l'éclatement de la bulle immobilière.

* Même les acteurs de la titrisation sont parfois dépassés par l'ampleur des phénomènes déclenchés par eux. A joué l'impossibilité d'apprécier les risques réels liés aux produits dérivés, adossés finalement à l'immobilier résidentiel des Etats-Unis.

Jusqu'ici ces causes restent limitées à une bulle immobilière située sur le territoire des Etats-Unis. D'autres causes entrent en scène ; elles font dévier la crise vers une crise financière, puis économique et finalement internationale.

En 1933 est constitué le *Glass-Steagall Act* (ou *Banking Act*), en réponse à la crise de 1929, évi-

demment contre l'avis des banques de l'époque. Une disposition centrale est la séparation en banques commerciales (ou banques de dépôt) et en banques d'investissement. Voilà qui permet de protéger les banques commerciales des menées hasardeuses des banques d'investissement ; les dépôts effectués par la population dans les banques commerciales sont ainsi à l'abri. Le *Glass-Steagall Act* est abrogé le 12 novembre 1999 par le *Gramm-Leach-Bliley Act* (ou *Financial Services Modernization Act*). La concentration bancaire a été encouragée (par exemple la fusion J.P. Morgan-Chase). En réalité, un verrou de sécurité a sauté. Cette déréglementation financière accorde à la finance un pouvoir exorbitant. Toute théorie justifiant cette prise de pouvoir a lamentablement échoué, car elle a conduit à une crise systémique mondiale sans précédent.

* L'activité traditionnelle des banques baisse au profit des « services liés aux marchés de capitaux ⁶³¹ » ; la part des dépôts régresse. Une vraie réorganisation bancaire s'est opérée sur trois axes. Banque de détail, banque d'investissement et gestion d'actifs. La

⁶³¹ Catherine Lubochinsky, Extension ou marginalisation des marchés financiers ? in : Fin de monde ou sortie de crise ?, op. cit. p. 157.

titrisation, moyen de contourner la règle des fonds liée à la distribution de crédit, accentue considérablement l'interdépendance entre banques et marchés. Si l'un des deux est atteint, l'autre ne peut en échapper.

* L'introduction des normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standards*) concernant les banques d'investissement met l'accent sur la « *fair value* » des actifs. Ces normes sont valables à partir du 1^{er} janvier 2006 dans l'Union européenne. Cette « juste valeur » s'appuie sur la valeur du marché et non plus sur la valeur d'acquisition ou valeur historique. Selon cette méthode, appelée « *mark-to-market* », le cours du jour est comparé quotidiennement au cours de la négociation de l'actif. Selon cette approche « la dette des acquéreurs d'actifs va paraître faible puisqu'elle est garantie, par des actifs dont la valeur croît plus vite que la dette. Les banquiers ne perçoivent pas le risque, puisqu'ils prennent pour indicateurs les valeurs du marché. Ce risque, pourtant très réel, n'apparaît nullement dans les variables que l'on mesure selon des règles comptables considérées comme les bonnes normes ⁶³² ». Finalement les marchés décident en dernier ressort.

Les nouvelles normes comptables se prêtent à deux remarques.

- Si la valeur instantanée du marché représente la *fair value*, c'est adopter le point de vue des opérateurs du marché et non pas celui de l'ensemble des utilisateurs des normes.
- En cas de baisse continue du prix de l'immobilier la comptabilisation des titres à la *fair value* amplifie la détérioration du bilan des banques.

* Les agences de notation ont joué un rôle catastrophique dans les prêts hypothécaires, car elles ont largement surévalué les *subprimes*. Leur viabilité reste liée à une hausse constante des prix de l'immobilier résidentiel. Or, les agences ont encore considéré des titres comme sûrs jusque vers le printemps 2007, lorsque les prix immobiliers avaient déjà baissé pendant six mois. On est en droit de parler de surestimation de la part des agences de notation et de sous-estimation des risques de la part des

banques. Le professeur A. Orléan ⁶³³ parle de « mécanismes de l'euphorie ».

* Le risque systémique ⁶³⁴ est lié au gigantisme des montants engagés. Ainsi ⁶³⁵, l'encours des ABS passe de 1 200 milliards (de dollars) en 1999 à 4 000 milliards en 2007 aux États-Unis. Les CDS représentent 6 000 milliards en 2004, mais près de 60 000 milliards en 2008. Le risque systémique est étagé sur trois niveaux. D'abord les banques sont déresponsabilisées, car l'actif une fois transféré, elles s'en désintéressent. Ensuite, la titrisation est un moyen efficace de contourner les règles prudentielles. Enfin, la titrisation excessive a contribué à l'opacité du système.

Définissons le risque systémique, la hantise des banques centrales. « Le risque systémique caractérise une situation où un événement majeur, comme la faillite d'une institution financière importante, peut avoir des répercussions sur l'ensemble des autres acteurs et provoquer une tornade financière qui mette en péril l'ensemble du système financier, avec des conséquences funestes sur l'économie réelle ⁶³⁶ ». A cet égard la faillite de la banque Lehman a été l'événement majeur qui s'est répercuté sur l'ensemble de l'économie américaine. Pour les uns une erreur fatale, pour d'autres le Gouvernement américain a voulu faire un exemple, pour démontrer que les comportements irresponsables doivent être sanctionnés.

* Au cours des années 1990 l'ère de la « *shareholder value* » émerge aux dépens du capitalisme « managérial », caractéristique de l'époque du fordisme, où ouvriers et employés passent leur vie dans une même entreprise (par exemple Arbed). Ce qui prime c'est l'enrichissement de l'actionnaire, même au détriment de l'investissement.

8.3.2. La crise économique et la société civile

La crise a son origine dans l'immobilier américain, mais elle s'est rapidement étendue à l'ensemble de la finance et ceci pour quatre raisons.

* Les ménages utilisent leurs crédits hypothécaires comme garantie pour obtenir d'autres prêts (par exemple à la consommation, prêt personnel).

⁶³² Michel Aglietta, *La crise – Les voies de sortie*, Paris, 2010, p. 18-19.

⁶³³ A. Orléan, 2009, op. cit. p. 28.

⁶³⁴ Mathieu Pigasse et Gilles Finchelstein, *Le monde d'après – Une crise sans précédent*, Paris, 2009, p. 40-43.

⁶³⁵ Ibid. p. 40.

⁶³⁶ B. Jacquillat et V. Lévy-Garboua, op. cit. p. 29.

* Des ensembles (ou *pool*) de crédits titrisés rapprochent (dans la titrisation) des crédits douteux et des crédits sûrs.

* Interviennent « les transferts des risques véhiculés par les titres cheminant dans des structures qui se finançaient à court terme sur les marchés monétaires, de sorte que la perte de confiance des investisseurs s'est propagée, à partir des titres sur crédits insolubles, au marché monétaire des financements à court terme ⁶³⁷ ».

* Les banques européennes sont considérablement engagées sur les marchés américains : les mêmes difficultés se déplacent vers l'Europe. Le « retournement » immobilier y a aggravé la situation : la crise *financière* américaine a gagné l'Europe.

La situation s'est brutalement détériorée au milieu de 2008 et se déroule en deux étapes.

- La débâcle de Fannie Mae et Freddie Mac

Ces deux institutions, pleinement engagées dans l'immobilier américain, ont la possibilité d'emprunter à des taux avantageux (proches de ceux des obligations de l'Etat fédéral). Elles achètent des prêts hypothécaires aux banques et par titrisation émettent des obligations. Les ménages, emprunteurs hypothécaires, bénéficient indirectement de la liquidité des marchés de capitaux. Les deux institutions échappent à la réglementation bancaire et sont donc peu capitalisées. Elles s'appuient principalement sur la confiance générale qu'on leur apporte. Deux effets vont détruire cette confiance. Les faillites hypothécaires croissantes lors du retournement des prix immobiliers et la vente massive de titres émis par les deux institutions et détenus par l'étranger (plus de mille milliards de dollars), notamment asiatique, font dégringoler leur valeur. Seule la nationalisation hâtive en septembre 2008 sauve les deux institutions.

- La crise systémique

Le crédit hypothécaire est entraîné dans une spirale dépressive : nombre de ménages insolubles (*forclosure*) ; la baisse de la valeur immobilière continue. S'y ajoute l'effondrement du gigantesque marché des CDS (*credit default swaps*) : une accumulation de garanties de créances devenues insolubles. Les banques et assurances détiennent massivement ces CDS que d'autres institutions ont souscrits pour se protéger du risque-crédit. Elles ne peuvent plus guère faire face à leurs engagements, en première ligne la banque *Lehman Brothers* et la compagnie *AIG*. La première fait faillite, la seconde est sauvée par les Autorités fédérales. Le « marché des CDS était en réalité une toile d'araignée inextricable d'engagements croisés de gré à gré entre les grandes banques et les compagnies d'assurance constituant le cœur du système financier mondial. Au sein de ce réseau plus personne ne pouvait démêler qui portait les risques de crédit et pour quels montants ⁶³⁸ ».

On parle de titres *toxiques*, « quand on réalise que la valeur résiduelle due à la banque par l'emprunteur est devenue supérieure à celle de revente du bien sur le marché ⁶³⁹ ».

La méfiance entre banques se glisse dans cette configuration. Le crédit interbancaire baisse et la crise devient une crise économique générale, car les investissements aux entreprises baissent. Rappelons que les crédits interbancaires au Luxembourg baissent de 17,1% entre mars 2009 et mars 2010. Le *Statec* ⁶⁴⁰ parle *d'annus horribilis* pour 2008, car le montant des actifs nets des OPC – une spécialité de la place financière – baisse de 9%, face à une hausse de 18% en 2007.

• • •

⁶³⁷ Michel Aglietta, 2010, op. cit p. 43.

⁶³⁸ Ibid. p. 45-46.

⁶³⁹ Jacques Attali, *La crise, et après ?*, Paris, 2008, p. 84

⁶⁴⁰ Note de conjoncture, 1-2009. p. 68.



Une construction moderne au Kirchberg

Analysons ou plutôt esquissons les structures sociales et économiques de la société luxembourgeoise par quatre traits saillants.

1^{er} trait : le recul de la mort

La mort reste omniprésente au 19^e siècle : mortalité infantile et des adolescents, mortalité des femmes en couches, mortalité par épidémie, etc. Au 18^e siècle la moitié des enfants n'atteint pas dix ans. Chacun est alors confronté à la mort dans son entourage. La baisse lente, mais inexorable, s'est accélérée au 20^e siècle. Actuellement la mortalité avant 40 ans, plutôt exceptionnelle, est souvent liée à la mortalité violente (accident de la circulation, suicide, ...).

Le recul de la mortalité a bouleversé la vie dans notre société. Résumons en quelques points.

- Le recul de la mort est lié à celui de la fécondité. Comme la mortalité a baissé, les familles peuvent réduire le nombre de naissances pour garder le même nombre d'enfants. Repli de la mort et repli de la fécondité sont deux facettes d'un même phénomène : la transition démographique (cf. 4.3.1.2.1.).

Selon le sociologue Paul Yonnet⁶⁴¹ « le passage à une mortalité infantile basse est incompatible à terme avec le maintien d'une fécondité élevée, ... ». Les réductions volontaires de la fécondité remontent au 18^e siècle en France, le Luxembourg est à la traîne dans ce domaine, comme d'autres pays européens. Le *coïtus interruptus* et le mariage tardif sont des moyens contraceptifs, bien que les naissances hors mariage aient toujours existé. Plus tard, des moyens « techniques » apparaissent, plus performants : préservatif, stérilet, pilule. Retenons que l'avortement est dépénalisé (sous certaines conditions). La chute de la fécondité s'est effectuée à l'intérieur de la famille.

- Les enfants sont devenus des *enfants du désir*, ce qui se répercute sur leur éducation. Voilà qui les amène au questionnement suivant, selon le sociologue P. Yonnet⁶⁴² : « Pourquoi t'opposes-tu à ce que je veux faire, à mon désir puisque tu m'as désiré ? ». Cette interrogation dominerait l'ensemble des relations parents-enfants.

- La famille est-elle fragilisée ? Oui et non. *Oui* si l'on prend en compte le nombre des divorces, *non* si

⁶⁴¹ P. Yonnet, *Le recul de la mort – L'avènement de l'individu contemporain*, Paris, 2006, p. 449.

⁶⁴² Ibid. p. 247.

l'on se réfère à la vie en couple, qui a toujours la cote. Le divorce ne semble pas en relation directe avec la durée du mariage. En 2009, 59% des divorces ont lieu jusqu'à 14 ans de mariage ; à partir de 15 ans de durée de mariage le pourcentage tombe à 41%. A une durée de mariage de 20 ans et plus correspondent 24% des divorces, toujours pour l'année 2009.

- Le comportement des grands groupes d'âge est lui aussi affecté. Ainsi, l'adolescence est devenue une période « d'une croissance sociale considérablement différée » (P. Yonnet) : entrée dans la vie active, autonomie en général et autonomie de revenus en particulier, achat d'équipement durable, achat d'un logement. La société retarde l'accès à la vie active, ce qui par la suite pèse sur la fécondité. Ces jeunes, déboussolés, ont parfois des comportements inappropriés : toxicomanie, tentative de suicide, attirance par des choses futiles. A l'autre bout de la vie l'âge d'entrée dans la retraite fait problème. La loi du 6 mai 1911 crée le régime obligatoire d'assurance pension et fixe l'âge légal de la retraite à 68 ans. La loi du 2 juin 1914 ramène cette limite à 65 ans. A ce moment l'espérance de vie à la naissance est de 46,8 ans pour les hommes (54,2 ans à l'âge d'un an). Vers 2005/07 cette espérance à la naissance a grimpé à 77,6 ans. Non seulement l'âge légal de la retraite reste à 65 ans, mais l'âge réel de départ à la retraite est largement inférieur à 65 ans.

2^e trait : l'éternelle controverse sur les classes moyennes

Le cheminement s'est fait en plusieurs étapes. A la suite de la Révolution française (première étape) bourgeoisie et même classes moyennes prennent un sérieux élan, appuyées sur le Code civil et la liberté du commerce. Avec la Révolution industrielle (deuxième étape) le niveau de vie augmente et l'ère des classes moyennes apparaît : aux commerçants, artisans, indépendants s'ajoutent les fonctionnaires et les employés. Enfin, troisième étape, c'est la montée des classes moyennes à capital culturel et scolaire. Les événements de mai 1968 en sont un symptôme : un mouvement de jeunes issus des classes moyennes éduquées. Les ouvriers en sont exclus.

Les classes moyennes, ce sont d'abord et surtout les commerçants et les artisans. Les commerçants⁶⁴³ s'organisent avant même la première guerre mondiale (1906). Dans les années 1920 le suffrage uni-

versel leur inspire même des revendications politiques : un siège au Conseil d'Etat, la prétention de constituer un parti politique. L'industrialisation allonge largement le périmètre des classes moyennes : c'est l'apparition du salariat. L'apogée de cette nouvelle composition des classes moyennes se situe dans l'ère fordiste : plein-emploi et sécurité de l'emploi, salaires croissants, climat social à l'optimisme, etc.

La concentration industrielle a occasionné une baisse du nombre des indépendants. Ainsi, entre 1907 et 1960 le nombre des indépendants baisse de 18%. Si les agriculteurs y sont inclus la baisse atteint 34%. L'ère post-fordiste est le temps de la précarité, du chômage et même d'un climat du travail parfois empoisonné. Les deux mouvements pèsent sur la composition quantitative des classes moyennes.

Les classes moyennes se composent de deux parties : la partie sociale et la partie politique. Selon la première les classes moyennes forment un groupe social hétérogène, caractérisé par un ensemble de valeurs : esprit d'initiative, confiance dans la technique et l'économie, tempérance et esprit d'épargne, etc.

La seconde composante est politique. Les classes moyennes entendent exercer une influence politique et se recommandent comme une force du « milieu », c'est-à-dire loin des extrêmes. Elles entendent incarner un rôle positif dans la société, exerçant des charges d'encadrement, d'administration et de contrôle. Dans cet ordre d'idées les partis politiques cherchent à capter les voix de ces classes moyennes qui seraient la clé de leur succès électoral.

Après l'ère fordiste les classes moyennes sont confrontées à des difficultés. Un signe en est l'apparition de l'*Aktiounskomitee*⁶⁴⁴ 5/6 qui rafle quatre sièges aux élections législatives de 1989. Ce parti, dirigé au début exclusivement contre la fonction publique, se propose de défendre les intérêts des classes moyennes, qu'il entend représenter.

La crise économique a généré dans les classes moyennes un certain malaise, la peur du déclassement. Elles sont à *la dérive* selon le sociologue Louis

⁶⁴³ Pour quelques détails voir : cahier économique n° 108 (Statec), op. cit. p. 29 et suivantes.

⁶⁴⁴ En 1989 *Aktiounskomitee* 5/6, de 1994 à 2004, *Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentengerechtigkeit*, en 2009 : *Alternativ Demokratesch Reformpartei*.

Chauvel⁶⁴⁵. Jean-Marc Vittori⁶⁴⁶ a une vision sombre : les classes moyennes sont comprimées par le haut (glissement vers la bourgeoisie) et par le bas (bascullement vers les classes populaires). La pyramide des trois classes sociales prend l'allure d'un « sablier », c'est-à-dire un espace étroit au milieu où se situent les classes moyennes.

Le Luxembourg est loin d'une telle situation⁶⁴⁷. Les classes moyennes peuvent être abordées selon divers critères : le revenu, la délimitation selon la profession (et le statut professionnel), le niveau d'instruction.

- Les classes moyennes selon le revenu

Les classes moyennes⁶⁴⁸ se situent dans une tranche de revenu (ajusté) variant de 1 800 à 3 900 euros par mois. Au-delà ce sont les classes supérieures, un revenu inférieur à 1 800 euros définit les classes inférieures. Comme les classes moyennes sont diversifiées, une subdivision y est possible : revenu de 1 800 à 2 800 euros pour les classes moyennes inférieures et 2 800 à 3 900 euros pour les classes moyennes supérieures. En règle générale autour de 60% de la population sont rangés dans les classes moyennes, un peu moins de 20% dans les classes moyennes supérieures et un peu plus de 20% dans les classes inférieures. Cette structure sociale reste relativement stable entre 1995 et 2008. Toutefois, se manifeste une légère augmentation des classes moyennes, un tassement des classes supérieures ; les classes inférieures voient leur nombre rester plus ou moins constant.

Observons les seuls salariés travaillant à plein temps. « Les salariés des classes moyennes gagnent entre 60% et 80% de plus que ceux des classes in-

férieures. Ceux des classes supérieures touchent des rémunérations 2 à 3 fois plus élevées ».

- Délimitation selon la profession

Le critère retenu est la profession exercée et accessoirement le statut professionnel (salarié, non salarié). Trois classes interviennent.

- Classes supérieures (ou dirigeantes) : cadres supérieurs de l'Administration publique, dirigeants et directeurs d'entreprises du secteur privé, cadres de direction, indépendants des professions intellectuelles et scientifiques.
- Classes moyennes : dirigeants et gérants de petites entreprises, salariés des professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires, employés administratifs, travailleurs manuels indépendants.
- Classes inférieures ou populaires : travailleurs manuels salariés.

Selon cette configuration les parts des trois classes sociales sont les suivantes en 2008 : classes supérieures 4%, classes moyennes 61% et classes inférieures 35%.

- Les classes moyennes selon le niveau d'instruction

Considérons les classes moyennes supérieures : 52,7% ont un niveau d'instruction supérieur, mais seulement 7,5% sont restés à une instruction de niveau primaire. Pour les classes inférieures la situation est inversée : 8% ont un niveau supérieur, face à 48,7% avec un niveau d'instruction primaire. Entre les deux se situent les classes moyennes : 48,6% ont un niveau primaire, 40,4% ont un niveau d'instruction supérieur.

Deux remarques peuvent être attachées à ces développements.

La première est liée à une simple constatation : la *moyennisation* de la société luxembourgeoise. Ceci est confirmé par deux indices. Le premier mesure la confiance dans les institutions ; cet indice (synthétique) est de 56,4% au Luxembourg, contre 45,6% pour l'Europe des Quinze. Quant à l'appréciation du fonctionnement de la démocratie, 80% des habitants sont satisfaits de son fonctionnement.

⁶⁴⁵ L. Chauvel, Les classes moyennes à la dérive, Paris, 2006, 109 pages et Jean Lojkin, L'adieu à la classe moyenne, Paris, 2005, 246 pages.

⁶⁴⁶ J.-M. Vittori, L'effet sablier, Paris, 2009, 116 pages.

⁶⁴⁷ Jean Langers, Guillaume Osier, Marco Schockmel et Paul Zahlen (Statec), Rapport travail et cohésion sociale, cahier économique n° 109, Luxembourg, 2009, 167 pages (y comprises les citations).

⁶⁴⁸ Les classes moyennes sont liées à un niveau de vie situé autour d'une valeur centrale, qui correspond à la médiane. « Le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible (revenus bruts-retenues+allocations) par le nombre d'équivalents adulte du ménage. La valeur centrale retenue est la médiane. Les seuils délimitant les classes moyennes sont à respectivement 70% et 150% de la médiane. En dessous de 70%, on trouve les classes inférieures et au-dessus de 150%, les classes supérieures ». Voir cahier économique n° 109, op. cit. p. 19 et suivantes. Le Statec s'appuie sur l'*European Union Survey on Income and Living Conditions* (EU-SILC).

En second lieu, la financiarisation de l'économie luxembourgeoise n'a pas pesé sur les classes moyennes, au moins jusqu'ici. Au contraire, elle a contribué à favoriser les classes moyennes plus récentes, c'est-à-dire les classes moyennes jouissant d'un capital scolaire plus élevé, car la place financière a un besoin urgent de personnel qualifié.

• • •

Abordons les classes moyennes par le canal de l'impôt sur le revenu. La rémunération⁶⁴⁹ annuelle de « l'ouvrier moyen » célibataire, avant impôt et après transferts, est de 50 960 euros et de 52 321 euros pour « l'ouvrier moyen » marié avec deux enfants⁶⁵⁰.

Admettons alors un salaire brut avant impôt de 51 000 euros par an ou 4 250 euros par mois comme limite inférieure des classes moyennes et 200 000 euros par an ou 16 667 euros par mois comme limite supérieure des classes moyennes.

Cette limite semble élevée. Rappelons que c'est avant impôt. En outre, nous sommes en présence d'un ensemble hétérogène de ménages à une ou deux personne(s) active(s) et de ménages à une seule personne active. Le tableau⁶⁵¹ 8.8 n'indique donc pas le nombre de contribuables, appelons-les plutôt « unités », puisqu'il s'agit d'un amalgame. Ainsi, dans les classes de revenus faibles sont rangés des non-résidents travaillant à temps partiel ou une partie de l'année et dont le conjoint ne travaille pas au Luxembourg, des enfants de 15 à 18 ans touchant un salaire social minimum réduit, des contribuables occasionnellement situés dans une classe de revenus faibles suite à un report de pertes ou à la compensation de revenus négatifs et positifs. Prenons un dernier exemple : le travail à temps partiel d'un conjoint de fonctionnaire européen.

Quelques remarques s'imposent.

*La limite inférieure des classes moyennes est déterminée par le salaire de « l'ouvrier moyen ». Leur limite supérieure correspond à un revenu dépassant

200 000 euros (cf. tableau 8.8.). Selon la loi⁶⁵² modifiée du 30 juin 1976, la contribution au fonds pour l'emploi est portée à 6% (majoration de la cote d'impôt de l'impôt sur le revenu) pour les revenus élevés, c'est-à-dire dépassant 150 000 euros en classe 1 et 300 000 euros en classe 1a et 2⁶⁵³. Le montant de « revenus élevés » est ainsi défini pour l'application du barème de l'impôt sur le revenu suivant différentes compositions du ménage. La moyenne de ces deux limites est de 225 000 euros. Nous avons réduit cette moyenne à 200 000 euros qui représentent la tranche supérieure du tableau 8.8.

* Selon le tableau 8.8, la situation des revenus au Luxembourg ne semble pas favorable dans le sens que le nombre de revenus faibles est très élevé. Tel n'est pas le cas, pour les raisons que nous venons d'évoquer. Ainsi, peut figurer dans les tranches de revenus faibles le conjoint, ayant un travail d'appoint au Luxembourg, d'un Français travaillant en France; 54% des non-résidents sont dans les rubriques à revenus faibles, ce qui confirme plutôt l'exemple choisi. Notons que l'impôt négatif dans les tranches à revenus faibles résulte de crédits d'impôt.

* L'hétérogénéité des classes moyennes est confirmée ; par exemple la différence de revenus entre les classes moyennes supérieures et les classes moyennes inférieures.

* Les classes populaires sont probablement moins nombreuses que les statistiques ne le sous-entendent ; en contrepartie les classes moyennes sont renforcées. Voilà qui confirme la moyennisation de la société luxembourgeoise.

* Les taux d'imposition appliqués aux revenus sont relativement faibles par rapport aux autres pays de l'OCDE. Les taux augmentent *quasi* linéairement, ce qui empêche ce que les Allemands appellent le « Mittelstandsbauch »⁶⁵⁴.

* La non adaptation du barème d'impôt à l'évolution du coût de la vie correspond à ce que l'on appelle en Allemagne « kalte Progression ». Cette « kalte Progression », c'est plumer la volaille sans la faire crier. Ce gain d'impôt pour l'Etat est évalué vers la fin des

⁶⁴⁹ Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012, document parlementaire n°6350 : Rapport de la Commission des finances et du budget (30 novembre 2011), n°6350⁵ p. 68 et OCDE, Les impôts sur les salaires 2008-2009.

⁶⁵⁰ La rémunération nette de « l'ouvrier moyen » célibataire est de 37 526 euros et de 51 830 euros pour « l'ouvrier moyen » marié avec deux enfants.

⁶⁵¹ Projet de budget 2012, document parlementaire n°6350⁵, op. cit. p. 69.

⁶⁵² Mémorial 1976, p. 4095.

⁶⁵³ Article 3, 1° de la loi du 17 décembre 2010.

⁶⁵⁴ Dans le contexte des classes moyennes, voir : Marc Beise (Wirtschaftsredaktion *Süddeutsche Zeitung*), *Die Ausplünderung der Mittelschicht*, München, 2009, p. 56.

années 2010 à 170 millions d'euros⁶⁵⁵. Au Luxembourg des adaptations du barème au coût de la vie ont régulièrement eu lieu par le passé⁶⁵⁶.

Tableau 8.8: Tranches de revenu et recettes fiscales

Tranche de revenu	Nombre		Recettes	
	approximatif	en %	totales*	en %
[200 000... [	5 827	1.29	544.23	21.26
[190 000-200 000[	965	0.21	56.83	2.22
[180 000-190 000[	1 153	0.26	63.16	2.46
[170 000-180 000[	1 400	0.31	72.24	2.82
[160 000-170 000[	2 653	0.59	129.5	5.05
[150 000-160 000[	2 785	0.62	126.03	4.92
[140 000-150 000[	2 302	0.51	95.3	3.72
[130 000-140 000[	657	0.15	28.56	1.11
[120 000-130 000[	900	0.20	35.29	1.38
[110 000-120 000[	2 483	0.55	78.91	3.08
[100 000-110 000[	4 384	0.97	107.06	4.18
[90 000-100 000[	5 290	1.17	102.14	3.99
[80 000-90 000[	7 799	1.73	127.67	4.98
[70 000-80 000[	12 532	2.78	173.88	6.78
[60 000-70 000[	18 401	4.09	198.16	7.73
[50 000-60 000[	27 871	6.19	212.17	8.28
[40 000-50 000[	43 983	9.76	218.93	8.54
[30 000-40 000[	64 657	14.35	166.23	6.49
[20 000-30 000[	77 000	17.09	57.8	2.26
[10 000-20 000[	62 433	13.86	-5.97	-0.23
[0-10 000[	104 951	23.30	-25.87	-1.01
toutes	450 426	100	2 563	100

* en millions d'euros

3^e trait : la cohésion sociale

La cohésion sociale peut être abordée par le canal du *travail* et par celui de la *pauvreté*.

• Le travail

Les salaires présentent quelques caractéristiques, selon le Statec⁶⁵⁷. D'abord, et ce n'est guère étonnant « plus la valeur ajoutée nominale par emploi est importante, plus le salaire moyen nominal dans un pays est élevé ». Le Luxembourg, avec la Norvège, le Danemark et l'Irlande se situent en haut de l'échelle.

Ensuite, le bas de gamme des salaires est rangé dans les branches suivantes, à faible valeur ajoutée : l'agriculture, le secteur horesca, le commerce de détail, l'industrie agro-alimentaire. A l'autre bout se situent les branches à valeur ajoutée élevée : banques, assurances et auxiliaires financiers.

De 1995 jusqu'en 2005 « l'évolution des salaires est parallèle à celle de la productivité ». Le développement conjoint entre valeur ajoutée et emploi s'exprime aussi au niveau des branches économiques, mais de manière plus nuancée. Ainsi, cette connexion est pleinement confirmée dans les branches suivantes : industrie, commerce, horesca, transports, communications. Mais dans les branches des services financiers et des services aux entreprises l'évolution est plus complexe : de 1995 à 2005 la valeur ajoutée par emploi se développe moins favorablement que le salaire moyen. Il s'ensuit une disposition à la hausse du coût salarial. Par contre, entre 2005 et 2007 la valeur ajoutée par emploi y augmente plus que dans les autres branches.

Entre 2000 et 2009 le taux d'emploi (des personnes âgées de 20 à 64 ans) progresse de 67,5% à 70,2%. Cette amélioration est liée à l'augmentation du taux féminin (de 53,8% à 61,3%), face au taux masculin en léger recul (de 80,8% à 79,0%). Sur ce laps de temps l'accroissement annuel du taux d'emploi est de 0,4% ; même score pour la France. La Belgique fait seulement 0,1%, mais l'Allemagne arrive à 0,9%, les Pays-Bas font 0,7%.

« En 2009, le salaire moyen nominal au Luxembourg est de 66% plus élevé qu'en Allemagne. En termes réels le différentiel n'est plus que de 46% ».

⁶⁵⁵ Projet de budget 2012, document parlementaire n°6350⁵, op. cit. p. 56.

⁶⁵⁶ Sous certaines conditions l'article 125 de la loi concernant l'impôt sur le revenu prévoit la révision du tarif.

⁶⁵⁷ Lisa Borsi, Armande Frising, Guillaume Osier, Paul Reiff, Jean Ries, Paul Zählen (Statec), Rapport travail et cohésion sociale, Luxembourg, cahier économique n° 111, 195 pages, y comprises les quelques citations, sauf indication contraire.



Université du Luxembourg (depuis 2003)

La position du Luxembourg est dans une bonne moyenne, sinon dans le premier tiers des pays de l'Union, mais des nuances s'imposent, et ceci sur au moins deux niveaux : le travail atypique et le chômage.

Par travail atypique on entend « tout travail qui n'est pas exercé à plein temps, à durée indéterminée et à horaire qu'on pourrait considérer comme typiques » (par exemple travail à temps partiel, travail à durée déterminée, travail de nuit). En règle générale le travail atypique est inférieur à la moyenne de l'Europe des Quinze. Toutefois, la part du travail posté (« Schichtarbeit ») passe de 10,7% à 14,8% au Luxembourg, face à une diminution dans l'Europe des Quinze (baisse de 17,4% à 14,6%).

Le Luxembourg est pleinement entré dans l'ère du chômage, c'est bien connu. Rappelons quelques taux de chômage⁶⁵⁸ : 2008 : 4,4% (6,1%) ; 2009 : 5,7% (7,0%) et 2010 (les quatre premiers mois de l'année) : 6% (7,5%). Les taux entre parenthèses comprennent les personnes en mesures pour l'emploi.

⁶⁵⁸ Note de conjoncture, 1-2010, Luxembourg (Statec), p. 76.

- La pauvreté

La notion de pauvreté est complexe : pauvreté monétaire (souvent privilégiée dans les études), pauvreté transversale, pauvreté longitudinale (qui permet d'affiner l'analyse), choix du seuil de pauvreté, etc. L'Union a adopté (Conseil de Laeken) comme seuil de pauvreté 60% du revenu médian.

Au Luxembourg le taux de pauvreté augmente de 11,0% en 1996 à 14,9% en 2009. Cette mesure⁶⁵⁹ de la pauvreté est dressée à partir de 60% du revenu médian au niveau national. De 2008 à 2009 il y a une légère augmentation des inégalités : le coefficient de Gini passe de 0,28 à 0,29. Dans la comparaison internationale toutefois la position du Luxembourg est favorable par rapport à l'Union.

Le sujet de la pauvreté n'est pas l'objet d'un développement dans ce cadre, car il a été traité amplement dans les publications du Statec⁶⁶⁰.

L'Europe est actuellement liée à un « recul des institutions de la solidarité et de la redistribution⁶⁶¹ ». Le Luxembourg ne fait pas exception. Il doit viser deux objectifs : ne pas réduire la question sociale à la seule pauvreté, recréer du « lien social », c'est-à-dire, il faut raisonner en termes de « forme sociale à construire ».

• • •

Le marché du travail luxembourgeois est piégé, sinon rigidifié par les *statuts*, qui jouent un rôle de bouclier protecteur. Les partenaires sociaux entendent camper fermement sur leurs positions. Ainsi, patronat et syndicats ont fait capoter le dialogue social sur le sujet de l'indexation des salaires sur le coût de la vie. Entre les deux le Gouvernement s'est retrouvé dans une position impuissante à faire bouger les choses. Le Luxembourg a été figé dans le *statu quo*, revendiqué par les partenaires sociaux. Ceux-ci restent méfiants envers des réformes, de peur de perdre de leur influence. Écoutons Michel Godet⁶⁶². « Le marché du travail n'est pas assez ouvert au profit de ceux qui veulent travailler, alors

que d'autres sont intouchables, quelle que soit leur performance ».

• • •

Après l'ère fordiste l'efficacité de l'Etat providence semble reculer et ceci sur au moins deux niveaux.

* Niveau fiscal

A partir de 2006 l'impôt sur la fortune • il est vrai peu compatible avec le secret bancaire • est abrogé dans le chef des personnes physiques (loi du 23 décembre 2005). Retenons dans ce contexte que l'abolition de l'impôt sur la fortune profite en priorité aux personnes plus âgées qui, en règle générale, sont moins endettées que les jeunes. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la diminution du taux marginal maximal d'imposition pèse sur le principe redistributif de l'impôt. Ainsi, en 1968 le taux marginal (ou taux d'accroissement) maximal est de 57%, pour un revenu supérieur à 504 000 francs luxembourgeois (loi du 4 décembre 1967). Ce taux tombe à 50% en 1991 pour un revenu supérieur à 1 269 000 francs (loi du 6 décembre 1990). A partir de 2011 le taux marginal maximal se retrouve à 39%, pour un niveau supérieur à 41 793 euros (loi du 17 décembre 2011). Retenons encore une particularité : des incitations fiscales, justifiées au moment de leur introduction, risquent de se transformer, au fil du temps, en niches fiscales non justifiées.

*Niveau de la Sécurité sociale

Prenons les allocations familiales. Le principe de l'*égalité* semble solidement garanti : chaque enfant vaut autant pour le riche que pour le pauvre, car l'allocation perçue est la même, c'est-à-dire ni liée au revenu, ni à la fortune. En réalité, cette allocation, d'une nécessité absolue pour un revenu peu élevé, se rapproche d'un « cadeau » pour une famille (très) aisée et est ainsi socialement non justifiée.

4^e trait : le Luxembourg et l'Europe

D'emblée trois remarques de départ sont indiquées.

- Selon les historiens l'Europe est le produit d'un triple héritage : héritage gréco-latin, héritage juéo-chrétien, héritage moderne-laïque.

- Pour les habitants de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Asie du sud-est l'Union euro-

⁶⁵⁹ Cahier économique n°111, op. cit. p. 114, p. 119 (tableau 22) et p. 111.

⁶⁶⁰ Voir à ce sujet dans la série *Rapport travail et cohésion sociale*, cahiers économiques n°99, 101, 106, 107, 109 et 111.

⁶⁶¹ Interview de Pierre Rosanvallon dans *Alternatives économiques*, n°306, octobre 2011, p. 76-77, à propos de son dernier ouvrage paru, *La société des égaux*, cité à plusieurs reprises.

⁶⁶² M. Godet, *Le courage du bon sens – pour construire l'avenir autrement*, Paris, 2009, p. 231.

péenne est un exemple à suivre. Pour eux cette union est un succès : niveau de vie élevé, protection sociale généreuse, paix entre membres (et même excellentes relations). C'est un modèle exceptionnel d'un ensemble d'Etats souverains et démocratiques dotés d'institutions transnationales. Ces pays non européens aimeraient disposer de tels atouts, que nous considérons comme allant de soi.

- Revenons aux débuts de l'unification européenne. Les horreurs de la Seconde guerre mondiale et les menaces soviétiques (Staline a poussé les pays européens à s'unir) ont incité les six pays fondateurs à établir l'Europe sur un fondement institutionnel, pour que le processus soit irréversible. La sanction démocratique intervient seulement en 1979, avec les premières élections européennes. Cette approche par le *haut* de la formation de l'Europe a laissé des traces : méfiance vis-à-vis de la bureaucratie bruxelloise, qui serait à l'origine des difficultés de l'Union.

• • •

Avant même l'industrialisation le Luxembourg bénéficie d'un espace économique qui dépasse largement ses petites dimensions : entre 1842 et 1918 c'est le Zollverein, à partir de 1922 c'est l'UEBL. Au moins un point est commun à ces deux unions : le grand partenaire ne se soucie guère du petit partenaire. La seconde union a été moins contraignante que la première, ce qui n'a pas empêché la Belgique de dévaluer sans en avertir le Luxembourg comme prévu dans les conventions.

L'unification européenne est plus favorable au Grand-Duché, car les grands pays doivent eux aussi abandonner une partie de leur souveraineté, ce qui est tout à fait inhabituel pour eux. En fait, le Luxembourg a pu amplifier sa souveraineté, par rapport à sa position dans le Zollverein et dans l'UEBL. L'exemple le plus spectaculaire est pour le Luxembourg le fait d'avoir une banque centrale comme les autres pays membres de l'Union européenne. Le Luxembourg est, des six membres fondateurs, celui qui a probablement le plus d'avantages. Par exemple sans l'euro le Luxembourg aurait sombré depuis longtemps face à la spéculation ; même chose pour la Belgique, sans gouvernement depuis un an et demi. L'euro fait rempart. Toutefois, de nombreux Luxembourgeois n'ont pas conscience de cet état des choses : c'est pour eux une situation *normale* ; ceci s'applique surtout aux jeunes.

L'Europe est figée dans une impasse. Pour l'expliquer, effectuons un rapide tour d'horizon historique. Pour la France les invasions allemandes de 1814, 1870, 1914 et 1940 se situent dans la ligne traditionnelle des invasions germaniques. Pour les Allemands la France est la digne héritière de l'impérialisme romain. L'antagonisme franco-allemand se manifeste dans l'expression différente d'un même phénomène. Les Français parlent d'*invasions germaniques* ou d'*invasions barbares*, lorsqu'ils abordent la fin de l'Empire romain et les troubles qui ont suivi cette époque. Les Allemands parlent de *migrations des peuples* (*Völkerwanderung*). Les deux antagonistes exagèrent quelque peu le phénomène : l'apport numérique⁶⁶³ de la population barbare représente moins de cinq pour cent de l'ensemble de la population gallo-romaine de l'époque.

Revenons à l'après-guerre. Selon Robert Schuman le préalable à la paix durable « exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée » (selon sa déclaration du 9 mai 1950). Les deux pays ont chacun un intérêt majeur à la construction européenne. La France mène principalement la politique européenne, son « jardin secret »⁶⁶⁴.

L'Allemagne, après la débâcle morale, politique, économique et sociale de la Seconde guerre mondiale, a le souci de se refaire une virginité politique. Cela passe par l'Europe, qui seule, lui permet d'évoluer de nouveau sur la scène internationale. Le couple franco-allemand fonctionne alors sans trop d'accrocs.

La réunification allemande a changé la donne. L'Allemagne n'a plus autant besoin de l'Europe : décomplexée, elle peut être tentée de faire cavalier seul. Le couple franco-allemand bat de l'aile. Aucun pays européen, ni même l'Allemagne, ne fait le poids vis-à-vis des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Seule l'Europe comme bloc économique et politique peut faire face. Le monde économique de demain se constituera en régions économiques ; par exemple les Etats-Unis avec le Mexique et le Canada, la Chine et les pays du sud-est asiatique. L'Union européenne est alors une région qui jouera un rôle

⁶⁶³ Michel Rouche, *Le haut Moyen-Age*, in : Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, *Histoire des populations de l'Europe*, t. I. Des origines aux prémices de la révolution démographique, Paris, 1997, p. 144 ; Marcel Reinhard, André Armengaud et Jacques Dupâquier, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, 1968, p. 58 et suivantes ; Pierre Riché et Philippe Le-maître, *Les invasions barbares*, Paris, 2003, 127 pages (10^e éd.).

⁶⁶⁴ Selon un article paru dans *Le Monde* du 15 déc. 2000 de Daniel Vernet, *Europe, la fin du « jardin à la française »*.

économique et politique si et seulement si elle parle d'une seule voix.

L'Union européenne est confrontée à une crise générale de confiance. Résumons.

- L'unification européenne est, dès ses débuts, liée à l'économie de marché, incarnée par une concurrence modérée. Vers la fin des années 1980 surgit un néolibéralisme qui se veut le plus près possible de la fameuse et illusoire *concurrence pure et parfaite*. Les dirigeants de Bruxelles se sont rapprochés d'une attitude néolibérale : le *privé* est méritoire, le *public* est symbole de dirigisme. La Commission de Bruxelles est prompte à intervenir dès qu'elle croit déceler la moindre aide d'Etat à une branche en difficulté ou en situation sociale difficile. Bruxelles semble obsédé par tout ce qui serait susceptible de *fausser* la sacro-sainte concurrence.

- L'agrandissement a en fait modifié l'Union. Plus l'Union s'élargit plus elle risque de se diluer, car il s'agit de pays à développement économique et social moins étoffés. Les points communs entre l'ensemble des pays de l'Union se rétrécissent et une politique commune devient plus difficile à mettre en œuvre.

- Selon le Commissaire au commerce à Bruxelles (Peter Mandelson) l'Europe est devenue l'espace économique le plus ouvert sur l'extérieur, plus même que les Etats-Unis. La désindustrialisation n'est pas loin.

- Les Autorités européennes sont devenues un paravent soit pour ne pas déclencher des réformes, soit pour faire retarder des dispositions impopulaires. Jean-Claude Juncker⁶⁶⁵ – avec sa franchise habituelle – a résumé la contradiction fondamentale de cette attitude en une phrase lapidaire, après le *non* au référendum sur la constitution européenne de la France et des Pays-Bas en 2005. « On ne peut pas dire du mal de l'Europe chaque jour de la semaine et demander aux gens de voter pour elle le dimanche ».

- Apparaît une opposition grandissante à faire de la politique ensemble : c'est le chacun pour soi des 27 pays membres, le repli national. On est en droit de parler de non-coordination des politiques économiques.

- L'Europe est face à des décisions urgentes. Dans *Le Monde économie* du 27 septembre 2011 le titre de l'éditorial est symptomatique : « Schuman, réveille-toi, ils sont devenus fous ! ». Selon le même article « l'absence de décision concertée est destructrice pour tous les Européens ». Le processus européen de prise de décision est inefficace⁶⁶⁶. Les dirigeants des trois grands pays de l'Union-euro ne semblent avoir, ni visions, ni projets européens. Ils semblent obsédés par leurs futures élections auxquelles ils seront confrontés, ou obnubilés par l'opinion publique à leur égard.

8.4. Quelques mots rapides en guise de conclusion

Revenons à Douglass C. North⁶⁶⁷ (cf. 6.2.). Cet auteur fait une interprétation de données quantitatives (cliométrie) dans l'optique de la théorie néoclassique. Il place – et c'est inédit – son analyse dans le cadre de l'histoire économique, sociale et politique.

Analysons brièvement le cheminement économique du Luxembourg dans la vue de North. Trois aspects peuvent être dégagés.

- Le coût des échanges ou coût de transaction

Ce coût se compose de l'ensemble des dépenses, démarches/comportement et formalités liées à un achat ou à une vente ; il se greffe sur le prix de la transaction. Il présente deux aspects. D'abord, le coût de la bureaucratie étatique, le seul que les néoclassiques retiennent. Mais, selon Denis Clerc⁶⁶⁸ ils confondent « marché et paradis ». Ensuite, intervient le coût transactionnel qui n'est pas lié à la bureaucratie publique.

Au Luxembourg le coût de transaction a été réduit par le Zollverein et ceci à deux égards. D'abord, le bouclier douanier joue un rôle déterminant. Ensuite, le fait même d'appartenir au Zollverein réduit les coûts de transaction ; par exemple un accès plus facile à des connaissances techniques et de gestion. S'y ajoute une ouverture aisée à des informations sur le régime social prussien et sur le marché du

⁶⁶⁵ Citation de Robert Toulemon (ancien membre de la Commission européenne, a enseigné *l'intégration européenne* à Sciences Po, Paris), *Aimer l'Europe*, Paris, 2007, p. 133.

⁶⁶⁶ Jean-François Drevet, *L'Europe tétanisée – Un système de prise de décision inefficace, à changer d'urgence*, in : *futuribles – analyse et prospective*, n° 381, janvier 2012, p. 73-78.

⁶⁶⁷ Douglass C. North, *Institutions, institutional change and economic performance*, New-York, 2009 (1990), 152 pages.

⁶⁶⁸ D. Clerc, *Comprendre les économistes*, Paris, 2009, p. 204.

Zollverein. Notons que le droit de barrière sur les routes de l'Etat est abrogé en 1862 (cf. 4.3.2.2.).

Retenons, à titre d'information, que North a repris la notion de coût de transaction à Ronald Coase⁶⁶⁹.

- Le droit de propriété

Le droit de propriété est déterminé par le Code civil depuis 1804 (cf. chapitre 1). A partir de 1810 l'Etat est déclaré propriétaire des richesses du sous-sol situées à une certaine profondeur. Par la suite le mode de concessions est réglé par la loi ; le régime des concessions est lié à des conditions : paiement d'annuités à l'Etat dans le long terme, fourniture de scories Thomas, construction d'une ligne de chemin de fer.

En règle générale les contrats sont inscrits dans la longue durée pour assurer à l'industrie un degré élevé de sécurité (par exemple approvisionnement en coke), capable de baisser le coût de transaction.

Il en est de même pour les investissements lourds dans les chemins de fer, intimement liés à la sidérurgie. Dans le cadre de la convention ferroviaire (1872) le Zollverein est renouvelé pour 40 ans, avec échéance prévue en 1912. Avant même la fin du 19^e siècle les capitalistes allemands demandent des garanties dans la durée pour leurs investissements considérables. La conséquence en est un renouvellement anticipé à la fois de la convention ferroviaire et du Zollverein en 1902 (prévu jusqu'en 1959).

Le droit de propriété est assuré par le Code civil dans la société civile. Dans la vie économique, spécialement dans l'industrie lourde, un ensemble de dispositions assure à la sidérurgie la longue durée et favorise ainsi le développement économique en général de notre pays (par exemple les concessions rapportent des recettes à l'Etat).

Max Weber⁶⁷⁰ parle d'un « rationales das heißt berechenbares Recht », le Code civil l'a apporté au Luxembourg. Le sociologue allemand parle encore de « Bewegungskosten der Güter », ce qui se situe dans les parages du coût de transaction.

- Le poids des institutions

North a mis en évidence le rôle – à son avis primordial – des *institutions* dans le développement économique.

Au Luxembourg les institutions, au sens large, sont mises en place à partir des années 1840 et s'étendent au moins sur une vingtaine d'années. Un corps de fonctionnaires⁶⁷¹ a dû être créé de toute urgence, ce qui s'est fait tout au long des années 1850/60.

Les institutions comprennent aussi des organisations de toutes sortes ; par exemple une organisation ancienne qui a joué et joue encore un rôle important dans notre vie économique, la Chambre de commerce (1841). Les organisations étendent le champ d'action de la société civile. Selon North, Wallis et Weingast⁶⁷² « les individus s'en servent pour accroître la productivité de leur activité, pour établir des contacts et nouer des relations, pour coordonner les actions de plusieurs individus et groupes et pour dominer et contraindre autrui ».

Les institutions ont fortement soutenu l'industrie du pays : elles sont adaptées à cet effet et contribuent à baisser les coûts de transaction.

Approchons l'histoire du Luxembourg dans la vue de North, depuis le 19^e siècle. Nous avons relevé que le coût de transaction a été allégé par notre appartenance au Zollverein. Cela explique – au moins partiellement – le succès de l'industrialisation à cette époque.

Inversement, la Première guerre mondiale avec l'entre-deux-guerres est une période de coût de transaction élevé, une conséquence de la sévère réorientation économique, bien que l'entrée dans l'UEBL ait pu atténuer quelque peu ce coût. Dans un Luxembourg économiquement isolé les coûts de transaction ont plutôt tendance à augmenter.

Les années 1950/60 sont l'*âge d'or* des coûts de transaction, dont la baisse a renforcé sensiblement les effets des *Trente glorieuses*. L'apogée est probablement atteint, sinon dépassée avec le traité de Maastricht (1992) et l'introduction de l'euro (1999).

⁶⁶⁹ R. Coase, L'entreprise, le marché et le droit, Paris, 2005 (1988, *The Firm, the Market and the Law*), 245 pages. Cet ouvrage réunit les articles fondamentaux de l'auteur (au nombre de quatre) avec chaque fois un chapitre introductif où il présente les articulations de sa pensée.

⁶⁷⁰ Max Weber, *Wirtschaftsgeschichte*, op. cit. p. 239-240.

⁶⁷¹ Gérard Trausch, *Création d'une fonction publique moderne au Luxembourg*, op. cit. 43 pages.

⁶⁷² D. C. North, J. J. Wallis et B. R. Weingast, *Violence et ordres sociaux*, op. cit. p. 26.

Le Luxembourg, pays indépendant mais à l'échelle territoriale d'un département français, a su amplifier, par le canal de ses institutions, sa capacité à diminuer ses coûts de transaction et ceci au grand profit de sa croissance économique.

La mondialisation et la crise introduite en 2007 à partir des Etats-Unis renchérissent les coûts de transaction. Sommes-nous entrés dans une période de coût de transactions croissant ?

Dans la foulée sur les développements de North deux aspects spécifiques peuvent être soulignés.

- La théorie générale sur l'évolution des institutions de North peut s'appliquer au Luxembourg. P. Pieretti, J.-F. Thisse et S. Zanaj ont élaboré une analyse⁶⁷³ pointue sur la notion de « paradis fiscal » ; leur approche est liée à deux critères : la fiscalité et l'infrastructure institutionnelle. Selon ces auteurs une place financière est alors « *a tax haven, a safe haven, or both* ». Et encore : « *When a small country is endowed with a strong comparative advantage in designing an attractive institutional infrastructure, it always chooses to become a safe haven. In other words, an international banking center need not be a tax haven* ». Les auteurs ont parfaitement mis en évidence le rôle croissant de la concurrence institutionnelle entre les places financières des différents pays.

Ce qui fait la place financière de Luxembourg, c'est l'ensemble de sa structure institutionnelle et moins sa fiscalité. On peut y ajouter sa position géographique centrale : proximité immédiate avec l'Allemagne et la France, proximité relative avec l'Angleterre ; « *geographical proximity generates pro-competitive effects* ».

- La comparaison économique entre la France et l'Allemagne est à l'avantage de celle-ci. Une large palette de causes est avancée, par exemple, appareil productif plus performant, rigueur budgétaire, tissu dense d'entreprises moyennes. Dans cette comparaison un aspect est souvent négligé : la régionalisation (dite parfois) modèle de l'Allemagne, contrairement à la France, toujours empêtrée dans une

forte dose de centralisme. La structure fédérale de l'Allemagne présente quelques grands avantages.

L'organisation fédérale de ce pays offre un cadre favorable à l'établissement d'entreprises moyennes qui peuvent trouver leur financement dans les Länder et qui sont souvent engagées dans l'exportation. L'ancrage dans les Länder assure l'équilibre territorial.

Le fédéralisme allemand prend largement en considération les particularismes des différentes régions. Les citoyens sont davantage impliqués dans la vie économique et sociale, car moins dépendants du centralisme lié à la capitale. Voilà qui accentue la cohésion sociale.

Le cadre institutionnel allemand a – dans l'optique de D. North – un solide impact sur l'économie de ce pays.

Au Luxembourg, les cantons voient leur signification politique et même administrative diminuée. La subdivision territoriale centrale est la commune. Pour améliorer leur fonctionnement et leur gestion, des fusions ont été opérées et sont toujours en cours ; des regroupements spécifiques de communes à buts déterminés ont été effectués. Le Ministère de l'intérieur y a travaillé avec succès les dernières années.

• • •

Écoutons Pierre Rosanvallon⁶⁷⁴. La reproduction sociale « se définit par la transmission des facteurs structurants de l'inégalité. C'est l'équivalent moderne du privilège. Elle transforme les différences sociales existant à un moment donné en destins inexorables des générations ». Dans ce contexte le rôle du système scolaire est décisif. Sans le brassage scolaire pas d'améliorations.

Deux particularités s'y ajoutent. D'abord, à l'école primaire les enfants sont confrontés très tôt à des branches « techniques » sans maîtriser suffisamment la langue allemande indispensable à la compréhension de ces matières.

Ensuite, le programme PISA⁶⁷⁵ ne s'applique guère à la situation du Luxembourg. Ce test a pour but

⁶⁷³ Patrice Pieretti, Jacques-François Thisse et Skerdilajda Zanaj, *Tax havens or safe havens*, University of Luxembourg, Center for Research in Economic Analysis – CREA, Discussion Paper, 2011-10, 25 pages. Les citations proviennent de cet ouvrage. Voir aussi, des mêmes auteurs : *Quand un paradis fiscal est-il un paradis fiscal?*, in : *d'Lëtzebuerger Land*, du 16 décembre 2011, n° 50, 58^e année.

⁶⁷⁴ P. Rosanvallon, *La société des égaux*, 2011, op. cit. p. 407.

⁶⁷⁵ PISA 2009, *Nationaler Bericht Luxemburg*, Ministère de l'Éducation nationale du Luxembourg, 2010, 143 pages.

d'apprécier les connaissances en langues, mathématiques et sciences des jeunes de 15 ans. Or à cet âge les jeunes se concentrent sur les langues (allemand et français) avant d'aborder sérieusement les sciences/mathématiques. Deux inconvénients en découlent. Les connaissances en ces dernières matières ne peuvent donc être au même niveau que dans les pays voisins. Les enseignements optionnels peuvent survenir avant que les élèves ne maîtrisent les fondamentaux en langues. Des difficultés liées à la petite dimension du pays ne sont pas négligeables, car elles peuvent fausser les résultats (par exemple possibilité de l'échantillonnage dans nos pays voisins). Dans ce contexte Marie-Paule Maurer⁶⁷⁶ a posé la question fondamentale : « ... haben die Pisa-Resultate überhaupt eine wirkliche Beziehung zu der Qualität unseres Schulsystems ? ». Et de conclure : « Pisa ist eine recht schräge Art und Weise, Schulsysteme einzuschätzen ».

• • •

Selon l'anthropologue Maurice Godelier⁶⁷⁷ ce qui préoccupe principalement les Français c'est la liberté individuelle et la réussite. Cette situation se transpose aisément au Luxembourg. La réussite s'y exprime surtout par le logement, la voiture et les voyages. Les Luxembourgeois ont un niveau de vie appréciable et ont un réel esprit d'épargne. Ils sont individualistes, c'est bien connu. Peut-être les *Trente calamiteuses* les ont-elles rendus plus égoïstes. Ainsi, on entend parfois des Luxembourgeois s'indigner de l'aide européenne à la Grèce. Ce petit pays est empêtré dans d'énormes difficultés structurelles, (faute d'avoir procédé à des réformes). Le Luxembourg est encore plus petit, actuellement prospère, il est vrai, mais ce n'est pas une garantie de durée. Il pourrait lui aussi avoir besoin d'une aide, c'est-à-dire de la solidarité européenne. Projets sur le plan de l'Union, l'esprit de solidarité qui est le nôtre sur le plan national. Retenons que notre réussite économique reste en relation étroite avec notre capacité à combattre la pauvreté et l'exclusion.

• • •

Dans les pays de l'OCDE la baisse de la fécondité⁶⁷⁸ dans la seconde moitié du 20^e siècle est concomitante à l'augmentation du niveau de vie. Au cours de la dernière décennie le mouvement semble s'inverser. En fait, la relation entre fécondité et PIB est devenue plus complexe, car le retournement ne vaut pas pour tous les pays. Situons brièvement le Luxembourg dans cette configuration. L'indicateur conjoncturel de fécondité remonte à 1,61 au cours de la période 2005/09, encore inférieur à 2, mais la relation négative entre la fécondité et le PIB est atténuée, sinon rompue. La situation est « celle d'une fécondité plus élevée avec un PIB élevé au Luxembourg⁶⁷⁹ ». Quelles en sont les causes⁶⁸⁰ ? L'effet de *calendrier* a joué : les couples ont des enfants plus tard, ce qui fait baisser temporairement la fécondité, mais après elle remonte. Cette remontée est en étroite relation avec la conciliation croissante entre travail et famille pour les femmes. « Les taux de fécondité ont augmenté plus rapidement dans les pays qui ont favorisé le travail des femmes⁶⁸¹ ». Notre politique familiale favorisant le travail des femmes avec enfant(s) a donc indéniablement du succès. Entre 1998 et 2004 le taux d'activité féminin⁶⁸² (15-64 ans) augmente de 47,7% à 54,3%, face à une baisse du taux masculin de 76,0% à 74,8%.

• • •

Revenons au Code civil de 1804. Selon l'ancien doyen Jean Carbonnier⁶⁸³ « la propriété des moyens de production, le contrat, la famille, restent des réalités fondamentales, aujourd'hui comme en 1804 ».

Tout au long du 19^e siècle et même au-delà le Code civil s'est adressé, à la fois dans notre pays :

- à un pays d'expression rurale, de petits propriétaires ruraux ;
- à une (petite) bourgeoisie commerçante, foncière, de magistrats et juristes ;

⁶⁷⁸ Angela Luci (INED) et Olivier Thévenon (INED et OCDE), La fécondité remonte dans les pays de l'OCDE : est-ce dû au progrès économique ? in : *Population et sociétés*, n°481, septembre 2011, 4 pages.

⁶⁷⁹ Ibid. p. 3.

⁶⁸⁰ A. Luci et O. Thévenon, op. cit. et Gilles Pison, France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? in : *Population et sociétés*, n° 454, mars, 2009, 4 pages.

⁶⁸¹ A. Luci et O. Thévenon, op. cit. p. 4.

⁶⁸² S. Allegrezza, A. Frising, A. Haag et J. Langers, Rapport travail et cohésion sociale, cahier économique n°99, Luxembourg (Satec), 2005, p. 11.

⁶⁸³ Citation de J.-F. Niort, *Homo civilis*, op. cit. p. 753.

⁶⁷⁶ M.-P. Maurer (professeur e.r.), Einige Gründe, um vom PISA-Karussell abzusteigen, in : *d'Letzeburger Land*, du 08.04.2011.

⁶⁷⁷ M. Godelier (EHESS), Anthropologie de la crise, in : *L'économie politique*, n°49, janvier 2011, p. 61-68.

- à une classe moyenne naissante de boutiquiers, artisans et même à des paysans.

Les distances entre ces catégories de bénéficiaires du droit civil, pour être réelles, ne sont pas autant prononcées que dans les pays voisins. Le Code civil est au cœur de l'ordre social de ces groupes sociaux. Ainsi, s'explique en grande partie que, dans la longue durée, le Code civil luxembourgeois soit plus proche du Code civil original que l'actuel Code civil français.

Les exclus du Code civil sont les ouvriers, durement touchés à la fois par le Code civil (par exemple ancien article 1781) et par la société civile (par exemple livret d'ouvrier). Leur chemin vers la pleine intégration sera long et difficile et s'achève seulement à la veille de la Seconde guerre mondiale (par exemple contrats collectifs).

• • •

L'Europe, avec les Etats-Unis et le Japon, a un problème d'endettement public : les marchés sont inquiets quant à la capacité des Etats à rembourser les dettes publiques. Les pays industrialisés ont déjà été confrontés à au moins trois pics de dettes : lors des deux guerres mondiales et au cours de la grande dépression des années 1930.

L'endettement actuel a une double origine. D'abord, la crise économique, généralisée, a appelé l'intervention publique, face à des recettes fiscales déclinantes, liées à la baisse de l'activité économique. Ensuite, c'est la politique de réduction de la fiscalité qui renforce presque automatiquement l'endettement. Un élément nouveau est apparu : la mondialisation de la dette publique. Ainsi, cette dette est aux deux tiers environ négociable aux Etats-Unis. La Chine est un grand détenteur de la dette américaine. A l'opposé, la dette publique japonaise est détenue à 95% par des autochtones.

Quelle est la position du Luxembourg et des pays voisins quant à l'endettement⁶⁸⁴ public, en pourcentage du PIB, en 2010 et entre parenthèses en 2006 ? Ces indications statistiques sont les suivantes : Belgique 96,8 (88,1), Allemagne 83,2 (67,6), France 81,7 (63,7), Luxembourg 18,4 (6,5) ; retenons encore la donnée de la zone euro : 85,1 (68,3).

A première vue la situation du Luxembourg est favorable, excellente même ; toutefois des nuances s'imposent.

- L'augmentation rapide, sur quelques années seulement, de l'endettement au Luxembourg est un signe d'alarme, même si cette hausse se fait à partir d'un faible niveau.
- La petite dimension du pays et le peu de diversification économique – en relation avec la désindustrialisation – soulignent sa vulnérabilité.
- Des réformes structurelles sont toujours en attente : garantir des retraites à long terme ; permettre le financement – à court et long terme – de la protection sociale.
- La large place occupée par le secteur financier dans les recettes fiscales peut provoquer une chute importante de celles-ci en relation avec la crise financière.

Dans ce contexte écoutons la BCL⁶⁸⁵. « Le Ministre des Finances a par ailleurs indiqué que le Gouvernement a pour objectif de maintenir la dette publique en dessous des 25% du PIB et que les Administrations publiques dans leur ensemble doivent revenir à l'équilibre en 2014 au plus tard. La BCL ne peut qu'encourager les autorités à s'engager dans cette direction et même à accentuer cet effort de consolidation budgétaire, afin de maintenir le ratio d'endettement bien en deçà de la limite des 25% ».

• • •

L'Europe est embourbée dans une position de croissance molle et de stagnation, sinon de régression, des revenus. Faire redémarrer la consommation risque d'aboutir à accentuer l'endettement privé, malgré des subventions publiques.

La consommation s'appuie fermement sur les importations de produits *low-cost* : le résultat en est la désindustrialisation. L'économiste Jean-Louis Levet⁶⁸⁶ parle du « *tout-délocalisable* au moindre coût ». Le seul remède efficace est la réindustrialisation de l'Europe. En effet, dans cette configuration,

⁶⁸⁴ Selon des données Eurostat sur la Toile, au 26 avril 2011, 1^e notification.

⁶⁸⁵ La situation économique et financière, in : *Bulletin de la BCL*, n°2, 2011, p. 75.

⁶⁸⁶ J.-L. Levet, *Pas d'avenir sans industrie*, op. cit. p. 26. Ce titre est tout un programme.

tous les éléments liés à l'activité économique sont mobilisés : la consommation (de produits fabriqués en Europe), l'investissement (dans l'industrie et non plus dans la seule finance), le solde de la balance commerciale (cf. Allemagne), le budget (recettes fiscales croissantes). L'industrialisation du Luxembourg (cf. chapitre 5 et 7.2.) a bien fait la démonstration de cette « mécanique ».

La réindustrialisation est la seule solution à long terme pour l'Europe. Pour le Luxembourg c'est aussi un moyen d'échapper au monolithisme financier, après celui de la sidérurgie.

• • •

Retenons un danger réel pour l'économie européenne, c'est la hausse des taux d'intérêt qui peut devenir dramatique, au moins pour les pays les plus endettés.

La crise économique a de nouveau jeté sur le devant de la scène économique, la problématique de la mesure du PIB. Celui-ci – c'est bien connu – est un instrument de mesure qui ne saisit guère le *bien-être* de la population. Dans le même ordre d'idées on peut se demander si le PIB est capable d'évaluer correctement le degré d'endettement public. La situation financière d'un ménage est appréciée par le rapprochement entre dettes et revenus. Appliquons ce principe à l'endettement public. Au Luxembourg le taux d'endettement par rapport aux recettes publiques s'élève à 35% au lieu de 14,5% avec un endettement calculé par rapport au PIB (en 2009). En France⁶⁸⁷ le taux devient 535%, au lieu de 76%, toujours en 2009.

Selon J.-P. Fitoussi⁶⁸⁸, l'Europe a davantage un problème politique qu'économique. Ainsi, l'euro, valant 0,8 dollar à un moment, est actuellement supérieur à 1,35 dollars. Elle se laisse pousser par les événements économiques et réagit selon la règle *trop peu trop tard*. Elle est partagée en deux parties : la zone euro (le *centre*) et la zone non-euro (la *périphérie*). Ce qui est en cause c'est une crise de la gouvernance de la zone euro, car la règle de l'unanimité y joue. Deux conséquences en découlent : la difficulté d'un accord de tous les pays membres, un temps de réactivité trop long par rapport aux décisions (urgentes) à prendre.

⁶⁸⁷ Paul Delouvrier, Les chiffres nous trompent sur l'endettement des Etats, in : *Les Echos* du 07.05.2010.

⁶⁸⁸ J.-P. Fitoussi, dans un entretien à *Alternatives économiques*, L'état de l'économie 2011, hors-série, p. 10-11.

L'Europe ne fait plus rêver, comme dans les années 1950. Ses avantages sont assimilés à la *normalité*. L'Europe est en panne politique, elle a perdu son *sex-appeal*. La seule issue est une intégration croissante, mais on n'a pas pris la bonne direction. La difficulté centrale est que l'Europe n'est pas assez visible pour les citoyens.

Le 7 février 1992 est signé le traité de Maastricht⁶⁸⁹ et est entré en vigueur en novembre 1993. Ce traité est porté par trois piliers⁶⁹⁰ : l'Union monétaire, la politique « intérieure » et de justice, la politique étrangère. Le vingtième anniversaire n'est pas loin. Dans ce contexte examinons-les brièvement (sur-tout le premier, d'une actualité brûlante).

* L'Union monétaire

La crise de l'endettement a engendré une crise de l'euro. Quelques facteurs ont joué.

- Les critères de Maastricht n'ont guère été observés, et ceci dans la durée.
- Un manque flagrant de gouvernance européenne y a contribué.
- A l'intérieur de la zone euro aucun Etat ne peut plus recourir à l'arme de la dévaluation monétaire, ce qui oblige à une discipline budgétaire rigoureuse.
- L'hyper-endettement a ravivé les égoïsmes nationaux.
- Quelques Etats ont perdu, partiellement au moins, la maîtrise financière intérieure.
- Une conséquence grave est que l'Union est à la merci des marchés financiers, dont la volatilité est considérable.

Dans ce contexte la question se pose si la crise de l'endettement public n'est pas aussi une crise des

⁶⁸⁹ Voir document parlementaire n°3601 : projet de loi portant approbation du Traité sur l'Union Européenne et l'Acte final, signés à Maastricht, le 7 février 1992, dépôt le 9 mars 1992 ; Voir aussi *La Documentation Française* : Les traités de Rome, Maastricht et Amsterdam, textes comparés, Paris, 1999, 320 pages.

⁶⁹⁰ Le lecteur intéressé peut s'adresser à la contribution mensuelle de Jean-François Drevet (ancien fonctionnaire à la Commission européenne) sur l'Europe dans : *Futuribles – analyse et prospective*.

recettes fiscales. Le remède serait l'abrogation des niches fiscales et la vérification du bien-fondé de certaines mesures d'allègement de la charge fiscale.

L'Union est dans une situation particulière en ce qui concerne sa banque centrale. Deux aspects apparaissent. D'abord, à Washington et à Londres la banque centrale joue le rôle de prêteur en dernier ressort. Ces banques centrales interviennent sur les marchés pour endiguer le coût de la dette publique. Rien de tel pour la BCE. Ses statuts – sous l'influence ultra-orthodoxe de l'Allemagne – lui interdisent de telles interventions. Ensuite, les banques centrales à Washington et à Londres ont en face une « seule autorité de discipline budgétaire ». De nouveau, rien de tel dans la zone euro. Voilà qui explique – au moins partiellement – que les pays anglo-saxons, bien qu'autant endettés sinon plus que les pays européens, résistent mieux à l'assaut des marchés.

* La politique « intérieure » et de justice

Y figure la politique migratoire, à forte résonance émotionnelle. L'Union n'est pas parvenue à parler d'une seule voix en matière d'immigration. Or, les réponses nationales ne sont plus adéquates ; il est indispensable de s'adresser aux pays d'où proviennent les immigrés pour créer des règles communes.

* La politique étrangère

Celle-ci comprend aussi la politique de sécurité commune. Presque vingt ans après Maastricht cette politique n'a guère progressé. Il y a une aide au développement, mais elle ne procure que peu d'influence politique à l'Union.

La deuxième zone monétaire après le dollar est au centre de la crise financière, parce ce que c'est une zone faible, dépourvue de gouvernance. Entendons trois avis sur cette crise.

Écoutons le banquier *Josef Ackermann*⁶⁹¹ :

« Die dauerhafte Stabilität der Währungsunion, ja der europäischen Integration insgesamt ist nur zu erreichen, wenn wir die institutionellen und verfassungsmäßigen Grundlagen Europas stärken und die Integration vertiefen.

⁶⁹¹ J. Ackermann, Die EU muss sich der Verfassungsdebatte stellen, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 05.11.2011.

Zwar wird Europa wohl immer ein Gebilde sui generis bleiben, das sich eindeutig definierten Kategorien der klassischen Politiklehre wie « Staatenbund » oder « Bundesstaat » entzieht. Aber dass wir in Ergänzung der heutigen Wirtschafts- und Währungsunion für die Zukunft mehr Elemente einer politischen Union brauchen, scheint mir vor dem Hintergrund der Erfahrungen der Krise offensichtlich ».

Selon *Joschka Fischer*⁶⁹² la zone euro à structure faible

« perd la confiance des citoyens et des marchés quant à sa capacité à résoudre les conflits et pousse le système financier au bord du précipice.

Si l'union monétaire européenne se désagrège, il ne restera pas grand-chose du marché commun, ainsi que des institutions et traités européens. Nous devons alors tirer un trait sur soixante ans de succès d'intégration européenne, ce qui aura des conséquences imprévisibles.

Cet échec coïnciderait avec l'émergence d'un nouvel ordre mondial marqué par la fin de deux siècles de prépondérance occidentale. Le pouvoir et la richesse basculent vers l'Asie de l'Est et les autres pays émergents, tandis que l'Amérique se recentre sur ses propres problèmes, tout en délaissant l'Atlantique au profit du Pacifique. Si les Européens ne défendent pas dès à présent leurs propres intérêts, personne ne le fera pour eux. Si l'Europe ne prend pas en mains sa propre destinée, elle deviendra une marionnette entre les mains des nouvelles grandes puissances. La crise européenne ne résulte pas de trente ans de néolibéralisme, de l'éclatement de la bulle des actifs alimentée par la spéculation, de la violation des critères de Maastricht, d'une dette record ou des banques rapaces. Aussi importants soient ces facteurs, l'Europe se trouve en difficulté du fait de l'absence d'un gouvernement commun ».

Enfin, écoutons *Jürgen Habermas*⁶⁹³ :

« ... kurzfristig zieht die aktuelle Krise alle Aufmerksamkeit auf sich. Darüber dürften die Akteure jedoch den zugrundeliegenden und nur auf längere Sicht zu behebenden Konstruktionsfehler einer Währungsunion ohne die erforderlichen politischen

⁶⁹² J. Fischer (ancien vice-chancelier allemand et ministre des affaires étrangères), Un gouvernement européen pour sauver l'Europe ! in : *Le Figaro*, 07.11.2011.

⁶⁹³ Jürgen Habermas, Zur Verfassung Europas • Ein Essay, Berlin, 2011, p. 40-41.

Steuerungsfähigkeiten auf europäischer Ebene nicht vergessen. Der *Pakt für Europa* wiederholt einen alten Fehler : Rechtlich unverbindliche Verabredungen im Kreise der Regierungschefs sind entweder wirkungslos oder undemokratisch und müssen daher durch eine demokratisch unbedenkliche Institutionalisierung gemeinsamer Entscheidungen ersetzt werden. ... Allen beteiligten Regierungen fehlt bislang der Mut, sie zappeln hilflos in der Zwickmühle zwischen den Imperativen von Großbanken und Ratingagenturen auf der einen, ihrer Furcht vor dem drohenden Legitimationsverlust bei den eigenen frustrierten Bevölkerungen auf der anderen Seite. Der kopflose Inkrementalismus verrät das Fehlen einer ausgreifenden Perspektive ».

Voilà bien tracée la situation de l'Union, une crise unique par sa gravité depuis l'unification européenne. L'Europe doit faire un travail institutionnel, c'est-à-dire prendre le chemin du fédéralisme. La solution est politique.

• • •

L'Europe est bien en panne. Résumons en quelques points.

- L'élargissement

Après l'effondrement du régime soviétique l'Union a été élargie (2004) à l'Est de l'Europe. Ces pays ont manifesté leur volonté de s'éloigner de leur pesant voisin de l'Est. La décision d'adhésion est politique, tant dans l'optique des anciens que dans celle des nouveaux pays.

- L'approfondissement

Malheureusement il n'a pas précédé l'élargissement ; il a été limité et incomplet. L'approfondissement est limité, car il s'est arrêté avec l'euro et il est incomplet dans le sens que ni harmonisation financière, ni harmonisation fiscale ne sont effectuées.

- L'endettement souverain

La dette publique des Etats de l'Union a été croissante dans la longue durée, c'est bien connu. On estime généralement que des problèmes apparaissent, dès que son niveau approche des 80% à 90%. Or, ce niveau est atteint sinon dépassé par la plupart des pays de l'Union (sauf le Luxembourg).

- Les critères de convergence

La monnaie unique exige en contrepartie une discipline budgétaire. Le traité de Maastricht a bien fixé des normes en matière de finances publiques (déficit budgétaire limité à 3% du PIB, déficit public limité à 60% du PIB), mais les « grands », la France et même l'Allemagne ne l'observent guère. Les sanctions prévues sont inopérantes.

- Une Union à deux vitesses

L'Union semble de fait divisée en Union du nord (pays financièrement vertueux) et Union du sud (pays financièrement non vertueux). La séparation en zone euro (les Dix-Sept) et en zone non-euro (les Dix) est bien connue. Ces divergences à l'intérieur de l'Union ne sont pas de bon augure pour l'avenir.

La solution réelle, c'est-à-dire ancrée dans la durée, se situe sur la voie du fédéralisme, par exemple les Dix-Sept évoluent vers un fédéralisme budgétaire. Dans une telle éventualité il faudra modifier les traités, car l'ensemble des institutions européennes sera concerné. Ce ne sera pas une mince affaire. Un sursaut est nécessaire, mais l'enthousiasme pour l'Europe reste plutôt limité dans la population.

A ce résumé on peut rattacher quelques remarques finales.

Le professeur A. Orléan⁶⁹⁴, qui préconise une « définanciarisation de l'économie », fait une analyse pointue de la crise financière. Écoutons-le : « Ce que je mets en doute, c'est l'idée selon laquelle des marchés financiers même transparents permettraient une allocation du capital satisfaisante ». En d'autres mots, les prix n'indiquent pas les bons signes aux agents économiques. Or, l'allocation par le marché est au centre de notre régime économique : un mauvais fonctionnement du marché financier génère des déséquilibres. Nous avons relevé un phénomène similaire lors de la crise des *subprimes* aux Etats-Unis. L'augmentation continue du prix de l'immobilier n'a pas pesé sur sa demande, mais au contraire a soutenu celle-ci (cf. 8.3.1.).

Les marchés financiers ne fonctionnent pas correctement, écoutons encore A. Orléan :

« Les prix financiers peuvent monter très hauts sans que la demande pour ces produits ne se tarisse, car les investisseurs peuvent continuer à anticiper une hausse des prix qui justifie de nouveaux achats. De

⁶⁹⁴ André Orléan (CNRS, EHESS), Il faut définanciariser l'économie, in : *Le Monde* du 6 décembre 2011.

même, les prix peuvent descendre très bas sans susciter une demande qui viendrait la freiner. C'est ce qu'a montré la crise en 2008, les prix des produits titrisés sont descendus à des niveaux bien plus bas que ce que pouvait justifier toute valorisation rationnelle, pourtant aucune demande ne s'est manifestée, parce que les investisseurs craignaient de nouvelles baisses. En conséquence, le système s'est trouvé au bord de la faillite générale ».

Les marchés financiers n'ont pas joué le rôle d'efficacité rationnelle qui est en général le leur : il est indispensable de réguler sérieusement ces marchés financiers.

Les mesures prises en Europe de l'ouest contre la crise économique peuvent se résumer comme suit, selon Bruno Palier⁶⁹⁵ : réforme de la protection sociale (c'est-à-dire coupes sombres dans les dépenses sociales), augmentation de l'âge à la retraite, flexibilisation croissante du marché du travail, baisse des prestations de chômage, privatisations, réduction du nombre de fonctionnaires, mise en compétition dans les domaines sanitaires et sociaux, gel des salaires, etc. Voilà qui n'est pas sans répercussions sur la famille. Au Luxembourg, ces mesures ne sont pas encore mises en route, mais si la crise persiste – et cela en a l'air – elles deviennent (peut-être) nécessaires.

Cette politique, menée depuis une trentaine d'années, repose sur le raisonnement suivant. Les politiques sociales sont considérées comme un poids pour l'économie empêchant investissements et création d'emplois. Il faut libérer l'*offre*, c'est-à-dire réduire les charges et les rigidités (par exemple sur le marché du travail) et la machine économique redémarre, selon le théorème d'Helmut Schmidt (formulé vers le milieu des années 1970). Cette politique génère du profit qui produit de la croissance économique par les investissements, qui à leur tour créent de l'emploi.

Le profit est au rendez-vous, mais il s'engouffre dans la spéculation financière. Selon Bruno Palier « l'erreur a été de croire que les marchés sauraient transformer les profits en investissements productifs ».

L'économie luxembourgeoise est séparée en deux parties : l'économie réelle et l'économie financière.

L'économie *réelle*, c'est-à-dire le secteur de production, est hyper réglementé. Que d'obstacles administratifs à l'établissement d'une nouvelle industrie, d'une nouvelle entreprise artisanale ! Que de charges supplémentaires pour les entreprises existantes ! Les entreprises, pour rétablir les marges et pour rester compétitives, assignent à l'emploi le rôle de variable d'ajustement ; d'où : plans de réduction des effectifs, emploi précaire et atypique, sous-traitance, etc.

L'économie *financière* est largement dépourvue d'entraves, au moins par rapport à l'économie réelle. Les revenus mirobolants incitent à davantage de spéculation.

Le défi futur du Luxembourg est moins une définanciarisation qu'une réindustrialisation.

Finalement, ne peut-on pas parler de dumping social, d'un appauvrissement de l'Etat ? Selon B. Palier « il faut investir dans le capital humain, dans l'accueil et les capacités des jeunes enfants, dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, dans les politiques permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ».

⁶⁹⁵ Bruno Palier (CNRS, Sciences Po), Les dépenses sociales n'ont pas causé la crise, in : *Le Monde* du 7 décembre 2011 ; y compris la citation qui suit.



Boulevard Royal (1998)



Boulevard Royal (1998)

...

Selon Karl Polanyi⁶⁹⁶ le marché ne garantit ni la stabilité, ni la prospérité, ni la paix. Les marchés auto-régulateurs cherchent toujours à dominer les structures sociales. Selon cet auteur « la société était devenue sur toute la ligne un appendice du système économique ». La lutte contre de tels marchés est loin d'être gagnée d'avance. Ne sommes-nous pas entrés pleinement dans une phase de domination des marchés sur la configuration sociale ?

⁶⁹⁶ Karl Polanyi, La Grande transformation – Aux origines politiques et économiques de notre temps, 1983 (1944), Paris, 419 pages (citation page 111) Voir aussi : Jérôme Maucourant, Avez-vous lu Polanyi ? Paris, 2005, 215 pages.

Notes

Les références bibliographiques apparaissent dans les notes en bas de page. Retenons quelques ouvrages que le lecteur a intérêt à consulter.

- *Paul Zahlen, Repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale au Luxembourg à partir du début du 20^e siècle.* Cet ouvrage, paru pour la première fois en 2001, a été revu et augmenté en 2008. Cette bibliographie comprend tous les repères bibliographiques liés à l'évolution économique et sociale du Luxembourg. L'ouvrage, bien structuré et exhaustif, est divisé en deux volumes, le premier paginé de 1 à 725 pages, le second de 727 à 1478 pages. (Service Central des Imprimés de l'Etat, Luxembourg, 2008.)

- *Helmut Willems, Georges Rotink et alii (éd.), Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg (Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg).* Cet ouvrage comprend de nombreuses contributions en relations avec la vie sociale, économique et éducative au Luxembourg. Ce travail donne une image différenciée et détaillée de notre pays. L'ouvrage est articulé

en deux volumes, le premier paginé de 5 à 617 pages, le second de 629 à 1399 pages (imprimerie Saint-Paul, Luxembourg, 2009).

- *Guy Thewes, Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848,* édition de 2011, Service information et presse du Gouvernement luxembourgeois, 271 pages. Cet ouvrage présente la composition des différents gouvernements luxembourgeois de 1848 à 2009. Chaque fois sont examinées les politiques intérieure, extérieure et économique. Depuis Gaspard Théodore Ignace de la Fontaine jusqu'à Jean-Claude Junker une biographie de chaque chef de gouvernement est exposée.

- *Nicolas Als et Robert L. Philippart, La Chambre des Députés – Histoire et Lieux de travail ;* Imprimerie Saint Paul, 559 pages ; introduction de Gilbert Trausch. Ces deux historiens ont fait une analyse approfondie de ce qu'on peut appeler la première institution du Luxembourg. Robert L. Philippart a analysé la Chambre en tant que lieu de travail. Nicolas Als examine l'histoire mouvementée de cette institution. En annexe est présentée la composition de la Chambre de 1842 à 1994. Tous les députés y figurent avec nom, domicile, profession et appartenance politique.